

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1874.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1875.

(II) .

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les revenus de l'État, constituant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1873, sont évalués à fr. 239,200,100 »

En y ajoutant le produit d'aliénations d'immeubles, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866 et 23 mars 1872, ci 1,450,000 »

le total de ce Budget s'élève à 240,650,100 »

Les Budgets des dépenses relatifs aux différents services de l'État ont été proposés comme il suit :

Dotations	fr. 4,442,767	23
Dette publique	57,981,812	69
Justice	13,263,542	»
Affaires Étrangères.	1,602,480	»
Intérieur	17,239,542	87
Finances	14,246,003	»
Travaux publics.	83,670,567	»
Guerre	41,984,000	»
Non-valeurs et remboursements	918,000	»

ENSEMBLE. fr. 237,330,716 81

Les recettes présentent ainsi sur les dépenses un excédant probable, de. fr. 3,299,383 19

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1874 a été voté à la somme de 229,643,000 francs. Le Budget, présenté pour 1873, lui est donc supérieur de 11,007,100 francs. Les différences entre les prévisions admises pour chacun des deux exercices sont expliquées ci-après :

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le chiffre de l'augmentation du revenu cadastral et de la contribution foncière.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	AUGMENTATION du revenu.	TAUX P. 0/0 de l'impôt.	AUGMENTATION de l'impôt.
1870	286,209,106	1,165,904	6.7	78,115
1871	287,654,420	1,445,314	6.7	96,856
1872	289,401,560	1,746,940	7.°	122,386
1873	290,753,941	1,352,581	7.°	94,680
1874	294,296,246	3,542,505	7.°	247,061
1875	297,500,000 (Approximatif.)	3,203,754	7.°	224,263

Le revenu imposable de 1875 étant évalué à 297,500,000 francs, l'impôt, à raison de 7 francs p. 0/0, s'élèvera à 20,823,000 francs.

Ce chiffre peut donc être admis comme évaluation budgétaire pour 1875. Il présente une augmentation de 285,000 francs sur l'évaluation adoptée pour 1874.

Contribution personnelle.

Le tableau ci-après renseigne, pour chacune des cinq dernières années, le produit réalisé de cet impôt, ainsi que le produit présumé pour 1874.

ANNÉES.	PRODUITS.	AUGMENTATION.
1869	11,858,252	244,197
1870	12,174,694	316,442
1871	12,404,960	230,266
1872	15,252,610	827,650
1873	13,540,888	308,278
1874	13,850,000 (Prévisions.)	309,112

En tenant compte des résultats obtenus pendant la dernière période quinquennale, on peut fixer à 14,150,000 francs les recettes probables de 1875. Ce chiffre dépasse de 350,000 francs l'évaluation portée au Budget de 1874.

Droit de patente.

Produit du droit de patente pendant les années 1869-1873, et prévisions pour 1874.

ANNÉES.	PRODUITS.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1869 fr.	4,285,997 »	74,883 »	»
1870	4,374,797 »	88,800 »	»
1871	5,103,813 »	729,016 »	»
1872	5,065,664 »	»	38,149 »
1873	5,815,594 »	749,930 »	»
1874	6,000,000 »	184,406 »	»

(Prévisions.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On propose de porter les recettes présumées du droit de patente à 6,500,000 francs, soit à 684,000 francs de plus que les produits constatés pour l'année 1873.

La loi relative à la patente des sociétés en commandite par actions, qui sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1875, ne produira de recettes qu'en 1876.

Mines.

La fluctuation des redevances sur les mines a toujours été très-grande, comme le démontrent les chiffres ci-après :

ANNÉES.	RECETTES	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1868	746,854 »	»	99,525 »
1869	496,026 »	»	250,808 »
1870	440,020 »	»	56,006 »
1871	528,251 »	88,251 »	»
1872	572,577 »	44,126 »	»
1873	1,231,171 »	658,794 »	»
1874 (Prévisions.).	1,200,000 »	»	31,171

Le produit de 1873 s'élève à un chiffre exceptionnel, qui se reproduira peut-être en 1874; mais une réduction doit être prévue pour 1875. Il semble prudent de ne pas compter pour cet exercice sur un revenu supérieur à 800,000 francs, dépassant encore de 250,000 francs les prévisions admises pour 1874.

Douanes.

Le tableau suivant indique, outre le produit des droits depuis l'époque de la généralisation de nos tarifs conventionnels (1865) les recettes qui se rapportent aux marchandises dont la libre entrée a été décrétée par les lois des 15 mai 1870, 22 décembre 1871 et 3 janvier 1873.

Années.	RECETTES.				Différence entre les colonnes 4 et 5.	Observations.
	au profit de l'État.	au profit du fonds communal (Loi du 18 juillet 1860)	TOTALES.	sur les marchan- dises dont la libre entrée a été dé- crétée par les lois du 15 mai 1870, du 22 décembre 1871 et du 3 jan- vier 1873.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1865.	15,625,959	2,140,709	15,764,668	2,556,142	15,208,526	
1866.	12,898,049	2,566,475	15,264,524	2,529,482	12,935,042	
1867.	13,975,177	2,707,796	16,682,973	2,592,982	14,089,991	
1868.	14,655,550	2,959,785	17,595,342	2,896,572	14,698,970	
1869.	10,568,815	2,859,777	10,208,590	3,299,755	15,008,835	
1870.	22,054,487	6,506,611	28,561,098	5,086,107	25,474,991	
1871.	20,559,578	5,270,061	25,615,639	5,015,585	18,002,254	
1872.	18,945,588	5,584,121	22,527,509	1,815,746	20,711,763	
1873.	18,146,168	5,317,589	21,465,757	73,765	21,539,904	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit par ce tableau que les recettes de douane ont suivi une progression constante et normale de 1865 à 1869, sauf toutefois en 1866, année de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, guerre qui avait paralysé toutes les affaires. A partir de 1870, les recettes se sont brusquement élevées à des chiffres inconnus jusqu'alors, et ont subi des fluctuations inattendues.

En 1870, les importations exceptionnelles d'eaux-de-vie, effectuées dans le but d'échapper à l'augmentation des droits décrétée par la loi du 15 mai 1870, firent monter les recettes de plus de dix millions. Les années 1871, 1872 et 1873 ont donné également un produit extraordinaire qui s'explique d'un côté par l'extension considérable imprimée à toutes les affaires commerciales et industrielles, après la guerre franco-allemande, et d'un autre côté par des importations exceptionnelles de diverses marchandises, surtout de sucres raffinés.

Il convient donc de faire abstraction de ces quatre dernières années pour apprécier sainement la progression des droits de douane.

Laissant de côté également l'année 1866, pour le motif indiqué ci-dessus, on trouve pour les années 1865 à 1869 une recette moyenne de fr. fr. 14,476,000 »

Pendant cette même période, l'accroissement moyen a été de 540,000 francs par an; cet accroissement normal eût été le même pour les années postérieures, sans les circonstances particulières qui ont provoqué l'élévation des recettes. En l'appliquant aux années 1870 à 1875 on obtient un accroissement total de fr. 3,240,000 »

Soit ensemble en chiffres ronds fr. 17,700,000 »

chiffre que l'on propose de porter au Budget de 1875.

Dans cette somme de 17,700,000 francs, la part de l'État serait de fr. 14,260,000 »
et celle du fonds communal de 3,440,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 17,700,000 »

La part du fonds communal se subdivise comme il suit :

75 p. % de la recette sur le café.	fr.	2,250,000	»
35 p. % — les bières.		405,000	»
35 p. % — les eaux-de-vie étrangères		595,000	»
35 p. % — les sucres raffinés étrangers		490,000	»
TOTAL.	fr.	3,440,000	»

La recette de 14,260,000 francs, prévue comme part de l'État, dépasse de 1,260,000 le chiffre correspondant inscrit au Budget des Voies et Moyens pour 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Accises.

Le tableau ci-après fait connaître pour chacun des produits soumis à l'accise le montant des recettes réalisées en 1873, celui des prévisions adoptées pour 1874 et celui des évaluations pour 1875.

	PRODUIT TOTAL.			QUOTE-PART	
	RECETTE de 1873.	ÉVALUATIONS admitées pour 1874.	ÉVALUATIONS proposées pour 1875.	de L'ÉTAT.	du fonds COMMUNAL.
Vins	4,515,849	4,200,000	4,000,000	2,750,000	1,470,000
Eaux-de-vie indigènes	25,090,511	20,500,000	22,000,000	14,500,000	7,700,000
Bières et vinaigres	15,555,574	14,450,000	14,000,000	9,400,000	5,050,000
Sucres	4,598,409	4,800,000	4,800,000	3,120,000	1,680,000
Glucoses	53,526	40,000	45,000	45,000	"
TOTAUX . . . fr.	47,816,469	45,540,000	45,405,000	29,595,000	15,900,000

Le revenu de l'accise sur les vins, les bières et vinaigres et les glucoses est évalué, pour 1875, à la moyenne des recettes faites pendant les cinq dernières années.

Les recettes réalisées en 1875 et la réduction de la décharge à l'exportation permettent de porter à 22,000,000 de francs le revenu présumé de l'accise sur les eaux de vie en 1875.

Quant aux sucres, les évaluations du Budget de 1874, arrêtées à 4,800,000 francs, sont maintenues pour 1875.

L'attribution au fonds communal de 55 p. % des droits d'accise sur certains produits, réduit comme il suit la part de l'État dans les recettes afférentes à ces produits, savoir :

Vins étrangers	2,750,000	soit 130,000 fr. de plus qu'en 1874.
Eaux-de-vie indigènes	14,500,000	— 975,000 — —
Bières et vinaigres	9,400,000	— 500,000 — —
Sucres de canne et de betterave.	3,120,000	même chiffre que pour 1874.

Cette évaluation de . . . fr. 29,550,000 est inférieure de 1,847,000 francs à la recette réelle de 1873, constatée au 31 mars 1874.

Le produit présumé de l'accise sur les glucoses, porté à 45,000 francs, dépasse de 5,000 francs le chiffre porté au Budget de 1874.

Recettes diverses.

Frais d'essai des matières d'or et d'argent. — Depuis que la loi du 5 juin 1868 a aboli le contrôle obligatoire des ouvrages d'or et d'argent, les perceptions du chef des essais ont notablement diminué; c'est du reste ce qui a déterminé le Gouvernement à supprimer les six bureaux les moins importants, où les recettes étaient hors de toute proportion avec les frais de gestion.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans cette situation, on propose de réduire de 50,000 francs à 45,000 francs les prévisions des recettes pour l'exercice 1875, soit une diminution de 5,000 francs.

Recettes extraordinaires, etc., et rétributions du chef de la délivrance d'extraits du cadastre.

La délivrance des extraits cadastraux aux particuliers augmente chaque année dans des proportions notables, et les rétributions au profit de l'État suivent cette progression. On propose de ce chef de porter de 85,000 à 90,000 francs les prévisions des recettes extraordinaires, etc. soit 5,000 francs en plus que pour 1874.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Enregistrement.

Les prévisions de recettes provenant de l'application des droits d'enregistrement sont portées à 20 millions pour l'exercice 1875, soit une augmentation d'un million comparativement au chiffre adopté pour 1874. Cette augmentation se justifie par l'extension constante de la fortune immobilière dans les grandes villes, et notamment dans l'agglomération bruxelloise, ainsi que par les nombreuses transactions qui sont la conséquence de cette situation.

Greffe.

La moyenne des droits de greffe perçus pendant les cinq dernières années permet de porter les prévisions pour 1875 à 550,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs sur 1874.

Hypothèques.

Les circonstances qui expliquent l'accroissement des droits d'enregistrement exercent une influence analogue sur le produit des droits d'hypothèque. D'après les faits constatés pendant les années écoulées, on présume que ce produit atteindra le chiffre de 5,650,000 francs en 1875, soit 250,000 francs de plus que les prévisions admises au Budget de 1874.

Successions.

Les droits de succession de toute nature ont dépassé, en 1871 et 1872, le chiffre de 17 millions. Les recettes constatées pour 1875, à la date du 31 décembre, atteignaient 16,600,000 francs.

Cette tendance à la progression s'explique par les raisons invoquées ci-avant. On croit pouvoir, sans exagération, porter les prévisions de recette pour 1875, à 16,400,000 francs, chiffre supérieur de 700,000 francs à celui qui a été inscrit au Budget de 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Timbre.

Il y a également progression des produits du timbre, par suite du développement constant des affaires industrielles et commerciales. Les prévisions adoptées au Budget de 1874, s'élevaient à 4,500,000 francs. On propose de les porter à 4,900,000 francs pour 1875, soit une augmentation de 400,000 francs.

Amendes en matière d'impôts.

Le produit de ces amendes était évalué à 260,000 francs au Budget de 1874. On propose de le porter à 280,000 francs au Budget de 1875, soit une augmentation de 20,000 francs, comme conséquence de l'accroissement présumé des impôts.

Amendes de condamnation en matières diverses.

La moyenne des amendes de condamnation, perçues pendant les cinq dernières années, est de 454,000 francs. Mais cette moyenne est exagérée, à raison du produit exceptionnellement élevé de l'année 1873 (551,000 francs). On croit ne devoir porter les évaluations pour 1875 qu'à 440,000 francs, soit 20,000 francs de plus qu'au Budget de 1874.

PÉAGES.

Postes.

Les recettes de l'année 1873 dépassent d'environ 280,000 francs celles qui ont été réalisées en 1872. Dans ces conditions, et tenant compte du développement des affaires et des correspondances, il est permis d'évaluer à 8,490,000 francs le montant des produits de 1875. Défalquant de cette somme la part de 41 p. %, attribuée au fonds communal, soit 3,480,900 francs, il reste comme revenu pour l'État 5,009,100 francs, somme supérieure de 289,100 francs aux évaluations admises pour 1874.

CAPITAUX ET REVENUS.

Chemin de fer.

Les recettes réalisées en 1873 s'élèvent à 62,300,000 francs. Elles dépassent de 2,625,000 francs le produit de l'année antérieure, mais elles sont restées de 5,700,000 francs au-dessous des prévisions inscrites au Budget des Voies et Moyens.

Ces prévisions avaient été établies en tenant compte du développement des transports constaté en 1871 et en 1872, ainsi que du résultat probable de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la mise en exploitation de lignes nouvelles. C'est en se fondant sur les mêmes probabilités que les produits de 1874 ont été évalués à 84,500,000 francs, dont 70.000,000 francs à provenir des anciennes lignes, et 14,500,000 francs des lignes reprises de la Compagnie du Grand-Luxemburg.

Il semble prudent de ne porter au Budget pour 1875 qu'une somme totale de 86 millions, soit seulement 1,500,000 francs de plus qu'au Budget de l'exercice courant.

Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.

Les prévisions pour 1874 ont été fixées à 400,000 francs. On propose de les fixer à 450,000 francs pour 1875, chiffre qui représente assez exactement la moyenne des recettes perçues pendant les trois dernières années.

Revenus des domaines.

Le produit moyen de ces revenus pendant les cinq dernières années s'élève à 812,000 francs. On croit donc pouvoir admettre le chiffre de 800,000 francs comme prévisions pour l'exercice 1875. C'est une augmentation de 100,000 francs sur le chiffre adopté pour 1874.

Produit des droits de pilotage.

La recette a été de 1,455,000 francs en 1873. On peut donc évaluer à 1,400,000 francs celle qui sera obtenue en 1875, soit un excédant de 100.000 francs sur les évaluations admises pour 1874.

Droits de fanal

C'est également en se basant sur la recette de 1873, qui s'est élevée à 420,000 francs, que l'on a établi à 400,000 francs le produit des droits de fanal pour 1875. Comparativement aux évaluations du Budget de 1874, il y a augmentation de 40,000 francs.

Produit de la régie du MONITEUR.

On propose de porter l'évaluation de ces produits à 40,000 francs au Budget de 1875. C'est une augmentation de 20,000 sur le chiffre admis pour 1874. Elle représente les recettes à effectuer du chef de l'impression des actes relatifs aux Sociétés anonymes, etc., en exécution de l'article 10 de la loi du 18 mai 1873 (*Moniteur* n° 148).

NOTE-PRÉLIMINAIRE.

Part réservée à l'État dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.

Cette part a été évaluée à un million pour l'année 1874. — En 1875, elle avait atteint le chiffre de fr. 2,898,915 41, y compris une somme de fr. 1,536,558 80, provenant de la partie d'intérêt dépassant le taux de 5 p. o/o perçu sur les opérations d'escompte. En éliminant cette source de revenu due à la situation exceptionnelle du marché des capitaux en 1875, on peut encore compter pour 1875 sur un produit de 1,500,000 francs, dépassant de 500,000 francs le chiffre admis pour 1874.

REMBOURSEMENTS.

Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.

L'évaluation pour 1874 était de 240,000 francs. Celle que l'on propose pour 1875 est de 260,000 francs. — L'augmentation de 20,000 francs se justifie par l'accroissement notable du produit des centimes additionnels aux impôts directs, perçus au profit des provinces et des communes.

Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, etc.

Comme d'usage, on porte sous cette rubrique un chiffre égal au total de la 2^e section du chapitre X du Budget des dépenses du Ministère de la Justice (service industriel des prisons), soit pour l'exercice 1875 . fr. 316,000 »

Le chiffre inscrit au Budget des Voies et Moyens de 1874
était de 556,000 »

Donc en moins pour 1875. 240,000 »

Recettes diverses et accidentelles.

La moyenne des perceptions effectuées pendant les cinq dernières années est de 264,000 francs. — On peut donc, sans exagération, estimer à 250,000 francs le produit réalisable en 1875. C'est une augmentation de 18,000 francs sur le chiffre inscrit au Budget de 1874.

Recettes du chef d'ordonnances prescrites.

L'évaluation pour 1874 a été portée à 25,000 francs. — Mais la moyenne des recettes des cinq dernières années ne s'élevant qu'à 18,000 francs environ, on croit devoir réduire ce chiffre de 5,000 francs au Budget de 1875, et n'y porter ainsi qu'une évaluation de 20,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La statistique générale des recettes de 1840 à 1870 fait l'objet d'une publication séparée, mais qui peut se rattacher à l'examen des Budgets des Voies et Moyens.

C'est pour déférer à des vœux exprimés au sein de la Chambre que cette publication a lieu.

Elle est complétée par les renseignements suivants annexés à la présente note :

I. Tableau comparatif des Budgets des Voies et Moyens de 1860, 1865 à 1873 et prévisions pour 1874 et 1875.

II. Service ordinaire de 1860 à 1873. Recettes prévues et effectuées. Dépenses. Balance de chaque exercice. Excédant de recettes, totaux et moyennes par périodes.

III. Tableau comparatif des recettes de 1873 et des évaluations pour 1874. Résumé par grandes catégories.

Comparaison du produit des impôts proprement dits *a.* 1869-1873. *b.* 1871-1873. Progressions totales et moyennes.

IV. Comparaison des recettes de 1860 et de 1873. Rapport à la population.

V. Crédits spéciaux de 1872 au 22 avril 1874. Résumé par catégories.

VI. Détail des mêmes crédits.

VII. Modification des lois d'impôt. Suppressions, réductions et augmentations.

Plusieurs de ces renseignements avaient été promis à la Chambre, lors de la discussion du Budget des Voies et Moyens de 1874.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

TABLEAU N° 1.

TABLEAU COMPARATIF

DES

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DE 1860, 1865 A 1873

ET

prévisions pour 1874 et 1875.



TABLEAU I.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NATURE DES PRODUITS.	1860	1865.	1866	1867.	1868.	DIFFÉRENCI de 1868 à 1867.	1869.
IMPÔTS.							+ plus. — moins. Chiffres ronds.
Foncier, personnel, patentes	52,987,657	54,218,272	54,594,309	54,598,455	54,754,455	+ 150,000	55,242,145
Droits de débits des boissons alcooliques et des tabacs.	1,341,115	1,599,102	1,656,040	1,660,289	1,688,580	+ 10,000	1,728,696
Relevances sur les mines	495,845	450,771	567,025	846,357	746,854	- 100,000	496,927
Douanes	15,822,900	13,657,745	12,952,000	14,003,126	14,673,529	+ 670,000	16,585,518
Accises (sel et eau de mer).	5,159,000	5,535,454	5,600,557	5,751,804	5,781,556	+ 30,000	5,885,548
Accises (autres).	22,572,501	23,575,017	24,257,244	24,075,731	22,503,274	- 1,570,000	24,657,542
Divers.	455,565	376,350	288,405	271,588	215,881	- 56,000	148,405
Enregistrement, greffe, hypothèques	16,299,756	18,674,454	18,916,518	20,191,410	21,640,681	+ 1,449,000	22,440,915
Successions	10,118,454	12,340,582	12,510,675	13,962,097	13,649,566	- 313,000	15,750,095
Timbre et divers	4,042,278	4,466,155	4,595,581	4,702,002	5,052,405	+ 350,000	5,271,757
PÉAGES.							
Rivières, canaux, routes.	109,074,891	114,907,889	115,938,754	120,069,657	120,666,137	+ 596,000	127,981,224
Postes, télégraphes, bateaux à vapeur	4,558,162	4,076,202	5,648,459	1,692,406	1,781,250	+ 89,000	1,861,402
Chemins de fer	4,618,714	4,099,119	5,011,545	5,412,420	5,607,585	+ 195,000	6,095,098
AUTRES PRODUITS.							
Domaines, forêts et autres	36,916,980	44,684,009	43,351,540	43,919,388	45,583,506	+ 1,664,000	47,806,273
Divers.	2,467,882	2,355,902	2,871,116	2,788,362	3,857,010	+ 1,069,000	5,015,473
Remboursements	4,227,250	4,044,359	4,054,789	5,554,671	3,881,856	+ 547,000	4,055,218
Part de l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale. — Placement des fonds du Trésor, etc.	2,255,061	2,600,592	2,016,000	2,563,050	2,053,927	- 330,000	1,074,557
TOTAUX DES BUDGETS.							
	9,315,203	9,447,762	9,550,807	8,982,883	10,044,731	+ 1,062,000	9,410,677
	155,507,074	169,059,660	168,841,101	172,971,028	176,294,574	+ 5,522,000	185,201,174

(1) Aliénations d'immeubles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCE de 1869 à 1868.	1870.	DIFFÉRENCE de 1870 à 1869.	1871.	DIFFÉRENCE de 1871 à 1870.	1872. Compte provi- soire.	DIFFÉRENCE de 1872 à 1871.	1873. (Recettes au 31 mars 1874.)	DIFFÉRENCE approxima- tive de 1873 à 1872	1874. PRÉVISIONS votées	1875. PRÉVISIONS proposés.
+ 508,000	55,725,501	+ 485,000	56,781,619	+ 1,056,000	58,556,569	+ 1,775,000	59,055,000	+ 477,000	59,690,000	41,475,000
+ 40,000	1,762,526	+ 54,000	1,502,913	- 460,000	supprimé.	- 4,302,913	"	"	"	"
- 251,000	440,020	- 56,000	528,251	+ 88,000	572,577	+ 44,000	1,250,000	+ 658,000	570,000	800 000
+ 1,710,000	22,057,152	+ 5,674,000	20,559,578	- 1,718,000	18,945,588	- 4,396,000	18,146,168	- 797,000	15,060,000	14,260,000
+ 104,000	5,022,520	- 863,000	2,185,785	- 2,839,000	supprimé.	- 2,183,785	"	"	"	"
+ 2,154,000	24,472,764	- 165,000	25,055,856	- 1,437,000	26,828,092	+ 3,793,000	51,456,157	+ 4,627,000	28,185,000	29,595,000
67,000	110,797	- 38,000	151,827	+ 21,000	154,189	+ 2,400	156,564	+ 2,000	155,000	155,000
+ 800,000	20,056,508	- 2,385,000	22,674,448	+ 2,618,000	26,752,975	+ 4,079,000	28,844,008	+ 2,092,000	22,740,000	24,005,000
+ 2,101,000	15,261,651	- 488,000	17,072,445	+ 1,811,000	17,510,770	+ 258,000	16,629,877	- 681,000	15,700,000	16,400,000
+ 259,000	4,981,733	- 290,000	5,785,566	+ 802,000	5,876,010	+ 92,000	6,359,124	+ 465,000	5,185,000	5,620,000
+ 7,518,000	129,890,772	+ 1,907,000	129,834,288	- 56,000	134,974,768	+ 5,140,000	141,815,498	+ 6,841,000	125,205,000	132,290,000
+ 80,000	1,950,709	+ 60,000	1,909,679	- 21,000	1,962,789	+ 53,000	1,759,265	- 204,000	1,906,000	1,906,000
+ 488,000	6,605,287	+ 508,000	8,610,720	+ 2,007,000	7,720,000	- 891,000	7,822,829	+ 105,000	8,120,000	8,509,000
+ 1,655,000	41,825,031	+ 1,975,000	57,172,844	+ 15,548,000	59,675,000	+ 2,502,000	61,750,000	+ 2,055,000	84,500,000	86,000,000
+ 2,225,000	50,359,027	+ 2,555,000	67,693,213	+ 17,554,000	69,387,769	+ 1,665,000	71,312,092	+ 1,954,000	94,526,000	94,415,000
- 844,000	2,992,011	- 21,000	3,520,564	+ 529,000	2,908,415	- 612,000	2,949,585	- 41,000	1,650,000	1,941,000
+ 151,000	4,879,115	+ 846,000	4,085,820	- 793,000	5,598,859	- 487,000	4,664,835	+ 1,066,000	4,185,000	5,987,000
- 59,000	1,961,882	- 13,000	1,660,068	- 302,000	1,408,666	- 191,000	1,659,795	+ 171,000	1,774,000	1,742,000
+ 137,000	454,196	+ 65,000	912,009	+ 458,000	1,018,353	+ 106,000	4,175,837	+ 3,158,000	2,525,000	2,825,000
- 634,000	40,287,202	+ 877,000	40,178,461	- 109,000	8,994,273	- 1,484,000	13,430,050	+ 4,436,000	9,942,000	12,495,000
+ 8,907,000	190,557,001	+ 5,356,000	207,705,992	+ 17,169,000	215,326,810	+ 5,621,000	226,557,640	+ 13,251,000	229,645,000	239,200,000 (¹)1,450,000

TABLEAU II.

BUDGETS. — Service ordinaire.

Années.	RECETTES.			DÉPENSES.			Résultat de l'exercice. (Crédits supplémentaires compris.)		EXCÉDANTS. —
	PRÉVISIONS. (Budget primitif.)	PRODUIT RÉEL.	DIFFÉRENCES en plus + du produit sur les prévisions.	PRÉVISIONS. (Budget primitif.)	DÉPENSES RÉELLES. (Crédits supplémen- taires compris.)	DIFFÉRENCES en plus + ou en moins — des dépenses sur les prévisions.	EXCÉDANTS des RECETTES.	DÉFICIT.	
1860	150,516,790	155,507,070	+ 4,790,280	158,642,456	142,880,770	+ 4,235,534	12,426,500	"	Période totale, 1860-1875. — Somme . . . 129,888,190
1861	149,629,190	156,460,220	+ 6,851,050	141,576,486	145,774,860	+ 4,198,574	10,685,560	"	(— 1870). . . 1,506,950
1862	154,214,490	160,914,490	+ 6,700,000	145,176,590	140,551,220	+ 4,154,850	11,583,270	"	Reste. . . 128,381,260
1863	156,946,790	165,177,290	+ 6,250,500	148,747,221	151,096,580	+ 2,549,159	12,080,910	"	Moyenne annuelle. . . 9,134,576
1864	158,482,790	104,149,350	+ 5,666,440	151,885,210	155,715,680	+ 1,852,470	10,453,550	"	Période de 10 ans, 1860-1869. Somme. . . 92,696,220
1865	160,512,790	169,059,660	+ 8,726,870	154,244,540	156,741,910	+ 2,497,570	12,237,750	"	Moyenne annuelle. . . 9,269,622
1866	164,045,290	168,841,100	+ 4,797,810	158,579,260	165,481,970	+ 6,902,710	5,559,150	"	Période de 5 ans, 1865-1869. Somme. . . 35,486,850
1867	166,046,290	172,971,950	+ 6,925,640	166,774,050	169,700,710	+ 2,926,680	3,271,220	"	Moyenne annuelle. . . 7,097,560
1868	169,190,780	176,294,570	+ 7,103,590	171,911,650	172,697,650	+ 785,980	5,506,740	"	Période de 3 ans, 1867-1869. Somme. . . 19,829,950
1869	174,691,700	185,201,170	+ 10,509,470	176,511,640	172,259,180	— 4,272,460	12,961,990	"	Moyenne annuelle. . . 6,609,985
1870	176,725,000	190,557,000	+ 13,812,000	176,812,840	191,845,950	+ 15,051,090	"	1,506,950	Période de 5 ans, 1871-1875. Somme. . . 37,191,970
1871	178,529,000	207,705,990	+ 29,576,990	179,505,140	192,871,580	+ 15,568,240	14,854,610	"	Moyenne annuelle. . . 12,597,525
1872	188,914,000	215,326,810	+ 24,412,810	192,956,540	198,957,090	+ 6,000,750	14,569,720	"	
1875	205,985,500	226,557,640	+ 20,572,140	204,751,845 ⁽¹⁾	218,570,000	+ 13,858,155	7,987,640	"	

(1) Y compris tous les crédits supplémentaires demandés et à demander (Chemins de fer, Dette publique, etc.)

TABLEAU III.

Recettes de 1873 comparées aux évaluations pour 1874.

DÉSIGNATION.	1875. (Jusqu'au 31 mars 1871.)	1874.	1874.	
			PLUS.	MOINS.
<i>Impôts.</i> { Foncier, personnel, patentes, mines Douanes, accises et divers Enregistrement, successions, timbre	40,265,000	40,260,000	"	5,000
	40,758,889	41,520,000	"	8,418,889
	51,815,609	43,625,000	"	8,188,609
	TOTAL IMPÔTS.	141,815,498	125,205,000	"
<i>Péages.</i> { Rivières, canaux, postes, télégraphes, marine Chemins de fer (approximativement.)	9,582,092	10,020,000	443,908	"
	62,000,000	84,500,000	22,500,000	"
	TOTAL PÉAGES.	71,582,092	94,520,000	22,943,908
<i>Divers</i>	12,929,257	9,912,000	"	3,017,257
ÉVALUATIONS TOTALES.	226,326,847	229,647,000	Plus 3,316,153	

Impôts comparés.

DÉSIGNATION.	1869.	1875.	PROGRESSION		1871.	1875.	PROGRESSION	
			TOTALE.	MOYENNE.			TOTALE.	MOYENNE.
Directs.	35,738,170	40,265,000	4,524,830	1,151,207	57,509,870	40,265,000	2,053,130	1,476,565
Douanes et accises.	41,164,265	49,758,889	8,574,624	2,145,636	40,993,959	49,758,889	2,744,950	1,572,505
Enregistrement, etc	45,402,743	51,815,609	8,350,864	2,087,716	45,550,459	51,815,609	6,285,150	3,141,575
Malgré suppression sel. . . . fr. 5,883,000 Debits. 1,728,000 Dontées alimentaires. . . . 3,000,000	120,365,180	141,815,498	21,450,518	5,562,579	129,854,288	141,815,498	11,981,210	5,990,705
Fr.								10,613,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(XVII)

[No 97]

TABLEAU IV.

Comparaison des recettes de 1860 et de 1873.

DÉSIGNATION.	1860.			1873.			PROGRESSION.		
	RECETTES.	POPULATION.	Quotité par habitant.	RECETTES.	POPULATION. (approxim.)	Quotité par habitant.	TOTALES.	MOYENNE.	
Impôts	{ Foncier, personnel, patentes, mines	55,483,502	4,731,957	7.07	40,265,000	5,282,826	7.62	6,770,498	521,400
	{ Douanes, accises et divers	45,150,041	"	9.54	40,738,880	"	9.41	4,607,048	554,458
	{ Enregistrement, successions, timbre	30,460,448	"	6.44	51,815,609	"	9.81	21,355,161	1,642,551
	TOTAL IMPÔTS.	109,074,891	"	25.05	141,815,408	"	26.84	32,740,607	2,518,508
Péages	{ Rivières, canaux, postes, télégraphes, marine.	9,156,876	"	1.95	9,582,092	"	1.81	425,216	32,709
	{ Chemins de fer	27,760,104	"	5.87	62,000,000	"	11.74	34,259,806	2,655,858
	TOTAL PÉAGES.	36,916,980	"	7.80	71,582,092	"	15.55	34,685,112	2,666,547
Divers	9,315,203	"	1.97	12,920,257	"	2.45	5,614,054	278,004	
TOTAL DU BUDGET.	155,307,074	"	32.82	226,526,847	"	42.84	71,019,773	5,465,050	

NB. Pour bien apprécier ces résultats il faut tenir compte des réductions et suppressions d'impôts : V. le tableau spécial.
La progression totale se décompose en millièmes ainsi qu'il suit :

Impôts directs	94
Douanes et accises	65
Enregistrement	504
Péages	487
Divers	50
	<hr/>
	1,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU V.

RÉSUMÉ des crédits spéciaux de 1872 au 22 avril 1874.

Affaires Étrangères — Steamers et ateliers				1,090,000 •			
Finances	{ Remboursement du 5 % ancien fr. 5,633,000 • — rente 400,000 florins aux Pays-Bas . . . 13,750,000 • Divers. Achat de la Cambre, etc. 647,212 82 }			25,030,212 82			
		Guerre	{ Immeubles 1,580,000 • Divers 515,000 • }		2,095,000 •		
				Intérieur	{ Maisons d'école 21,000,000 • Voirie vicinale 1,000,000 • Ecoles normales 975,000 • Ville de Spa 890,000 • Divers 784,886 31 }		24,649,886 31
Justice. — Palais de Justice à Bruxelles			3,500,000 •				
Travaux publics.	Chemins de fer { en exploitation { Installations . 36,000,000 Matériel . . 21,580,000 } en construction 4,000,000 } à construire 40,000,000 } rachetés 80,950,000 }		189,150,000 •				
		Télégraphes	800,000 •				
		Routes, ponts, etc.	4,367,000 •				
		Travaux hydrauliques	12,335,897 94				
	Marine	1,315,000 •					
	Achat, construction et amélioration d'immeubles	3,025,000 •					
					<u>267,537,997 07</u>		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU VI.

Relevé détaillé des crédits spéciaux alloués depuis 1872, jusqu'au
22 avril 1874.

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	CRÉDITS alloués
ANNÉE 1872.	
Département des Travaux publics.	
(Loi du 2 mars 1872. <i>Moniteur</i> du 7, n ^o 67.)	
1 ^o Extension du matériel de traction et des transports	10,780,000 »
2 ^o Construction de nouvelles remises aux locomotives	1,000,000 »
3 ^o Outillage des ateliers et des stations, etc.	1,300,000 »
4 ^o Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway.	3,000,000 »
Département des Affaires Étrangères.	
(Loi du 12 mars 1872. <i>Moniteur</i> du 15, n ^o 75.)	
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.	615,000 »
Département de la Guerre.	
(Loi du 25 mars 1872. <i>Moniteur</i> du 28, n ^o 88.)	
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement qu'exige le transfert de l'Académie militaire dans l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre	450,000 »
Département des Travaux publics.	
(Loi du 26 mars 1872. <i>Moniteur</i> du 29, n ^o 89.)	
Extension des lignes et appareils télégraphiques	500,000 »
Département de la Guerre.	
(Loi du 21 mai 1872. <i>Moniteur</i> du 23, n ^o 144.)	
Établissement d'une grande meunerie militaire à Anvers et construction, dans les boulangeries militaires, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques	730,000 »
Département de l'Intérieur.	
(Loi du 21 mai 1872. <i>Moniteur</i> du 23, n ^o 144.)	
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'exposition de Vienne, en 1873	225,000 »
A REPORTER fr.	18,400,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	CRÉDITS alloués.
REPORT. fr.	18,400,000 »
(Loi du 21 mai 1872. <i>Moniteur</i> du 23, n° 144)	
ART. 2. — Dépenses d'amélioration aux armes de la garde civique.	45,553 02
Département de la Justice	
(Loi du 20 mai 1872. <i>Moniteur</i> du 24, n° 145.)	
Palais de Justice à Bruxelles	975,000 »
Département des Travaux publics.	
(Loi du 21 mai 1872. <i>Moniteur</i> du 23, n° 146.)	
Travaux d'endiguement du Zwyn	220,000 »
(Loi du 24 mai 1872. <i>Moniteur</i> du 31, n° 152.)	
1° Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État et aux chemins de fer concédés, etc.	500,000 »
2° Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	250,000 »
3° Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	250,000 »
4° Construction d'un hôtel pour la direction des contributions à Gand.	60,000 »
5° Appareils de chauffage pour les serres du Jardin Botanique à Bruxelles	75,000 »
6° Maison d'habitation du régisseur de l'école vétérinaire de l'État	50,000 »
7° Travaux d'appropriation des musées de l'État.	190,000 »
8° Pont du canal de Langledé et travaux d'amélioration au même canal	17,000 »
9° Chemin de fer de raccordement entre les stations des Guillemins et de Vivegnis, à Liège.	2,000,000 »
10° Travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et le service des établissements maritimes d'Avvers	2,000,000 »
11° Parachèvement du réseau des chemins de fer de l'État	1,800,000 »
Département de l'Intérieur.	
ART. 3. — 1° Construction et ameublement de maisons d'école.	1,000,000 »
2° Amélioration à apporter à la voirie vicinale	1,000,000 »
Département des Travaux publics.	
(Loi du 24 mai 1872. <i>Moniteur</i> du 31, n° 152.)	
Établissement à Heyst du chenal de l'écluse maritime dépendant du canal de dérivation de la Lys (Procès J.-B. Dutoit.)	208,000 »
A REPORTER. fr.	20,018,553 02

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	CRÉDITS alloués.
Report. fr.	29,018,353 02
Départements des Affaires Étrangères et des Travaux publics	
(Loi du 26 mai 1872. <i>Moniteur</i> du 5 juin, n° 157.)	
Établissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende :	
Département des Affaires Étrangères 475,000 »	} 650,000 »
— des Travaux publics. 175,000 »	
Département des Finances.	
(Loi du 18 décembre 1872. <i>Moniteur</i> du 19, n° 354.)	
Remboursement du capital non amorti de la dette à 3 p. % provenant de l'emprunt décrété par la loi du 25 mai 1858	5,655,000 »
(Loi du 20 décembre 1872. <i>Moniteur</i> du 22, n° 357.)	
Déplacement de l'hôtel de la Monnaie.	57,212 82
Département de la Guerre.	
(Loi du 20 décembre 1872. <i>Moniteur</i> du 22, n° 357.)	
Honoraires et débours dus à l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté, en 1841, au sieur De Zouter du chef de contraventions aux lois sur les servitudes militaires	10,000 »
 ANNÉE 1873. 	
Département de l'Intérieur.	
(Loi du 10 mars 1873. <i>Moniteur</i> du 11, n° 70.)	
Frais de révision de la pharmacopée officielle.	8,000 »
Département des Finances.	
(Loi du 29 mars 1873. <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} avril, n° 91.)	
Subside alloué à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	500,000 »
Département de l'Intérieur.	
(Loi du 2 avril 1873. <i>Moniteur</i> du 3, n° 93.)	
Exposition internationale de Vienne en 1873	125,000 »
Département de la Guerre.	
(Loi du 2 avril 1873. <i>Moniteur</i> du 4, n° 94.)	
Fabrication d'armes perfectionnées, nécessaires à la gendarmerie	205,000 »
A REPORTER. fr.	36,006,565 84

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	CRÉDITS alloués.
REPORT. fr	36,006,565 84
Département des Travaux publics.	
(Loi du 2 avril 1873. <i>Moniteur</i> du 6, n° 96.)	
Amélioration du matériel fixe et naval de la ligne d'Ostende à Douvres	- 260,000 "
Département des Finances.	
(Loi du 29 avril 1873. <i>Moniteur</i> du 30, n° 120.)	
Frais d'émission et de confection des titres de l'Emprunt à 3 p. %, de 240 millions de francs	500,000 "
(Loi du 19 juin 1873. <i>Moniteur</i> du 20.)	
Remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite en faveur des Pays-Bas, en vertu du traité du 5 novembre 1842	18,750,000 "
Département de la Guerre.	
(Loi du 22 juin 1873. <i>Moniteur</i> du 27.)	
Acquisition de terrains nécessaires à l'établissement d'un champ de manœuvres à Anvers	400,000 "
Département de l'Intérieur.	
(Loi du 14 août 1873. <i>Moniteur</i> des 16 et 17.)	
ART 1 ^{er} — Construction et ameublement de maisons d'école	20,000 000 "
Département des Finances.	
ART 2. — Somme due à la province de Brabant pour l'acquisition de l'ancien dépôt de la Cambre	200,000 "
Département de la Justice.	
(Loi du 16 août 1873. <i>Moniteur</i> du 19, n° 231.)	
§ 1 ^{er} . Palais de Justice à Bruxelles.	1,500,000 "
Département de l'Intérieur.	
§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	975,000 "
Département des Travaux publics.	
§ 3. Raccordement de routes aux chemins de fer	3,000,000 "
§ 4. Construction de ponts	600,000 "
§ 5. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	500,000 "
A REPORTER. fr	82,581,565 84

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	CRÉDITS alloués.
REPORT. fr.	82,581,565 84
§ 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie	1,000,000 "
§ 7. Restauration du palais de Liège	500,000 "
§ 8. Appropriation du Conservatoire de musique de Bruxelles.	350,000 "
§ 9. Construction d'un hôtel des contributions à Gand	100,000 "
§ 10. Barrages dans la Meuse en amont de Namur	1,000,000 "
§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 "
§ 12. Canal de Turnhout à Anvers par S'-Job-in-'t Goor.	1,000,000 "
§ 13. Amélioration de la Lys	250,000 "
§ 14. Id. de la Mandel.	55,000 "
§ 15. Suppression d'un bras de la Dendre à Ath.	55,000 "
§ 16. Amélioration de la Dyle.	40,000 "
§ 17. Id. du régime de l'Yser.	800,000 "
§ 18. Id. de la Grande-Néthe	120,000 "
§ 19. Id. du port d'Ostende.	50,000 "
§ 20. Établissement des murs de quai du bassin de commerce à Ostende	115,000 "
§ 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen.	5,000,000 "
§ 22. Écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	500,000 "
§ 25. Subsidés pour l'amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eccloo :	
A. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle	70,000 "
B. Écoulement des eaux de Caprycke	20,000 "
C. Approfondissement du Burggraeven-stroom	50,000 "
D. Recreusement de l'Eccloosche-Leyders.	40,000 "
§ 24. Égouts de la ville de Tournai	200,000 "
§ 25. Assainissement des polders du pays de Waes	100,000 "
§ 26. Chemin de fer de Luttre.	4,000,000 "
§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis, à Liège.	2,500,000 "
§ 28. Chemin de fer de ceinture à Gand	1,500,000 "
§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphiques	500,000 "
A REPORTER. fr.	102,550,565 48

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	CRÉDITS alloués.
REPORT. fr.	102,550,565 84
§ 50. Construction d'un steamer destiné au service entre Ostende et Douvres	750,000 »
§ 51. Extension et parachèvement du railway	25,000,000 »
§ 52. Extension du matériel de traction et de transport	9,500,000 »
§ 53. Amélioration et extension des voies et du matériel des lignes du Luxembourg	18,000,000 »
Département des Finances.	
§ 54. Remboursement, à 550 francs par titre, des 114,460 actions émises par la Grande Compagnie du Luxembourg	62,950,000 »
§ 55. Prix stipulé par l'article 25 de la convention du 31 janvier 1875, pour l'exécution de lignes nouvelles	46,000,000 »
Département des travaux publics.	
(Loi du 14 août 1875. <i>Moniteur</i> du 20, n° 252.)	
§ 1 ^{er} . Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	12,550 »
§ 2. Travaux de nivellement des terrains militaires de Charleroi.	110,000 »
§ 3. Élargissement de la 2 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	40,000 »
§ 4. Approfondissement de la Sambre	10,000 »
§ 5. Créance arriérée du chef d'une acquisition de terrains pour les travaux de canalisation de la Dendre	558 94
(Loi du 14 août 1875. <i>Moniteur</i> du 20, n° 252.)	
ART. 1 ^{er} . — Éclairage de l'Escaut	150,000 »
Département de la Justice	
(Loi du 17 août 1875. <i>Moniteur</i> du 20, n° 252.)	
ART. 1 ^{er} . — Palais de Justice à Bruxelles	25,000 »
Département de l'Intérieur.	
(Loi du 16 août 1875. <i>Moniteur</i> du 21, n° 255.)	
ART. 1 ^{er} . — A. Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture de l'État	200,000 »
B. Acquisition d'objets d'art et d'archéologie destinés au Musée royal d'antiquités et d'armures de l'État.	50,000 »
A REPORTER. fr.	205,514,465 78

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	CRÉDITS alloués.
Report fr.	263,314,463 78
ANNÉE 1874.	
Département de l'Intérieur.	
(Loi du 14 mars 1874. <i>Moniteur</i> du 16, n° 75.)	
§ 1 ^{er} . Quote-part de l'État dans le paiement du prix d'acquisition, pour le dépôt des archives provinciales, des locaux de l'orphelinat dit <i>Kuldere</i> , à Gand	110,000 »
§ 2. Frais d'appropriation, d'ameublement et d'aménagement de ces locaux	22,100 »
§ 3. Honoraires dus à l'architecte Pauli pour plans et devis relatifs à cette acquisition	1,433 20
Département de la Justice.	
(Loi du 16 mars 1874. <i>Moniteur</i> du 19, n° 78.)	
Continuation des travaux de construction d'un Palais de Justice à Bruxelles	1,000,000 »
Département des Travaux publics.	
(Loi du 17 avril 1874. <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.)	
Reconstruction des quais d'Anvers entre le musoir-sud de l'écluse du Kattendyck et la batterie Saint-Michel, et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut en aval de l'écluse du Kattendyck	2,000,000 »
Département de l'Intérieur.	
(Loi du 21 avril 1874. <i>Moniteur</i> du 22, n° 112.)	
Subside alloué à la ville de Spa, pour l'aider à achever des travaux d'utilité communale et à compléter les installations nécessaires à l'exploitation des sources minérales	800,000 »
Total des crédits alloués fr.	267,337,997 07

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU VII.

MODIFICATIONS AUX LOIS D'IMPOT.

		AUGMENTATIONS et créations d'impôts.	SUPPRESSIONS et réductions d'impôts.
		MONTANT approximatif.	MONTANT approximatif.
<i>Résumé de la note annexée au Budget des Voies et Moyens de 1854. (N° 165.)</i>			
	En 1830.	18,764,000
	De 1831 à 1847	11,281,000	1,652,000
	De 1848 au 28 février 1853	4,550,000	1,500,000
		15,831,000	21,950,000
	<i>Modifications faites depuis le 1^{er} mars 1853.</i>		6,125,000
1	Loi du 26 avril 1853.	DoUANES. — Suppression des droits de sortie	250,000
2	— 31 déc. 1853.	CONTRIBUTION FONCIÈRE. — Modification du contingent	444,000
3	— 14 mars 1854.	ACCISES. — Taxe de 40 centimes par 100 kilog. sur le sel employé à la fabrication du sulfate de soude	40,000
4	— 12 avril 1854.	DOUANES. — Suppression et réduction de droits d'entrée, et modification à la tarification différentielle des huiles d'olive	150,000
5	— 24 mai 1854.	ENREGISTREMENT. — Modification de la taxe sur les brevets d'invention	50,000
6	— 30 nov. 1854.	ACCISES. — Établissement d'une surtaxe pour la distillation des mélasses, etc.	500,000
7	— 4 juin 1855.	ENREGISTREMENT. — Réduction à un droit fixe de fr. 1 70 c ^t du droit proportionnel sur les adjudications et marchés pour compte de l'État, des provinces, des communes et des établissements publics	70,000
8	— 15 mars 1856.	ACCISES. — Augmentation du <i>minimum</i> pour les sucres	1,000,000
9	— 26 mai 1856.	Id. Modification à l'impôt sur la fabrication des glucoses	6,000
10	— 27 mai 1856.	DOUANES. — Révision du tarif des droits d'entrée sur les machines (pour mémoire)
11	— 5 fév. 1857.	DOUANES. — Denrées alimentaires. — Nouvelle tarification	400,000
12	— 14 août 1857.	TIMBRE. — Réduction du droit sur les connaissements et sur certains effets de commerce	45,000
13	— 18 déc. 1857.	DOUANES. — Révision du tarif des droits d'entrée sur les matières non fabriquées	800,000
14	— 28 déc. 1858.	PATENTES. — Réduction de 50 p. ^o / _o de la patente des bateliers	160,000
15	Id.	ACCISES. — Suppression du timbre des quittances	15,000
16	Loi du 19 fév. 1860, et arrêtés royaux des 20 février et 24 octobre 1860.	PÉAGES. — Canal de Charleroi Canal de Liège à Maestricht — de Liège à l'Escaut et embranchements vers Turnhout, Hasselt et Beverloo	522,000
		} Réduction des tarifs.	
	A REPORTER.	1,840,000	2,412,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		AUGMENTATIONS et créations d'impôts.		SUPPRESSIONS et réductions d'impôts.	
		MONTANT approximatif.		MONTANT approximatif.	
		REPORT. fr.		1,840,000	2,412,000
17	Loi du 5 juill. 1860.	Enregistrement. — Réduction des droits pour les ventes publiques de marchandises		"	80,000
18	— 18 juill. 1860.	Accises. — 1 ^o Augmentations de certains droits pour permettre l'abolition des octrois, savoir :			
		<i>Vins</i> , de 53 francs à fr. 42 40 c ^t l'hectolitre fr.	810,000 "		
		<i>Eaux-de-vie indigènes</i> , de fr. 1 50 c ^t . à fr. 2 45 c ^t , etc.	2,840,000 "		
		<i>Id. étrangères</i> , de 50 francs à 59 francs	50,000 "	10,500,000	"
		<i>Bières et vinaigres</i> , de fr. 2 00 c ^t à 4 francs	6,100,000 "		
		<i>Sucres</i> . Accroissement du <i>minimum</i>	700,000 "		
		2 ^o Réduction du produit brut des droits d'octroi. (Voir page XII, pièces de la Chambre, n° 102, session de 1861-1862), ci.		"	15,000,000
19	— 27 mai 1861.	Accises. — Traité de commerce avec la France :			
		<i>Vins</i> . Droit réduit de fr. 9 20 c ^t par hectolitre	"	(¹) 800,000	
		<i>Eaux-de-vie étrangères</i> . Accise supprimée et remplacée par un droit de douane pour les importations de France	"	50,000	
		<i>Sucres</i> . Augmentation du <i>minimum</i>	(¹) 800,000	"	
	Id.	Douanes. — Révision du tarif dans le sens d'une réduction des droits.		"	1,600,000
	Id.	Id. — Droit de douane substitué au droit d'accise sur les eaux-de-vie d'importation française		50,000	"
20	Arr. roy. 16 oct. 1861.	Accises. — Droit sur la fabrication du sirop d'inuline		55,000	"
21	Loi du 12 juill. 1862.	Douanes. — Exemption des droits d'entrée pour les matériaux destinés aux constructions navales (<i>pour mémoire</i>)		"	"
22	— 20 déc. 1862.	Accises. — Suppression du droit de fr. 0 40 c ^t par 100 kilogrammes sur le sel employé à la fabrication du sulfate de soude		"	40,000
		Impôt sur le sel obtenu d'une fabrication autre que le raffinage du sel brut		80,000	"
	Id.	Accises et douanes — Suppression des émoluments et rétributions que le commerce payait aux employés pour divers offices.		"	260,000
23	— 25 juin 1865.	Douanes — Convention additionnelle au traité du 1 ^{er} mai conclu avec la France		"	550,000
		Extension à divers pays du régime douanier applicable à la France, en vertu du même traité		"	1,100,000
24	— 21 juill. 1865.	Id. — Suppression du droit de tonnage		"	850,000
25	Id.	Péages. — Réduction des droits de pilotage.		"	180,000
		A REPORTER. fr.		13,305,000	20,022,000

(1) Dont 35 p. % pour le fonds communal.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

			AUGMENTATIONS et créations d'impôts. — MONTANT approximatif.	SUPPRESSIONS et réductions d'impôts. — MONTANT approximatif.
		REPORT. fr.	15,505,000	20,022,000
26	Arr. roy. 27 août 1863.	Douanes. — Extension à la Suède et à la Norvège du régime douanier applicable à la France en vertu du traité du 1 ^{er} mai 1861, et modification à la tarification des bois de construction	"	180,000
	Loi du 12 avril 1864.	Douanes. — Exemption des droits sur les navires, bateaux et bois destinés aux constructions navales	"	3,000
	Id.	Enregistrement. — Substitution d'un droit fixe au droit proportionnel sur les actes d'achat de navire (<i>pour mémoire</i>)	"	"
27	— 14 sept. 1864.	Timbre. — Suppression sur les avis imprimés non destinés à être affichés.	"	100,000
28	— 16 mars 1865.	Enregistrement, timbre, greffe. — Exemption de ces droits en faveur des actes et pièces à produire en exécution de la loi instituant la Caisse générale d'épargne et de retraite (<i>pour mémoire</i>)	"	"
29	— 27 avril 1865.	Douanes. — Suppression des droits d'entrée sur les sucres bruts.	"	200,000
	Id.	Accises. — Modifications aux droits sur les sucres étrangers; prise en charge portée de 1,400 à 1,475 grammes dans les fabriques du pays. (Sans accroissement du <i>minimum</i> de recette).	"	"
		Augmentation du droit sur la fabrication des glucoses granulées	2,000	"
30	— 29 juin 1865.	Douanes. — Traité du 22 mai 1865 avec le Zollverein	"	150,000
31	— 1 juill. 1865.	Péages — Canal de Charleroi — de Pommerœul à Antoing — de Mons à Condé — de Liège à Maestricht. — de jonction de la Meuse à l'Escaut et embranchements. — le Moervaert Sambre canalisée. Petite Nèthe canalisée. Lys.	Réductions des tarifs.	663,000
32	Id. et arrêtés royaux des 3 juin 1870 et 5 juin 1871.	Id. Canal de Gand à Terneuzen — de Gand à Ostende.	Augmentat ^{on} et réductions se compensant.	"
33	Loi du 14 août 1865.	Douanes. — Application générale des tarifs conventionnels et extension de la réforme douanière.	"	550,000
		Suppression des droits de sortie sur les drilles et chiffons (en 1866 et 1867)	"	50,000
34	Arr. roy. 16 août 1865.	Accises — Exécution de la loi du 14 août 1865. Droits sur les vins réduits à fr. 22 50 c.	"	50,000
		Douanes. — Droit de douane remplaçant le droit d'accise sur les eaux-de-vie étrangères	"	30,000
A REPORTER. fr.			15,507,000	22,008,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

			AUGMENTATIONS et créations d'impôts.	SUPPRESSIONS et réductions d'impôts.
			MONTANT approximatif.	MONTANT approximatif.
		REPORT. fr.	13,307,000	22,698,000
35	Loi du 15 nov. 1866.	Péages. — Abolition des droits de barrière	"	1,440,000
36	— 7 juin 1867.	Contribution foncière. — Application des nouvelles évaluations cadastrales.	115,000	"
37	— 8 juin 1867.	Enregistrement. — Substitution du droit fixe au droit proportionnel pour les cessions de lignes de chemin de fer (<i>pour mémoire</i>).	"	"
38	— 20 juin 1867.	Id. — Réduction du droit de timbre des actions et obligations de sociétés pour la construction de maisons ouvrières (<i>pour mémoire</i>).	"	"
39	— 20 déc. 1867.	Successions. — Abrogation de l'art. 28 de la loi du 31 mai 1824, en vertu duquel la valeur des titres de fonds étrangers était augmentée de 50 p. % pour la liquidation des droits de succession (<i>pour mémoire</i>).	"	"
40	— 28 déc. 1867.	Enregistrement et timbre. — Exemption des droits pour les reconnaissances de consignations, les mandats et quittances des intérêts de fonds consignés (<i>pour mémoire</i>).	"	"
41	— 28 mars 1868.	Id. — Exemption pour tous actes à produire pour le service des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs (<i>pour mémoire</i>).	"	"
42	— 29 avril 1868.	Id. — Exemption en faveur des procurations produites pour le retrait des lettres et valeurs confiées à la poste (<i>pour mémoire</i>).	"	"
43	— 5 juin 1868.	Garantie des matières d'or et argent. — Suppression du contrôle obligatoire	"	250,000
44	— 1 ^{er} juill. 1869.	Enregistrement. — Modification des droits sur les échanges et donations	"	500,000
45	— 28 mars 1870.	Id. — Réduction à 1 franc du droit sur les protêts ou déclarations en tenant lieu	"	140,000
46	— 15 mai 1870.	Accises. — Abolition des droits sur le sel	"	5,850,000
		Augmentation des droits sur les eaux-de-vie indigènes, etc.	(¹) 9,700,000	"
	Id.	Douanes. — Abolition des droits sur le sel raffiné et sur les poissons fr. 122,000 "	"	272,000
		Sur les carbonates, sulfates et sulfites de sodes. 150,000 "	"	
		Augmentation des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères	(¹) 724,000	"
47	Loi du 27 mai 1870.	Enregistrement et timbre. — Exemption des droits sur les actes de cession amiable, les quittances et autres actes relatifs aux acquisitions d'immeubles pour cause d'utilité publique, passés devant les gouverneurs et bourgmestres (<i>pour mémoire</i>).	"	"
48	— 28 mai 1870.	Id. — Application des lois belges aux indigents français insolvables (<i>pour mémoire</i>).	"	"
A REPORTER.			25,846,000	30,950,000

(1) Dont 35 p. % pour le fonds communal.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

			AUGMENTATIONS et créations d'impôts.	SUPPRESSIONS et réductions d'impôts.
			MONTANT approximatif.	MONTANT approximatif.
		REPORT. fr.	23,846,000	50,050,000
40	Loi du 5 juin 1870.	Enregistrement et timbre. — Exemption pour tous actes et pièces relatifs à la milice (<i>pour mémoire</i>).	"	"
50	Lois des 30 juill. 1870, et 31 mai 1872.	Id. — Application des lois belges aux indigents italiens et espagnols insolubles (<i>pour mémoire</i>).	"	"
51	Loi du 3 sept. 1870.	Id. — Même application aux indigents du Grand-Duché de Luxembourg (<i>pour mémoire</i>).	"	"
52	— 28 déc. 1870.	Timbre. — Suppression du timbre des lettres de voiture et des connaissements	"	4,000
53	— 5 juill. 1871.	Contributions directes. — Taux de l'impôt foncier porté de fr. 6 70 c ¹ à 7 p. o/o du revenu cadastral	803,000	"
		Suppression des exemptions temporaires pour les nouvelles constructions. (1)	600,000	"
		Réduction de la patente des bateliers.	"	66,000
		Augmentation de la patente des sociétés anonymes.	197,000	"
		Abolition des droits de débit de boissons et de tabac	"	1,763,000
		Suppression du timbre et des frais d'inscription des patentes.	"	197,000
"	Id.	Enregistrement et timbre. — Exemption pour les procès-verbaux des agents des contributions dressés à charge des propriétaires en retard de déclarer l'occupation de constructions nouvelles (<i>pour mémoire</i>).	"	"
54	Loi du 24 déc. 1871.	Contributions directes. — Nombre de centimes additionnels au principal de la <i>contribution personnelle</i> , porté de 10 à 15	573,000	"
		Additionnels aux patentes, porté de 10 à 20	458,000	"
		— à la redevance des mines, de 10 à 15	23,000	"
55	— 18 mai 1872.	Enregistrement et timbre. — Exemption pour toutes pièces à produire en matière électorale. Enregistrement <i>gratis</i> des exploits (<i>pour mémoire</i>).	"	"
56	— 20 déc. 1872.	Contributions directes. — Redevance des mines. — Centimes additionnels portés à 25.	11,000	"
57	— 3 janv. 1873.	Douanes. — Libre entrée des denrées alimentaires.	"	3,128,000
58	— 24 mars 1873.	Contributions directes. — Modification de la classification des communes pour la perception du droit de patente.	126,000	"
		Patente des assureurs étrangers exerçant en Belgique	40,000	"
		Patente des sociétés anonymes. — Déduction des sommes payées à titre d'impôt à l'État, aux provinces ou aux communes	"	37,000
		A REPORTER. fr	26,742,000	36,145,000

(1) Par suite de la disposition du 2^e alinéa de l'article 6 de la loi du 5 juillet 1871, l'augmentation de 600,000 francs qui doit résulter de l'abrogation de la loi du 28 mars 1828, ne profitera partiellement au Trésor qu'à partir de 1874, et ne sera complètement obtenue qu'en 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		AUGMENTATIONS et créations d'impôts.	SUPPRESSIONS et réductions d'impôts
		MONTANT approximatif.	MONTANT approximatif.
		REPORT. fr.	26,742,000
59	Loi du 24 mars 1873.	Enregistrement. — Droit de 60 c ^t p. 1/10 aux actes d'ouverture de crédit sur hypothèques ou sur gages; droit d'hypothèque de 60 c ^t p. 1/10 aux mêmes actes. — Droit de 25 c ^t p. 1/10 aux actes de prêts sur biens meubles faits ou continués pour six mois ou davantage (pour mémoire).	"
		Exemption du droit sur les actions émises par des sociétés dont le siège est dans le royaume (pour mémoire)	"
60	— 10 juin 1873.	Douanes. — Suppression de la surtaxe de 5 francs sur les eaux-de-vie néerlandaises	20,000
61	— 20 juin 1873.	Timbre. — Exemption pour les chèques, bons ou mandats de virement, accreditifs, billets de banque à ordre, et généralement pour tous titres à un paiement au comptant sur fonds disponibles (pour mémoire)	"
62	— 14 août 1873.	Id. — Exemption pour mémoires, factures et quittances de sommes dues par l'État, les provinces, communes et établissements publics, ainsi que pour les registres de recette et de dépense des mêmes, et pour les doubles des comptes destinés aux receveurs ou trésoriers.	60,000
63	— 15 août 1873.	Acctes. — Modifications aux droits sur la fabrication des eaux-de-vie, et aux taux de la décharge à l'exportation.	"
		Période du 1 ^{er} mars 1855 au 31 décembre 1873	26,742,000
		Période antérieure	15,831,000
			42,573,000
		RÉDUCTIONS. fr.	15,008,000

(¹) Ces mesures n'ont pour but que d'assurer la perception régulière de l'impôt. Il n'y a donc pas lieu de leur assigner un résultat financier; ce serait faire double emploi avec l'augmentation de 9,700,000 francs résultant de la loi du 15 mai 1870.

(1)

(1)

[N^o 97.]

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existants au 31 décembre 1874, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1875, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1875, est évalué à la somme de *deux cent trente-neuf millions deux cent mille cent francs* (239,200,100 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866 et 25 mars 1872, à la somme d'un million quatre cent cinquante mille francs (1,450,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1875.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.																				
	IMPOTS.																				
	<i>Foncier</i>																				
	<table style="border: none;"> <tr> <td style="border: none;"><i>Personnel.</i></td> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">Principal</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">15 centimes additionnels</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">Frais d'expertise</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> </table>	<i>Personnel.</i>	{	Principal			15 centimes additionnels			Frais d'expertise								
<i>Personnel.</i>	{	Principal																		
		15 centimes additionnels																		
		Frais d'expertise																		
	<table style="border: none;"> <tr> <td style="border: none;"><i>Patentes</i></td> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">Principal</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">20 centimes additionnels</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> </table>	<i>Patentes</i>	{	Principal			20 centimes additionnels												
<i>Patentes</i>	{	Principal																		
		20 centimes additionnels																		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<table style="border: none;"> <tr> <td style="border: none;"><i>Relevances sur les mines</i></td> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">Principal</td> <td style="border: none;">640,000 "</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">25 centimes additionnels</td> <td style="border: none;">160,000 "</td> </tr> </table>	<i>Relevances sur les mines</i>	{	Principal	640,000 "			25 centimes additionnels	160,000 "												
<i>Relevances sur les mines</i>	{	Principal	640,000 "																		
		25 centimes additionnels	160,000 "																		
	<table style="border: none;"> <tr> <td style="border: none;"><i>Douanes</i></td> <td style="border: none;"> </td> <td style="border: none;">Droits d'entrée</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> </table>	<i>Douanes</i>		Droits d'entrée																
<i>Douanes</i>		Droits d'entrée																		
	<table style="border: none;"> <tr> <td style="border: none;"><i>Accises.</i></td> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">Vins étrangers</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">Eaux-de-vie indigènes</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">Bières et vinaigres</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">Sucres de canne et de betterave</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">Glucoses et autres sucres non cristallisables</td> <td style="border: none;">.</td> </tr> </table>	<i>Accises.</i>	{	Vins étrangers			Eaux-de-vie indigènes			Bières et vinaigres			Sucres de canne et de betterave			Glucoses et autres sucres non cristallisables
<i>Accises.</i>	{	Vins étrangers																		
		Eaux-de-vie indigènes																		
		Bières et vinaigres																		
		Sucres de canne et de betterave																		
		Glucoses et autres sucres non cristallisables																		

POUR L'EXERCICE 1875.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1875.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	20,825,000		
12,270,000	14,150,000		
1,840,000			
40,000			
5,417,000	6,500,000		
1,083,000			
	800,000		
(¹) 14,260,000	14,260,000		(¹) Déduction faite de 75 p. 0/0 de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 35 p. 0/0 du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 103,000 francs; de 55 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 593,000 francs, et de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 490,000 francs; ensemble une somme de 3,440,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(²) 2,750,000			(²) Déduction faite de 55 p. 0/0 du produit probable, soit, fr. 1,470,000
(³) 14,300,000			(³) id. id. 7,700,000
(⁴) 9,400,000	29,593,000		(4) id. id. 5,050,000
(⁵) 3,120,000			
45,000			(5) id. id. 1,680,000
A REPORTER.	86,150,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		
	IMPOTS. (Suite.)		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses.	Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers des bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.	
		Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).	
		Greffes . . . (id. 30 id.)	
		Hypothèques . (id. 25 id.)	
		Successions. . (id. 50 id.)	
		Droits, additionnels et amendes	Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.).
			Droit dû par les époux survivants (id.)
			Timbre
			Naturalisations
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		Amendes en matière d'impôts	
		Id. de condamnations en matières diverses	
	PÉAGES.		
TRAVAUX PUBLICS.	Domaines	Rivières et canaux	
		Routes appartenant à l'État	
	Postes	Taxes des correspondances en général	
		Droits sur les articles d'argent.	
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	
MARINE		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	

POUR L'EXERCICE 1875.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1875.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 86,130,000		
" 43,000		
" 90,000	132,290,000	
20,000,000		
350,000		
3,650,000		
13,480,000		
2,650,000		
270,000	46,023,000	
4,900,000		
5,000		
280,000		
440,000		
1,900,000		
6,000	1,906,000	
4,779,000		
112,100	⁽¹⁾ 5,009,100	8,115,100
118,000		
" 1,200,000		
A REPORTER. . . fr.	140,403,100	

⁽¹⁾ Déduction faite de 41 p. 0/0, soit 3,480,900 francs, part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS	DESIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer Télégraphes électriques Domaines (valeurs capitales). Forêts
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État. Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires. Revenus des domaines.
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie. — des droits de pilotage — des droits de fanal
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la fabrication de monnaies-de cuivre — de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) Part-réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale Produit du placement des fonds disponibles du Trésor Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1875.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECHETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1875.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	140,405,100	
86,000,000		
2,300,000	88,300,000	
50,000		
800,000		
80,000		
261,000	2,421,000	
430,000		
800,000		
"	50,000	97,053,000
"	85,000	
1,400,000		
100,000		
7,000		
1,400,000		
400,000		
200,000	6,197,000	
40,000		
1,500,000		
900,000		
250,000		
A REPORTER. . . fr.	237,458,100	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avance. Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie.
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. (Lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866 et 23 mars 1872	

POUR L'EXERCICE 1875.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1875.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	237,458,100	
260,000		
50,000	510,000	
5,000		
500,000	505,000	
310,000		
21,000	557,000	
20,000	1,742,000	
230,000		
76,000		
9,000		
9,000	590,000	
4,000		
20,000		
30,000		
175,000		
Total. fr.	259,200,100	
	1,450,000	

(19)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1869, 1870, 1871, 1872 ET 1875.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1900.	1910.	1911.	
	IMPÔTS.				
	<i>Foncier.</i>	10,007,984	10,176,009	10,272,846	
	<i>Personnel</i> { Principal	11,858,252	12,174,694	12,404,960	
	15 centimes additionnels extraordinaires				
	Frais d'expertise				
	<i>Patentes.</i> { principal	4,285,907	4,374,797	5,105,815	
	20 centimes additionnels extraordinaires				
	Droits de débit de boissons alcooliques	1,488,101	1,516,595	1,123,155	
	— de tabacs	240,595	245,951	179,779	
	<i>Redevances sur les mines.</i> { Principal	496,026	410,020	528,251	
	25 centimes additionnels				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i> { Droits d'entrée	10,568,815	22,054,487	20,550,578	
	— de tonnage				14,705
		Sel et eau de mer	5,885,548	5,022,320	2,185,785
		Vins étrangers	2,680,592	2,292,535	2,751,218
		Eaux-de-vie indigènes	8,712,559	9,358,825	8,562,165
		<i>Accises.</i> Bières et vinaigres	9,170,428	9,154,570	8,977,154
		Sucres	4,052,908	3,627,855	2,902,956
		Glucoses et autres sucres non cristallisables	40,964	59,200	42,542
		<i>Recettes di-</i> { Frais d'essai de matières d'or et d'argent	89,782	49,208	49,207
		<i>verses.</i> Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.			

POUR L'EXERCICE 1875.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875.		Observations.
1873.	1873.		adoptées POUR L'EXERCICE 1874.	proposées POUR L'EXERCICE 1875.	En PLUS.	En MOINS.	
20,258,082	20,353,002	19,631,566	20,540,000	20,825,000	285,000	"	
13,950,057	13,600,000	12,653,592	13,800,000	14,150,000	350,000	"	
5,509,728	5,080,000	4,870,867	5,350,000	6,500,000	1,150,000	"	
"	"	1,575,945	"	"	"	"	
"	"	222,101	"	"	"	"	
572,377	1,256,000	654,554	570,000	800,000	250,000	"	
18,945,388	18,146,168	19,170,486	15,000,000	14,260,000	1,260,000	"	
"	"	8,680	"	"	"	"	
"	"	4,565,817	"	"	"	"	
5,024,252	2,955,502	2,750,744	2,600,000	2,750,000	150,000	"	
11,015,046	15,575,567	10,564,852	15,525,000	14,500,000	975,000	"	
9,856,852	10,100,760	9,449,704	9,100,000	9,400,000	500,000	"	
5,100,181	5,080,000	5,548,794	5,120,000	5,120,000	"	"	
47,926	58,526	45,751	40,000	45,000	5,000	"	
46,541	45,998	55,747	50,000	45,000	"	5,000	
88,225	95,000	76,572	85,000	90,000	5,000	"	
A REPORTER		fr.	81,580,000	86,265,000	4,600,000	5,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1899.	1900.	1901.
	IMPÔTS (suite).			
	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .	18,633,253	16,754,864	19,057,805
	Grefle . . . (id. 50 id. id.) . . .	555,900	535,479	554,598
	Hypothèques . (id. 25 id. id.) . . .	3,471,782	2,067,065	3,262,185
	Successions . (id. 50 id. id.) . . .	15,750,095	15,261,851	17,072,445
	Timbre	4,538,816	4,307,177	5,046,876
	Naturalisations	17,500	8,500	12,500
	Amendes en matières d'impôts	242,700	235,240	280,708
	— de condamnations en matières diverses	472,407	432,647	445,482
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
	PEAGES.			
	Domaines. { Rivières et canaux	1,851,821	-1,922,557	1,003,134
	{ Routes appartenant à l'État	9,581	8,351	6,545
TRAVAUX PUBLICS.	Postes. { Taxes des correspondances en général			
	{ Droits sur les articles d'argent	4,242,784	4,114,555	5,123,506
	{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842			
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeurs entre Ostende et Douvres	520,721	802,648	1,024,040
	CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	59,849,773	41,825,031	57,172,843
	Télégraphes électriques	1,351,595	1,568,172	1,862,265
	Domaines (valeurs capitales)	1,098,621	1,458,968	1,926,821
	Forêts	857,054	716,062	762,975
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer de l'État	251,575	86,446	79,807
	Établissements et services régis par l'État	359,157	331,548	548,540
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	1,265,572	1,387,015	451,611
	Revenus des domaines	805,843	750,555	750,061
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc, perçus par l'administration des postes	39,511	40,000	48,580

POUR L'EXERCICE 1875.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875.		Observations.
1872.	1873.		adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1874.	POUR L'EXERCICE 1875.	PLUS.	MOINS.	
		REPORT. . . . fr.	81,530,000	86,265,000	4,090,000	5,000	
22,250,878	24,059,723	20,122,515	19,000,000	20,000,000	1,000,000	"	
558,241	570,510	550,506	540,000	550,000	10,000	"	
4,157,854	4,454,375	3,658,832	5,400,000	3,650,000	250,000	"	
17,360,464	16,600,116	16,408,954	15,700,000	(*)16,400,000	700,000	"	(*) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit : Succession 15,480,000 Droit de mutation en ligne directe 2,650,000 Droit dû par les époux sur- vivants 270,000 <u>16,400,000</u>
5,160,050	5,460,856	4,902,752	4,500,000	4,900,000	400,000	"	
4,000	4,000	2,500	5,000	5,000	"	"	
336,247	522,595	283,101	260,000	280,000	20,000	"	
575,035	550,821	454,478	420,000	440,000	20,000	"	
1,904,885	1,740,483	1,877,735	1,900,000	1,900,000	"	"	
5,395	5,850	7,144	6,000	8,000	"	"	
4,728,504	4,897,000	4,020,288	4,720,000	5,009,100	289,100	"	
1,186,482	955,000	1,055,960	1,200,000	1,200,000	"	"	
58,428,526	62,300,000	51,915,235	84,500,000	86,000,000	1,500,000	"	
1,795,736	1,890,000	1,689,155	2,200,000	2,500,000	100,000	"	
1,140,421	716,973	1,264,361	50,000	50,000	"	"	
807,406	789,791	786,773	800,000	800,000	"	"	
178,552	146,459	148,480	80,000	80,000	"	"	
288,749	204,718	302,498	261,000	261,000	"	"	
6,305	445,705	788,842	400,000	430,000	30,000	"	
835,934	916,533	811,061	700,000	800,000	100,000	"	
55,344	53,000	46,889	50,000	50,000	"	"	
		A REPORTER. . . . fr.	222,072,000	231,176,100	9,100,100	5,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1869.	1870.	1871.
CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets) . . .	66,522	78,575	82,555
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations. . . .	870,476	992,685	1,179,530
	— des actes des commissariats maritimes	71,506	76,292	104,550
	— des droits de chancellerie	5,025	4,114	15,915
	— — de pilotage	990,667	1,044,708	1,447,455
	— — de fanal	269,890	285,509	406,407
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC	— de la fabrication des monnaies de cuivre.	109,982	552,375	"
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	20,700	25,372	21,081
	Part réservée à l'État, par les lois du 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	589,449	454,196	757,009
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	"	"	"
	Bonification à un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872)	"	"	"
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	225,605	255,596	244,965
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	52,156	41,227	41,046
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	6,951	55,829	4,557
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	605,641	585,844	565,163
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	770,086	727,748	427,191
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	51,558	26,558	29,508
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	18,661	26,666	28,914
	Recettes diverses et accidentelles	148,709	188,452	209,964
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	76,286	75,500	75,050
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration . .	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite . . .	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	24,902	14,481	17,908
	Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	"	"	"
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie. .	"	"	175,000

POUR L'EXERCICE 1875.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875.		Observations.
1872.	1873.		adoptées POUR L'EXERCICE 1874.	proposées POUR L'EXERCICE 1875.	En PLUS.	En MOINS.	
	REPORT.		222,072,000	231,176,100	9,109,100	5,000	
78,650	27,477	66,715	85,000	85,000	"	"	
1,505,015	1,407,950	1,164,927	1,400,000	1,400,000	"	"	
82,546	100,000	86,850	100,000	100,000	"	"	
7,588	7,585	8,044	7,000	7,000	"	"	
1,264,165	1,435,000	1,256,598	1,500,000	1,400,000	100,000	"	
547,781	420,000	545,917	560,000	400,000	40,000	"	
"	124,245	"	200,000	200,000	"	"	
21,181	20,872	21,441	20,000	40,000	20,000	"	
843,553	2,898,919	1,064,581	1,000,000	1,500,000	500,000	"	
"	852,668	"	900,000	900,000	"	"	
"	249,250	"	250,000	250,000	"	"	
247,712	258,045	241,584	240,000	260,000	20,000	"	
42,280	52,150	45,820	50,000	50,000	"	"	
4,648	5,700	11,159	5,000	5,000	"	"	
569,728	409,606	546,415	500,000	500,000	"	"	
551,292	171,608	489,585	556,000	516,000	"	240,000	
28,396	52,535	29,670	21,000	21,000	"	"	
25,929	27,405	25,555	20,000	20,000	"	"	
289,846	482,011	265,792	252,000	250,000	18,000	"	
74,150	74,150	75,027	76,000	76,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
"	"	"	1,000	1,000	"	"	
12,612	18,653	17,711	25,000	20,000	"	5,000	
"	"	"	50,000	50,000	"	"	
175,000	175,000	"	175,000	175,000	"	"	
	TOTAUX	fr	222,643,000	250,200,100	9,807,100	250,000	
			DIFFÉRENCE EN PLUS		9,557,100		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES.

DE

DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1873.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1872.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	TOTAL.		
Anvers	11,070,907 08	15,428,179 »	25,599,086 08	1,777,920 40	77,022
Brabant	51,571,850 61	27,145,179 »	58,715,029 61	4,110,505 58	485,605
Flandre occidentale . .	25,201,927 46	9,716,117 »	35,008,044 46	2,450,558 81	92,359
Flandre orientale . . .	27,804,111 65	13,503,000 »	41,257,210 65	2,887,997 40	160,610
Hainaut	37,764,179 20	16,860,668 »	54,624,847 20	3,825,757 15	202,488
Liège	19,878,557 44	13,501,677 »	33,180,214 44	2,522,612 30	118,672
Limbourg	10,531,114 08	2,125,529 »	12,654,443 98	885,808 15	82,410
Luxembourg	7,404,231 64	1,774,935 »	9,269,186 64	648,840 78	97,464
Namur	15,879,042 06	4,766,835 »	20,645,877 96	1,445,213 01	100,304
TOTAUX.	188,275,903 02	102,478,058 »	290,753,941 02	20,353,002 74	1,117,012

POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1875.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1873, SUR							
	LA VALEUR locale.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers.	552,455 50	607,050 01	149,484 19	269,561 77	6,061 88	10,991 70	101,099 58	55,056 50
Brabant	1,022,224 "	954,885 18	282,027 65	655,251 42	1,966 08	2,469 48	225,166 26	142,586 00
Flandre occidentale	542,507 60	555,503 75	155,224 70	164,919 79	4,001 68	6,050 48	69,720 44	70,453 26
Flandre orientale .	478,151 09	691,665 79	155,668 04	220,800 91	4,954 24	15,402 20	98,499 94	89,244 58
Hainaut	407,875 92	650,425 56	190,987 85	192,555 65	"	"	85,195 44	84,511 "
Liège	501,555 02	595,094 15	158,678 84	170,727 50	5,555 92	7,517 04	96,250 12	55,897 20
Limbóurg.	46,929 64	82,728 67	27,181 15	52,904 57	"	"	22,555 60	16,118 10
Luxembourg. . . .	52,927 76	62,019 45	35,506 07	27,116 24	"	"	11,929 24	10,808 80
Namur.	92,859 82	149,158 42	64,777 45	74,867 25	"	"	54,456 58	59,751 54
TOTAUX	5,257,447 21	4,168,552 06	1,176,525 90	1,780,482 90	22,540 80	40,410 96	745,561 "	560,207 48

(1) Y compris fr. 5.71, montant d'une cotisation d'office.

POUR L'EXERCICE 1875.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expens.	TOTAL.	
1,700,540 85	258 92	660 42	928 34	1,789,421 51	268,408 10	•	8,598 65	2,066,928 24	50,908
3,205,276 97	4,534 30	1,516 29	6,050 68	3,259,926 29	488,872 79	•	11,761 18	3,759,860 26	78,806
1,526,541 68	2,458 64	1,510 55	3,958 17	1,522,583 51	198,342 42	•	5,017 81	1,525,743 74	65,942
1,752,277 79	522 58	497 59	929 77	1,751,555 75	262,688 29	69 48	6,080 78	2,020,192 28	76,600
1,589,525 40	2,556 96	464 61	3,001 57	1,586,525 85	257,955 65	229 72	5,256 91	1,829,726 09	87,749
1,169,271 59	1,780 17	1,289 80	3,069 97	1,166,201 62	174,927 34	•	5,018 58	1,344,147 54	49,624
228,597 75	•	•	•	228,597 75	54,258 12	•	907 64	265,565 49	13,166
178,197 50	•	•	•	178,197 50	26,750 91	•	489 11	205,417 58	11,987
455,870 64	105 56	49 10	152 66	455,717 98	68,355 87	•	1,955 50	526,009 15	21,482
11,755,509 21	12,175 02	5,016 14	18,091 16	11,757,225 76	1,760,519 47	299 20	42,845 94	13,540,888 37	454,264

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1875.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 CENTIMES ADDITIONNELS POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers	625,214 94	125,057 93	750,252 87	56,682
Brabant	1,582,170 15	305,940 05	1,888,110 18	52,925
Flandre occidentale	374,864 55	74,073 59	449,857 92	40,172
Flandre orientale	544,775 58	108,936 14	653,711 72	50,092
Hainaut	764,159 16	152,825 57	916,984 75	69,801
Liège	649,521 03	129,905 87	779,424 90	59,808
Limbourg	78,509 45	15,699 86	94,209 31	10,482
Luxembourg	67,211 32	13,459 85	80,651 17	10,426
Namur	168,676 96	55,753 80	202,410 76	19,241
TOTAUX	4,855,102 92	960,400 64	5,815,503 56	529,719

Les rôles supplémentifs dont le montant n'est pas encore connu sont établis par approximation d'après les rôles correspondants de 1872.

DE L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES ROLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1875.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			25 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.			
Hainaut	9,532 30	700,904 »	710,520 30	177,631 17	888,157 47	201
Liège.	5,138 33	253,040 »	258,178 33	64,544 23	322,722 56	212
Luxembourg	1,314 70	»	1,314 70	528 67	1,043 37	9
Namur	4,071 90	10,846 76	14,918 66	3,720 45	18,648 11	101
TOTAUX. . .	20,057 23	964,880 76	984,937 99	246,233 52	1,231,171 51	525

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1875,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1869.	1870.	1871.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes	civils 10,660,104 09 sous seing privé. 615,722 35 judiciaires 577,708 33 d'huissiers 777,744 37	14,858,532 70 504,650 06 582,702 49 755,236 09	17,052,944 24 578,615 85 650,558 74 771,452 50
Lettres de noblesse	551 20	3,507 20	14,882 40
Permis de changer de nom de famille	1,102 40	413 40	413 40
TOTAUX.	18,633,252 04	16,754,863 74	19,057,803 20
ART. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle	54,350 "	57,458 14	59,753 91
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	281,570 35	276,020 76	204,603 72
TOTAUX.	335,900 35	533,478 90	354,397 63
ART. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits	d'inscription. 155,891 71 de transcription d'actes de mutation 3,335,890 21	157,404 70 2,850,470 17	134,041 24 3,128,143 37
TOTAUX.	3,471,781 92	2,967,964 87	3,262,184 61
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels)			
Droits	de succession 12,360,548 96 de mutation par décès. 461,612 33 — sur les successions en ligne directe 2,676,654 25 dus par les époux survivants. 251,297 69	12,080,700 26 292,517 22 2,587,582 58 301,051 01	13,917,348 05 437,361 50 2,445,809 26 271,926 78
TOTAUX.	15,750,093 25	15,261,651 07	17,072,445 45

POUR L'EXERCICE 1873.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1872.	1873. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
20,040,014 07	24,050,725 43	100,722,565 75	20,122,513 "	
702,260 67				
686,805 30				
789,477 20				
8,268 "				
964 60				
22,256,878 44	24,050,725 43	100,722,565 75		

60,236 "	370,509 90	1,752,527 79	350,506 "
297,954 92			
358,240 92	370,509 90	1,752,527 79	

159,857 44	4,454,575 20	18,294,158 88	5,658,852 "
4,017,996 84			
4,157,854 28	4,454,575 20	18,294,158 88	

14,540,093 18	15,522,502 17	67,412,683 53	15,482,537 "
2,570,728 62	2,978,517 63	13,259,072 54	2,651,814 "
249,642 18	299,096 25	1,375,013 01	274,603 "
17,560,463 98	16,600,116 05	82,044,769 78	16,408,954 "

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES				
		1860.	1870.	1871.		
ART. 5. — <i>Timbre.</i>						
Débit	Timbres fixes. {	Passe-ports { à l'intérieur	14 »	40 »	40 »	
		Passe-ports { à l'étranger.	5,584 »	50,024 »	85,456 »	
		Permis de port d'armes de chasse.	570,896 »	557,512 »	555,036 »	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	460,020 08	474,400 55	548,700 60		
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger.	payables en Belgique	145,137 55	147,745 05	290,585 30	
		à l'étranger	54,460 85	21,865 94	18,010 87	
	Timbres de dimension	1,804,065 05	1,773,708 42	1,851,088 03		
	Visa	Timbres proportionnels	70,045 72	75,487 51	150,200 54	
		— de dimension {	autres que des journaux étrangers.	17,548 25	22,127 86	24,370 66
			des journaux étrangers	1,092 15	552 98	566 94
Extraordinaire	Timbres fixes. {	Warrants	»	200 »	100 »	
		Feuilles de patente	144,161 55	144,420 75	150,599 45	
	Timbres propor- tionnels. {	Effets de commerce	688,157 80	694,092 35	894,514 70	
		Bons de caisse, billets au port, etc.	275,467 06	112,256 14	215,582 97	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	72 »	»	»	
	Tim. de dimension {	Coupures	»	»	»	
		Papiers blancs pour actes, etc.	509,705 50	270,610 70	276,011 75	
Affiches.	206,787 65	182,245 05	208,565 56			
TOTAUX.		4,558,815 69	4,307,177 08	5,046,876 17		

ART. 6. — *Naturalisation.*

Droits	de naturalisation ordinaire	16,500 »	8,500 »	12,500 »
	de grande naturalisation	1,000 »	»	»
TOTAUX.		17,500 »	8,500 »	12,500 »

ART. 7. — *Amendes en matière d'impôts.*

Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement.	80,294 58	91,559 70	101,692 89
	de greffe.	»	14 54	»
	d'hypothèque	6,832 12	7,084 59	8,646 48
	de succession	159,009 74	123,804 70	150,126 27
	de timbre.	15,672 40	10,385 28	11,242 73
TOTAUX.		242,708 64	233,248 90	280,708 37

POUR L'EXERCICE 1875.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1872.	1875. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
5,160,039 04	5,460,855 51	24,515,763 40	4,902,752 »	
5,160,039 04	5,460,855 51	24,515,763 40		

4,000 »	4,000 »	46,500 »	9,300 »
4,000 »	4,000 »	46,500 »	

336,247 46	322,502 82	1,415,506 19	285,101 »
336,247 46	322,502 82	1,415,506 19	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1869.	1870.	1871.
ART. 8. — <i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>			
Amendes de condamnation et dommages intérêts attribués au Trésor			
} en totalité	404,487 71	426,819 40	438,579 62
} en partie	7,919 78	5,827 86	4,902 22
TOTAUX	472,407 49	432,647 26	443,481 84

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1 ^{er} . — <i>Canaux et rivières.</i>				
Droit de navigation, de ponts, d'écluses, etc. (Par rivière ou canal.)	Meuse	51,861 09	48,966 05	48,994 47
	Escant	64,507 21	69,075 46	66,019 89
	Lys	50,889 01	26,984 27	28,945 06
	Canal de la Campine	124,187 31	146,052 58	166,501 28
	— de Charleroi	571,027 15	489,819 29	470,054 58
	— — embranchements	"	161,777 49	108,284 92
	— de Gand, par Bruges, à Ostende	25,605 52	20,242 97	9,454 92
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	56,406 83	63,358 76	70,244 54
	— de Mons à Condé	205,070 81	180,847 72	185,158 65
	Petite Nèthe canalisée	4,405 60	4,126 78	4,965 16
	Canal de Pommerœul à Antoing	127,975 81	159,622 89	154,702 52
	Sambre canalisée	344,792 76	295,544 29	336,265 86
	Canal de Terouzen	27,099 86	30,459 24	29,906 47
	— latéral à la Meuse (Liège à Maestricht)	61,148 56	69,772 86	78,452 04
	— de Nieupoort à Plasschendaale et Yser	"	10,415 77	15,151 24
	— de dérivation de la Lys (Schipdonck)	"	10,197 85	11,154 38
	— du Moervaert	"	4,005 45	5,405 40
	Divers	64,685 09	55,228 04	59,789 02
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		199 75	74 79	134 68
Produits	des bacs, bateaux et passage d'eau	48,156 05	47,861 16	38,554 10
	des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	44,005 54	41,165 70	39,076 55
TOTAUX		1,851,819 71	1,922,557 37	1,903,134 09

ART. 2. — *Routes appartenant à l'État.*

1 ^{re} classe. — Produit des barrières affermées et en régie	"	"	"
2 ^e — — — — —	9,581 25	8,351 28	6,544 75
TOTAUX	9,581 25	8,351 28	6,544 75

POUR L'EXERCICE 1875.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1872.	1873. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
575,054 98	550,821 17	2,272,592 74	454,778 •	
575,054 98	550,821 17	2,272,592 74		

1,064,883 22	1,746,482 83	9,388,678 32	1,877,735 •
1,064,883 22	1,746,482 83	9,388,678 32	

5,394 74	5,850 •	55,722 02	7,144 •
5,394 74	5,850 •	55,722 02	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1869.	1870.	1871.	
CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
<i>Art. 1^{er}. — Domaines. — (Valeurs capitales.)</i>				
Prix de vente de biens immeubles.	Lois des 27 mai 1837, 30 juin 1840, 3 juin 1841, 25 mars 1847, 8 juillet 1858, 20 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1863, 11 juin 1863, 18 juillet 1865, 14 septembre 1864, 14 août 1865, 4 juin 1866, 28 décembre 1867, 18 mai 1868, 27 mai 1868, 28 mai 1868, 2 octobre 1868, 31 mai 1870 et 2 octobre 1870	502,042 90	502,674 77	542,175 78
	Autres aliénations	71,055 98	56,757 85	65,018 02
Produits	de successions en déshérence	24,907 24	121,155 22	22,856 80
	nets des épaves	1,340 85	2,104 14	5,706 62
	de ventes d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc, et non réclamés . . .	1,785 46	5,738 14	8,144 04
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géologiques, etc.)		4,965 51	6,589 05	8,056 25
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	19,595 80	19,540 82	21,799 93
	— — de la Guerre	66,245 77	85,959 44	1,107,587 16
	— — de la Justice.	14,102 20	14,805 90	16,949 82
	— — des Travaux publics	54,507 27	26,422 12	35,316 65
	— — de l'Intérieur	6,075 61	6,000 35	7,199 60
	— — des Affaires Étrangères	877 50	879 .	1,071 .
Remboursement de capitaux.	du fonds de l'industrie	16,625 96
	de créances ordinaires	209,181 87	155,274 67	122,843 32
Rachats et transferts de rentes	1,288 44	2,659 70	420 68	
Transaction en matière domaniale	325 .	5,158 95	.	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions. (Intérêts moratoires compris.)	28,766 04	120,066 11	54,917 51	
Refournissements pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	235 15	27 50	288 .	
Produits d'objets saisis et confisqués	5,070 55	1,795 05	4,092 67	
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis	242 97	"	11 40	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Canaux et rivières.	87,050 85	280,751 66	82,378 43
	Routes	20,355 05	41,010 90	22,965 65
TOTAUX.	1,008,820 65	1,458,068 43	1,920,821 07	

POUR L'EXERCICE 1875.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1872.	1873. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
1,140,420 66	716,975 10	0,521,805 80	1,264,361 0	
1,140,420 66	716,975 10	0,521,805 80		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1869.	1870.	1871.
ART. 2. — Forêts. —			
Prix de vente.			
de coupe de bois	741,869 78	559,985 14	582,501 24
de chablis, de bois de délit et d'élagages	57,617 02	110,875 50	123,014 72
d'objets saisis et confisqués.	0	15 "	0
de glandée, panage, foin et herbages	0,752 30	17,690 "	7,758 "
Fermages			
des propriétés dépendantes des forêts	3,205 44	3,772 04	3,844 54
du droit { de chasse	0,570 44	7,548 18	0,875 77
de pêche (baux et licences)	10 50	10 50	10,50
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	21,112 02	19,405 57	20,727 88
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	10,533 15	10,268 71	10,801 72
Indemnités pour carbonisation	982 73	693 53	482 50
TOTAUX.	857,633 98	716,061 57	762,074 87

ART. 3. — Dépendances des chemins de fer.

Locations			
de terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	10,559 05	10,970 24	11,235 57
de bâtiments	2,120 68	1,852 88	1,354 18
de cafés-restaurants	55,653 08	0	0
d'herbages, d'oseraies, etc.	7,665 50	8,901 06	13,584 53
de vidanges.	1,322 50	1,573 75	3,879 50
Argent non réclamé.	1,076 24	772 73	511 45
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	120,148 73	18,250 69	15,508 49
Prix de vente.			
de mobilier et matériel hors d'usage.	7,670 10	20,586 20	9,406 0
d'objets non réclamés	9,092 75	9,168 60	13,457 76
d'arbres, plantations, herbages, etc.	0,761 "	14,560 "	11,080 70
Concessions du droit d'apposition d'affiches et de vente de journaux	19,308 85	0	0
TOTAUX.	251,375 48	80,440 05	70,806 96

POUR L'EXERCICE 1875.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1872.	1875 (au 31 décembre)	TOTAL.		
807,405 59	789,790 94	5,955,866 95	786,773 .	
807,405 59	789,790 94	5,955,866 95		

178,332 13	146,459 47	742,400 09	148,480 .	
178,332 13	146,459 47	742,400 09		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1869.	1870.	1871.		
ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.					
École militaire. — Pensions des élèves	74,027 00	01,874 25	59,600 .		
École vétérinaire.	Pensions {	des élèves	50,848 74	52,800 .	54,712 50
		d'animaux malades	6,729 78	6,598 05	7,972 05
		Produit des ventes d'objets divers.	510 .	454 .	450 .
École de réforme de Ruysselede et de Beernem	211,848 41	214,459 79	198,815 82		
Bénéfices de la fonderie de canons	»	»	15,050 52		
Abonnement	{	au <i>Recueil des lois et arrêtés.</i>	15,572 .	15,560 .	15,270 .
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	»	»	»
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	»	»	»
Produit du <i>Moniteur</i>	»	22 .	»		
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	»	»	18,500 .		
TOTAUX.	539,156 83	531,548 07	548,540 49		

ART. 5. — Produits divers et accidentels.

des examens et visa des diplômes.	13,654 83	22,765 90	22,765 98	
des diplômes des artistes vétérinaires	1,147 50	»	»	
des brevets d'invention	151,400 .	120,710 .	152,600 .	
Produits	des jeux de Spa	912,551 21	1,047,154 07	»
du quart des salaires sur transcriptions	55,656 92	52,004 12	54,582 54	
de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec l'Angleterre.	70 .	»	»	
des examens universitaires	104,112 87	99,564 .	106,586 94	
Restitutions volontaires.	1,595 .	100 .	90 10	
Indemnité pour construction d'usines (forêts exceptées)	510 42	410 42	1,158 52	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	10 56	12 71	10 37	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	97 62	96 59	158 10	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	59,067 72	58,504 51	122,606 44	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	5,017 45	1,675 62	990 17	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	»	3,327 .	10,264 72	
TOTAUX.	1,263,571 00	1,587,014 74	451,011 88	

POUR L'EXERCICE 1875.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1872	1875. (au 31 decemb.)	TOTAL.		
288,749 05	201,717 51	1,512,491 95	502,498 "	
288,749 05	204,717 51	1,512,491 95		

416,504 54	445,704 94	5,044,208 "	788,842 "	
416,504 54	445,704 94	5,044,208 "		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1869.	1870.	1871.	
<i>ART. 6. — Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemin de fer non compris)	185,028 24	155,502 45	180,517 45	
Fermages de chasse	1,422 »	1,422 »	1,422 »	
Génie militaire	Location de biens-fonds et de bâtiments	44,676 20	40,456 50	53,952 25
	Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	15,612 »	42,551 50	49,920 40
	Fermages de pêche et de chasse	5,477 »	5,555 »	2,725 50
Arrérages de rentes	1,470 25	1,850 86	1,850 57	
Redevances pour concession de prises d'eau	2,245 80	2,200 50	2,005 60	
Intérêts des capitaux.	du fonds de l'industrie nationale	5,005 50	5,550 74	7,452 05
	de créances ordinaires	122,795 18	95,450 21	91,097 72
Produits	de la calamine.	»	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées).	12,582 15	2,858 59	2,080 06
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	30,426 56	20,085 50	20,552 52
	Routes	771 89	765 92	1,197 16
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux	112,952 32	155,781 77	121,540 78
	Routes	252,004 77	219,013 42	167,462 55
Droits de pêche (rivières et canaux)	58,604 26	56,525 47	58,508 87	
TOTAUX.	805,842 96	750,555 28	750,061 41	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.

Débets de comptables	»	2,425 05	2 50
Actes de chargement de divers chefs	805 46	762 25	208 81
TOTAUX.	805 46	3,187 26	211 31

ART. 2. — Déficit des comptables.

Recouvrements	prélèvement sur cautionnements.	4,500 06	20,950 71	2,427 70
	divers	1,845 84	681 61	1,827 80
TOTAUX.		6,345 90	30,641 32	4,255 50

POUR L'EXERCICE 1875.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1872.	1873. (au 31 décemb.)	TOTAL		
855,933 93	010,533 01	4,059,806 59	811,961 *	
855,933 93	010,533 01	4,059,806 59		

281 07	1,517 77	6,092 76	9,219 *
281 07	1,517 77	6,092 76	

4,567 29	4,191 40	40,601 50	9,920 *
4,567 29	4,191 40	40,601 50	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1869.	1870.	1871.
<i>ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>			
Frais de poursuites et d'instances	511 52	1,184 08	554 31
Frais de surveillance de } aux communes et hospices.	104,764 96	194,257 74	178,984 85
bois appartenant } aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
Remboursement et dégrèvement de contributions	926 54	405 50	125 55
Ministère des Finances. 5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie).	4,970 55	4,940 88	6,078 50
2 p. % sur les biens saisis (Hainaut), frais de garde.	"	"	"
Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères.	"	41 85	44 25
Remboursement du prix de papier électoral	6,599 75	9,825 50	1,084 66
Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	"	"	"
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente.	"	"	25,091 95
Frais de justice { en matière criminelle et correctionnelle	152,190 92	125,654 10	109,272 20
{ en matière de simple police	145,850 76	131,095 27	129,718 00
Ministère de la Justice. { militaire.	1,510 76	696 74	1,355 68
Frais d'entretien de mendiants.	6,640 65	11,500 68	14,054 14
Remboursement de subsides.	"	100 "	"
Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	6,624 77	6,489 75	6,836 98
Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa.	5,000 "	5,000 "	5,000 "
Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur	"	"	"
Frais de surveillance de travaux publics concédés.	88,642 60	64,805 45	54,679 60
Frais d'entretien de routes concédées.	9,827 77	15,598 54	21,445 15
Ministère des Travaux publics. Remboursements divers	"	14,412 98	10,442 25
Construction de routes. — Expropriation de terrains. — Remboursement d'une consignation.	"	"	"
Indemnités pour jouissance d'égouts.	"	"	"
Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	"	"
Frais de relèvement de bateaux	"	"	"
TOTAUX. fr.	605,641 20	585,844 01	565,165 19

Ressources spéciales ou extraordinaires.

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. (Lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872.)

"	"	"
---	---	---

POUR L'EXERCICE 1875.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1872.	1875. (au 31 decemb.)	TOTAL.		
569,728 12	409,695 87	2,752,074 48	546,415 •	
569,728 12	409,695 87	2,752,074 48		
•	952,486 12	952,486 12	952,486 •	

(40)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1875 s'élèvent ensemble à fr.	57,981,812 69
Le Budget de l'exercice 1874, présenté à la Chambre le 4 mars 1873 (<i>Documents parlementaires</i> , n° 150), après avoir subi les modifications proposées dans la séance du 27 novembre suivant (<i>Documents</i> , n° 17) et celles qui y ont été introduites lors de la discussion, ayant été arrêté définitivement à la somme de	57,891,155 79
il y a pour 1875 une augmentation de fr.	<u>90,656 90</u>

Quelques explications justifieront les différences en plus et en moins qu'ont subies les articles du projet de Budget de 1875.

CHAPITRE 1^{er}.

SERVICE DE LA DETTE.

Crédits demandés pour 1875 fr.	46,045,025 59
Crédits accordés pour 1874.	46,002,859 59
AUGMENTATION POUR 1875. fr.	<u>42,186 »</u>

Différences en plus. ART. 10 ET 11. — Les chiffres inscrits au projet de Budget de 1875 ont été extraits des tableaux d'amortissement (litt. B et C) annexés à la note à l'appui du Budget modifié de 1874 qui a été déposé à la Chambre dans sa séance du 27 novembre 1873 (*Documents*, n° 17). Ces chiffres présentent sur ceux de l'année précédente une augmentation de 175 francs sur l'article 10 et de 75 francs sur l'article 11, soit ensemble 250 francs.

ART. 14 (nouveau). — Aux termes de la loi du 2 avril 1873 relative aux indemnités pour servitudes militaires, et de l'arrêté royal du même jour (*Moniteur*, n° 93) qui en a réglé l'exécution, une commission a été nommée pour statuer sur les réclamations des intéressés.

Les opérations de cette commission devant être terminées dans le courant de l'année 1874, il y aura lieu de payer aux ayants droit les rentes créées à leur profit. Aucune époque n'ayant été fixée pour l'entrée en jouissance de ces rentes, les effets de la loi seront appliqués d'après le droit commun, c'est-à-dire que la jouissance des rentes prendra cours le onzième jour après celui de la date de la loi, soit à partir du 13 avril 1873.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il sera créé, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 2 avril, des rentes 5 p. % à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, pour être réparties entre les propriétaires admis à jouir des indemnités de l'espèce. A cet effet, un crédit de 45,000 francs, représentant l'intérêt de ce capital, est demandé au Budget de 1873 pour acquitter l'année à échoir le 12 avril 1873.

Le Gouvernement réclamera ultérieurement de la Législature le crédit nécessaire au paiement de l'année d'intérêt qui sera exigible le 12 avril 1874.

ART. 18. — Le crédit porté au projet de Budget primitif de 1874 pour minimum d'intérêt était de fr. 1,535,000 »

De nouveaux faits qui se sont produits depuis sa présentation ayant amené une diminution de fr. 165,000 »

(voir page 4 du *Document*, n° 17. — Séance de la Chambre du 27 novembre 1873) et le Gouvernement ayant proposé, lors de la discussion, une nouvelle réduction de 210,000 »

ENSEMBLE. fr. 1,375,000 »

le crédit définitivement alloué pour l'exercice 1874 s'élève à la somme de fr. 1,160,000 »

répartie comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale	fr.	50,000	»
— l'Entre-Sambre-et-Meuse		155,000	»
— Manage à Wavre		100,000	»
— Lierre à Turnhout		70,000	»
— Lichtervelde à Furnes		200,000	»
— Tongres à Bilsen		20,000	»
— Tongres à Glons		20,000	»
Ligne de Virton		205,000	»
Ligne de Maeseyk		150,000	»
Canal de Bossuyt à Courtrai		190,000	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	1,160,000	»

Dans la note préliminaire du projet de Budget primitif de l'exercice 1874, qui ne comprenait encore aucun crédit pour la ligne de Virton, il est dit qu'on évaluait à 275,000 francs la dépense à résulter du minimum d'intérêt dont elle jouit. Plus tard, lors de la présentation du Budget modifié (27 novembre 1873), la 1^{re} section (Marbehan à Virton) de ce chemin de fer étant ouverte, on sollicita le crédit de 205,000 francs indiqué dans la répartition qui vient d'être donnée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La 2^{me} section de la ligne devant s'ouvrir très-probablement dans le courant de cette année, il y a lieu de porter au Budget de 1875 l'intégralité de la somme présumée nécessaire au service de la ligne, soit 275,000 francs, ce qui constitue sur le crédit alloué l'année précédente une augmentation de 70,000 francs. Mais comme on prévoit une diminution de 15,000 francs sur le chemin de fer de Manage à Wavre et une autre de 5,000 francs sur la ligne de Lierre à Turnhout, l'augmentation pour 1875 se trouve ainsi réduite à 50,000 francs.

L'état formant l'annexe n° 8 du projet de Budget fait connaître les sommes payées pendant les années 1866 à 1872, du chef du minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

Différences et moins. ART. 9. — Le chiffre porté à l'article 9 du projet de Budget, extrait du tableau d'amortissement (litt. A) annexé à la note qui accompagne le Budget modifié de 1874, varie d'année en année. Il présente sur celui de l'année précédente une diminution de 45 francs.

ART. 20. — Le décès d'un titulaire a amené sur le crédit des rentes viagères une réduction de 109 francs.

L'article 6 du projet de Budget primitif de l'exercice 1874 comprenait un crédit de 846,560 francs, montant de la rente annuelle inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du traité du 5 novembre 1842. La loi du 19 juin 1873 ayant autorisé le remboursement de cette rente en quatre termes échelonnés sur les années 1873 et 1874, le projet de Budget modifié dudit exercice réduisit le montant du crédit à 52,910 francs, représentant les arrérages de la somme qui resterait à payer de ce chef en 1874. Ce dernier crédit formait l'article 14 du Budget modifié.

Par suite du paiement de ce solde, qui sera effectué le 1^{er} avril prochain, le crédit afférent à la rente dont il s'agit disparaît complètement du Budget de l'exercice 1875.

Les augmentations des articles 10, 11 et 18, et le montant du nouveau crédit qui fait l'objet de l'article 14, s'élèvent ensemble à fr.	95,250 »
et les diminutions opérées aux articles 9 et 20 ainsi que la suppression du crédit de l'article 14 du Budget de 1874, montent ensemble à fr.	53,064 »

Il en résulte pour le chapitre 1 ^{er} l'augmentation indiquée plus haut de fr.	42,186 »
---	----------

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1872-1873 pour les dettes à 4 et à 4 1/2 p. %, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employés et qui ont été versés au Trésor.	Observations.
		DOTATION	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
4 p. %.	mai 1873.	127,500 »	»	127,500 »	127,500 »	127,477 17	»	1 Il reste disponible une somme de fr. 22 85 c ^s qui sera ajoutée au fonds d'amortissement du semestre échu le 1 ^{er} novembre 1873.
4 1/2 p. % 1 ^{re} sér.	nov. 1872.	138,060 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1873.	138,060 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1872.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1873.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1872.	355,642 25	5,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1873.	355,642 25	5,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1872.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1873.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1872.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1873.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1872.	193,940 75	1,302 75	195,243 50	»	»	195,243 50	
	mai 1873.	193,940 75	1,302 75	195,243 50	»	»	195,243 50	
		2,450,911 41	18,198 »	2,478,109 41	127,500 »	127,477 17	2,350,609 41	
ENSEMBLE . . . fr.							2,478,086 58	
A AJOUTER les fr. 22 85 c ^s non employés (en 4 p. %).							22 85	
TOTAL ÉGAL. . . fr.							2,478,109 41	

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 22. — Le crédit relatif aux pensions de toute nature est augmenté pour 1875 de fr. 49,000 »

ART. 24. — Mais le crédit pour traitements d'attente ou pensions supplémentaires et secours annuels étant diminué, par suite de décès d'un ayant droit, de la somme de 529 10

l'augmentation du chapitre ne s'élève qu'à fr. 48,470 90

Cette augmentation porte sur les pensions des Départements de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que sur les pensions civiles du Département de la Guerre.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Département de la Justice a opéré sur le chiffre de ses pensions pour l'exercice 1874 une *réduction de 30,000 francs*, mais les mises à la retraite de membres de l'ordre judiciaire, en vertu de la loi du 23 juillet 1867, ayant été plus nombreuses qu'on ne l'avait supposé, et les extinctions survenues pendant l'année 1873 étant inférieures au chiffre présumé, il se trouve dans la nécessité de demander pour l'exercice 1875, une *augmentation de 25,000 francs*.

Le service des pensions du Département de l'Intérieur nécessite une augmentation de 31,000 francs. Cette augmentation résulte des causes énoncées dans la note préliminaire du Budget de 1873, auxquelles on se réfère.

Quant à l'augmentation de 5,000 francs sur les pensions civiles du Département de la Guerre, elle provient de ce que le nombre de pensions accordées a quelque peu dépassé les prévisions, et de ce que les extinctions sont demeurées au-dessous de celles des années précédentes.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPOTS.

La somme totale à laquelle s'élèvent les crédits portés à ce chapitre est la même que celle qui a été allouée au Budget précédent. Toutefois, afin de rapprocher autant que possible le chiffre de chacun de ces crédits de la dépense présumée, on propose d'en modifier la répartition, par le transfert d'une somme de 50,000 francs de l'article 26 à l'article 27. Voici les motifs de cette modification :

Les cautionnements des remplaçants dans la milice ayant été supprimés par une loi récente, le remboursement de ceux qui ont été versés dans la Caisse de l'État en vertu de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870 aura lieu successivement en conformité des prescriptions de cette dernière loi. Il s'ensuit que le crédit nécessaire au paiement des intérêts de ces capitaux diminuera d'année en année. Pour 1875 on prévoit une réduction de 50,000 francs.

D'autre part, les capitaux provenant des consignations s'étant notablement accrus dans ces derniers temps, il y a lieu d'augmenter de pareille somme de 50,000 francs le crédit affecté précédemment au paiement des intérêts de ces capitaux.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences en charges tant ordinaires qu'extraordinaires, entre le Budget de 1875 et celui de l'exercice précédent.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1875.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette	46,002,440 15	399 24	46,002,839 59	46,044,755 15	290 24	46,045,025 59	42,295 »	»	»	109 »	42,186 »	»
II.	Rémunérations	9,828,500 »	657,116 40	10,485,516 40	9,885,200 »	648,587 50	10,533,787 50	57,000 »	»	»	8,529 10	48,470 90	»
III.	Fonds de dépôt	1,405,000 »	»	1,405,000 »	1,405,000 »	»	1,405,000 »	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX. . . fr.	57,255,640 15	657,515 64	57,891,155 79	57,552,955 15	648,877 54	57,981,812 69	99,295 »	»	»	8,658 10	90,656 90	»
								EN PLUS : fr. 99,295 »		EN MOINS : fr. 8,658 10			
								AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.				90,656 90	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(47)

[N° 97.]

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1875, à la somme de *cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent douze francs soixante-neuf centimes* (fr. 57,981,812 69 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
CHAPITRE PREMIER.						
<i>Service de la dette.</i>						
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. % _o , en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"
2	Intérêts de l'emprunt de 230,000,000 de francs de capital nominal, à 3 p. % _o , émis en vertu de la loi du 29 avril 1873, <i>Moniteur</i> n° 120 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873).	6,000,000 "	"	6,000,000 "	6,000,000 "	"
3	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. % _o décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873)	2,040,000 "	"	2,205,000 "	2,205,000 "	"
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % _o du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	255,000 "			
3	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4½ p. % _o , 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873)	2,495,888 20	"	2,775,209 11		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % _o de ce capital (mêmes semestres)	"	277,520 91			
4	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. % _o , 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873)	3,037,882 50	"	3,375,425 "		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % _o de ce capital (mêmes semestres)	"	337,542 50			
4	Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4½ p. % _o , 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873)	6,365,560 50	"	7,072,843 "		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % _o de ce capital (mêmes semestres)	"	707,284 50			
	A REPORTER. fr.	26,538,321 98	1,677,147 91	27,915,469 89	14,693,990 78	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.	
		des intérêts.	de l'amortissement.		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
	REPORT. . . . fr.	26,558,521 98	1,377,147 91	27,915,469 89	14,095,090 78	"
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, 4 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	2,965,295 "	"	3,294,770 "		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\%$ de ce capital (mêmes semestres) . . .	"	529,477 "			
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	2,656,145 "	"	2,929,050 "	25,551,614 11	"
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\%$ de ce capital (mêmes semestres) . . .	"	292,905 "			
4 suite.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novem- bre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émis- sion de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,865,500 francs, for- mant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le mon- tant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1875)	5,497,685 50	"	5,886,515 "		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	588,651 50			
	TOTAUX.	55,457,445 48	2,588,161 41	58,025,604 89		
5	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manège (loi du 8 juillet 1858)				672,550 "	"
6	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal				500,000 "	"
7	Deuxième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa				506,000 "	"
8	Quatrième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant				612,000 "	"
	A REPORTER. fr.				40,113,054 89	"

POUR L'EXERCICE 1873.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	40,115,954 89	"	
9	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875 approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	599,760 "	"	
10	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £), de cette compagnie	5,193,050 "	"	
11	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	284,900 "	"	
12	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1874 et au 1 ^{er} janvier 1875)	500,000 "	"	
13	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	80,106 14	"	
14	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs accordé par la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1874 au 12 avril 1875)	45,000 "	"	46,045,025 50
15	Frais relatifs aux diverses dettes, rentes et annuités qui précèdent.	81,500 "	"	
16	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	
17	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,210,000 "	"	
19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"	
20	Rentes viagères	"	290 24	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
21	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens	2,000,000 "	"	
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.		"	15,000 "	
— civiles		"	30,000 "	
— militaires		3,750,000 "	"	
— de l'ordre de Léopold.		54,000 "	"	
Marine. — Pensions militaires		40,000 "	"	
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas		"	2,000 "	
Secours sur le fonds dit de Waterloo		"	2,000 "	
22	Pensions civiles des divers Départements.	7,885,200 "	47,000 "	
Affaires Étrangères.		112,000 "	"	
Justice		685,000 "	"	
Intérieur.		431,000 "	"	
Travaux publics		480,000 "	"	
Guerre		75,000 "	"	
Finances.		1,025,200 "	"	
Cour des comptes.		24,000 "	"	
Pensions ecclésiastiques		525,000 "	"	
Arriérés de pensions de toute nature.		6,000 "	"	
		7,885,200 "	47,000 "	
A REPORTER. fr.		55,920,955 15	47,290 24	46,045,025 50

DUBGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL par chapitre.										
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.											
	REPORT. fr.	55,929,935 15	47,200 24	46,045,025 39										
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	"	600,000 "	10,533,787 30										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>1,260 84</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>317 46</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1,587 30</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	"	1,260 84	"	317 46	"	1,587 30	
CHARGES														
Ordinaires.	Extraordinaires.													
"	1,260 84													
"	317 46													
"	1,587 30													
24	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). Secours annuels (<i>jaarlyksche onderstanden</i>).	"	1,587 30											
	CHAPITRE III. <i>Fonds de dépôt.</i>													
25	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000 "													
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 .	805,000 "	"											
26	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	100,000 "	"	1,403,000 "										
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	500,000 "	"											
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	57,532,935 15.	648,877 54	57,981,812 60										

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

LÉOPOLD:

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1875.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Service de la dette.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Intérêts de l'emprunt de 250,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	6,900,000 "	(*)	6,900,000 "
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,040,000 "	"	2,295,000 "
	b.	Dotation de l'amortiss ^{ment} : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes sem.) a)	"	255,000 "	
1°	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c., à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,405,888 20	"	2,775,209 11
	b.	Dotation d'amortissement: ½ p. % de ce capital (*) (mêmes semest.) b)	"	277,320 91	
2°	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1875).	3,037,882 50	"	5,575,425 "
	b.	Dotation d'amortissement: ½ p. % de ce capital (*) (mêmes semest.) c)	"	557,542 50	
3°	a.	Intérêts du capital de 141,458,900 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	6,565,560 50	"	7,072,845 "
	b.	Dotation d'amortissement: ½ p. % de ce capital (*) (mêmes semest.) d)	"	707,284 50	
4	a.	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1850 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,965,295 "	"	5,204,770 "
	b.	Dotation d'amortissement: ½ p. % de ce capital (*) (mêmes semest.) e)	"	529,477 "	
5°	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,656,145 "	"	2,929,050 "
	b.	Dotation d'amortissement: ½ p. % de ce capital (*) (mêmes semest.) f)	"	292,905 "	
6°	a.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4½ p. %, 6 ^{me} série, provenant: 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3° d'un capital de 15,865,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	5,407,685 50	"	5,886,515 "
	b.	Dotation d'amortissement: ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (*) (mêmes semestres).	"	588,651 50	
TOTAL.			55,457,445 48	2,588,161 41	58,025,604 89

(*) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164).(**) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (*Moniteur* n° 512), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	°	5,498,990 78	5,498,990 78	°	°	
6,900,000 »	»	6,900,000 »	6,900,000 »	»	»	(1) La dotation d'amortissement ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} mai 1876. (Art. 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120).
2,295,000 »	»	2,295,000 »	2,295,000 »	°	°	a) Annexe n° 1.
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
						d) Annexe n° 4.
25,331,614 11	°	25,331,614 11	25,331,614 11	°	°	e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
						g) Annexe n° 7.
58,025,604 89	°	58,025,604 89	58,025,604 89	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
5	°	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212.)	
6	°	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
7	°	Deuxième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	
8	°	Quatrième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
9	°	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	
10	°	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie	
11	°	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie	
12	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1875 et au 1 ^{er} janvier 1876)	
13	°	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention du 7 juin 1872. (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875.)	
14	°	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs accordé par la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1874 au 12 avril 1875)	
14 (ancien)	°	Arrérages du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1874, sur un capital de 4,708,090 francs (2,225,000 florins), restant à payer pour remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au même grand-livre au nom du Gouvernement des Pays-Bas. (Art. 1 ^{er} du traité du 15 janvier 1875 approuvé par la loi du 19 juin suivant, <i>Moniteur</i> n° 171).	
	a.	Frais relatifs à la dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	1,000 °
	b.	Id. id. 3 p. %	17,000 °
	c.	Id. id. 4 —	6,500 °
15	d.	Id. aux dettes à 4 $\frac{1}{2}$ —	50,500 °
	e.	Id. aux rentes et aux annuités	5,000 °
	f.	Id. payement de la quote-part indiquée à l'article 6	1,500 °
16	°	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	
17	°	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	
18	°	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	(a.
19	°	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	
20	°	Rentes viagères	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
38,025,604 89	»	38,025,604 89	38,025,604 89	»	»	
672,530 »	»	672,530 »	672,530 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
300,000 »	»	300,000 »	300,000 »	»	»	
612,000 »	»	612,000 »	612,000 »	»	»	
599,760 »	»	599,760 »	599,805 »	»	45 »	
3,193,050 »	»	3,193,050 »	3,192,875 »	175 »	»	
284,000 »	»	284,000 »	284,825 »	75 »	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
80,106 14	»	80,106 14	80,106 14	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	»	45,000 »	»	
»	»	»	52,910 »	»	52,910 »	
81,500 »	»	81,500 »	81,560 »	»	»	
105,820 10	»	105,820 10	105,820 10	»	»	
21,164 02	»	21,164 02	21,164 02	»	»	
1,210,000 »	»	1,210,000 »	1,160,000 »	50,000 »	»	a) Annexe au n° 7.
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
»	200 24	200 24	300 24	»	100 »	
46,044,735 15	200 24	46,045,025 39	46,002,859 39	95,256 »	55,964 »	
AUGMENTATION . . . fr.				42,186 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
21		Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens.	»	»
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	»	15,000 »
	b.	— civiles	»	50,000 »
	c.	— militaires	5,750,000 »	»
	d.	— de l'ordre de Léopold.	54,000 »	»
	e.	Marine. — Pensions militaires	40,000 »	»
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	»	2,000 »
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	»	2,000 »
Pensions civiles des divers Départements.				
22				
	h.	Affaires Étrangères	112,000 »	»
	i.	Justice	685,000 »	»
	j.	Intérieur.	431,000 »	»
	k.	Travaux publics	480,000 »	»
	l.	Guerre	75,000 »	»
	m.	Finances.	1,923,200 »	»
	n.	Cour des comptes	24,000 »	»
	o.	Pensions ecclésiastiques.	525,000 »	»
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	0,000 »	»
			7,885,200 »	47,000 »
25		Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).		
	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	»	1,269 84
24		— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	»	»
	b.	Secours annuels (<i>jaartyksche onderstanden</i>)	»	317 46
			»	1,587 50
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000,000 »	»	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
7,885,200 »	47,000 »	7,932,200 » (a)				
			8,485,200 »	49,000 »	»	a) Annexe n° 9.
»	600,000 »	600,000 »				
»	1,587 30	1,587 30	2,116 40	»	520 10	
9,885,200 »	648,587 30	10,533,787 30	10,485,316 40	40,000 »	520 10	
AUGMENTATION. fr.				48,470 00		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
25	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000
26	»	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
27	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	56	Service de la dette
II.	60	Rémunérations
III.	62	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
803,000 »	»	803,000 »	803,000 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	150,000 »	»	50,000 »	
500,000 »	»	500,000 »	450,000 »	50,000 »	»	
1,403,000 »	»	1,403,000 »	1,403,000 »	50,000 »	50,000 »	

46,044,755 15	200 24	46,045,025 59	46,002,830 59	42,186 »	»
9,885,200 »	648,587 50	10,533,787 50	10,485,316 40	48,470 90	»
1,403,000 »	»	1,403,000 »	1,403,000 »	»	»
57,352,955 15	648,877 54	57,981,812 69	57,891,155 79	90,656 90	»
AUGMENTATION. fr.				90,656 90	

(62)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1873.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS.

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres éclus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1873.

Semestre au 1^{er} mai 1873.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt fr. 127,500 »

Semestre au 1^{er} novembre 1873.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt fr.	127,500 »	
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 127,500 francs.	2,546 »	}
TOTAL fr.	257,546 »	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1873.

Capital primitif de l'emprunt fr. 51,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1873 127,500 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 50,872,700 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	158,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	158,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

TOTAL. fr. 281,820 91

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	40,078,649 78
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>55,364,182 22</u>

POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^me SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL fr.		<u>338,690 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>17,175,000 »</u>
RESTANT DU CAPITAL fr.	<u>67,483,000 »</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RESULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(5^{me} SERIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres echus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	
TOTAL fr.		<u>715,024 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875, de la dette a 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr.	157,615,300 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	<u>16,330,400 »</u>
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>141,284,900 »</u>

POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 5.

Dette de 24,582,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,582,000 francs,

À 4 1/2 POUR CENT,

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.

Semestre au 1^{er} mai 1875.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,758 50	} 165,841 »
Intérêts du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs	4,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,758 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs	4,102 50	
TOTAL fr.	331,682	»

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis fr.	69,582,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	5,555,600	»
RESTANT DES CAPITAUX fr.	65,846,400	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

à 4 1/2 POUR CENT.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	146,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
---	------------

TOTAL. fr.	<u>292,905 »</u>
--------------------	------------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>744,000 »</u>
--	------------------

RESTANT DE CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,576,500 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869) fr.	193,940 75	}	193,245 50
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75		

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,586,600 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869) fr.	193,966 50	}	193,269 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75		
TOTAL fr.	390,512 75		

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capitaux primitifs fr.	77,713,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1870	185,400 »
RESTANT DES CAPITAUX fr.	77,528,700 »

ANNEXE AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

État présentant les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1834 et des lois subséquentes, pendant les années 1866 à 1872.

	ANNÉES						
	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.
la Flandre occidentale . . .	229,409 02	155,028 20	201,188 55	150,804 05	161,624 61	50,911 51	70,000 "
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	161,546 77	163,078 77	161,974 96	159,440 15	154,401 "	151,770 07	156,515 55
Manage à Wavre	100,462 57	157,696 58	151,197 89	150,424 46	150,764 70	128,828 48	92,119 53
Lierre à Turnhout. . . .	168,707 57	165,563 91	146,129 "	142,011 25	151,410 05	92,173 07	71,669 85
Lichtervelde à Furnes. . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	197,511 65	127,139 49	200,000 "
Tongres à Bilsen	75,000 "	75,000 "	58,682 02	50,769 87	18,204 57	(¹)	(²)
— à Ans	(¹) 20,000 "	(¹)	(¹)	15,764 20	6,906 45	(²)	(²)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe	547,259 95	477,854 51	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg	"	502,054 80	550,000 "	550,000 "	550,000 "	550,000 "	247,677 59
Bastogne	"	"	"	9,015 69	70,000 "	70,000 "	(⁴)
Canal de Bossuyt à Courtrai .	200,000 "	200,000 "	195,257 78	200,000 "	199,529 42	200,000 "	200,000 "
TOTAUX . . . fr.	1,560,185 48	1,892,076 77	1,914,411 10	1,845,518 25	1,890,162 55	1,600,824 42	1,487,082 08

(¹) La somme pour 1866 ne constitue qu'un à-compte. Il n'a rien été payé pour les années 1867 et 1868 du chef de la ligne de Tongres à Glons; un crédit supplémentaire pour payer ce qui reste dû à cette société pour les années 1866, 1867 et 1868 dont les exercices sont clos, sera demandé incessamment.

(²) Les comptes de cet exercice sont en vérification. Les commissaires du Gouvernement élèvent des objections au sujet, notamment, de certaines dépenses de la voie.

(³) Le Gouvernement n'a pas encore reçu les comptes.

(⁴) Les comptes sont en liquidation

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1874.		Crédits demandés pour 1875.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	15,000	"	15,000	"	2,000
B. — civiles	"	56,000	"	50,000	"	6,000
C. — militaires	5,750,000	"	5,750,000	"	"	"
D. — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
E. — de la marine (Militaires)	40,000	"	40,000	"	"	"
F. — des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	2,000	"	"
G. — ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	2,000	"	2,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
H. Affaires Étrangères et Marine	112,000	"	112,000	"	"	"
I. Justice	660,000	"	685,000	"	25,000	"
J. Intérieur	400,000	"	451,000	"	51,000	"
K. Travaux publics	480,000	"	480,000	"	"	"
L. Guerre	70,000	"	75,000	"	5,000	"
M. Finances	1,925,200	"	1,925,200	"	"	"
N. Cour des comptes	28,000	"	24,000	"	"	4,000
O. Pensions ecclésiastiques	525,000	"	525,000	"	"	"
P. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	7,828,200	55,000	7,885,200	47,000	61,000	12,000
	7,885,200		7,932,200		DIFFÉRENCE EN PLUS. 49,000	

(72)

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1875.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1875 s'élève à fr. 4,442,767 25 c. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1874, une augmentation de 20,000 francs, portant sur le crédit destiné à couvrir les dépenses du Sénat.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1875, à la somme de quatre millions quatre cent quarante-deux mille sept cent soixante-sept francs vingt-cinq centimes (fr. 4,442,767 25 c*), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000 »	»	5,500,000 »
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	50,000 »	50,000 »	80,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	660,817 25	»	660,817 25
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	»	201,950 »
6	— du personnel des bureaux	108,000 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	2,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,410,767 25	32,000 »	4,442,767 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE IV.					
		MEMBRES DE LA COUR.					
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750		
	b.	— des conseillers	6	51,000			
	c.	— du greffier	1	8,500			
		PERSONNEL DES BUREAUX.					
6	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	42	"	108,000.	"	
		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.					
7	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			22,000	"	
		PENSIONS.					
8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200	"	
		TOTAL.					fr.

DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés pour l'exercice 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	•	70,750	70,750	•	•	
108,000	•	108,000	108,000	•	•	
20,000	(1) 2,000 •	22,000	22,000	•	•	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
109,050	2,000 •	201,050	201,050	•	•	

(1) La somme de 2,000 francs est maintenue parmi les charges extraordinaires, pour la continuation de l'ameublement des nouveaux locaux, et dépenses diverses.

ANNEXE AU BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1875.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1873 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
1	De Kersmaker, Aimé.	Chef de bureau.	2,684 *	1 ^{er} janvier 1873.	

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE	DATE	Observations.
			de la pension.	de l'arrêté.	de l'extinction.	
	Néant	"	.	.	.	

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1873, neuf pensions s'élevant ensemble à fr.	20,593 *
Une pension nouvelle	2,684 "
Il y a donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1874, dix pensions s'élevant ensemble à	<u>23,277 *</u>

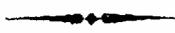
IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1875.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1875 s'élèvent à. fr.	15,265,542	»
— votés — 1874 — . . .	14,941,222	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS POUR 1875. . fr.	324,320	»

Les chapitres I, IV, VI, VIII, IX et X présentent les modifications suivantes :

CHAPITRE I.

	En moins.	En plus.
ART. 5. — Il a été nécessaire depuis plusieurs années de pourvoir à l'aide de crédits supplémentaires à l'insuffisance de ce crédit. D'autre part l'inspection des établissements d'aliénés donnera lieu désormais à des frais de voyage plus élevés. fr.	»	1,500 »

CHAPITRE IV.

ART. 17. — Par suite de décès survenu dans le personnel des exécuteurs des arrêts criminels il peut être opéré une réduction.	1,000	»
---	-------	---

CHAPITRE VI.

ART. 19. — La nouvelle charge imposée à la régie du <i>Moniteur</i> par la loi du 18 mai 1875 portant obligation d'insérer comme annexe au <i>Moniteur</i> le recueil des actes de sociétés, occasionnera une dépense de plus de 20,000 francs et le nombre toujours croissant des abonnés aux <i>Annales parlementaires</i> nécessite des dépenses nouvelles que le crédit actuel ne peut couvrir	»	30,000 »
	<hr/>	
A REPORTER. . . fr.	1,000	» 31,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.		En plus.
REPORT. . . . fr.	1,000	»	31,500

Il est à remarquer que ces dépenses sont à peu près compensées par les recettes.

CHAPITRE VIII.

ART. 31. — La demande a pour objet de permettre d'augmenter d'une manière équitable le traitement de quelques membres du clergé protestant fr.	»		820	»
--	---	--	-----	---

CHAPITRE IX.

ART. 39. — Le subside promis à la ville de Gand pour l'érection d'un institut de sourds-muets ayant été entièrement liquidé, la somme de 40,000 francs qui formait la dernière annuité portée au Budget précédent peut être supprimée	40,000	»		»
ART. 41. — Le crédit voté les années précédentes est devenu insuffisant; il convient de l'augmenter de		»	1,000	»

CHAPITRE X.

ART. 45. — Par suite de la diminution du nombre des détenus, le crédit voté pour 1874 peut être réduit de	50,000	»		»
ART. 49. — Ce supplément de crédit est demandé pour faire face aux dépenses que nécessitera l'augmentation du personnel à attacher aux nouvelles prisons cellulaires de Malines et de Neufchâteau, et pour accorder à un certain nombre de fonctionnaires et employés le médium ou le maximum du traitement affecté à leur grade		»	14,000	»
A REPORTER. . . . fr.	91,000	»	47,520	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.		En plus.
REPORT. . . fr.	91,000	»	47,320
<p>ART. 50. — Ces 30,000 francs sont demandés en plus pour couvrir les frais d'une adjudication d'imprimés pour cinq ans. Antérieurement on procédait par adjudication triennale . . . fr.</p>			
		»	30,000
<p>ART. 52, 53, 54 et 55. — Ces 841,000 francs demandés pour 1875 forment pour les deux exercices un total de 1,504,000 francs dont la moitié 652,000 francs, est égale au montant ordinaire des crédits votés chaque année pour la construction de prisons nouvelles. Il y a lieu d'observer que si le chiffre de 652,000 francs a été dépassé au Budget de 1873, c'est qu'il a été reporté à ce Budget les crédits votés antérieurement et qui n'avaient pu être employés dans le délai prescrit par la loi</p>			
		»	378,000
<p>ART. 58. — Cet article est réduit à raison de la diminution du nombre des détenus dans les maisons centrales.</p>			
	40,000	»	»
<p>ART. 59. — Cet article est réduit, en égard aux dépenses des trois dernières années, de 2,000 francs, mais par contre, il est augmenté en charge extraordinaire de pareille somme pour couvrir les frais d'une adjudication d'imprimés pour cinq ans</p>			
	2,000	»	2,000
TOTAUX : EN MOINS. . . fr.	133,000	»	457,320
DIFFÉRENCE EN PLUS.	324,320	»	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1875, à la somme de *quinze millions deux cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-deux francs* (15,265,542 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Justice,***T. DE LANTSHEERE.***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	•	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	525,250	•	
3	Matériel	10,000	•	559,250
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000	•	
5	Frais de route et de séjour	9,000	•	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	269,050	•	
7	— Matériel	5,500	•	
8	Cours d'appel. Personnel	769,800	•	
9	— Matériel	24,000	•	5,680,450
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,695,600	•	
11	Justices de paix et tribunaux de police	918,000	500	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel	21,000	4,255	
13	— Matériel	2,000	•	
14	Auditeurs militaires et prévôts	45,900	•	75,575
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540	•	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	700,000	•	
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	13,500	8,108	721,608
A REPORTER . . . fr.		4,864,040	12,841	4,876,881

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,864,040 »	12,841 •	4,876,881 •
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	195,000 •	250,000 •
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	240,000 •	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . .	3,000 »	•	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . .	25,500 »	»	292,500 •
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	25,000 •	•	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	•	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	•	41,500 •
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	•	
	A REPORTER fr.	3,222,840 •	207,841 •	3,430,681 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	RAPPORT. . . . fr.	5,222,840 »	207,841 »	5,450,681 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	518,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures . . .	4,500,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . . .	460,000 »	250,000 »	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>) . . .	72,358 »	»	5,568,061 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . .	13,000 »	»	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>) . . .	15,292 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . .	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses . . .	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays . . .	200,000 »	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . .	200,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire . . .	12,000 »	»	805,000 »
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . .	3,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . .	50,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . .	10,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . .	250,000 »	100,000 »	
	À REPORTER. . . . fr.	11,219,001 »	585,841 »	11,805,742 »

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,219,001 »	585,841 »	11,805,742 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	SECTION 1^{re}. — Service économique.			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,200,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus.	12,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés	707,000 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	30,000 »	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 »	»	
52	Maison d'arrêt cellulaire de Malines. — Travaux supplémentaires de construction	»	8,000 »	
53	Maison d'arrêt cellulaire à Ypres et à Furnes. — Achèvement	»	190,000 »	
54	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Achèvement	»	100,000 »	
55	Maison de sûreté cellulaire à Bruxelles. — Achat de terrain et premiers travaux de construction.	»	485,000 »	5,375,000 »
56	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	26,000 »	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
57	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	200,000 »	»	
58	Gratifications aux détenus.	40,000 »	»	
59	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	2,000 »	
60	Traitements des fonctionnaires et employés	75,000 »	»	
	SECTION 3. — Traitements de disponibilité.			
61	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services	»	20,000 »	
	A REPORTER. fr.	15,075,001 »	1,502,841 »	15,178,742 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	13,675,901 *	1,502,841 *	15,178,742 *
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
62	Mesures de sûreté publique	80,000 *	"	80,000 *
	CHAPITRE XII.			
63	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 *	1,800 *	6,800 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	13,760,901 *	1,504,641 *	15,265,542 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGÉT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1873.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	»	— des fonctionnaires et employés.	404	»	280,600	280,600
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		13,000	»	40,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 90 foyers		16,000	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		11,000	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.						
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — Personnel.						
		Premier président	1	16,000	16,000	
		Président de chambre	1	13,000	13,000	
		Conseillers.	15	11,250	168,750	
		Procureur général	1	16,000	16,000	
		Avocats généraux	2	12,000	24,000	
6	»	Greffier en chef	1	7,000	7,000	269,050
		Greffiers adjoints	2	4,500	9,000	
		Huissiers audienciers	6	750	4,500	
		Messagers	2	1,200	2,400	
		Secrétaire du parquet	1	4,000	4,000	
		Employé	1	2,000	2,000	
		Messager et huissier de salle	1	1,200	1,200	
		Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,200	1,200	
A REPORTER. fr.						

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1874	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
525,250	»	525,250	525,250	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	7,500	1,500	»	
599,250	»	599,250	597,750	1,500	»	
AUGMENTATION. . . fr.				1,500		
269,050	»	269,050	269,050	»	»	
269,050	»	269,050	269,050	»	»	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
269,050	»	269,050	269,050	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
769,800	»	769,800	769,800	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,068,350	»	1,068,350	1,068,350	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		<i>1^{re} CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
		Présidents	4	7,500	30,000	
		Vice-présidents	9	6,500	58,500	
		Juges d'instruction	11	5,500	60,500	
		Juges	26	5,000	130,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
	a.	Substituts	15	5,000	75,000	514,800
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints.	28	3,000	84,000	
		Secrétaires des parquets.	4	3,000	12,000	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	12	1,200	14,400	
		Huissiers audienciers	19	400	7,600	
		<i>2^e CLASSE. — Arlon, Bruges, Charleroi, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
		Présidents	12	7,000	84,000	
		Vice-présidents	10	5,500	55,000	
		Juges d'instruction	17	5,000	85,000	
		Juges	41	4,500	184,500	
		Procureurs du Roi	12	7,000	84,000	
	b.	Substituts	19	4,500	85,000	786,000
		Greffiers	12	3,200	38,400	
		Greffiers adjoints.	40	2,800	112,000	
		Secrétaires des parquets.	12	2,400	28,800	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	13	1,200	15,600	
		Huissiers audienciers	44	300	13,200	
		A REPORTER. fr.				1,500,800

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,068,350	»	1,068,350	1,068,350	»	»	
1,068,350	»	1,068,350	1,068,350	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
					REPORT. fr.
					REPORT. fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
		5 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Courtrai, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>			
		10	6,000	60,000	374,000
		10	4,500	45,000	
		16	4,000	64,000	
		10	6,000	60,000	
		10	4,000	40,000	
		10	3,200	32,000	
	c.	17	2,600	44,200	
		10	2,200	22,000	
		2	1,200	2,400	
		22	200	4,400	
		14	1,200	16,800	18,800
		2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		204	3,000	612,000	918,000
		204	1,500	306,000	
		1	500	500	
					TOTAL DU CHAPITRE H. fr.

10
(suite).

11

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,068,350	»	1,068,350	1,068,350	»	»	
1,693,600	»	1,693,600	1,693,600	»	»	
918,000	500	918,500	918,500	»	»	
3,679,950	500	3,680,450	3,680,450	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.		
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	a.	Auditeur général	1	8,500	8,500	21,900	
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500		»
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	3,000	3,000		»
		Huissier audientier.	1	400	400		»
		Messagers	2	1000 à 1200	2,400		»
		Concierge	1	1,100	1,100		»
<i>Traitements d'attente.</i>							
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, $\frac{2}{3}$ de l'ancien traitement	1	4,233	»	4,233	4,233
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	45,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Prévôts militaires	7	500	3,500	»	
15	»	Huissiers audientiers	7	200	1,400	»	3,540
		Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	5	420	2,100	»	
			2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			680,000	»	700,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			20,000	»	
17	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires.					
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,900	4,233	26,133	26,133	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
43,900	»	43,900	43,900	»	»	
3,540	»	3,540	3,540	»	»	
71,540	4,233	75,573	75,573	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
700,000	»	700,000	700,000	»	»	
43,500	8,108	21,608	22,608	»	1,000	
743,500	8,108	721,608	722,608	»	1,000	
DIMINUTION. . . . fr.				1,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et d'autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
- CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenu de cures
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
56	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
57	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	195,000	230,000	230,000	»	»	
35,000	195,000	230,000	230,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
240,000	»	240,000	210,000	30,000	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,500	»	25,500	25,500	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,500	»	282,500	252,500	30,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				30,000		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
5,000	»	3,000	3,000	»	»	
41,500	»	41,500	41,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1874, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
318,200	»	318,200	318,200	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,300,000	»	4,300,000 ^{a)}	4,300,000	»	»	a) Voir l'état du personnel, annexe n° 3.
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
72,558	»	72,558	71,758	820	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	b) 11,000	11,000	»	»	
30,000	»	c) 30,000	30,000	»	»	
5,292,061	276,000	5,568,061	5,567,241	820	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				820		

b) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1875 fait l'objet de l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1874.

Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1845 et du 17 février 1849.

Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.

c) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays
39	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Cheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1830, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1831.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
49	»	Traitements des fonctionnaires et employés
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
52	»	Maison d'arrêt cellulaire à Namur. — Travaux supplémentaires.
53	»	Maisons d'arrêt cellulaires à Ypres et à Furnes. — Achèvement
54	»	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Achèvement
55	»	Maison de sûreté cellulaire à Bruxelles. — Achat de terrain et premiers travaux de construction.
A REPORTER. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1874	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
200,000	»	200,000	240,000	»	40,000	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
5,000	»	5,000	2,000	1,000	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
250,000	a) 100,000	350,000	350,000	»	»	
705,000	100,000	805,000	844,000	1,000	40,000	
DIMINUTION. . . . fr.				59,000		
1,200,000	»	1,200,000	1,250,000	»	50,000	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
707,000	»	707,000	695,000	14,000	»	
10,000	50,000	40,000	10,000	50,000	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	8,000	841,000	a) 463,000	378,000	»	
»	190,000					
»	160,000					
»	483,000					
2,142,000	871,000	3,013,000	2,641,000	422,000	50,000	

a) Cette somme comprend les divers crédits portés au Budget de 1875 pour construction de prisons nouvelles

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
56	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
57	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
58	»	Gratifications aux détenus
59	»	Frais d'impression et de bureau
60	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		SECTION TROISIÈME. — <i>Traitements de disponibilité.</i>
61	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
62	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
63	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,142,000	874,000	3,013,000	2,641,000	422,000	50,000	
»	26,000	26,000	26,000	»	»	
2,142,000	897,000	3,039,000	2,667,000	422,000	50,000	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
40,000	»	40,000	80,000	»	40,000	
1,000	2,000	3,000	3,000	2,000	2,000	
75,000	»	75,000	75,000	»	»	
344,000	2,000	346,000	336,000	2,000	42,000	
»	20,000	20,000	20,000	424,000	»	
2,456,000	919,000	3,375,000	3,043,000	424,000	92,000	
AUGMENTATION.				532,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	90	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	98	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	100	Palais de justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	102	Cultes
IX.	104	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	106	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS Demandes POUR L'EXERCICE 1874	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
399,250 »	»	399,250 »	397,750 »	1,500 »	»	
3,679,950 »	500 »	3,680,450 »	3,680,450 »	»	»	
71,340 »	4,233 »	75,573 »	75,573 »	»	»	
713,500 »	8,108 »	721,608 »	722,608 »	»	1,000 »	
35,000 »	195,000 »	230,000 »	230,000 »	»	»	
282,300 »	»	282,300 »	252,500 »	30,000 »	»	
41,500 »	»	41,500 »	41,500 »	»	»	
5,292,061 »	276,000 »	5,568,061 »	5,567,241 »	820 »	»	
705,000 »	100,000 »	805,000 »	844,000 »	»	39,000 »	
2,456,000 »	919,000 »	3,375,000 »	3,043,000 »	332,000 »	»	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
13,760,901 »	1,504,641 »	15,265,542 »	14,941,222 »	364,320 »	40,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				324,320 »		

(110)

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1873.

ANNEXE N° 1.

ART. 29. — CHAPITRE VIII.

Clergé inférieur (relevé au 31 décembre 1873).

QUALITÉS, AGES.	NOMBRE.	TRAITEMENTS.	TOTAL.
Curés de 1 ^{re} classe.	91	2,047 50	186,322 50
— 2 ^e — de 70 ans et +.	95	1,600 »	24,000 »
— 2 ^e — de 60 ans à 70.	41	1,500 »	61,500 »
— 2 ^e — de moins de 60 ans	84	1,565 »	114,660 »
Desservants de 70 ans et +.	508	1,200 »	560,660 »
— de 60 ans à 70	621	1,100 »	683,100 »
— de moins de 60 ans	1,789	950 »	1,699,650 »
Vicaires et chapelains de plus de 70 ans.	12	800 »	9,600 »
— — de 60 à 70 ans.	28	700 »	19,600 »
— — de moins de 60 ans	1,704	600 »	1,022,400 »
Desservants provisoires	20	950 »	19,000 »
— ayant 2 places $\frac{1}{2}$ traitement	5	475 »	1,425 »
Chapelains ayant 2 places $\frac{1}{2}$ traitement.	65	500 »	18,900 »
Coadjuteurs ayant 2 places $\frac{1}{2}$ traitement	5	500 »	900 »
— par d'autres places	122	600 »	73,200 »
			4,504,057 50
		A DÉDUIRE POUR BIENS DE CURES . . . fr.	7,710 »
		TOTAL. . . . fr.	4,296,347 50

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOM ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Eppe, M.-H.-J.	Vance, le 31 mars 1819	Desservant
2	Jacobs, J.-A.	Anvers, le 14 juin 1798	Vicaire
3	Huybrechts, G.	Turnhout, le 28 juin 1799	Desservant
4	Paque, L.	Baillonville, le 17 mai 1798	Id.
5	Urbin, J.-N.	Hautbellain, le 17 septembre 1807	Id.
6	Champion, R.-J.	Orgeo, le 7 janvier 1806	Id.
7	Hayé, L.-J.	Houdeng-Goegnies, le 11 oct. 1807	Id.
8	Stassin, J.-F.	Forest, le 1 ^{er} janvier 1813	Id.
9	Franck, P.-F.	Eeckeren, le 9 octobre 1820	Vicaire
10	Octave, J.-J.	Longwilly, le 29 août 1798	Desservant
11	Henry, J.-A.	Jehonville, le 20 avril 1794	Id.
12	Kairis, J.-H.	Polleur, le 17 septembre 1805	Id.
13	Andries, P.-A.	Landen, le 12 juillet 1799	Id.
14	Vermeulen, P.	Hooghlede, le 6 octobre 1795	Curé de 2 ^{me} classe.
15	Hubert, J.-I.	Mont, le 15 juin 1798	Id.
16	Smets, G.-B.	Engelmanshoven, le 5 février 1806	Desservant
17	Jacobs, G.	Landen, le 14 juillet 1802	Id.
18	Heuchenne, J ^h -L.	Liège, le 9 décembre 1807	Id.
19	Durant, J.-B.	Naast, le 25 novembre 1807	Id.
20	André, P.-J ^h	Bastogne, le 30 juillet 1800	Id.
21	Museur, L.-J.	Péruwelz, le 28 octobre 1808	Id.
22	Nys, J.-H.	Hasselt, le 27 novembre 1816	Id.
23	Tallon, J.-J.	Louvain, le 18 mars 1818	Id.
24	Bossuyt, B.	Cortemark, le 1 ^{er} février 1805	Id.
25	Vander Borgh, F.-D.	Bruxelles, le 6 mai 1800	Id.
26	Verschele, Ch.-J.	Renaix, le 25 février 1802	Id.
27	Boet, B.	Jehonville, le 9 mai 1816	Id.
28	Peeters, F.	Lichtaert, le 26 octobre 1808	Id.
29	Chavalle, O.-L.-J ^h	Tournai, le 5 septembre 1810	Curé
30	Van Eecke, Ch.-E.-J ^h	Comines, le 18 août 1792	Id.
31	Colles, J.-N.	Weiswampach, le 5 mai 1807 Grand-duché de Luxembourg.	Desservant
32	Neuckens, P.	Aerschot, le 14 juin 1805	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1875.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
30 septembre 1872	Infirmités	27	9	950 »	615 »	
31 décembre 1872	Age avancé	51	5	790 »	790 »	
Id.	Id.	50	4	1,170 »	1,170 »	
Id.	Id.	48	5	1,191 66	1,191 »	
Id.	Id.	40	»	1,100 »	1,100 »	
Id.	Infirmités	38	»	1,100 »	1,026 »	
31 octobre 1872	Id.	59	4	1,100 »	1,075 »	
30 novembre 1871	Id.	55	2	950 »	755 »	
30 septembre 1872	Id.	25	7	600 »	577 »	
31 décembre 1872.	Age avancé	45	5	1,186 »	1,186 »	
Id.	Infirmités	53	2	1,200 »	926 »	
31 mars 1875	Age avancé	46	»	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	46	9	1,175 55	1,175 »	
Id.	Id.	56	2	1,600 »	1,600 »	
Id.	Id.	50	6	1,595 »	1,595 »	
30 avril 1875	Id.	40	1	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	45	10	1,115 »	1,115 »	
31 octobre 1875	Infirmités	37	5	1,094 09	1,000 »	
Id.	Id.	28	1	1,097 49	714 »	
31 mars 1875	Age avancé	48	5	1,155 »	1,155 »	
Id.	Infirmités	58	»	1,082 49	1,010 »	
30 avril 1875	Id.	20	4	950 »	628 »	
31 mars 1875	Id.	31	8	930 »	686 »	
31 août 1875	Age avancé	40	»	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	45	5	1,165 »	1,165 »	
31 juillet 1875.	Id.	46	5	1,128 »	1,128 »	
30 septembre 1875	Infirmités	55	1	950 »	750 »	
21 septembre 1872	Id.	58	5	1,067 49	1,005 »	
25 septembre 1875	Id.	40	»	2,047 50	2,047 »	
25 septembre 1875	Age avancé	49	10	1,600 »	1,600 »	
30 septembre 1875	Id.	41	9	1,100 »	1,100 »	
26 septembre 1875	Id.	40	5	1,100 »	1,100 »	
A REPORTER . . . fr.					34,058 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
55	Hecq, C.-J.	Thuin, le 31 janvier 1808	Desservant
54	Kerkhofs, P.-H.	Macseyck, le 27 juin 1825	Id.
55	Degageure, L.-J.	Horion Hozemont, le 25 avril 1804.	Curé
56	Fagnot, P.-J.	Thoricourt, le 5 novembre 1806 .	Desservant
57	Piérart, M.-J.	Montigny-sur-Sambre, le 12 février 1795.	Id.
58	Claesswinnen, J.-B ^{te}	Ghéel, le 12 avril 1822	Vicaire

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS	MOIS.			
				REPORT.	34,038 »	
17 septembre 1875 .	Age avancé	40	»	1,100 »	1,100 »	
25 septembre 1875 .	Infirmités	25	1	950 »	578 »	
24 septembre 1875 .	Age avancé	46	»	1,500 »	1,500 »	
11 octobre 1875 . . .	Id.	40	1	1,100 »	1,100 »	
10 septembre 1875 . .	Id.	48	»	1,200 »	1,200 »	
16 septembre 1875 . .	Infirmités	11	10	617 50.	518 »	
TOTAL des 58 pensions. fr.					50,854 »	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1875	556 pensions, montant à fr.	324,020 »
Inscrites en 1875. . . 58 pensions, s'élevant à fr.	50,854 »	
Éteintes en 1875. . . 34 — —	34,032 »	
Augmentation . . . 4	fr. 5,202 »	4 — — 5,202 »
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1874.	560 — —	fr. 329,251 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Van Wichelen, E.-A.-F.	Termonde, le 19 octobre 1802.	Juge de paix
2	Van Oost, C.-E.-M.	Vynck, le 3 juillet 1802	Greffier de justice de paix.
3	Lahaye, A.-G.	Moersdorf, le 19 septembre 1820.	Gardien de prison.
4	Guilleaume, J.-M.	Liège, le 8 décembre 1802.	Greffier de tribunal.
5	Beernaert, A.-J.	Bruges, le 5 novembre 1817	Gardien de prison.
6	Joos, A.-Ch.	Bruges, le 18 avril 1805	Juge de tribunal de 1 ^{re} instance.
7	Desmet, F.	Termonde, le 15 mai 1805.	Juge de paix
8	De Saegher, P.-F.	Bottelaere, le 15 septembre 1802.	Greffier en chef de cour d'appel.
9	Corbusier, F.-J.	Namur, le 4 septembre 1826	Premier commis de prison
10	Gillain, A.-Ch.-A.	Namur, le 16 décembre 1802	Juge de paix
11	Mengal, P.-F.-L.	Marche, le 8 mai 1805.	Greffier de justice de paix.
12	Speelman, A.-G.	Gand, le 8 juin 1805.	Juge de paix
13	Wauters, L.-J.	Id., le 10 juin 1808	Greffier de tribunal de 1 ^{re} instance.
14	Delye, Ch.-A.-J.	Tournai, le 3 décembre 1808	Greffier de tribunal de commerce
15	Seghers, G.-J.	Bruxelles, le 8 février 1799	Gardien de prison
16	Vanhulle, R.	Beernem, le 28 mars 1820.	Id.
17	Demarteau, H.-J.	Liège, le 25 janvier 1806	Président de chambre de cour d'appel.
18	Servais, H.-F.	Anvers, le 14 février 1805.	Directeur-adjoint de prison
19	Rysheuvels, J.-A.	Id. le 30 septembre 1799.	Contre-maitre de prison
20	Goffar, C.	Huy, le 1 ^{er} juin 1808	Directeur de prison
21	Rousseau, J.-J.	Vivy, le 29 avril 1804	Inspecteur des constructions des prisons
22	Goubé, Ch.	Ypres, le 27 février 1817	Gardien de prison
23	Carnaey, J.-J.	Bruges, le 22 décembre 1810	Agent préposé à la conduite des voitures-cellulaires.
24	Huveners, H.-M.	Asch, le 22 juillet 1808.	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance
25	Fassin, P.-M.	Ensival, le 22 septembre 1805.	Juge de paix
26	Pecters, Corneille	Lierre, le 5 juin 1816	Gardien de prison
27	Lekeu, J.-G.	Battice, le 16 octobre 1805.	Vice-président de tribunal de 1 ^{re} instance.
28	D'Hondt, P.-A.	Gand, le 24 juin 1808	Greffier-adjoint de cour d'appel.
29	De lie, M.	Moll, le 20 octobre 1805	Greffier de justice de paix.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1875.

issant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1875.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
31 décembre 1872.	Age avancé	39	7	4,500 °	4,300 °	
31 octobre 1872 . . .	Id.	41	6	1,950 °	1,245 °	
30 novembre 1872. . .	Infirmités	30	6	1,510 73	708 °	
31 janvier 1875. . . .	Age avancé	40	10	4,555 °	2,861 °	
29 février 1875. . . .	Infirmités	51	5	1,470 13	710 °	
31 mai 1875.	Age avancé	42	7	5,000 °	5,000 °	
Id.	Id.	40	7	5,000 °	5,000 °	
30 avril 1875	Id.	55	6	6,200 °	5,105 °	
Id.	Infirmités	25	7	2,156 66	848 °	
30 janvier 1875	Age avancé	39	5	3,350 °	3,350 °	
31 mai 1875	Id.	42	4	1,550 °	1,000 °	
30 juin 1875	Id.	58	1	3,550 °	3,350 °	
Id.	Id.	40	8	5,200 °	3,255 °	
31 janvier 1875. . . .	Infirmités	37	11	5,700 °	2,158 °	
31 mai 1875.	Age avancé	52	1	1,550 73	765 °	
30 avril 1875	Infirmités	34	1	1,208 66	680 °	
31 juillet 1875. . . .	Id.	40	9	8,016 66	8,016 °	
Id.	Age avancé	31	7	4,515 °	2,103 °	
30 avril 1875	Id.	30	5	2,250 °	1,052 °	
30 juillet 1875. . . .	Id.	41	4	2,995 33	1,905 °	
30 octobre 1870	Id.	40	°	6,000 °	5,725 °	
1 ^{er} septembre 1875 . . .	Infirmités	37	5	1,469 °	845 °	
5 août 1875	Id.	45	8	1,775 °	1,185 °	
26 octobre 1875	Id.	38	9	4,500 °	4,500 °	
14 octobre 1875	Age avancé	42	3	3,500 °	3,500 °	
28 octobre 1875	Infirmités	35	1	1,256 66	620 °	
14 novembre 1875. . . .	Age avancé	39	1	5,500 °	5,500 °	
12 novembre 1875 . . .	Id.	41	°	4,000 °	2,523 °	
21 novembre 1875. . . .	Id.	42	10	1,750 °	1,153 °	
TOTAL des 20 pensions. . . . fr.					75,352 °	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1875. 287 pensions, montant à fr. 673,450 °

Inscrites en 1875. 20 pensions, s'élevant à fr. 75,352 °

Éteintes en 1875. 50 — — — — — 51,905 °

Diminution 1 — — — — — Augmentation. 23,447 °

Reste à servir au 1^{er} janvier 1874. 286 — — — — —

(811)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1875 s'élèvent à . fr.	1,602,480	»
Les allocations votées pour 1874 montent à	1,593,480	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.	9,000	»
	<hr/>	

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Matériel.*

Une modification a été introduite dans le libellé du litt. A qui figure aux développements et qui portait :

Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, etc.

La nouvelle rédaction est ainsi conçue :

Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, etc.

Ce changement a pour but de permettre au Ministre des Affaires étrangères de faire rédiger ou traduire, en dehors de son Département, des ouvrages que les bureaux sont dans le cas de devoir fréquemment consulter et qui, à raison de leur nature et de leurs proportions, ne pourraient être demandés au personnel très-restreint de l'Administration.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

Traitements des conseillers et secrétaires.

ART. 26 ET 27. — Italie. — Pays-Bas.

Lorsque les traitements des chefs de mission de Berlin et de Vienne ont été portés à 38,000 francs, ceux des conseillers ou secrétaires ont été fixés à 8,500 francs, parce que la plupart des motifs qui justifiaient une augmentation en faveur des premiers militaient aussi pour que la position des seconds fût améliorée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La même mesure n'a pas été prise à l'égard des conseillers ou secrétaires des Légations en Italie et dans les Pays-Bas, lorsque le traitement des chefs de ces missions a été porté à 58,000 francs. Cependant, il est reconnu que les exigences de la vie à Rome et à La Haye sont telles qu'une allocation de 6,500 francs ne suffit pas pour permettre à des agents diplomatiques de faire face aux nécessités de leur position.

L'augmentation proposée n'est d'ailleurs que de 2,000 francs par poste et ne porte les allocations qu'à 8,500 francs, chiffre admis antérieurement par les Chambres pour les Légations de Berlin et de Vienne.

CHAPITRE V.

DÉPENSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 33. — *Traitement d'un chancelier à Constantinople.*

Dans le courant de 1872, la chancellerie de la Légation du Roi à Constantinople a été réorganisée. Le grand nombre de Belges qui résident en Orient, les intérêts importants que nos nationaux ont à débattre à Constantinople, exigent qu'il y ait là, comme président du tribunal consulaire, un homme plus spécialement au courant de notions juridiques. L'attention du Gouvernement a surtout été appelée sur cette situation et il a eu recours, quand il s'est agi de pourvoir à cette position, au dévouement d'un magistrat qui s'était déjà distingué dans la carrière et qui, depuis qu'il est à Constantinople, a hautement justifié la confiance du Gouvernement. Si le traitement attaché au poste de chancelier n'a été fixé qu'à 8,000 francs c'est qu'on a voulu tenir compte des taxes perçues par le titulaire en vertu du tarif annexé à la loi organique des consulats. L'intéressé a reçu l'assurance que le total de ses émoluments s'élèverait à 14,000 francs, soit 8,000 francs de traitement et 6,000 francs de casuel.

Deux années d'expérience ont démontré que le casuel, loin d'atteindre une somme de 6,000 francs, ne s'élève, en général, pas au delà de 2,000 francs par an.

Pour qu'il soit possible de tenir les engagements souscrits, il est nécessaire de porter au Budget une somme suffisante pour pourvoir, éventuellement, à la différence existant entre le chiffre des revenus accidentels de la chancellerie et celui dont la recette a été garantie.

Il ne s'agit donc pas de modifier la situation existante, ni de porter le traitement du chancelier à un chiffre supérieur à celui dont il a joui jusqu'ici.

L'allocation proposée est de 5,000 francs et, comme elle ne doit faire face qu'à des besoins éventuels résultant de circonstances extraordinaires, il a paru convenable de l'inscrire, provisoirement, parmi les crédits temporaires.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et sur l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1875, à la somme de *un million six cent deux mille quatre cent quatre-vingts francs* (1,602,480 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1874, resteront disponibles sur les articles 31, 35 et 37, pourront être transférés au Budget de 1875.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires Étrangères,***C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN.***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre:	21,000	"	254,000
2	— du personnel des bureaux	154,000	"	
5	Matériel	56,000	"	
4	Fonds secrets	15,000	"	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000	"	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
6	Allemagne	58,000	"	725,000
7	Autriche-Hongrie	58,000	"	
8	Bésil	50,000	"	
9	Chine	58,000	"	
10	Danemark, Suède et Norwége	20,000	"	
11	Espagne	50,000	"	
12	États-Unis	50,000	"	
13	France	58,000	"	
14	Grande-Bretagne	58,000	"	
15	Italie	58,000	"	
16	Japon	58,000	"	
17	Pays-Bas	58,000	"	
18	Portugal	20,000	"	
19	Rome	26,000	"	
20	Russie	58,000	"	
21	Turquie	26,000	"	
A REPORTER. fr.		858,000	"	957,000

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS- DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	858,000 »	»	957,000 »
	CHAPITRE II. (Suite.) <i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>			
22	Allemagne.	11,000 »	»	
23	Autriche-Hongrie	11,000 »	»	
24	France.	11,000 »	»	
25	Grande-Bretagne.	11,000 »	»	
26	Italie.	8,500 »	»	
27	Pays Bas	8,500 »	»	
28	Russie	11,000 »	»	
29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	27,000 »	»	
	CHAPITRE III. CONSULATS.			
30	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	255,050 »	»	255,050 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.			
31	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
32	Traitement d'un chancelier à Paris	8,000 »	»	
33	— — à Constantinople	8,000 »	5,000 »	
34	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	45,510 »	»	
35	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cahets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	74,220 »	»	160,730 »
36	Frais de chancellerie.	20,000 »	»	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
37	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 »	50,000 »	97,000 »
	A REPORTER. fr.	1,405,280 »	55,000 »	1,518,280 »

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,465,280 »	55,000 »	1,518,280 »
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
38	Chambres de commerce	16,000 »	»	76,000 »
39	Frais divers et encouragements au commerce	42,800 »	»	
40	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 »	»	
	CHAPITRE VIII. <i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 »	»	7,300 »
42	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 »	»	
43	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	3,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	1,547,480 »	55,000 »	1,602,480 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^e D'ASPREMONT-LYNDEN.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(126)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1875.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 18,100
	b.	Éclairage et chauffage 8,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 9,400
4	»	Fonds secrets.
5	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BÉSIL — — — — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE. — — — — — d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — — d'un Ministre résident.
17	»	PAYS-BAS — — — — — d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
18	»	PORTUGAL — — — — —
19	»	ROME — — — — —
20	»	RUSSIE — — — — —
21	»	TURQUIE. — — — — —
A REPORTER. fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AGGREGATION.	DISTRIBUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
154,000	»	154,000	154,000	»	»	
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
234,000	»	234,000	234,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
38,000	»	38,000	58,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
624,000	»	624,000	624,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).
		<i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>
22	»	ALLEMAGNE . . . — Traitement d'un conseiller ou secrétaire
25	»	AUTRICHE-HONGRIE — — — — —
24	»	FRANCE — — — — —
25	»	GRANDE-BRETAGNE . — — — — —
26	»	ITALIE — — — — —
27	»	PAYS-BAS — — — — —
28	»	RUSSIE — — — — —
29	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
30	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
31	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.
32	»	Traitement d'un chancelier à Paris
33	»	— — — — à Constantinople
34	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient
35	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
36	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
624,000	»	624,000	624,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
8,500	»	8,500	6,500	2,000	»	
8,500	»	8,500	6,500	2,000	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
723,000	»	723,000	719,000	4,000	»	
233,050	»	233,050	233,050	»	»	
233,050	»	233,050	233,050	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	5,000	13,000	8,000	5,000	»	
a) 45,510	»	45,510	45,510	»	»	
74,220	»	74,220	74,220	»	»	
b) 20,000	»	20,000	20,000	»	»	
153,750	5,000	160,750	153,750	5,000	»	

a) Alexandrie	— 1 drogman . fr.	5,000
—	— 1 khavass . . .	1,200
Andrinople.	— 1 id.	500
Beyrouth.	— 1 id.	800
Bucharest.	— 1 id.	1,000
Constantinople.	— 2 drogmans . . .	13,000
—	— 2 khavass	2,000
—	— 1 capou oglan . .	300
Jaffa.	— 1 khavass	350
Pekin.	— 1 lettre-interp.	6,000
Trebizonde.	— 1 drogman	2,000
—	— 1 khavass	1,000
Salonique.	— 1 id.	800
Smyrne.	— 1 id.	800
Tanger.	— 1 drogman	1,000
—	— 1 khavaas	800
Tunis.	— 1 id.	800
Tripoli.	— 1 id.	500
Varna.	— 1 id.	800
Roustchouck.	— 1 id.	800
Yedo.	— 1 lettre-interp.	6,000
		Fr. 45,510

b) Allemagne	2,000
Autriche-Hongrie	2,000
Chine	2,000
France	2,000
Grande-Bretagne	2,000
Italie	2,000
Japon	2,000
Pays-Bas	2,000
Russie	2,000
Turquie	2,000
	Fr. 20,000

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
38	»	Chambres de commerce.
39	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
40	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
41	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.
42	»	Secours à des fonctionnaires, employés, et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
43	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,000	50,000	97,000	97,000	»	»	
47,000	50,000	97,000	97,000	»	»	
16,000	»	16,000	16,000	»	»	
42,800	»	42,800	42,800	»	»	
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
76,900	»	76,900	76,900	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	128	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Légations.
III.	130	Consulats
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	132	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, émigration.
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions, secours et dépenses arriérées
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
234,000 »	»	234,000 »	234,000 »	»	»	
723,000 »	»	723,000 »	719,000 »	4,000 »	»	
233,050 »	»	233,050 »	233,050 »	»	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
155,730 »	5,000 »	160,730 »	155,730 »	5,000 »	»	
47,000 »	50,000 »	97,000 »	97,000 »	»	»	
76,900 »	»	76,900 »	76,900 »	»	»	
7,300 »	»	7,300 »	7,300 »	»	»	
1,547,480 »	55,000 »	1,602,480 »	1,593,480 »	9,000 »	»	
AUGMENTATION . . .				9,000 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1873.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1873, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
184	Loumyer, J.-F.-N. . . .	Chef de division	5,692	9 octobre 1873.	1 ^{er} août 1873.	
185	Verhulst, L.-F.	Commis aux archives de la marine.	1,818	Id.	1 ^{er} sept. 1873.	
TOTAL. . fr.			5,510			

PENSIONS ÉTEINTES.

				DATE de l'extinction.
10	d'Hoffschmidt, C. . . .	Ministre des Affaires Étrangères.	5,516	27 juin 1855. . . . 1 ^{er} mars 1873.
99	Hambrouck, P.-A. . . .	Commissaire maritime de 3 ^{me} classe.	177	22 déc. 1862. . . . 1 ^{er} déc. 1872.
137	Bosch, G.-H.	Ministre Résident	5,000	12 nov. 1868. . . . 1 ^{er} janv. 1874.
147	Van Dongen, G.-A. . . .	Pilote de 1 ^{re} classe	1,640	8 février 1870 1 ^{er} avril 1873.
154	Vercnocke, A.	Chef garde du phare de Nieuport.	917	5 juillet 1870 1 ^{er} octobre 1873.
175	Waeghe, L.	Rameur du sauvetage	101	15 déc. 1871. . . . 1 ^{er} juin 1873.
TOTAL. . fr			13,551	

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1874, le Département des Affaires Étrangères comptait 91 pensions s'élevant à fr.	127,288 »
Depuis cette époque, 2 pensions ont été conférées; elles s'élèvent à	fr. 5,510 »
ENSEMBLE.	
	fr. 132,798 »
Six pensions se sont éteintes; elles montent à	13,551 »
Reste donc à servir 87 pensions s'élevant à	
	fr. 110,447 »

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1875.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1874 s'élèvent à la	
somme de fr.	16,708,355 76
Les crédits proposés pour 1875 montent à	17,239,542 87
Le Budget de 1875 présente donc une augmentation de fr.	534,187 11

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre ne subit aucune modification.

CHAPITRES II ET III.

PENSIONS ET SECOURS. — STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

CHAPITRES IV ET V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES ET DANS LES ARRONDISSEMENTS.

Pas de changement.

Les modifications à introduire au Budget de 1875, en ce qui concerne les augmentations réglementaires à accorder aux employés des gouvernements provinciaux, n'ont pu encore être déterminées. Elles seront présentées à la Chambre des Représentants par voie d'amendement.

CHAPITRES VI ET VII.

MILICE ET GARDE CIVIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

Aucun changement n'a été introduit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES IX ET X.

DÉCORATIONS CIVIQUES. — LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Pas de changement.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

L'article 54 subit une diminution de 75,000 francs qui porte sur le crédit extraordinaire alloué en 1874 pour l'exposition nationale d'agriculture de Bruxelles.

L'article 60 est augmenté d'une somme de 4,000 francs, nécessaire pour combler le déficit résultant de l'augmentation qu'a subie le prix des chevaux employés aux cours d'anatomie et de médecine opératoire, ainsi que le prix du charbon à l'école vétérinaire.

L'article 62 est diminué d'une somme de 1,600 francs, provenant de deux extinctions par suite de mise à la pension de palefreniers en disponibilité du haras de l'État.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

La diminution de 8,191 francs porte sur le crédit extraordinaire qui figure à l'article 70 du Budget de 1874 pour compléter la bibliothèque artistique.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

L'article 73 a été augmenté d'une somme de 2,000 francs destinée à payer le loyer d'un local pour le dépôt du matériel des poids et mesures.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

A l'article 75, on demande une augmentation de 4,500 francs jugée nécessaire pour améliorer l'enseignement du dessin des machines à l'école spéciale des arts et manufactures annexée à l'Université de Liège et pour rémunérer

NOTE PRÉLIMINAIRE.

un employé inférieur et un nouveau domestique au service de la faculté des sciences de ladite Université.

Trois dépenses extraordinaires disparaissent de l'article 75. Ce sont :

1° 30,000 francs pour acquisitions d'instruments destinés au cours de microscopie dans les deux Universités ;

2° 3,000 francs pour acquisitions d'instruments destinés au cours de physiologie à Liège ;

3° 3,000 francs pour acquisition de modèles d'assemblages de pont métalliques, en faveur de l'Université de Gand.

Ces sommes forment un total de 36,000 francs.

Au même article on a laissé figurer aux charges extraordinaires une somme de 8,000 francs., destinée à pourvoir aux frais suivants :

1° 6,000 francs pour la confection de nouveaux rayons pour la Bibliothèque de l'Université de Liège. Deux collections nombreuses et importantes ont été remises à l'Université par la ville de Liège ; les meubles dont la construction est projetée, sont destinés à les contenir ;

2° 2,000 francs formant la seconde moitié du crédit voté en 1874, pour achat d'instruments pour le cabinet de physique de l'Université de Liège.

On propose d'augmenter de 44,100 francs le crédit de 127,000 francs, qui figure à l'article 77, et de le porter à 171,100 francs, à l'effet de pourvoir aux dépenses des frais des jurys d'examen. On prévient ainsi les demandes de crédits supplémentaires qui se renouvellent chaque année pour cet objet.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Une somme de dix mille francs a été portée à l'article 84, litt. b, pour couvrir les frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités, à Liège.

Le même article 84 est augmenté de 4,000 francs pour couvrir les frais d'un cours normal des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. Ce crédit figure au litt. f.

Une somme de 5,000 francs est demandée à l'article 85 pour augmenter le crédit des frais de route, etc., des jurys d'examen, dont l'insuffisance a été constatée.

La somme portée au litt. g de l'article 86, soit 25,000 francs, est destinée à payer les frais pour l'amélioration de l'enseignement des langues modernes. Au Budget de 1874, les Chambres législatives ont voté un premier quart ou 6,250 francs. L'augmentation sollicitée n'est donc que de 18,750 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 87 a été augmenté de 4,234 francs. Cette somme est destinée à accorder des augmentations de traitement aux régents et aux instituteurs des écoles moyennes chargés de l'enseignement de la gymnastique.

Une somme de 6,405 francs a été portée à l'article 88 pour couvrir les frais de route et de séjour des professeurs de gymnastique des athénées royales et des écoles moyennes de l'État, à l'effet de leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial.

L'article 90 est augmenté de 2,467 francs destinés à accorder des compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier et du second degré, pour l'enseignement de la gymnastique.

L'article 92 est diminué d'une somme de 1,100 francs résultant du décès de deux professeurs sans emploi.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

La somme de 12,000 francs portée à l'article 98 est destinée à pourvoir à la dépense résultant de l'organisation de la gymnastique dans les écoles normales primaires de l'État, et les écoles sections normales primaires établies près des écoles moyennes.

L'augmentation de 3,000 francs portée au litt. *d* de l'art. 101 est nécessaire, parce que l'allocation destinée à payer les frais de voyage des inspecteurs provinciaux a été reconnue insuffisante.

La somme de 2,500 francs portée au litt. *e* de l'art. 101 est demandée, parce que l'allocation destinée à payer les frais de voyage des inspectrices déléguées pour l'inspection des écoles de filles est insuffisante pour couvrir les charges.

Le crédit qui figure au litt. *c* du même article a été majoré de 2,500 francs, dans le but d'accorder des augmentations de traitement à quelques inspecteurs cantonaux civils qui y ont des titres par l'ancienneté de leurs services ou par la somme de travail qui leur incombe.

Une augmentation de 9,000 francs est demandée au litt. *a* de l'article 102 à l'effet d'éviter une demande de crédit supplémentaire pour les frais des jurys d'examen pour les écoles normales, qui se reproduisait depuis plusieurs années.

L'allocation du litt. *b* de l'art. 102 a été réduite de 5,000 francs; cette réduction résulte de la somme votée en 1874 pour la construction de locaux pour l'école d'application annexée à l'école normale de Lierre, et qui disparaît en 1875.

Le litt. *d* de l'article 102 a été augmenté de 47,300 francs. Cette somme est demandée en présence de l'accroissement du nombre des élèves normalistes dans les diverses écoles normales et pour éviter de solliciter de la Législature des crédits supplémentaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une majoration de 16,700 francs est proposée au litt. *e* de l'article 102 pour les bourses de noviciat, provenant du nombre de normalistes diplômés qui s'est accru considérablement.

L'article 103 est réduit d'une somme de 31,900 francs, qui a été votée en 1874, pour l'organisation des cours de gymnastique dans les écoles normales.

Une augmentation de fr. 500,622 11 c^s est demandée pour le service annuel ordinaire de l'enseignement primaire.

La somme de 33,000 francs destinée à accorder des récompenses en argent ou en livres aux instituteurs, disparaît du Budget de 1875.

Une somme de 10,000 francs est demandée à l'article 103 litt. *e*, l'allocation destinée à accorder des secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ou à leurs familles ayant été reconnue insuffisante.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Une somme de 5,000 francs est demandée à l'article 106 litt. *d*, pour couvrir les frais occasionnés par suite du double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques qui aura lieu en 1875.

Une somme de 15,000 francs disparaît de l'article 107. Elle figurait parmi les charges extraordinaires au Budget de 1874.

Le crédit du personnel des Archives générales du royaume a été majoré de 800 francs. Cette somme est destinée à accorder des augmentations réglementaires de traitements.

Le litt. *b* de l'article 117 est augmenté de 5,000 francs, jugés nécessaires pour reprendre notamment l'échange d'archives avec le Gouvernement autrichien; ainsi que pour faire face à des frais de copies d'un grand nombre de pièces espagnoles aux archives de Paris, de Lille et de divers dépôts d'Italie.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

L'allocation qui figure au litt. *a* de l'article 125, destinée à accorder de nouveaux subsides à des écoles de musique, a été augmentée de 10,000 francs.

La somme de 27,400 francs destinée à l'acquisition d'œuvres d'art pour les musées royaux, qui figure à l'article 127 du Budget de 1875, a été réduite à 22,600 francs.

Une somme de 40,000 francs est proposée pour l'exposition générale des beaux-arts qui aura lieu en 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

Pas de changement.

CHAPITRE XXI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Aucune modification n'a été introduite.

CHAPITRE XXII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Pas de changement.



TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1874.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	592,444 "	4,000 "	596,444 "
II.	Pensions et secours	59,000 "	"	59,000 "
III.	Statistique générale.	17,500 "	"	17,500 "
IV.	Frais d'administration dans les provinces	1,187,599 87	"	1,187,599 87
V.	— — dans les arrondissements.	365,200 "	"	365,200 "
VI.	Milice	120,000 "	"	120,000 "
VII.	Garde civique.	58,520 "	"	58,520 "
VIII.	Fêtes nationales	104,000 "	"	104,000 "
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	15,000 "	"	15,000 "
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	"	222,000 "	222,000 "
XI.	Agriculture	852,775 "	120,100 "	981,875 "
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique.	2,185,550 "	"	2,185,550 "
XIII.	Industrie	319,850 "	8,191 "	328,041 "
XIV.	Poids et mesures.	85,500 "	"	85,500 "
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,110,090 "	45,000 "	1,155,090 "
XVI.	— — — moyen	1,558,056 "	14,220 "	1,572,276 "
XVII.	— — — primaire	6,151,659 89	95,270 "	6,246,929 89
XVIII.	Lettres et sciences	480,570 "	61,500 "	542,070 "
XIX.	Beaux-arts.	1,025,748 "	74,900 "	1,100,648 "
XX.	Service de santé.	146,000 "	"	146,000 "
XXI.	Traitements de disponibilité	"	20,552 "	20,552 "
XXII.	Dépenses imprévues.	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAUX. fr.	16,021,642 76	683,715 "	16,705,355 76

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1874,
au Budget de 1875.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1875.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
302,444	4,000	306,444	•	•	•	•	•	•
59,000	•	59,000	•	•	•	•	•	•
17,500	•	17,500	•	•	•	•	•	•
1,187,599 87	•	1,187,599 87	•	•	•	•	•	•
565,200	•	565,200	•	•	•	•	•	•
120,000	•	120,000	•	•	•	•	•	•
38,520	•	38,520	•	•	•	•	•	•
104,000	•	104,000	•	•	•	•	•	•
15,000	•	15,000	•	•	•	•	•	•
•	222,000	222,000	•	•	•	•	•	•
856,775	52,500	909,275	4,000	•	•	76,600	•	72,600
2,185,550	•	2,185,550	•	•	•	•	•	•
510,850	•	510,850	•	•	•	8,191	•	8,191
87,500	•	87,500	2,600	•	•	•	2,000	•
1,158,400	15,000	1,173,400	48,400	•	•	30,000	18,400	•
1,595,507	9,525	1,405,052	42,056	•	•	11,100	31,856	•
6,755,262	15,570	6,768,652	605,622 11	•	•	81,900	521,722 11	•
483,170	54,700	557,870	800	•	10,000	15,000	800	5,000
1,035,748	77,500	1,113,248	10,000	•	40,000	4,800	50,000	4,800
146,000	•	146,000	•	•	•	•	•	•
•	20,552	20,552	•	•	•	•	•	•
5,900	•	5,900	•	•	•	•	•	•
10,751,415 87	488,127	17,259,542 87	711,778 11	•	50,000	227,591	624,778 11	90,591
							AUGMENTATION. . . . fr. 534,187 11	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1875, à la somme de *dix-sept millions deux cent trente-neuf mille cinq cent quarante-deux francs quatre-vingt-sept centimes* (fr. 17,259,542 87 c^o), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	•	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'adminis- tration générale	318,684	•	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	48,400	4,000	50,400
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	•	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000	•	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . . .	31,000	•	50,000
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000	•	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement.	7,500	•	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	•	17,500
A REPORTER. . . . fr.		468,044	4,000	472,044
				38

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	468,944 "	4,000 "	472,944 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	45,600 "	"	
11	Traitement des employés et gens de service	62,158 22	"	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
14	Traitement des employés et gens de service	84,800 "	"	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
17	Traitement des employés et gens de service	67,055 55	"	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
20	Traitement des employés et gens de service	82,185 35	"	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
23	Traitement des employés et gens de service	88,800 "	"	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	1,187,590 87
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
26	Traitement des employés et gens de service	71,285 55	"	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	24,000 "	"	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
29	Traitement des employés et gens de service	56,100 "	"	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
32	Traitement des employés et gens de service	49,800 "	"	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
35	Traitement des employés et gens de service	61,441 66	"	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	1,056,543 87	4,000 "	1,060,543 87

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,656,543 87	4,000 »	1,660,543 87
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	192,800 »	»	
38	Émoluments pour frais de bureau	144,700 »	»	
59	Frais de route et de tournées	26,000 »	»	365,200 »
40	Révision des listes électorales; exécution des art. 51, 54 et 62 du code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale.	1,700 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacation des médecins et chirurgiens	90,000 »	»	
42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870 modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Publication des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses	50,000 »	»	120,000 »
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
45	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique	20,000 »	»	
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 47	15,000 »	»	38,520 »
45	Personnel du magasin central	5,520 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 »	»	
47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales, prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	64,000 »	»	104,000
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 »	»	15,000 »
	A REPORTER. fr.	2,209,263 87	4,000 »	2,205,263 87

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,290,263 87	4,000 »	2,303,263 87
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1° A desservir de nouvelles pensions; 2° A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer, et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs. 3° A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	»	200,000 »	222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 50,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 »	»	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves ou orphelins de médecins vétérinaires du Gouvernement qui se trouvent dans le besoin; bourses	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	156,700 »	»	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	71,200 »	»	900,275 »
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole ou horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,000 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance	77,175 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	43,700 »	»	
61	Jardin Botanique: frais du personnel, du matériel et de culture.	52,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État . . .	»	5,200 »	
	A REPORTER. fr.	3,150,058 87	278,500 »	3,434,558 87

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,156,038 87	280,100 .	3,434,538 87
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
65	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 .	•	2,185,550 .
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 .	•	
65	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	253,300 .	•	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 .	•	319,850 .
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	17,500 .	•	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 .	•	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	14,500 .	•	
70	Matériel et frais divers	10,000 .	•	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	59,500 .	•	
72	Frais de bureau et de tournées	23,000 .	•	87,500
73	Matériel. — Frais de la commission des poids et mesures et location d'un local pour le dépôt du matériel.	5,000 .	•	
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 .	•	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	773,580 .	•	
76	Bourses. — Matériel des universités.	187,810 .	8,000 .	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huissiers des jurys, et matériel	171,100 .	•	
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 .	•	1,091,930 .
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	12,000 .	•	
80	Frais de rédaction du 8 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État) par rappel du Budget de 1874	•	7,000 .	
	A REPORTER. fr.	6,907,228 87	293,500 .	7,200,728 87

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,907,928 87	293,500 .	7,200,728 87
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	3,000 "	"	
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	21,000 "	"	
83	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 "	"	
84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités et frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. Jurys pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité .	100,928 "	"	
85	Frais de route et de séjour; indemnités des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861, pour le titre de gradué en lettres et par les arrêtés royaux du 27 janvier et du 5 février 1863, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; — Garde du matériel. — Matériel	72,000 "	"	
86	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850; crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863, mesures pour l'amélioration des langues modernes dans les athénées royaux. Extension des études dans les sections professionnelles. Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique	307,578 "	"	1,546,926 .
87	Crédit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865. Enseignement de la gymnastique	417,734 "	"	
88	Frais de route et de séjour aux professeurs et maîtres de gymnastique des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État pour leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial	"	6,403 .	
89	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 "	"	
90	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement spécial	202,467 "	"	
91	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 "	"	
92	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	"	5,120 .	
93	Traitements de disponibilité	12,000 "	"	
94	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	8,302,735 87	303,023 .	8,605,760 87

POUR L'EXERCICE 1875

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report	8,302,755 87	503,025 •	8,605,760 87
CHAPITRE XVII				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE				
95	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	58,000 »	»	
96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	19,000	»	
97	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 »	»	
98	Personnel des écoles normales de l'Etat et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes, traitements et indemnités — Enseignement de la gymnastique	126,000	»	
99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'Etat	»	6,370 »	
100	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	50,000 •	»	
101	Subsides pour construction et acquisition de matériel pour le cours de gymnastique dans les écoles normales agréées (2 ^e moitié)	»	7,000 »	
102	Frais d'administration, impressions, registres, etc., acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire, commission centrale de l'instruction primaire, frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite, suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils, indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes	120,000 »	»	6,768,652 •
103	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales, matériel des établissements normaux de l'Etat, frais des conférences horticoles des instituteurs, bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales, bourses de noviciat (art 28 § 2, de la loi)	455,000 »	—	
104	Construction de maisons d'école, service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées, subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs, subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842, subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes), frais des concours entre les écoles d'adultes	5,775,262 »	»	
105	Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours, récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions — Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires, publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire, souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs, distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs, subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs, secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, et suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	100,000 •	»	
	A REPORTER	15,057,997 87	516,395 •	15,574,392 87

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875		TOTAL
		CHARGES ordinaires (et per- manentes)	CHARGES extra ordinaires et temporaires	
	Rapport fr	15,374,592 87	316,595 »	15,374,592 87
	CHAPITRE XVIII LETTRES ET SCIENCES			
106	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, bourses et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, subsides aux veuves et aux orphelins défrayés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankeirckhove, Gaucet, Denis Soltau et H. Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et lecture d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens États généraux	106,000 »	15,500 »	
107	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions posées aux programmes de ses concours, publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, publication d'une biographie nationale, publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	90,500 »	6,200 »	
108	Observatoire royal, personnel, salaire des gens de service	18,540 »	»	
109	— frais de matériel, acquisition d'instruments, impressions	8,060 »	»	
110	Bibliothèque royale, personnel, frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	50,500 »	»	
111	Bibliothèque royale, matériel et acquisitions	50,000 »	»	
112	Musée royal d'histoire naturelle, personnel	40,405 »	»	521,470 »
113	— — matériel et acquisitions	15,650 »	20,000 »	
114	Archives du royaume, personnel, frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	51,325 »	»	
115	— — matériel, atelier de rebûte pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
116	Archives de l'Etat dans les provinces, personnel	58,200 »	»	
117	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombes dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers, frais de classement, de copie et de transport, etc	9,000 »	8,000 »	
118	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat	»	3,500 »	
	A REPORTER fr	15,341,167 87	371,095 »	15,012,262 87

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	13,541,167 87	371,005 »	15,912,262 87
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
119	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses.	260,000 »	»	
120	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
121	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	58,655 »	»	
122	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des Académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges.	196,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
123	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique.	85,540 »	»	
124	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	50,795 »	»	
125	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à			
	A REPORTER. fr.	10,212,155 87	371,005 »	15,912,262 87

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	16,212,153 87	371,095 "	15,912,262 87
	L'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. — Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	152,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
125	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	55,075 "	"	
127	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais ducal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	57,085 "	34,000 "	1,445,848 "
128	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	15,200 "	"	
129	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	25,500 "	5,500 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
130	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 "	"	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
151	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000 "	10,000 "	
152	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte-rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	28,700 "	"	
155	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
154	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 "	"	
155	Exposition générale des beaux-arts en 1875	"	40,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	16,599,513 87	458,505 "	17,058,110 87

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	16,599,515 87	458,595 »	17,058,110 87
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
156	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. . .	116,000 »	»	146,000 »
137	Académie royale de médecine.	50,000 »	»	
	CHAPITRE XXI. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
138	Traitements temporaires de disponibilité Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 134 à l'article 2 (Personnel).	»	29,552 »	29,552 »
	CHAPITRE XXII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
150	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 »	»	5,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . fr.	16,751,415 87	488,127 »	17,239,542 87

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

/ 158)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1875.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 516,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 46,300 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 3,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 24,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale et indemnité du secrétaire fr. 3,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
518,684 »	»	518,684 »	518,684 »	»	»	
48,460 »	4,000 »	52,460 »	52,460 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
592,444 »	4,000 »	596,444 »	596,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE fr.						
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	
51,000 »	»	51,000 »	51,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
59,000 »	»	59,000 »	59,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE fr.						
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE fr.						

Voir annexe n° 1 l'état des pensions accordées
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1875.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,500 »
12	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
15	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
18	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
21	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
62,158 22	»	62,158 22	62,158 22	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
84,800 »	»	84,800 »	84,800 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
67,033 33	»	67,033 33	67,033 33	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
82,183 33	»	82,183 33	82,183 33	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
550,174 88	»	550,174 88	550,174 88	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>	
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
23	»	Traitement des employés et gens de service	
	a.	Frais de route et de séjour fr.	2,000 »
24	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	16,000 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>	
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
26	»	Traitement des employés et gens de service	
	a.	Frais de route et de séjour fr.	4,690 »
27	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	21,510 »
	c.	Dépenses imprévues	4,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>	
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
29	»	Traitement des employés et gens de service	
	a.	Frais de route et de séjour fr.	4,500 »
30	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	13,200 »
	c.	Dépenses imprévues	4,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>	
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
32	»	Traitement des employés et gens de service	
	a.	Frais de route et de séjour fr.	4,200 »
33	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	13,500 »
	c.	Dépenses imprévues	4,000 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
550,174 88	»	550,174 88	550,174 88	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
88,800 »	»	88,800 »	88,800 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
71,283 35	»	71,283 35	71,283 35	»	»	
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
56,100 »	»	56,100 »	56,100 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
49,800 »	»	49,800 »	49,800 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,066,658 21	»	1,066,658 21	1,066,658 21	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 31, 34 et 62 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens
42	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Publication des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,066,658 21	»	1,066,658 21	1,066,658 21	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
61,441 66	»	61,441 66	61,441 66	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,187,599 87	»	1,187,599 87	1,187,599 87	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
192,800 »	»	192,800 »	192,800 »	»	»	
144,700 »	»	144,700 »	144,700 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
1,700 »	»	1,700 »	1,700 »	»	»	
365,200 »	»	365,200 »	365,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique.
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signal; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisit ^o de théories, etc.
45	»	Personnel du magasin central.
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
47	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.</p>		
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			GRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
38,520	»	38,520	38,520	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»	»	
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»	»	

Une somme de 5,000 francs pourra être transférée de l'art. 44 à l'art. 47.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus a)
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves ou orphelins de médecins vétérinaires du Gouvernement qui sont dans le besoin; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
54	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 121,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État, bourses fr. 37,700 »
60	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
156,700	»	156,700	251,700	»	b) 75,000	b) La diminution porte sur le crédit extraordinaire alloué en 1874 pour l'exposition nationale d'agriculture de Bruxelles.
71,200	»	71,200	71,200	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
77,175	»	77,175	77,175	»	»	
43,700	»	43,700	59,700	c) 4,000	»	c) Cette augmentation est nécessaire pour combler le déficit qui résulte de l'augmentation qu'a subie le prix des chevaux employés aux cours d'anatomie et de médecine opératoire, ainsi que le prix du charbon.
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
»	5,500	5,500	7,100	»	d) 1,600	d) Diminution provenant de deux extinctions.
856,775	52,500	909,275	981,875	4,000	76,600	
DIMINUTION. . . . fr.				72,600		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
63	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 55,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil. 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. -- Écoles industrielles 172,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
70	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
70	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
233,500	»	233,500	233,500	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
17,300	»	17,300	17,300	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
14,300	»	14,300	14,500	»	»	
19,000	»	19,000	27,191	»	a) - 8,191	
319,850	»	319,850	328,041	»	8,191	
DIMINUTION . . . fr.				8,191		

a) La diminution porte sur le crédit extraordinaire qui figure au Budget de 1874 pour compléter la bibliothèque artistique.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
73	»	Matériel et frais de la commission des poids et mesures
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État b) . . . fr. 735,580 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 72,000 »
	b.	Matériel des universités 115,810 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huissiers des jurys et matériel.
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
80	»	Frais de rédaction du 8 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État) par rappel du Budget de 1874
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
59,500	»	59,500	59,500	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
5,000	»	5,000	3,000	a) 2,000	»	a) Voir la note annexe n° 2.
87,500	»	87,500	85,300	2,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				2,000		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
775,580	»	775,580	769,280	6,300	»	b) On demande d'augmenter le crédit de 3,000 francs jugé nécessaire pour améliorer l'enseignement du dessin des machines à l'école spéciale des arts et manufactures annexée à l'Université de Liège. Une autre somme est destinée à rémunérer un nouveau domestique et un employé inférieur à la faculté des sciences de la dite Université.
187,810	c) 8,000	195,810	225,810	»	d) 50,000	c) Trois dépenses extraordinaires disparaissent du Budget de 1875, à l'art. 76, lit. b. Ce sont : 1° 50,000 francs pour acquisitions d'instruments destinés au cours de microscopie dans les deux Universités; 2° 3,000 francs pour acquisition d'instruments destinés au cours de physiologie à Liège. 3° 3,000 francs pour acquisition de modèles d'assemblages de ponts métalliques, en faveur de l'Université de Gand. Ces sommes forment un total de 56,000 francs. Le crédit est de 8,000 francs et destiné à pouvoir aux charges suivantes: 1° 6,000 francs aux frais de la confection de nouveaux rayons pour la bibliothèque de l'Université de Liège. Deux collections nombreuses et importantes ont été remises à l'Université par la ville de Liège; les meubles dont la construction est projetée sont destinés à les contenir; 2° 2,000 francs forment la seconde moitié du crédit voté en 1874 pour achat d'instruments pour le cabinet de physique de l'Université de Liège.
171,100	»	171,100	127,000	44,100	»	
10,000	»	40,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	e) 7,000	7,000	7,000	»	»	d) Voir la note annexe n° 3.
1,458,490	15,000	1,473,490	1,155,090	48,400	30,000	e) Le 8 ^e rapport s'applique aux années 1871, 1872 et 1875.
AUGMENTATION. . . . fr.				48,400		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
81	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
82	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
83	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) a) 10,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
84	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,630 »
	f.	Frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maitres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. — Jury pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité b) 4,000 »
85	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861 pour le titre de gradué en lettres, et par les arrêtés royaux des 27 janvier et 3 février 1865 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour minerval 62,594 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordée par l'arrêté royal du 31 mars 1865 75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. 10,084 »
86	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 30,000 »
	f.	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 2,800 »
	g.	Mesures pour l'amélioration de l'enseignement des langues modernes dans les athénées royaux. — Extension des études dans les sections professionnelles, traitements et indemnités d) 25,000 »
	h.	Augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement e) 2,100 »
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent 74,000 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordée par l'arrêté royal du 31 mars 1865 64,500 »
87	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
	e.	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 51,000 »
	f.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, se seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement 4,254 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
100,928	»	100,928	96,928	b) 4,000	»	a) Voir la note annexe n° 4. b) Voir la note annexe n° 5.
72,000	»	72,000	67,000	c) 5,000	»	c) Voir la note annexe n° 6.
507,378	»	507,378	486,528	20,850	»	d) Au Budget de 1874, les Chambres ont accordé le montant du premier quart des traitements et indemnités, soit 6,250 francs. La somme de 25,000 francs représente la totalité, soit une augmentation de 18,750 francs. e) Voir la note annexe n° 7.
417,754	»	417,754	413,500	f) 4,254	»	f) Voir la note annexe n° 7.
1,135,040	»	1,135,040	1,098,956	36,084	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
88	»	Frais de route et de séjour aux professeurs et maitres de gymnastique des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, pour leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial
89	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
90	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré 200,000 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement 2,467 »
91	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
92	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
93	»	Traitements de disponibilité
94	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.
»	»	Frais de rédaction du 7 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen.) (<i>Pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
95	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. fr. 48,500 »
	b.	Suppléments de traitement 9,500 »
96	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
97	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
98	a.	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités. fr. 114,000 »
	b.	Augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements, munis du certificat spécial ou diplôme pour cet enseignement. 12,000 »
99	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
100	»	Subventions aux écoles normales agrées pour la formation d'institutrices.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,133,040	»	1,133,040	1,098,956	34,084	»	
»	6,403	6,403	»	a) 6,403	»	a) Voir la note annexe n° 6
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
202,467	»	202,467	200,000	b) 2,467	»	b) Voir la note annexe n° 6
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	4,920	»	1,100	Diminution résultant du décès de deux professeurs sans emploi.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	
1,395,507	9,525	1,405,052	1,375,176	42,956	11,100	
AUGMENTATION fr.				31,856		
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	c) 54,000	54,000	»	»	c) Voir l'annexe n° 8, pour le tableau du personnel de l'inspection ecclésiastique cantonale du 31 décembre 1872.
126,000	»	126,000	114,000	d) 12,000	»	d) Voir la note annexe n° 9.
»	6,370	6,370	6,370	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
307,000	6,370	313,370	301,370	12,000	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
507,000	6,370	513,370	301,370	212,000	»	
420,000	»	420,000	112,000	308,000	»	a) Voir la note annexe n° 10. b) Voir la note annexe n° 11.
453,000	»	453,000	383,000	75,000	e) 3,000	c) Cette somme de 2,500 francs est destinée à accorder de légères augmentations de traitement à quelques inspecteurs cantonnaires civils qui y ont des titres par l'ancienneté de leurs services ou par la somme de travail qui leur incombe. Voir le tableau annexe n° 12. d) Voir la note annexe n° 13. e) Diminution résultant de la construction de locaux pour l'école d'application à l'école normale de Lierre.
»	7,000	7,000	38,900	»	51,900	f) Voir la note annexe n° 14. g) Voir la note annexe n° 15.
5,775,262	»	5,775,262	5,274,630 89	500,622 11	»	h) Voir la note annexe n° 16.
					55,000	Cette dépense disparaît en 1875.
100,000	»	100,000	123,000	i) 10,000	»	i) Voir la note annexe n° 17.
»	»	»	10,000	»	10,000	
6,755,262	13,370	768,632	6,246,909 80	603,622 11	81,900	
AUGMENTATION. . . . fr.				521,722 11		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE XVIII.			
<i>a)</i> LETTRES ET SCIENCES.			
106	<i>a.</i>	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 55,000 »	
	<i>b.</i>	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotian et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »	
	<i>c.</i>	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »	
	<i>d.</i>	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. 40,000 »	
	<i>e.</i>	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 55,500 »	
	<i>f.</i>	Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) 20,000 »	
	<i>g.</i>	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »	
	<i>h.</i>	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »	
	107	<i>a.</i>	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et liquidations extraordinaires, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 50,500 »
		<i>b.</i>	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
<i>c.</i>		Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »	
<i>d.</i>		Publication d'une biographie nationale 8,000 »	
<i>e.</i>		— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »	
108	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	
109	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
110	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.	
111	»	— matériel et acquisitions	
A REPORTER. . . . fr.			

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,000	b) 13,500	119,500	114,500	b) 5,000	»	a) Voir la note annexe n° 18. b) Cette augmentation est destinée à couvrir les frais occasionnés par suite du double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques qui aura lieu en 1875.
90,500	6,200	96,700	111,700	»	15,000	Ce crédit porté comme charge extraordinaire en 1874, disparaît du Budget de 1875.
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
50,500	»	50,500	50,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
325,600	49,700	375,300	353,300	5,000	15,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
112	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	
113	»	— — matériel et acquisitions	
114	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
115	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
116	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	9,000 »
117			
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement; de copie, de transport, etc.	8,000 »
118	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
			TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.
CHAPITRE XIX.			
c) BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>			
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux communes, aux provinces, aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art . fr.	100,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. d)	100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	20,000 »
119	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.	15,000 »
	f.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	6,000 »
120	»	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyés aux expositions.	
			A REPORTER.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
323,600 »	19,700 »	343,300 »	353,300 »	5,000 »	15,000 »	
40,495 »	»	40,495 »	40,495 »	»	»	
15,650 »	20,000 »	35,650 »	35,650 »	»	»	
51,525 »	»	51,525 »	30,725 »	a) 800 »	»	a) Cette somme est destinée à accorder des augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
38,200 »	»	38,200 »	38,200 »	»	»	
9,000 »	8,000 »	17,000 »	12,000 »	b) 5,000 »	»	b) Cette somme est nécessaire pour pouvoir reprendre notamment l'échange d'archives avec le gouvernement autrichien, ainsi que pour faire face à des frais de copies d'un grand nombre de pièces espagnoles aux archives de Paris, de Lille et de divers dépôts d'Italie.
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	Il y a lieu de remarquer que ce crédit avait été réduit depuis 1871 d'une somme de 4,800 francs, de manière qu'il ne s'agit que de rétablir l'ancien chiffre en vue de reprendre les opérations d'échanges momentanément suspendues.
483,170 »	34,700 »	537,870 »	542,070 »	10,800 »	15,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				4,200 »		
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	d) Voir le tableau annexe n° 19.
280,000 »	»	280,000 »	280,000 »	»	»	

c) Voir la note annexe n° 18.

d) Voir le tableau annexe n° 19.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
<i>REPORT fr.</i>			
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
121	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 160,000 »	
122	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	16,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	10,000 »
<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
123	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
124	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux élèves desdites écoles	100,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	7,000 »
125	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés	8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	8,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses	6,000 »
	f.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	5,000 »
<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>			
126	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	20,775 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	5,100 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture	7,200 »
<i>A REPORTER. . . . fr.</i>			

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
280,000	»	280,000	280,000	»	»	
58,655	»	58,655	58,655	»	»	
196,000	»	196,000	196,000	»	»	
85,540	»	85,540	85,540	»	»	
50,793	»	50,793	50,793	»	»	
132,000	»	132,000	122,000	a) 40,000	»	a) Le crédit voté pour 1874 sera à peine suffisant pour faire face aux dépenses ordinaires. Déjà les subsides de plusieurs écoles de musique, notamment de Gand, de Tournai, de Bruges, etc., ont été augmentés cette année. Il y aura lieu d'accorder de nouvelles majorations en 1875, à savoir : pour Mons, Namur, Courtrai, Saint-Josse-ten-Noode, Ath. Anvers, selon toute apparence, devra aussi, ainsi que d'autres écoles en voie d'organisation définitive, recevoir une augmentation de dotation. La somme demandée permettra, d'après des calculs approximatifs, de couvrir ce complément de dépense.
33,075	»	33,075	33,075	»	»	
856,065		856,065	826,065	40,000	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
856,063	»	856,063	826,063	10,000	»	a) Voir la note annexe n° 20.
57,085	34,000	91,085	93,885	»	4,800	
13,200	»	13,200	13,200	»	»	
23,300	3,500	28,800	28,800	»	»	
b) 30,000	»	30,000	30,000	»	»	b) Voir le tableau annexe n° 21.
56,000	10,000	66,000	66,000	»	»	
28,700	»	28,700	28,700	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
»	40,000	40,000	»	40,000	»	
1,058,548	87,500	1,145,848	1,100,648	50,000	4,800	
AUGMENTATION fr.				45,200		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 7,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
136	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . 34,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 10,000 »
137	»	Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.		
CHAPITRE XXI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
138	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.		
CHAPITRE XXII.		
159	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES Ordinaires et per- manentes	* CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		ALGMENTATION.	DIMINUTION.	
116,000	»	116,000	116,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
146,000	»	146,000	146,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	29,532	29,532	29,532	»	»	
»	29,532	29,532	29,532	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 138 à l'art. 2 (Personnel).

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	160	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	162	Frais de l'administration dans les provinces
V.	166	— dans les arrondissements.
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	168	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
IX.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	170	Agriculture
XII.	172	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	174	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	176	— — — — — moyen
XVII.	178	— — — — — primaire
XVIII.	182	Lettres et sciences
XIX.	184	Beaux-arts
XX.	190	Service de santé.
XXI.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
592,444 »	4,000 »	596,444 »	596,444 »	»	»	
59,000 »	»	59,000 »	59,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
1,187,599 87	»	1,187,599 87	1,187,599 87	»	»	
365,200 »	»	365,200 »	365,200 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,520 »	»	38,520 »	38,520 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
856,775 »	52,500 »	909,275 »	981,875 »	»	72,600 »	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
519,850 »	»	519,850 »	528,041 »	»	8,191 »	
87,300 »	»	87,300 »	85,300 »	2,000 »	»	
1,158,490 »	15,000 »	1,175,490 »	1,155,090 »	18,400 »	»	
1,595,507 »	9,525 »	1,405,032 »	1,575,176 »	51,856 »	»	
6,755,262 »	15,570 »	6,768,652 »	6,246,909 89	521,722 11	»	
485,170 »	54,700 »	557,870 »	542,070 »	»	4,200 »	
1,038,548 »	87,500 »	1,145,848 »	1,100,648 »	45,200 »	»	
146,000 »	»	146,000 »	146,000 »	»	»	
»	29,552 »	29,552 »	29,552 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
16,751,415 87	488,127 »	17,239,542 87	16,705,355 76	619,178 11	84,991 »	
AUGMENTATION.fr.				534,187 11		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Noedaert	Hyacinthe-François	12 mai 1802.	Deuxième commis au Gouvernement provincial de la Flandre occidentale.
2	Vanderveken	Joseph-André	25 oct. 1815.	Directeur de l'école moyenne de l'État à Jodoigne.
3	Lamblié	Gabriel	14 oct. 1811.	Professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles.
4	Coune	Jean-Louis-Joseph	14 avril 1810.	Ancien préfet des études à l'Athénée royal de d'Anvers.
5	Stallaert	Charles-François	23 sept 1820.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles et à l'école militaire.
6	Mathieu	Adolphe-Charles-Ghislain	26 juin 1804.	Conservateur honoraire à la Bibliothèque royale.
7	Delfosse	Julien-André-Florent	7 juin 1801.	Huissier-messenger au Ministère de l'Intérieur.
8	Massart	Jean-Pierre-Hubert	19 nov. 1796.	Professeur de clarinette au Conservatoire royal de Liège.
9	Fourez	Jean-François	17 mars 1808.	Ancien concierge à l'Athénée de Bruxelles.
10	Loos	Alexandre-Joseph	16 févr. 1813.	Chef de division au Gouvernement.
11	Hardy	Charles-Joseph	14 oct. 1814.	Membre de la députation permanente du conseil provincial du Luxembourg.
12	Laurent	Jean-Louis	9 janv. 1807.	Palefrenier au haras supprimé de l'État
15	Schwartz	Nicolas-Joseph	10 nov. 1803.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège.
14	Sanders	Joseph-Guillaume	28 sept. 1810.	Directeur de l'école normale de l'État à Anvers.
15	Descamps	François	14 févr. 1799.	Maître de musique à l'école moyenne de Péruwelz.
16	Bourgraff	Pierre	28 juillet 1803.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège
17	Massart	Pierre-Joseph	4 juin 1808.	Deuxième commis au Gouvernement provincial de Namur.
18	Versichel	Jacques-Lievin	13 août 1827.	Premier instituteur à l'école moyenne de l'État à Gand
19	Grauls	Louis	16 août 1820.	Professeur à l'Athénée royal de Hasselt
20	Artot	Jean-Désiré	24 sept. 1803.	Professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.
21	Vanden Bossche	André	14 juillet 1808.	Premier commis au Ministère de l'Intérieur.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

de l'intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1873.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois.						
40	5	1,900	1,266	Age avancé	28 décemb. 1872.	
35	0	5,580	(¹) 1,540	Id	27 février 1875.	(1) Il jouit en outre d'une pension de 366 francs, à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
41	3	1,000	654	Infirmités	Id.	
42	7	6,580	(²) 5,586	Age avancé	11 mars 1875.	
19	3	4,714 1,800	2,045	Infirmités	27 mars 1875.	(2) Il jouit en outre d'une pension de 800 francs à charge de la caisse de retraite de la ville de Liège.
50	7	5,000	2,352	Age avancé	23 avril 1875.	
36	8	2,016	1,137	Id.	20 mai 1875.	
45	8	2,000	1,355	Id.	6 juin 1875.	
21	5	1,055	546	Infirmités	19 juin 1875.	
59	5	4,500	2,717	Id.	24 juin 1875.	
18	"	5,500	913	Id.	6 juin 1875.	
58	7	1,000	593	Age avancé	10 juin 1875.	
36	1	7,000	7,000	Éméritat	10 juillet 1875.	
35	5	4,808	(³) 2,541	Age avancé	51 octobre 1872.	(3) Il jouit en outre d'une pension de 550 francs à charge de la caisse de prévoyance des insti ^{ts} et prof ^s urbains.
25	9	550	(⁴) 166	Infirmités	19 juin 1875.	
55	"	7,000	7,000	Éméritat	Id.	(4) Idem de 19 francs idem.
59	5	1,910	1,155	Age avancé	23 juillet 1875.	
25	3	2,005	(⁵) 755	Infirmités	16 avril 1872.	(5) Idem de 23 francs idem.
31	0	5,188	(⁶) 1,475	Id.	20 mai 1875.	(6) Idem de 213 francs idem.
52	10	1,800	909	Age avancé	2 juillet 1875.	
33	2	5,865	1,972	Id.	50 sept. 1875.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
22	Finaux	Émile-Auguste	15 avril 1815.	Commissaire de l'arrondissement de Tournai.
25	Parmentier	Charles	15 sept. 1810.	Huissier concierge au Gouvernement provincial d'Anvers
24	Roulez	Joseph-Emmanuel Ghislain	6 févr. 1800.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand.
25	Lados	Alexis-César	11 oct. 1801.	Id.
26	Fischweiler	Pierre	15 mai 1812.	Huissier à l'administration provinciale du Luxembourg.
27	Dumont	Jean-Hubert-Félix	6 janv. 1822.	Ancien maître de gymnastique à l'école moyenne de Rochefort.
28	Isenbaert	Cornille-Joseph.	11 janv. 1822.	Ancien maître de gymnastique à l'Athénée royal et à l'école moyenne d'Anvers.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONDANT DES PENSIONS allouées.	NOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois.						
12	6	5,800 »	1,115 »	Infirmités	28 novemb. 1873.	
30	1	1,750 »	1,052 »	Id.	Id.	
37	10	8,500 »	8,500 »	Éméritat	Id.	
25	1	7,000 »	5,000 »	Id.	Id.	
30	1	745 »	415 »	Infirmités.	25 décemb. 1873.	
23	0	225 »	112 »	Id.	Id.	
20	4	1,865 »	(1) 720 »	Id.	Id.	(1) Il jouit en outre d'une pension de 80 francs à charge de la caisse de retraite de la ville d'Anvers.
TOTAL des 28 pensions . . fr.			58,150 »			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1875, 255 pensions, montant à fr. 400,700 »
 28 pensions ont été accordées pendant l'année 1875, elles s'élèvent à fr. 58,150 »
 19 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 25,000 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 55,054 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1874, il y avait à servir 264 pensions, s'élevant à fr. 442,754 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

NOTE N° II.

Le Département de l'Intérieur s'est, à différentes reprises, adressé à celui des Travaux publics, à l'effet d'obtenir un local convenable pour abriter les collections précieuses du dépôt des poids et mesures. en remplacement de celui qui sert actuellement à cette destination et qui est devenu tout à fait impropre. Ces démarches ont été vaines.

C'est à l'effet de pouvoir louer un local à cette fin, que le crédit de 2,000 francs est sollicité.

ANNEXE N° 3.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

NOTE N° III.

ART. 77. — *Frais de route et de séjour, indemnité de séance des membres :*

1° Des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques.

2° De la commission chargée d'interroger sur l'allemand, l'anglais et l'italien, les aspirants-boursiers de voyage de l'enseignement supérieur.

Salaire des huissiers des jurys, et matériel.

Augmentation : 44,100 francs.

Le crédit de 127,000 francs, inscrit depuis plusieurs années au Budget pour pourvoir aux dépenses des jurys d'examen, est tout à fait insuffisant.

Ces dépenses se sont élevées :

En 1871. . . .	à fr. 129,557 08
En 1872. . . .	à fr. 141,083 82
En 1873. . . .	à fr. 156,131 20

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

Aussi des crédits supplémentaires ont dû être réclamés annuellement pour compléter la somme nécessaire. Ces crédits étaient de 15,500 francs en 1872; ils ont été de fr. 29,151 20 c^s en 1873.

En supposant que l'augmentation de dépense, qui a été de 12,000 francs environ, de 1871 à 1872, et de 13,000 francs environ de 1872 à 1873, ne soit que de 7,500 francs de 1873 à 1874, il y aurait lieu de prévoir que la dépense, en 1874, s'élèvera à 163,600 francs, — et, dans les mêmes hypothèses, qu'elle s'élèvera, en 1875, à 171,100 francs; c'est ce dernier chiffre que le Gouvernement propose de porter au Budget.

La modification proposée au libellé de l'article est une conséquence de la mise à exécution de la loi du 30 décembre 1871. Les frais de la commission spéciale dont il s'agit seront très-minimes; ils ne doivent exercer aucune influence sur la détermination du chiffre de la dépense générale.

ANNEXE N° 4.

NOTE N° IV.

Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'École normale des humanités à Liège. (Personnel, bourse, etc.). 10,000 francs.

Le Gouvernement a donné, dans les notes qui accompagnaient les amendements proposés au Budget de 1874, toutes les explications désirables sur le but qu'il poursuit en instituant une section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes.

En réalité, la section donnera lieu à une dépense annuelle de plus de 10,000 francs; mais nous pensons qu'avec ce dont on peut disposer sur le crédit actuel de l'enseignement normal moyen du 1^{er} degré, la somme demandée suffira, au moins jusqu'à l'époque où il faudra allouer aux élèves ayant obtenu le diplôme final, des bourses de voyage à l'étranger, ce qui ne se présentera que dans quatre ans.

Des 10,000 francs proposés, 5 à 6,000 au maximum serviront à fournir des bourses annuelles de 500 francs (taux égal à celui des bourses de l'École normale), à dix ou douze élèves spéciaux, chiffre qui, dans nos prévisions, sera même difficilement atteint.

Le restant sera consacré à former les traitements et indemnités des professeurs de langues modernes. — Dans le cas où le Gouvernement rencontrerait un homme capable de donner le triple enseignement, on pourrait lui accorder le titre de maître de conférences; on lui allouerait un traitement de 5,000 francs au minimum.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

NOTE N° V.

Frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. — Jury pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité. . . 4,000 francs.

Après avoir organisé un cours normal pour les professeurs des écoles normales primaires, en 1874, le Gouvernement, en vue de réorganiser l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1^{er} juin 1850, où les maîtres de gymnastique laissent généralement à désirer, instituera également un cours en faveur des professeurs et maîtres de gymnastique de ces établissements.

Cette mesure, comme celles pour lesquelles l'administration supérieure réclame des crédits dans le présent Budget, a été recommandée par les personnes qui, après avoir étudié l'organisation de l'enseignement de la gymnastique, notamment en Suède et en Allemagne, ont proposé au Gouvernement les dispositions à prendre pour cet enseignement en Belgique.

Le cours se donnera à la section normale d'enseignement moyen à Nivelles; il sera confié à M. le capitaine Docx. Il ne durera qu'un mois. Ce temps d'initiation est jugé suffisant pour des hommes qui sont pour la plupart depuis assez longtemps dans le professorat. D'ailleurs un jury, chargé de délivrer un diplôme ou certificat à ceux qui auront fréquenté le cours, appréciera leur degré de capacité ou d'aptitude. S'ils échouent, ils auront au moins recueilli des notions assez complètes de la méthode pour achever leur instruction par eux-mêmes et ils pourront se représenter, avec plus de chance de succès, à un examen, l'année suivante, sans toutefois que le Gouvernement s'engage à les maintenir en fonctions après un second échec.

Dans la somme de 4,000 francs figurent : 1^o 1,000 francs à allouer à titre d'indemnité à M. le capitaine Docx; 2^o 3,000 francs pour frais du jury.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 6.

NOTE N° VI.

Frais de route et de séjour, indemnités de séances des membres des jurys, institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré, etc., etc. 72,000 francs.

AUGMENTATION. 5,000 —

C'est au Budget de 1873 que, pour la première fois, on a détaché de l'allocation qui figurait au chapitre de l'enseignement supérieur, pour tous les jurys académiques et autres, une somme constituant la part des frais auxquels donnaient lieu les jurys de l'enseignement moyen. Pour déterminer cette somme, on avait pris le relevé des dépenses faites pour ces derniers jurys pendant les cinq dernières années; on avait tenu compte, dans une certaine mesure, de la progression qu'avaient subie les dépenses, et en demandant à la Législature un chiffre de 67,000 francs, on croyait être à même de faire face à tous les besoins, au moins pendant trois ou quatre années, sans avoir à recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

Les faits ont déjoué les prévisions. Les inscriptions prises au jury de gradué en lettres qui, pendant quelque temps, avaient suivi une progression lente, ont atteint, en 1873, un chiffre beaucoup plus considérable, et il est à craindre qu'en 1874, le crédit demandé ne soit de nouveau insuffisant.

Voici d'ailleurs un relevé comparatif des inscriptions prises pour le gradué, depuis 1866.

	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.
Inscrits. .	543	563	649	651	668	670	662	750

On ne devait pas s'attendre, d'après ces chiffres, à ce qu'en 1873 le nombre des récipiendaires dût dépasser 680 à 690 au plus. Or, il est à présumer que, de même qu'en 1868, la nouvelle proportion va se maintenir dès 1874 et qu'elle va aller sans cesse en augmentant.

C'est en vue de cette éventualité qu'on propose de porter le crédit de 67,000 à 72,000 francs.

Il paraît presque superflu de faire remarquer que l'accroissement du chiffre des inscriptions profite au Trésor, et que sous ce rapport les recettes et les dépenses s'équilibrent dans une certaine mesure.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

NOTE N° VII.

Augmentations de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique qui seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement. 2,100 francs.

Augmentations de traitement aux régents, instituteurs, etc., etc., des écoles moyennes qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, se seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement. 4,234 francs.

Frais de route et de séjour aux professeurs et maîtres de gymnastique des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, pour leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial. 6,403 francs.

Compléments de subside aux établissements communaux ou provinciaux du 1^{er} et du 2^e degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement. 2,467 francs.

La première condition nécessaire, si l'on veut améliorer l'enseignement de la gymnastique, c'est d'avoir de bons professeurs; mais il ne suffira pas de créer un cours normal et d'instituer un diplôme; il faut que la position soit relevée; il est désirable surtout qu'on puisse obliger le professeur à travailler pour l'expectative d'une amélioration de position qui sera la sanction du diplôme lui-même.

Ne perdons pas de vue que les professeurs de gymnastique dans nos établissements d'enseignement moyen sont misérablement payés et que l'on ne pourrait raisonnablement exiger d'eux ni un surcroît de travail qui va devenir nécessaire et qui sera assez considérable, ni cet ensemble de qualités que doit avoir un membre du personnel enseignant, quelle que soit la portée de l'instruction qu'on lui confie.

Dans les athénées :

A. De Bruxelles, il y a aujourd'hui deux maîtres à qui on attribue 1,000 francs pour chacun.

B. D'Anvers, de Gand, de Liège, le maître n'a que 300 francs.

C. De Bruges, de Mons, de Namur, de Tournai, il n'a que 300 francs

D. D'Arlon et de Hasselt, il n'a que 200 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

On propose de porter ces chiffres; SAVOIR :

- A 1,800 francs pour Bruxelles.
- A 1,600 — pour Anvers, Gand et Liège.
- A 1,400 — pour Bruges, Mons, Namur et Tournai.
- A 1,200 — pour Arlon et Hasselt.

Il en résultera pour le Budget une augmentation totale de 12,300 francs, dont les $\frac{2}{3}$ seulement, soit 8,200 francs, seront à la charge de l'État et le tiers restant à la charge des villes.

Dans les écoles moyennes, les traitements varient de 100 à 500 francs. Ils constituent un appoint pour certains régents et instituteurs insuffisamment rémunérés; mais les nécessités de l'enseignement n'y sont pas toujours pour grand'chose. On élèvera le traitement d'une manière uniforme à 750 francs, et ces fonctions, bien qu'accessoires, pourront au moins être réservées à ceux des professeurs qui auront réellement de l'aptitude pour l'enseignement de la gymnastique.

La dépense totale sera de 25,400 francs, dont les $\frac{2}{3}$, soit 16,934 francs, à la charge de l'État.

Dans les collèges communaux, les traitements varient également de 100 à 800 francs; le Gouvernement aidera les communes à accorder 1,000 francs partout, et interviendra pour moitié dans la constitution de la somme nécessaire. Il s'agit pour le Trésor d'une dépense annuelle de 7,425 francs.

Dans les écoles moyennes communales, le traitement le plus élevé est de 425 francs. Le Gouvernement contribuera à assurer à chaque titulaire 600 francs au moins, et comme pour les collèges communaux, interviendra pour la moitié, soit 2,444 francs.

Le cours normal devant se faire pendant les grandes vacances, on suppose qu'à partir du 1^{er} octobre 1875, tous les professeurs et maîtres de gymnastique de l'enseignement moyen seront pourvus du diplôme spécial ou certificat de capacité pour la gymnastique, et qu'on leur attribuera, dès cette date, le nouveau traitement, soit un trimestre ou un quart du traitement annuel, dans le Budget ci-dessus.

Il y aura à allouer aux professeurs et maîtres de gymnastique une indemnité de frais de route et de séjour, pour leur permettre d'aller suivre à Nivelles le cours normal qui doit les conduire à l'obtention du diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement de la gymnastique. La somme de 6,405 francs est destinée à pourvoir à cette dépense.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 8.

TABLEAU du personnel de l'inspection ecclésiastique cantonale, au 31 décembre 1872.

N° D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE. par le Gouvernement.	
PROVINCE D'ANVERS			
1	17 décembre 1868	30 décembre 1868	Beauvois, Edmond
2	—	—	Lambrechts, Édouard-Henri
3	—	—	Van Meel, Aloïs
4	—	—	Swinnen, P.-Ferdinand
5	—	—	Franck, Jérôme-Pierre-Norbert
6	19 juillet 1871	31 juillet 1871	Wouters, François
PROVINCE DE BRABANT			
1	20 juin 1868	20 juin 1868	Puttemans, Jean-François
2	18 mars 1869	27 mars 1869	Danis, Pierre
3	1 ^{er} octobre 1870	17 octobre 1870	Nuyts, J.-P.
4	—	—	Donnel, J.-A.
5	8 mars 1862	26 mars 1862	Bergeys, François
6	10 janvier 1872	26 janvier 1872	Jacobs, J.-C.
7	1 ^{er} mai 1862	21 mai 1862	De Coster, Henri
8	13 octobre 1845	24 octobre 1845	Van Camp, François
9	20 octobre 1866	9 novembre 1866	Van Assche, Benoît
10	6 février 1871	22 février 1871	Dusausooy, G.-A.-G
11	22 février 1864	14 mars 1864	Lebrun, Benoît-Joseph
12	21 avril 1870	30 avril 1870	De Munter, Jean-Baptiste
13	2 avril 1868	17 avril 1868	Winnen, Jean-Philippe-Félix

(a) M. Verhoustraeten était chargé de l'inspection de toutes les écoles de la ville de Bruxelles.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

avec indication des mutations survenues dans le courant de la 10^{me} période triennale.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
---	---	---

(DIOCÈSE DE MALINES).

Aumônier de l'Athénée royal, à Anvers. . .	Les cantons d'Anvers, de Contich et de Wilryck.	
Directeur des écoles communale d'Oorderen.	— d'Eeckeren, de Brecht et de Santhoven.	
Directeur du couvent des sœurs de la charité à Willebroeck.	— de Malines et de Puers.	
Directeur du couvent des Ursulines, à Wavre-Notre-Dame.	— de Lierre, de Duffel et de Heyst-op-den-Berg.	
Directeur du couvent des chanoinesses du St-Sépulcre, à Turnhout.	— de Turnhout, d'Arendonck et de Hoogstracten	
Curé du Béguinage, à Hérenthals . . .	— de Hérenthals, de Moll et de Westerloo.	De Ridder, J.-D., curé du Béguinage, à Hérenthals, appelé à d'autres fonctions.

(DIOCÈSE DE MALINES).

Curé-doyen, à Aerschot	Le doyenné d'Aerschot.	
— à Assche	— d'Assche.	
Curé de St-Gudule, à Bruxelles.	Partie septentrionale du doyenné de Bruxelles.	Verhoustraeten, L.-J.-Dominique, curé-doyen, à Bruxelles, décédé (a).
Curé de St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles.	Partie méridion. du doyenné de Bruxelles.	
Curé-doyen, à Diest.	Le doyenné de Diest.	
Curé, à Beauvechain	Le canton de Jodoigne.	Hamoir, N.-A., curé, à Beauvechain, décédé.
Curé-doyen, à Hal	Le doyenné de Hal.	
— à Lombeek-Notre-Dame	— de Leeuw-St-Pierre.	
Desservant de la paroisse St-Michel, à Louvain.	— de Louvain.	
Directeur de l'Institut de l'Enfant-Jésus, à Nivelles.	— de Nivelles	Moreau, V.-L.-D., curé-doyen, à Nivelles, démissionnaire.
Curé-doyen, à Perwez.	— de Perwez.	
— à Tirlemont	— de Tirlemont.	De Brouwer, Th.-Cornille, curé-doyen, Tirlemont, décédé.
— à Uccle	— d'Uccle.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{os} D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	
14	28 juin 1865	20 juillet 1865	Teerlinck, Charles (a).
15	4 avril 1851	2 mai 1851	Pitsaer, Guillaume-Jacques
16	5 janvier 1871	30 janvier 1871	Ronsmans, P.-J.-Fr.

PROVINCE DE FLANDRE OCCI

1. 1 ^{er} cercle.	4 janvier 1868	27 janvier 1868 (*)	Schipman, J.-B.-Pascal
	16 décembre 1871	28 février 1872	
2 ^e cercle.	18 octobre 1872	30 octobre 1872	Verstraeten, A.-A.
2. 1 ^{er} cercle.	10 décembre 1871.	28 février 1872	Roelandts
	—	—	
3. 2 ^e cercle.	25 juin 1855	25 juillet 1855 (*)	Meersseman, Léon
	16 décembre 1871	28 février 1872	
4. 1 ^{er} cercle	24 mars 1865	20 avril 1865 (*)	Monstrul, Henri-Amand
	16 décembre 1871	28 février 1872	
2 ^e cercle	—	28 février 1872	Houtave
5. 1 ^{er} cercle.	—	—	Lefèvre.
2 ^e cercle	—	—	Delbaere
6	—	—	De Houck

PROVINCE DE FLANDRE ORIEN

1	18 mars 1855	31 mars 1855.	De Blicck, Charles
2	19 octobre 1870	17 novembre 1870	De Cock, Théodore-Antoine
3	27 avril 1858	2 juin 1858	Mortiers, Charles
4	2 septembre 1870	29 septembre 1870	De Brabander, Louis-Antoine.
5	15 décembre 1866	28 janvier 1867	Ciamberlani, François-Xavier-Cajétan

(a) M. Teerlinck, C., a été remplacé les 30 septembre-28 octobre 1873, par M. Reyntens, J.-G.-T., directeur du couvent d'Erps-Querbs, pour l'inspection des écoles du canton de Vilvorde, et par M. Van Roey, P.-J., Melchior, aumônier à l'école militaire à Bruxelles, pour l'inspection des écoles du canton de Saint-Josse-ten-Noode.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Curé-doyen, à Steenockerzeel	Le doyenné de Vilvorde.	
— à Wavre	— de Wavre.	
Directeur du pensionnat des Ursulines, à Loñderzeel.	Le canton de Wolverthem	Mangelschots, Ch.-Fr., curé-doyen, à Pueris, démissionnaire

DENTALE (DIOCÈSE DE BRUGES).

Directeur des frères de la Charité, à Bruges.	Les cinq cantons de Bruges (circonscription ancienne), moins six communes voisines d'Ostende.	Meersseman, Léon, appelé à l'inspection du 3 ^e ressort, 2 ^e cercle.
Abbé et professeur au collège patronné d'Ostende.	Les cantons de Ghustelles et d'Ostende, plus six communes détachées des can- tons de Bruges.	Bettenhof, Ph.-Jacques, appelé à d'autres fonctions.
Principal du collège de Thielt	Les cantons de Thielt, de Ruysselede, de Meulebeke, d'Iseghem, d'Ardoye et d'Oost-Roosebeke (b).	Schipman, J.-P. Pascal, appelé à l'inspec- tion du 1 ^{er} ressort, 1 ^{er} cercle.
Principal du collège de Furnes	Les cantons de Furnes et de Nieuport . .	Cavereel, Ferd., desservant, à Reninghe, appelé à d'autres fonctions.
Professeur de pédagogie, à l'école nor- male de Thourout.	Les cantons d'Hooglede, de Dixmude et de Thourout.	Rosseel, Casimir-Ambroise, desservant, à Loo, appelé à d'autres fonctions.
Professeur au collège de Poperinghe . .	Les cantons de Poperinghe et d'Haringhe.	
Principal du collège d'Ypres	Les cantons d'Ypres, d'Elverdinghe et de Plasschendaele.	Monstrul, Henri-Amand, qui conserve l'insp ⁿ des cantons de Poperinghe et d'Haringhe.
Principal du collège de Menin	Les cantons de Menin, de Wervicq et de Messines.	Van der Meersch, Modeste, curé, à Woesten, appelé à d'autres fonctions.
Professeur au collège de Roulers	Les cantons de Roulers et de Moorseele .	Id.
Principal du collège de Courtrai	Les cantons de Courtrai, d'Harlebeke et d'Avelghem (b).	Parmentier, Ferd.-Jacques, prof ^r au collège, de Courtrai, appelé à d'autres fonctions.

TALE (DIOCÈSE DE GAND).

Curé-doyen, à Alost	Les deux cantons d'Alost (circonscription ancienne)	
— à Ninove	Les cantons de Ninove et de Herzele . .	De Haerne, Aug.-Denis-Martin, curé-doyen, à Ninove, décédé.
— à Renaix	— d'Audenarde et de Renaix.	
Directeur de l'école normale de St-Nicolas.	— de St-Nicolas et de St-Gilles (Waes).	Vanden Steene, Brunon, directeur de l'école normale de St-Nicolas, démissionnaire.
Prêtre, à Beveren (Waes).	— de Beveren et de Taniise.	

(b) A la date des 31 mars-22 avril 1875, le canton d'Iseghem, qui faisait partie du 2^e ressort (titulaire : M. Roelands), a été placé dans le 6^e ressort (titulaire : M. De Houck).

* La première date est celle de la première nomination, en qualité d'inspecteur ecclésiastique cantonal. La seconde date est celle de la désignation du titulaire pour l'inspection du ressort tel qu'il se compose actuellement.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	
6	27 juin 1866	25 juillet 1866 (*)	Debbaudt, Augustin-Désiré
	14 décembre 1867.	20 janvier 1868	
7	5 avril 1865	28 avril 1865 (*).	Devos, François
	14 décembre 1867	20 janvier 1868	
8	24 juillet 1865.	30 août 1865.	Claessens, Charles
9	50 septembre 1872	29 octobre 1872.	Van Loo, Jean-Baptiste
10	6 mars 1865	15 avril 1865.	Van Scheerdyck, Jean-Théodore
11	15 décembre 1866.	28 janvier 1867 (*)	Roegiers, Jean-Isidore.
	30 septembre 1872	29 octobre 1872.	
12	2 septembre 1870	29 septembre 1870	D'Hondt, Frédéric
15	24 juillet 1865.	29 août 1865.	De Loose, Jean-Constantin

PROVINCE DE HAINAUT

1	5 décembre 1845.	31 janvier 1844	Delcœillerie, Hippolyte
2	15 novembre 1860.	27 novembre 1860	Berte (a)
3	5 décembre 1843	31 janvier 1844	André, Célestin-Léopold-Joseph.
4	15 décembre 1858.	31 décembre 1858	Sporeq, Jean-Baptiste
5	11 décembre 1866	16 janvier 1867 (*)	Petit (a)
	5 novembre 1871	20 novembre 1871	
6	16 octobre 1865	21 novembre 1865	Delcoigne, Théodulphe.
7	1 ^{er} juin 1870	18 juin 1870	Wattecamps, Clément.
8	24 septembre 1860	30 septembre 1860	François, Jules-César (b)
9	10 août 1869	30 août 1869	Gondry (a).
10	5 mars 1867	27 mars 1867.	Bourette
11	17 décembre 1861.	31 décembre 1861	Gœwie, P.

(a) A la date des 26 septembre-20/25 octobre 1875, M. Berte, C.-L.-J., curé-doyen à Boussu, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Boussu, M. Petit, décédé; M. Gondry, curé-doyen à Ath, a remplacé M. Berte, pour l'inspection du canton d'Ath, et M. Lafontaine, curé-doyen à Chièvres, a remplacé M. Gondry, pour l'inspection du canton de Chièvres.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Ancien professeur au collège de Lokeren, à Eecloo.	Les cantons d'Eecloo, d'Assenede, de Caprycke et de Waerschoot.	
Chanoine, à Gand	Les 4 cantons de Gand (circons ^a anc ^{es}), les cantons de Nazareth et d'Oosterzele.	
Curé-doyen, à Deynze	Les cantons de Deynze et de Cruyshautem.	
Ancien directeur de l'école moyenne de Deynze, à Oubraken.	— de Grammont, de Nederbrakel et de Sottegem.	Roegiers, Jean-Isidore, curé-doyen, à Sottegem, appelé à l'inspection du canton d'Hoorebeke-S ^{te} -Marie.
Curé, à Knesselaere	— de Nevele et de Somergem.	
Curé-doyen, à Sottegem	Le canton d'Hoorebeke-S ^{te} -Marie	Teurrekens, Pierre, professeur au collège de Grammont, appelé à d'autres fonctions.
Desservant, à Saffelaere	Les cantons de Lokeren, d'Evergem et de Loochristy.	Albrecht, E.-J., professeur à l'école normale de S ^t -Nicolas, démissionnaire.
Curé-doyen, à Termonde	— de Termonde, de Wetteren, de Hamme et de Zele.	

(DIOCÈSE DE TOURNAY).

Chanoine, professeur au séminaire de Tournay.	Le canton d'Antoing.	
Curé, à Brugelette	— d'Ath.	
Curé, à Beaumont	— de Beaumont.	
Abbé, économiste au séminaire de Bonne-Espérance.	— de Binche.	
Curé-doyen, à Boussu	— de Boussu	Legrain, Casimir, curé-doyen, à Boussu, démissionnaire.
— à Celles	— de Celles.	
— à Charleroi	— de Charleroi.	Raoult, Vincent, curé-doyen, à Charleroi, décédé.
Curé de la ville basse de Charleroi	— de Châtelet.	
Curé-doyen, à Chièvres	— de Chièvres.	
— à Chimay	— de Chimay.	
— à Dour	— de Dour.	

(b) M. François, Jules-César, a été remplacé, les 23-30 janvier 1875, par M. Eggers, H., curé à Lambusart.

(c) Voy. la note de la p. 208.

(*) La première date est celle de la première nomination, en qualité d'inspecteur ecclésiastique cantonal. La seconde date est celle de la désignation du titulaire pour l'inspection du ressort tel qu'il se compose actuellement.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	
12	15 mai 1805	30 mai 1805	Deblander, François
13	4 avril 1802	25 avril 1802	Sauvage, Valentin (a)
14	15 juillet 1861	30 juillet 1861	Claus, Charles-Louis
15	12 décembre 1864	30 décembre 1864	Lambert, N.
16	16 octobre 1865	25 novembre 1865	Dubois, Amand
17	30 octobre 1856	29 novembre 1856	Ponceau, Urbain
18	5 mars 1867	27 mars 1867	Joachim
10	7 janvier 1869	30 janvier 1869	Vray, Jean-Baptiste (b)
20	3 novembre 1871	20 novembre 1871	Vanelegem
21	10 juillet 1862	26 juillet 1862	Devroede, Benoit
22	16 mai 1852	20 septembre 1852	Maroquin, Jean-Baptiste
23	13 décembre 1858	31 décembre 1858	Baudelet, Louis
24	5 mars 1867	27 mars 1867	Delaunois
25	3 janvier 1870	25 janvier 1870	Leblois, D.
26	—	—	Creteur, Jean-Baptiste
27	—	—	De Wouters, J.
28	5 décembre 1845	31 janvier 1844	Martin, Emmanuel
29	30 octobre 1856	20 novembre 1856	Marcq, Émile-Léopold
30	16 octobre 1865	21 novembre 1865	Blervacq, Jean-Baptiste

PROVINCE DE LIÈGE

1	20 octobre 1862	12 novembre 1862	Leloup, Charles
2	10 juillet 1868	28 septembre 1868	Féron, Ferdinand-Eugène
3	7 novembre 1872	20 novembre 1872	Vander Hallen, Arnold

(a) A la date du 15-30 septembre 1873, M. Lepers, G.-B., curé-doyen, à Ellezelles, a remplacé, pour l'inspection du canton de Flobecq, M. Sauvage, décédé.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Abbé, professeur au collège d'Enghien.	Le canton d'Enghien.	
Curé, à Celles	— de Flobecq.	
— à Trazegnies	— de Fontaine-l'Évêque.	
— à Herquegies	— de Frasnes-lez-Buissenal.	
Curé-doyen, à Fleurus.	— de Gosselies.	
— à Lens.	— de Lens.	
Curé, à Ghoy.	— de Lessines.	
— à Beclers	— de Leuze.	
Curé-doyen, à Merbes-le-Château	— de Merbes-le-Château	Petit, curé-doyen, appelé à l'inspection du canton de Boussu.
Aumônier militaire, à Mons	Les cantons de Mons (sections du nord et du sud).	
Curé-doyen, à Frameries	Le canton de Pâturages.	
Curé, à Bury.	— de Péruwelz.	
— à Wadelincourt	— de Queyaucamps.	
Prêtre, à Jolimont (Haine-S'-Paul).	— du Rœulx	Cuvelier, Ch.-Aug., curé, à Thieu, démissionnaire.
Curé-doyen, à Senefle.	— de Senefle	De Tournai, F., curé, à Manage, décédé.
Chanoine, à Braine-le-Comte.	— de Soignies	Moreau, Zacharie, curé, à Horrués, démissionnaire.
Curé-doyen, à Templeuve.	— de Templeuve.	
Desservant, à Lobbes	— de Thuin.	
Chanoine, à Tournay	Les cantons de Tournay (rive droite et rive gauche de l'Escaut).	

(DIOCÈSE DE LIÈGE).

Abbé, à Liège	Les quatre cantons de Liège (circonscription ancienne).	
Curé-doyen, à Glons	Le canton de Glons.	
— d'Aubel	— d'Aubel (sauf les communes allemandes).	Broeis, Jacques, curé, à Aubel, démissionnaire.

(b) A la date des 23 septembre-20 octobre 1873, M. l'abbé Guillaume, principal du collège de Leuze, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Leuze, M. Vray, J.-B., curé à Beclers.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Nos D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE. par le Gouvernement.	
4	17 octobre 1868	21 octobre 1868	Rulot, Martin-Nicolas
5	30 décembre 1843.	8 février 1844	Hubert, François-Joseph (a).
6	2 septembre 1868	28 septembre 1868	Warzée, Henri-Joseph.
7	9 novembre 1860	30 novembre 1860	Klausener, François-Joseph-André.
8	14 septembre 1868	28 septembre 1868	Denis, Isidore
9	25 novembre 1870	50 novembre 1870	Orban, G.-J.
10	6 décembre 1854.	25 décembre 1854	Delruelle, Jean-Joseph.
11	12 juillet 1865.	27 août 1865.	Kerkhofs, Pie-Philippe-Charles
12	28 juin 1871	20 juillet 1871	Heuschen, Denis.
13	50 décembre 1843	—	Degageur, Louis-Joseph (b)
14	—	—	Lagasse, Nicolas-Simon
15	50 décembre 1844	15 février 1845	Tichon, Jean.
16	4 mai 1871	25 mai 1871	Rousseau, J.-F.-J.
17	12 janvier 1866	24 février 1866	Huynen, Guillaume.
18	25 octobre 1856	28 octobre 1856	Nyssen, Jean-Joseph
19	—	—	Jacquemin, Georges-Eustache
20	28 novembre 1871	23 décembre 1871	Grenier, Louis.
21	51 août 1854	25 septembre 1854	Defosse, Léonard-Joseph.
PROVINCE DE LIMBOURG			
1	30 octobre 1861	25 novembre 1861	Vandensavel, Martin (c)
2	28 juin 1860	18 juillet 1860	Neven, Martin

(a) A la date des 9-29 mai 1873, M. Heinen, Jacques, curé-doyen de Saint-Georges, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Bodegnée, M. Hubert, F.-J., démissionnaire.

(b) A la date des 5-23 octobre 1873, M. Brouckaert, L.-J., curé-doyen de Nandrin, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Nandrin, M. Degageur, L.-J., démissionnaire.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Curé-doyen à Couthuin	Le canton de Héron.	
Curé, à St-Georges.	— de Bodegnée.	
Curé-doyen, à Hannut	— d'Avennes.	
— à Herve	— de Herve.	
— à Hozémont.	— de Hologne-aux-Pierres.	
— à Harzé	— de Ferrières.	Rodberg, Paul-Aug., curé-doyen, à Ferrières, démissionnaire.
— à Huy.	— de Huy.	
— à Landen	— de Landen.	
— à Limbourg.	— de Limbourg et les communes allemandes d'Aubel.	Bruns, Jean, curé, à Limbourg, appelé à d'autres fonctions.
Curé, à Nandrin.	— de Nandrin.	
— à Seraing	— de Seraing.	
Curé-doyen, à Soumagne.	— de Fléron.	
— à Spa	— de Spa	Maréchal, Servais-Joseph, curé-doyen, à Spa, décédé.
— à Sprimont	— de Louveigné.	
— à Stavelot	— de Stavelot.	
— à Verviers	— de Verviers.	
— à Visé.	— de Visé	Peeters, Ph.-Jacq., curé-doyen à Visé, appelé à l'insp ⁿ du cant ⁿ de Tongres (Limbourg).
— à Waremme.	— de Waremme.	

(DIOCÈSE DE LIÈGE).

Curé-doyen, à Beeringen.	Le canton de Beeringen.
— à Bilsen	— de Bilsen.

(c) A la date des 15 février 24 mars 1874, M. Gielen, J.-Renier, curé-doyen de Beeringen, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Beeringen, M. Vandensavel, Martin, décédé.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE des ressorts.	DATE		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	
5	25 octobre 1856	28 octobre 1856	Cuypers, Pierre-Jean
4	3 août 1863	14 août 1863	Vanderryst, Guillaume-Lambert.
5	12 juillet 1865.	31 juillet 1865	Moons, Ferdinand
6	31 janvier 1855	16 février 1855	Haubrechts, Martin.
7	29 avril 1868	15 mai 1868	Peeters, Jean-Louis.
8	30 décembre 1843	8 février 1844	Cartuyvels, Guillaume-Louis.
9	—	—	Henrotte, Jean
10	2 septembre 1868	28 septembre 1868 (*)	Peeters, Ph.-Jacques
	28 novembre 1871	25 décembre 1871	
11	12 juillet 1865.	31 juillet 1865	Polus, Jean-Albert.
12	3 août 1863	28 août 1863.	Belien, Charles-Hubert.
13	27 octobre 1863	14 novembre 1863	Lenaerts, Guillaume-Arnold

PROVINCE DU LUXEMBOURG

1	7 juin 1866	28 juin 1866	Gaspar, Jean-Henri.
2	19 janvier 1858	31 janvier 1858	Raths, Mathias
3	14 septembre 1858	8 octobre 1858 (*)	Fraselle, H.-J
	25 mai 1871	31 mai 1871	
4	8 juin 1858	28 juillet 1858	Jacobs, Honoré
5	19 novembre 1869	29 novembre 1869	Dereppe, François-Joseph.
6	20 septembre 1866	25 octobre 1866	Bailly, Auguste-Victor.
7	23 novembre 1870	30 novembre 1870	L'hommel, J.-F.-F.-A.
8	15 juin 1868	25 juin 1868	Knepper, Albert-Charles
9	21 septembre 1866	8 octobre 1866	Jacob, Jean-François
10	23 juin 1871	20 juin 1871	Remy, Jean-Louis

(*) La première date est celle de la première nomination, en qualité d'inspecteur ecclésiastique cantonal. La seconde date est celle de la désignation du titulaire pour l'inspection du ressort tel qu'il se compose actuellement.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCEMENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS POUR LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Curé-doyen, à Hamont.	Le canton d'Achel.	
— à Hasselt.	— de Hasselt.	
— à Herck-la-Ville	— d'Herck-la-Ville.	
— à Looz	— de Looz.	
— à Peer	— de Peer.	
— à Saint-Trond	— de Saint-Trond.	
— à Mechelen-sur-Meuse.	— de Mechelen-sur-Meuse.	
— à Tongres	— de Tongres.	Reynaertz, Jean-Léonard, curé-doyen, à Tongres, décédé.
— à Maeseyck	— de Maeseyck.	
— à Brée	— de Brée.	
— à Vlytingen	— de Sichen-Sussen-et-Bolre	

(DIOCÈSE DE NAMUR).

Curé-doyen, à Arlon	Le doyenné d'Arlon (St-Martin).	
— de St-Donat, à Arlon.	— — (St-Donat).	
— à Bastogne	— de Bastogne	Houba, Ch.-J., curé-doyen, à Bastogne, appelé à l'insp ^e du doyenné de Dinant (Namur).
— à Bertrix.	— de Bertrix (Paliseul).	
— à Bouillon	— de Bouillon.	
— à Durbuy.	— de Durbuy.	
— à Étalle	— d'Étalle	Sosson, P.-A., curé-doyen, à Étalle, appelé à l'inspection du doyenné de Neufchâteau.
— à Fauvillers.	— de Fauvillers.	
— à Florenville	— de Florenville.	
— à Houffalize	— de Houffalize.	Fraselle, H.-J., curé-doyen, à Houffalize, appelé à l'inspect ^e du doyenné de Bastogne.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	

PROVINCE DE LUXEMBOURG

11	16 septembre 1870	27 septembre 1870	Viance, E.-J.
12	8 avril 1868	21 avril 1868	Louis, Melchior-Ferdinand-Joseph.
13	2 décembre 1853	25 décembre 1853	Thiry, Jean-Joseph.
14	25 avril 1868	11 mai 1868	Eicher, Pierre.
15	0 septembre 1871	28 septembre 1871	Convert, Jean-Baptiste.
16	19 avril 1864	14 mai 1864 (*)	} Sosson, P.-A.
	18 novembre 1870	30 novembre 1870	
17	17 mars 1871	20 mars 1871	Poitoux, Jean-Baptiste-Hubert (a)
18	9 février 1860	27 février 1860	Paquet, Hippolyte-Joseph
19	0 septembre 1871	28 septembre 1871	Bonne-Compagnie, J.-J.
20	16 juillet 1850.	20 août 1850	Fostic, Jean-Henri
21	18 septembre 1855	23 septembre 1855	Dufoing, Jean-Baptiste

PROVINCE DE NAMUR

1	30 décembre 1843	31 janvier 1844	Courtoy, Léonard-Joseph
2	30 avril 1868	22 mai 1868	Duculot, Jean-Joseph-Ghislain
3	27 juillet 1870.	24 août 1870	Piron, V.-C.-J.
4	19 avril 1866	15 mai 1866	Lambert, Hubert-Joseph
5	14 mars 1856	29 mars 1856	} Houba, Charles-Joseph.
	23 mai 1871	31 mai 1871	
6	18 novembre 1850	30 novembre 1850.	Bruskin, Jean-Louis-Constant-Joseph
7	30 décembre 1843.	31 janvier 1844	Lator, Jean-Joseph (b)
8	17 mars 1871	30 mars 1871	Otte, B.-J.-A

a) A la date des 18-30 mars 1873, M. Rigaux, N.-Félicien, curé-doyen de Nives, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection des écoles du doyenné de ce nom, M. Poitoux, J.-B.-Hubert, décédé.

b) A la date des 4-20 juin 1873, M. Morenu, J.-B.-J.-J., desservant à Saint-Gérard, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection des écoles du doyenné de Fosses, M. Lator, J.-J., démissionnaire.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
---	---	---

(DIOCÈSE DE NAMUR).

Curé-doyen à Laroche	Le doyenné de Laroche	Hockay, Richard, curé-doyen, à Laroche, démissionnaire.
— à Marche	— de Marche.	
Desservant, à Érezée	— de Melreux (Érezée).	
Curé-doyen, à Messancy	— de Messancy.	
— à Nassogne	— de Nassogne	Bechet, H., curé-doyen, à Nassogne, démissionnaire.
— à Neufchâteau	— de Neufchâteau	Chenot, Jean-Joseph, curé-doyen, à Neufchâteau, décédé.
— à Nives	— de Nives (Sibret).	Germain, Guil.-Joseph, curé-doyen, à Nives, démissionnaire.
— à St-Hubert	— de St-Hubert	
— à Vielsalm	— de Vielsalm	Delcommune, Jean-Joseph, curé-doyen, à Vielsalm, démissionnaire.
— à Virton	— de Virton.	
— à Wellin	— de Wellin.	

(DIOCÈSE DE NAMUR).

Curé-doyen, à Andenne	Le doyenné d'Andenne.	
Chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, curé-doyen à Beauraing.	— de Baronville (Beauraing).	
Curé-doyen, à Ciney	— de Ciney	Godfrin, Auguste-Joseph, curé-doyen, à Ciney, décédé.
— à Couvin	— de Couvin.	
— à Dinant	— de Dinant	Roubaux, Pierre-Augustin, curé-doyen, à Dinant, démissionnaire.
— à Florennes	— de Florennes.	
— à Fosses	— de Fosses.	
— à Gembloux	— de Gembloux	Rondeau, Louis-Adolphe, desservant, à Sombreffe, démissionnaire.

(*) La première date est celle de la première nomination, en qualité d'inspecteur ecclésiastique cantonal. La seconde date est celle de la désignation du titulaire pour l'inspection du ressort tel qu'il se compose actuellement.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{os} D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE. par le Gouvernement.	
9	4 avril 1862	25 avril 1862	Beguin, Jacques-Benoni
10	19 novembre 1869	20 novembre 1869	Defosse, Jean-Baptiste.
11	20 septembre 1863	24 octobre 1863	Poncelet, Jean-Joseph.
12	30 octobre 1869	17 novembre 1869	Cousot, Pierre-Augustin
13	30 décembre 1843	31 janvier 1844	Briquet, Georges-Joseph
14	23 novembre 1858	30 novembre 1858.	Yiroux, Pierre-Joseph
15	16 février 1858	27 février 1858	Lambert, Charles-Joseph
16	25 février 1865	26 mars 1865	Manise, Amand-Joseph-Désiré

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS POUR LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Curé-doyen, à Havelange.	Le doyenné d'Havelange.	
— à Leuze	— de Leuze (Eghezée).	
— à Louette-St-Pierre	— de Louette-Saint-Pierre (Gedinne.)	
Curé-archiprêtre, à Namur	— de Namur (canton de Namur, nord).	
Chanoine, à Philippeville	— de Philippeville.	
Curé-doyen, à Rochefort	— de Rochefort.	
— à Walcourt	— de Walcourt.	
— à Wierde	— de Wierde (Namur, sud).	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 9.

NOTE N° IX.

Ainsi qu'on l'a dit en justifiant la demande d'un crédit pour augmenter les traitements des professeurs et maîtres de gymnastique dans les établissements d'enseignement moyen de l'État, il ne suffira pas d'instituer un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement de la gymnastique; il faudra donner une sanction à ce diplôme, et cette sanction c'est la position pécuniaire à laquelle il donne droit.

Dans les écoles normales plus qu'ailleurs, il importe d'avoir des professeurs instruits, ayant du tact et de l'éducation. Il n'en est pas un qui n'ait une action sur cette formation de l'instituteur qui est le but essentiel de l'établissement. Il est de toute nécessité d'éviter que la modicité des traitements soit un motif de remettre aux mêmes mains, comme cela se fait généralement aujourd'hui, et la surveillance, par exemple, et un cours comme celui de la gymnastique, que l'on s'est habitué par là même à considérer comme accessoire.

On estime qu'il faut accorder 2,000 francs au professeur de gymnastique de l'école normale de l'État, et 1,600 francs au professeur de la section normale.

Tous les professeurs seront, dès cette année, en possession d'un diplôme de capacité; il y aurait donc lieu de leur attribuer le nouveau traitement à partir du 1^{er} janvier 1875.

La somme de 12,000 francs est destinée à pourvoir à cette dépense pour les écoles de l'État et les sections normales.

ANNEXE 10.

NOTE N° X.

ART. 101, litt. D. — *Frais de voyage des inspecteurs provinciaux.*

Augmentation : 3,000 francs.

L'article 16 de la loi du 23 septembre 1842 fait un devoir aux inspecteurs provinciaux de visiter chaque année les écoles de leur ressort.

Le crédit de 21,000 francs porté depuis 1872 au Budget de l'intérieur pour pourvoir aux frais de ces visites a été reconnu, dès cette époque, insuffisant.

La dépense s'est élevée, en effet, en 1872 à fr. 23,967 60 c^s, soit à 24,000 francs environ.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1873.

Elle s'est élevée à la même somme en 1873, et la Législature a dû compléter le crédit budgétaire par l'allocation d'un crédit supplémentaire de 3,000 francs.

La même situation se reproduira inévitablement en 1874, puisque le Budget de ladite année ne prévoit, comme ceux des années précédentes, qu'un crédit de 24,000 francs.

Dans cette situation, il est indispensable, pour prévenir autant que possible une demande de crédit complémentaire, de porter au Budget de 1873 une somme de 24,000 francs égale au montant réel des dépenses faites annuellement depuis 1872.

ANNEXE N^o 11.

NOTE N^o XI.

ART. 101, litt. E. — *Frais de voyage des inspecteurs délégués.*

Augmentation : 2,500 francs.

Différentes mesures introduites en 1871 et en 1872 (Règlements du 30 mai 1871 et du 23 avril 1872; Instruction du 27 janvier 1871), dans le but de compléter l'organisation des conférences d'institutrices et de régler la surveillance de l'enseignement des ouvrages manuels donné aux filles dans les écoles primaires mixtes, ont eu pour conséquence d'augmenter dans une forte proportion le personnel de l'inspection spéciale des écoles de filles, ainsi que les frais de voyage des membres de ce personnel.

Ces frais n'étaient que de fr. 3,458 86 c^s en 1869, de 3,913 francs en 1870, de fr. 4,753 70 c^s en 1871.

En 1872, ils se sont élevés à la somme de fr. 10,426 90 c^s.

La dépense, en 1873, n'est pas encore complètement connue, mais il est hors de doute que le crédit de 8,000 francs porté au Budget de cet exercice sera insuffisant, et qu'un crédit supplémentaire de 2,000 à 3,000 francs devra être réclamé cette année.

Il en sera de même en 1874, attendu que les conférences d'institutrices et la surveillance des ouvrages manuels prennent chaque jour plus d'extension.

Il est donc prudent de prévoir au Budget de 1873 une dépense au moins égale à celle qui a dû être faite dès 1872, et de fixer, conséquemment, à 10,500 francs le crédit de l'article 100, litt. E.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 12.

TABLEAU du personnel de l'inspection cantonale civile réorganisée pour la période
indemnités allouées à chaque inspecteur et des changements survenus, en ce qui

Nos d'ordre.	RESSORTS D'INSPECTION.		NOMS ET PRÉNOMS des INSPECTEURS CANTONAUX. Résidences.
	Désignation des ressorts.	CIRCONSCRIPTION. CANTONS DE JUSTICE DE PAIX composant chaque ressort.	

PROVINCE

1	Anvers	Les deux cantons d'Anvers, les cantons de Wilryck et de Contich.	Nélis (Ch.-Jean-Gommaire), à Anvers. . .
2	Eeckeren	Les cantons d'Eeckeren, de Brecht et de Santhoven.	Cassiers (Pierre-Charles), provisoirement à Contich.
3	Malines	Les deux cantons de Malines, ceux de Puers, de Lierre, de Duffel et de Heyst-op-den-Berg.	Verdeyn (Henri-Corneille), à Malines. . .
4	Turnhout	Les cantons de Turnhout, d'Arendonck et d'Hoogstraeten.	Van Sintruyen (Adrien-Laurent), à Turnhout.
5	Hérenthals	Les cantons d'Hérenthals, de Westerlo et de Moll.	De Coster (Pierre-André), à Westerlo.

PROVINCE

1	Bruxelles	Les deux cantons de Bruxelles, les cantons d'Ixelles et de Saint-Josse-ten-Noode.	Jacobs (Jean-François), à Saint-Josse-ten-Noode.
2	Vilvorde	Les cantons de Vilvorde, de Molenbeek-Saint-Jean, d'Assche et de Wolverthem.	Devos (Pierre-Joseph), à Vilvorde . . .
3	Louvain	Les cantons de Louvain, de Diest, d'Aerschot et de Haecht.	Brouwers (Pierre-Jean-Hubert), à Louvain.
4	Tirlemont	Les cantons de Tirlemont, de Léau et de Glabbeek.	Van Diest (David), à Tirlemont
5	Nivelles	Les cantons de Nivelles, de Lennick-Saint-Quentin et de Hal.	Driesen (Arnould), à Hal
6	Wavre	Les cantons de Wavre, de Genappe, de Perwez et de Jodoigne.	Lemmens (Félix), à Jodoigne.

PROVINCE

1	Bruges	Les trois cantons de Bruges, les cantons d'Ostende et de Ghisteltes.	Mortier (Bernard), à Bruges
2	Thielt	Les cantons de Thielt, de Ruysselede, d'Ardoye, de Meulebeke et d'Oest-Roosbeke.	Vandercruyssen (Ald.-Camille), à Thielt.
3	Furnes	Les cantons de Furnes, de Dixmude, de Nieuport, d'Hooghelede et de Thourout.	Monthaye (Charles), à Dixmude
4	Ypres	Les deux cantons d'Ypres, les cantons de Poperinghe, de Passchendaele et d'Haringhe.	Grillaert (Pierre-Jean), à Ypres

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

triennale de 1873 à 1875, par arrêté royal du 16 mars 1873, avec indication des
concerne le personnel de l'inspection, depuis le 16 mars 1873 jusqu'à ce jour.

FIXATION PAR RESSORT						DATE de la PREMIÈRE NOMINATION DES INSPECTEURS.
DU TAUX DES INDEMNITÉS A PAYER ANNUELLEMENT AUX INSPECTEURS.						
Indemnités allouées en vertu de la loi de l'instruction primaire.			Indemnités supplémentaires allouées en vertu d'une décision des Chambres législatives.			
Indemnité fixe, destinée à rémunérer le travail de correspondance et à payer les frais de bureau.	Indemnité casuelle, destinée à subvenir aux frais de voyage.	Total.	Indemnité fixe.	Indemnité casuelle, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires.	Total.	

D'ANVERS

1,400	600	2,000	800	400	1,200	25 septembre 1843.
1,000	500	1,500	600	500	900	28 décembre 1869.
2,000	1,000	3,000	900	600	1,500	18 avril 1805.
1,000	500	1,500	600	500	900	25 septembre 1845.
1,000	500	1,500	400	500	700	16 mars 1873.

DE BRABANT.

1,600	400	2,000	2,200	400	2,600	25 mars 1866.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	Id.
1,500	700	2,000	1,400	400	1,800	2 décembre 1856.
900	600	1,500	1,400	500	1,700	11 id. 1850.
900	600	1,500	1,400	500	1,700	28 id. 1869.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	Id.

DE FLANDRE OCCIDENTALE.

1,500	1,000	2,500	1,700	500	2,200	11 août 1867.
1,900	600	2,500	1,000	500	1,500	28 décembre 1869.
1,900	600	2,500	1,200	500	1,700	30 id. 1854.
1,900	600	2,500	1,400	500	1,900	24 id. 1872.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	RESSORTS D'INSPECTION.		NOMS ET PRÉNOMS des INSPECTEURS CANTONAUX. RÉSIDENCES.
	Désignation des ressorts.	CIRCONSCRIPTION. CANTONS DE JUSTICE DE PAIX composant chaque ressort.	
5	Menin	Les cantons de Menin, de Wervicq, de Moorseele, de Messines et de Roulers.	Devreese (Désiré), à Menin.
6	Courtrai	Les deux cantons de Courtrai, les cantons d'Harlebeke, d'Avelghem et d'Iseghem.	Renier (Aloïs), à Courtrai

PROVINCE

1	Alost	Les cantons d'Alost, d'Herzele et de Ninove. .	Schockaert (Joseph), à Smetlede (*)
2	Audenarde	Les cantons d'Audenarde, d'Hoorebeke-Sainte-Marie et de Renaix.	De Praetere (François), à Deynze.
3	Saint-Nicolas.	Les cantons de Saint-Nicolas, de Beveren, de Saint-Gilles et de Tamise.	Vercamer (Charles), à Saint-Nicolas.
4	Eecloo	Les cantons d'Eecloo, d'Assenede, de Caprycke et de Waerschoot.	Depauw (Jean-François), à Sleidinge
5	Gand	Les deux cantons de Gand, les cantons de Nazareth et d'Oosterzeele.	Willequet (Yves), à Gand
6	Deynze.	Les cantons de Deynze, de Cruyshautem, de Nevele et de Somergem.	Kervyn (Paul), à Meerendré
7	Grammont	Les cantons de Grammont, de Nederbrakel et de Sottegem.	Retsin (Léopold-Pierre-Jean), à Grammont.
8	Lokeren	Les cantons de Lokeren, d'Evergem et de Loo-Christy.	Billiet (Louis), à Saint-Nicolas.
9	Termonde.	Les cantons de Termonde, de Hamme, de Wetteren et de Zele.	De Vlaminck (Alph.), à Termonde

PROVINCE

1	Ath	Les cantons d'Ath, de Chièvres et de Lens. .	Delval (Prudent), à Hollain
2	Binche	Les cantons de Binche, de Thuin, de Merbes-le-Château et de Fontaine-l'Évêque.	Hecq (Désiré-Joseph), à Thuin
3	Charleroi	Les cantons de Charleroi, de Châtelet, de Gosselies et de Senefé.	Dufonteny (Élie), à Gosselies
4	Chimay	Les cantons de Chimay et de Beaumont. . .	Valentin (François), à Rance (*)
5	Frasnes.	Les cantons de Frasnes, de Celles et de Flobecq.	Gilmet (Adolphe), à Escanailles
6	Leuze	Les cantons de Leuze, de Quévaucamps et de Péruwelz.	Paillet (Ed.-Louis), à Roucourt

(*) Par arrêté royal du 18 septembre 1873, M. Goedertier, E., instituteur communal à Lede, a été appelé aux fonctions d'inspecteur cantonal du 1^{er} ressort scolaire de la province de Flandre orientale en remplacement de M. Schockaert décédé. Les indemnités dont jouit M. Goedertier ont été fixées comme suit : indemnités provinciales : 900 francs (indemnité fixe), 600 francs (indemnité casuelle); indemnités supplémentaires : 600 francs (indemnité fixe), 300 francs (indemnité casuelle); total : 2,400 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FIXATION PAR RESSORT DU TAUX DES INDEMNITÉS A PAYER ANNUELLEMENT AUX INSPECTEURS.						DATE de la PREMIÈRE NOMINATION DES INSPECTEURS.
Indemnités allouées en vertu de la loi de l'instruction primaire.			Indemnités supplémentaires allouées en vertu d'une décision des Chambres législatives.			
Indemnité fixe, destinée à rémunérer le travail de correspondance et à payer les frais de bureau.	Indemnité casuelle, destinée à subvenir aux frais de voyage.	Total.	Indemnité fixe.	Indemnité casuelle du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires.	Total.	
1,800	700	2,500	800	500	1,500	28 septembre 1860.
1,900	600	2,500	1,500	500	2,000	15 mars 1860.

DE FLANDRE ORIENTALE.

900	600	1,500	1,400	500	1,700	18 septembre 1875.
900	600	1,500	1,400	500	1,700	5 octobre 1844.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	28 décembre 1860.
1,400	600	2,000	400	400	800	22 septembre 1860.
1,400	600	2,000	1,800	400	2,200	7 octobre 1868.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	18 septembre 1845.
1,000	500	1,500	600	500	900	28 décembre 1869.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	Id.

DE HAINAUT.

1,000	500	1,500	600	500	900	25 janvier 1872.
1,400	600	2,000	400	400	800	31 décembre 1854.
1,500	700	2,000	1,400	400	1,800	11 août 1867.
800	200	1,000	400	200	600	16 mars 1875.
1,000	500	1,500	600	500	900	12 septembre 1864.
1,000	500	1,500	600	500	900	31 décembre 1854.

(2) Par dépêche du 28 avril 1875, M. Valentin a été autorisé à résider provisoirement à Chimay.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Nos d'ordre.	RESSORTS D'INSPECTION.		NOMS ET PRÉNOMS des INSPECTEURS CANTONAUX. Résidences.
	Désignation des ressorts.	CIRCONSCRIPTION. CANTONS DE JUSTICE DE PAIX composant chaque ressort.	
7	Pâturages	Les cantons de Boussu, de Pâturages et de Dour.	Descamps (Henri-François-Désiré), à Mons.
8	Mons	Les cantons de Mons, de Soignies, du Rœulx, d'Enghien et de Lessines.	Dawant (Fr.-Édouard), à Erbisœul.
9	Tournai	Les cantons de Tournai, de Templeuve et d'Antoing.	Delmée (Jean-Baptiste), à Tournai.

PROVINCE

1	Liège	Les deux cantons de Liège et le canton de Fexhe-Slins.	Périsset (Théodore-Joseph), à Herstal.
2	Dalhem.	Les cantons de Dalhem, de Limbourg, d'Aubel et de Herve.	Langohr (Guillaume-Ed. à Montzen. (1). (Nommé provisoirement).
3	Verviers	Les cantons de Dison, de Verviers, de Spa et de Stavelot.	Denis (Pierre-François), à Theux (2).
4	Fléron	Les cantons de Fléron, de Louveigné et de Seraing.	Hubin (Edouard), à Vaux-sons-Chèvre-mont.
5	Huy.	Les cantons de Huy, de Nandrin et de Ferrières.	Bihain (Florent-Jos.), à Neuville-en-Condroz.
6	Hollogne-aux-Pierres	Les cantons d'Hollogne-aux-Pierres, de Landen et de Wareme.	Servais (Louis), à Fallais.
7	Avennes	Les cantons d'Avennes, de Héron et de Jehay-Bodegnée.	Pirard (Jules-Joseph), à Landenne.

PROVINCE

1	Hasselt	Les cantons de Hasselt, de Beerlingen, de Herck-la-Ville et de Saint-Trond.	Van Gansen (Charles-Louis-Joseph), à Hasselt.
2	Tongres	Les cantons de Tongres, de Bilsen, de Looz, de Mechelen et de Sichen-Sussen.	Bertrand (Louis-Antoine-Joseph), à Tongres.
3	Maeseyck	Les cantons de Maeseyck, d'Achel, de Brée et de Peer.	Robyns (François-Antoine), à Brée (4).

PROVINCE

1	Virton	Les cantons de Virton, d'Etalle et de Florenville.	Layon (Étienne-Joseph), à Bellefontaine.
2	Arlon	Les cantons d'Arlon, de Messancy et de Fauvillers.	Maus (Martin), à Stockem.
3	Neufchâteau	Les cantons de Neufchâteau, de Bouillon, de Paliseul, de Wellin et de Saint-Hubert.	Boreux (Thomas-Joseph), à Bertrix.

(1) M. Langohr a été nommé à titre définitif, par arrêté royal du 6 juin 1873.

(2) Par dépêche du 12 avril 1873, M. Denis a été autorisé à résider provisoirement à Ensisval.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FIXATION PAR RESSORT DU TAUX DES INDEMNITÉS A PAYER ANNUELLEMENT AUX INSPECTEURS						DATE de la PREMIÈRE NOMINATION DES INSPECTEURS.
Indemnités allouées en vertu de la loi de l'instruction primaire.			Indemnités supplémentaires allouées en vertu d'une décision des Chambres législatives.			
Indemnité fixe, destinée à rémunérer le travail de correspondance et à payer les frais de bureau.	Indemnité casuelle, destinée à subvenir aux frais de voyage.	Total.	Indemnité fixe.	Indemnités casuelle du chef des conférences et des concours, ainsi que les tournées extraordinaires.	Total.	
1,000	500	1,500	600	500	900	15 juillet 1849.
1,000	600	2,500	1,500	500	2,000	29 novembre 1856.
900	600	1,500	1,400	500	1,700	2 janvier 1867.

DE LIÈGE.

1,000	500	1,500	2,200	500	2,500	15 janvier 1850.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	28 décembre 1869.
1,400	600	2,000	» (3)	400	400	Id.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,000	500	1,500	600	500	900	16 mars 1875.

DE LIMBOURG.

1,400	600	2,000	800	400	1,200	10 mai 1864.
1,800	700	2,500	800	500	1,300	15 septembre 1859.
1,400	600	2,000	500	400	700	16 mars 1875.

DE LUXEMBOURG.

1,000	500	1,500	600	500	900	7 juillet 1871.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,800	700	2,500	800	500	1,300	15 janvier 1859.

3) Par arrêté royal du 25 juin 1875, une indemnité supplémentaire fixe de 800 francs a été allouée à M. Denis.

4) Par dépêche du 28 avril 1875, M. Robyns a été autorisé à résider provisoirement à Maeseyck.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

RESSORTS D'INSPECTION.		NOMS ET PRÉNOMS des INSPECTEURS CANTONAUX. Résidences.
N ^{os} d'ordre.	CIRCONSCRIPTION. CANTONS DE JUSTICE DE PAIX composant chaque ressort.	
Désignation des ressorts.		
4	Bastogne	Les cantons de Bastogne, de Sibret, de Viel-Salm, et de Houfalize.
5	Marche	Les cantons de Marche, de Nassogne, de Durbuy, d'Erezée, et de Laroche.
		Delvenne (Jean-Joseph), à Retigny (Cherain).
		Bagniet (Philippe-Jos.), à Marche (1).

PROVINCE

1	Namur	Les cantons de Namur (Nord), de Namur (Sud), d'Andenne, d'Eghezée et Gembloux.	Godefrin (Jacques), à Namur
2	Dinant	Les cantons de Dinant, de Ciney, de Rochefort, de Beauraing et de Gedinne.	Compère (Fr.-Joseph), à Anseremme
3	Philippeville	Les cantons de Philippeville, de Couvin, de Walcourt, de Florennes et de Fosses.	Sacré (Célestin), à Ives Gommezée

(1) Par dépêche du 20 mai 1873, M. Bagniet a été autorisé à résider provisoirement à Hotton.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FIXATION PAR BESSORT DU TAUX DES INDEMNITÉS A PAYER ANNUELLEMENT AUX INSPECTEURS.						DATE de la PREMIÈRE NOMINATION DES INSPECTEURS.
Indemnités allouées en vertu de la loi de l'instruction primaire.			Indemnités supplémentaires allouées en vertu d'une décision des Chambres législatives.			
Indemnité fixe, destinée à rémunérer le travail de correspondance et à payer les frais de bureau.	Indemnité casuelle, destinée à subvenir aux frais de voyage.	Total.	Indemnité fixe.	Indemnité casuelle, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires.	Total.	
1,400	600	2,000	600	400	1,000	16 mars 1875.
1,800	700	2,500	600	500	1,100	10 décembre 1868.

DE NAMUR.

1,800	700	2,500	800	500	1,300	28 décembre 1800.
1,800	700	2,500	800	500	1,300	12 septembre 1804.
1,800	700	2,500	1,000	500	1,500	18 septembre 1845.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 15.

NOTE N° XIII.

ART. 102, litt. A. — *Frais du jurys d'examen pour les écoles normales.* fr. 35,000 »

Augmentation : 9,000 francs.

Le chiffre de 35,000 francs est reconnu insuffisant depuis 1872, puisque, cette année, la dépense des frais de jury des écoles normales s'est élevée à fr. 38,595 80 c^s.

Le crédit porté au Budget de 1873 n'étant que de 35,000 francs, et le montant des frais ayant été de fr. 43,864 10 c^s, un crédit supplémentaire de fr. 8,864 10 c^s a dû être réclamé l'année dernière.

Il est plus que probable qu'il en sera de même en 1874 puisque, dans le Budget de cet exercice, le chiffre antérieur de 35,000 francs a été maintenu.

Il importe, dès lors, d'inscrire au Budget de 1875 une somme suffisante pour pourvoir autant que possible aux dépenses présumées, lesquelles ne seront évidemment point inférieures à celles qui ont été faites en 1873.

Cette considération justifie l'augmentation de 9,000 francs qui est demandée par le Gouvernement.

ANNEXE N° 14.

NOTE N° XIV.

ART. 102, litt. D. — *Bourses aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices des diverses écoles normales.* fr. 300,000 »

Augmentation : 47,300 francs.

En présence de l'accroissement du nombre des élèves normalistes, et de l'augmentation de dépenses qui en est la conséquence, le Gouvernement s'est vu dans la nécessité, l'année dernière, de demander aux Chambres un crédit supplémentaire de 43,400 francs, le montant des bourses s'élevant à la somme de 343,400 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

Déjà en 1871 et en 1872, la limite de 500,000 francs avait été dépassée (306,920 francs en 1871; 525,420 francs en 1872).

A en juger d'après le nombre actuel des élèves dans nos écoles normales, la dépense, en 1874, sera d'environ 547,500 francs.

Si ce nombre ne s'accroît pas en 1875, un crédit égal à cette dépense sera nécessaire. Tel est le motif qui engage le Gouvernement à inscrire au Budget de ladite année une somme de 547,500 francs.

ANNEXE N° 15.

NOTE N° XV.

ART. 102, litt. E. — *Bourses de noviciat*. fr. 15,000 »

Augmentation : 16,700 francs.

L'institution des bourses de noviciat (article 28 de la loi du 23 septembre 1842) permet aux élèves diplômés à la suite de leur examen de sortie des écoles normales, d'attendre le jour où ils recevront une nomination d'instituteur ou d'institutrice, en s'initiant à la profession, en qualité d'assistant, dans les écoles communales.

Le nombre des normalistes diplômés tendant à s'accroître dans une proportion plus forte que le nombre des instituteurs à nommer chaque année, on conçoit que la dépense prévue au présent article du Budget augmente d'année en année d'une manière considérable.

Les chiffres suivants en font foi.

En 1868.	fr.	1,400	»
En 1869.		2,800	»
En 1870.		6,449	99
En 1871.		11,252	98
En 1872.		17,107	98
En 1873.		25,700	00

Il s'agit d'une dépense progressive dont il est difficile de prévoir l'avenir.

La moyenne de la progression est d'environ 4,800 francs par année depuis 1868; d'après ce calcul, le Gouvernement, qui a dû, l'année dernière, réclamer aux Chambres un crédit supplémentaire de 10,700 francs, pour 1873, devrait en demander un de 15,500 francs pour 1874 et fixer à plus de 35,000 francs le crédit à porter au Budget de 1875.

Toutefois, comme il est possible que la proportion indiquée par les comptes des années précédentes ne se maintienne pas, ou a cru pouvoir

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

évaluer hypothétiquement à 3,000 francs seulement l'augmentation annuelle de la dépense; ce qui n'exigerait pour 1874 qu'un crédit supplémentaire de 13,700 francs et fixerait à la somme de 31,700 francs le crédit qu'il y a lieu d'inscrire au Budget de 1875.

ANNEXE N° 16.

NOTE N° XVI.

ART. 104, litt. B. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées : subsides aux communes; suppléments de traitement aux instituteurs.*

Augmentation : fr. 500,622 14 c^s.

Il s'agit, dans cet article, d'une dépense importante qui est imposée à l'État par l'article 23 de la loi du 23 septembre 1842.

Voici quel a été le montant de cette dépense depuis 1870 :

En 1870	fr.	3,352 675 »
En 1871		3,721 989 »
En 1872		4,214 943 »
En 1873		4,619 377 »

Jusqu'ici l'on s'est borné à inscrire à chaque Budget une somme égale à celle qui figurait au Budget de l'année antérieure, accrue du montant des crédits supplémentaires.

Il en est résulté que, tous les ans, des crédits supplémentaires considérables ont dû être réclamés, pour le service ordinaire des écoles, savoir :

En 1871	fr.	369,314 »
En 1872		464,943 »
En 1873		478,877 »

Le Gouvernement ne peut connaître encore quel sera le montant de la dépense pour 1874, mais il est présumable qu'un crédit supplémentaire de 300,000 à 400,000 francs au moins sera nécessaire. Le montant de la dépense pour 1875 sera évidemment plus considérable encore; mais comme il s'agit de chiffres importants, le Gouvernement croit qu'il est prudent de ne point l'établir actuellement d'une manière définitive.

En élevant de 500,000 francs pour 1875 le crédit qui figure à titre provisoire au Budget de 1874 récemment voté par la Chambre, c'est-à-dire en prévoyant une dépense de 5,120,000 francs, le Gouvernement fait toutes réserves au sujet du changement qui pourra être apporté à ce chiffre à l'époque où la dépense réelle de 1874 sera connue.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

ÉTAT DÉTAILLÉ de l'emploi des fonds alloués pour l'instruction primaire, pendant l'année 1872, tant par le Gouvernement que par les provinces, les communes, etc.



DÉPOSÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

conformément au paragraphe final de l'article 25 de la loi du 25 septembre 1842.

**RÉSUMÉ.**

La somme totale dépensée en Belgique, pour le service de l'instruction primaire, en 1872, s'élève à fr. 16,200,845 80 c.

Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :

1 ^o Encaisses des exercices antérieurs	fr.	276,684 55
2 ^o Rétributions des élèves solvables		1,526,659 86
3 ^o Bienfaisance publique et privée		506,512 60
4 ^o Budgets communaux		5,865,561 37
5 ^o Budgets provinciaux		1,584,010 45
6 ^o Budget de l'État		6,643,415 17
		<hr/>
TOTAL	fr.	16,200,845 80
		<hr/>

(234 - 247)

1973-74

N° 97

Annexes au budget du ministère de l'intérieur pour

l'exercice 1875

Tableau A - G

cfr 35 mm film

7 plan(s)

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 17.

NOTE N° XVII.

CHAPITRE XVII, ART. 103, litt. e.

Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux et à des veuves d'instituteurs dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension.
— Augmentation fr. 10,000 »

Le crédit qui figure à l'article 103, litt. e du Budget, était, en 1872, de 25,000 francs; mais ayant reconnu l'insuffisance de cette somme pour pourvoir aux besoins du service, le Gouvernement sollicita et obtint des Chambres législatives une augmentation de crédit de 5,000 francs pour l'exercice 1873.

En présence du nombre considérable de demandes de secours dont est saisie chaque année l'administration centrale, et par suite du renchérissement continu des objets de consommation de toute espèce, l'allocation budgétaire en question ne permet pas au Gouvernement de venir convenablement en aide à tant d'anciens instituteurs qui ne jouissent d'aucune pension, d'aucune ressource ou dont la pension est trop minime pour les mettre complètement à l'abri de la misère. Cette allocation ne permet pas non plus de secourir les veuves ainsi que les orphelins de ces agents.

Il a été accordé par le Département de l'Intérieur à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} octobre 1873, soit pendant neuf mois, une somme de 27,175 francs, représentant l'import de 214 secours alloués à un même nombre de personnes ayant fait partie du corps enseignant ou à leurs descendants directs.

La moyenne de ces secours est donc de 127 francs, chiffre qui, certes, n'est pas assez élevé.

Pour les motifs exposés plus haut et afin de mettre le Gouvernement en mesure de répondre aux besoins constatés, il serait nécessaire que la Législature augmentât de 10,000 francs le crédit dont il s'agit.

L'augmentation proposée ne semble nullement exagérée.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 19.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 118, litt. B, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART		Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1872.
		de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	des COMMUNES et des fabriques d'église.	
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— de l'église S ^t -Pholien, à Liège	14,000 »	9,666 »	4,334 »	8,033 »
— — (dépenses supplémentaires).	9,105 »	5,065 »	6,150 »	•
— de l'église S ^{te} -Anne, à Gand	110,000 »	69,200 »	40,800 »	61,520 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	9,600 »
— de l'école communale d'Ixelles	24,000 »	24,000 »	•	23,500 »
— de l'Université de Gand (dépenses supplément ^{es}).	64,576 »	49,168 98	15,207 02	8,458 »
— de l'église de Morialmé	19,000 »	9,000 »	10,000 »	6,000 »
— de la chapelle des Comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame, à Courtrai. (Restauration à imputer sur le crédit voté à cet effet.)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	6,100 »
— de l'hôtel de ville de Courtrai (Salle gothique du rez-de-chaussée).	46,000 »	56,800 »	9,200 »	12,266 66
A REPORTER. fr	652,071 »	5,825,549 98	197,421 02	255,409 66

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
art. 129, litt. B.)

DÉPENSES À LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1875	de 1874.	de 1873.	à venir.	
12,500 "	12,500 "	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,611 "	"	"	"	
1,552 50	1,552 50	"	"	
7,680 "	"	"	"	
b) 9,600 "	9,600 "	9,600 "	37,000 "	b) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payable à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, artiste chargé du travail, s'engage à exécuter douze compositions qui représenteront les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres, depuis le gouvernement des forestiers jusqu'à l'avènement de Philippe le Hardi. M. Pauwels s'engage en outre à terminer le travail dans un délai de dix ans à partir du 1 ^{er} janvier 1872.
"	"	"	c) 500 "	c) Ne seront payés qu'après complet achèvement du travail.
d) 40,710 58 et à venir.	"	"	"	d) Les paiements sont subordonnés au degré d'avancement du travail. Ils sont effectués comme suit pour ce qui concerne les travaux de M. Delaye : 1° 2,000 après approbation du carton de chaque composition; 2° 2,000 après exécution sur mur de l'ébauche; 3° 2,458 après achèvement de chaque composition. On ne peut prévoir à l'avance les sommes à payer sur chaque exercice. M. Lagye se trouvant par suite de motifs de santé dans l'impossibilité de continuer son œuvre, l'Administration a confié les travaux à M. Cluy-senaer. Un contrat, intervenu le 25 octobre 1873, a fixé à nouveau et aux chiffres suivants le prix des peintures à effectuer par cet artiste qui comprennent trois grands panneaux représentant : 1° le moyen âge ou l'église caractérisée par la papauté, l'empire et la scolastique; 2° l'établissement du dogme; 3° la renaissance et la réforme. Le prix du travail est fixé à 45,000 francs, à savoir: 20,792 francs 98 c pour l'État et la ville pour fr. 15,207 02 c. Les paiements seront effectués au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de fr. 11,493 58 c par composition, savoir : 3,000 francs pour le carton; 3,000 francs pour l'ébauche, et fr. 5,493 50 c. Le Département de l'Intérieur et la ville interviendront proportionnellement dans chaque paiement. Toutefois une somme de 10,519 fr. 52 c sera réservée sur la part de la ville, pour n'être soldée qu'après le complet achèvement de l'œuvre.
e) 5,000 "	"	"	"	e) Contrat du 20 juin 1871. L'artiste, M. Vandenbussche, a déjà reçu 6,000 francs, montant des deux premiers paiements.
1,275 "	1,275 "	1,275 "	2,825 "	
f) 12,266 66	12,266 68	"	"	f) Contrat du 28 juillet 1872. Part de l'État payable par liers selon le degré d'avancement des travaux. L'annuité de 1872 est soldée. Les travaux sont exécutés par MM. Guffens et Swertz.
91,176 14	57,205 68	10,875 "	60,925 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1872.
REPORT. fr.	652,071 *	5,825,549 98	197,421 02	253,499 66
Église St-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept.	50,000 *	50,000 *	"	6,500 "
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur) . . .	5,000 *	2,000 *	5,000 *	"
Grande salle du Palais Ducal	58,000 *	58,000 *	"	"
Chapelle des Comtes de Flandre de l'église Notre-Dame de Courtrai (exécution d'un panneau).	12,900 *	12,656 "	264 *	"
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 *	20,000 *	"	"
TOTAUX. fr.	757,971 *	557,285 98	200,685 02	241,999 66

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1875.	de 1874.	de 1873.	à venir.	
91,176 14	57,203 68	10,875 "	60,925 "	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
g) 6,500 "	6,500 "	6,500 "	24,000 "	g) Contrat du 15 juin 1872. M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. La liquidation de la part de l'État aura lieu au fur et à mesure du degré d'avancement des œuvres suivant les clauses inscrites dans la convention. On ne peut prévoir au juste la somme à payer sur 1875. La somme de 18,500 francs inscrite pour cette année est une approximation. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
h) 666 67	666 67	666 66	"	h) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail. Le chiffre inscrit comme charge de 1875, savoir : 666 francs 67 c., n'est qu'une approximation. Il est possible, en effet, que la somme des travaux exécutés cette année justifie le paiement d'une seconde annuité, peut-être même de la subvention totale.
i) 12,000 "	15,000 "	15,000 "	"	i) Contrat du 21 janvier 1875. M. Ernest Slingeneyer s'engage à exécuter une composition mesurant 8 ^m 16 de largeur sur 6 ^m 72 de hauteur destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal. Cette composition représentera des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge. Le paiement aura lieu en trois annuités au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre, suivant conditions stipulées au contrat.
j) 12,656 "	"	"	"	j) Un contrat n'est pas encore intervenu pour régler les conditions de paiement de cet engagement qui peut n'être soldé en tout ou en partie que sur des Budgets à venir. Les sacrifices que s'imposent les administrations locales intéressées pour d'autres travaux d'ornementation ou de décoration de cet édifice (vitraux, etc.) justifient le chiffre de la subvention du Département.
k) 1,000 "	4,000 "	5,000 "	10,000 "	k) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre pour cette décoration quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 5 ^m 50 et représentant les grandes époques de l'art. Il recevra pour l'exécution de l'œuvre 20,000 francs qui seront payés sur divers Budgets au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux, de la manière suivante : 1° 1,000 francs après l'approbation de l'esquisse de chaque composition ; 2° 2,000 francs pour l'ébauche en grandeur d'exécution, et 5° 2,000 francs après achèvement de chaque composition et son placement au lieu de sa destination.
122,978 81	61,340 85	56,041 66	94,925 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 20.

NOTE N° XX.

Musée royal de peinture et de sculpture, matériel et acquisition; frais d'impression, du catalogue, etc.

Crédit de 1874.	fr.	57,400	»
demandé pour 1875.		80,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION POUR 1875.		fr.	22,600
			<hr/>

L'insuffisance du crédit antérieur est démontrée par la nécessité où l'on se trouve de demander, de temps à autre, un crédit spécial.

Déjà, au Budget de 1872, une semblable proposition eût été faite, si la Législature n'avait pas été saisie de la demande de crédit spécial voté par la loi du 16 août 1873.

Or, il est à remarquer que ce dernier crédit est déjà à moitié absorbé par l'acquisition des tableaux des maîtres primitifs de la galerie d'Arenberg.

L'augmentation de 22,600 francs réclamée pour la dotation ordinaire des Musées a surtout en vue de permettre de suivre le mouvement des grandes ventes publiques, ce qui ne serait plus possible dans la situation actuelle du crédit qui, avec le chiffre susmentionné de 22,600 francs, ne formera encore qu'une somme très-restreinte, eu égard aux prix élevés des anciennes œuvres d'art.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 21.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART des établissements ou administrations intéressées.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris l'EXERCICE 1871.
Buste en marbre de Dodœns, destiné à l'Académie de médecine	2,000 "	2,000 "	"	"
Buste en marbre de l'anatomiste Philippe Verheyen, destiné à l'Académie de médecine	1,900 "	1,900 "	"	"
Buste en marbre de Palfyn, destiné à l'Académie de médecine	2,000 "	2,000 "	"	"
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation	2,000 "	2,000 "	"	"
Console destinée au buste du baron de Gerlache	425 "	425 "	"	"
Buste en marbre de Defacqz, destiné à la Cour de cassation.	2,000 "	2,000 "	"	"
Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine	2,000 "	2,000 "	"	"
Buste d'Hippocrate, destiné à l'Académie de médecine.	2,000 "	2,000 "	"	"
(Imputable sur crédit général, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, etc.)				
TOTAUX fr.	14,525 "	14,525 "	"	"

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : Vanhelmont, Agneessens, Van Eyck, etc. — Des arrangements pas faite encore, quoique les parts de la province, de la commune et de l'État soient réglées.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1872.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET			OBSERVATIONS.
	1873.	1874.	à venir.	
				NOTE GÉNÉRALE. —
a) 1,000 »	1,000 »	•	•	Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions. a) Contrat du 25 mai 1872. La somme de 2,000 francs est payable par moitié, la première après approbation du modèle, la seconde après livraison du buste.
b) 950 »	950 »	•	•	b) Contrat du 12 juillet 1872. Payable par moitié: 1 ^{re} après approbation du modèle, 2 ^e après livraison du buste.
c) 2,000 »	•	•	•	c) Contrat du 22 juin 1872. Part de l'État payable comme ci-dessus.
•	d) 1,000 »	1,000 »	•	d) Contrat du 8 juillet 1872. Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation, la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
e) 425 »	•	•	•	e) Travail confié à M. Aug. Vandenkerekhoven, sculpteur à Bruxelles.
f) 1,000 »	1,000 »	•	•	f) Contrat du 27 juin 1872. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
g) »	1,000 »	1,000 »	•	g) Contrat du 18 juillet 1875. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
h) »	1,000 »	1,000 »	•	h) Contrat du 20 juin 1875. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
5,575 »	5,950 »	3,000 »	•	

gements définitifs ne sont pas encore intervenus, sauf pour ce qui concerne le monument Vanhelmont, dont la commande n'est cepen-

(258)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1875 est établi sur une force moyenne de 46,657 hommes et de 10,090 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget de 1874 était de 45,735 hommes et de 10,090 chevaux.

Il y a donc pour 1875, une augmentation de 922 hommes.

Cette différence est détaillée au tableau ci-après :

ARMES et SERVICES.	DÉTAIL DES AUGMENTATIONS ET DES DIMINUTIONS.	HOMMES	
		en PLUS.	en MOINS.
<i>Administration centrale.</i>	Augmentation de 5 employés civils pour les bureaux de l'administration centrale et de 1 dessinateur permanent pour le dépôt de la Guerre, soit 4 employés civils.	4	»
<i>État-major des provinces et des places.</i>	Diminution de 54 portiers-consignes des places fortes.	»	54
<i>Infanterie</i>	Augmentation de 10 hommes pour chacune des 28 compagnies de carabiniers et de grenadiers 280		
	Augmentation de 2 hommes pour chacune des 204 compagnies de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne 408		
	TOTAL. 688	688	»
<i>Artillerie.</i>	Augmentation de 6 hommes pour chacune des 50 batteries montées .	180	»
<i>État-major du génie.</i>	Augmentation de 8 portiers-consignes pour les places fortes et de 75 agents de casernement pour les bâtiments militaires, soit 83 employés civils	83	»
<i>Non-activité.</i>	Diminution de 1 officier de corps francs (décédé).	»	1
<i>Gendarmerie.</i>	Augmentation de 2 gendarmes à pied pour la brigade de Mouscron .	2	»
	TOTAL.	957	55
	RESTE AUGMENTATION NETTE.		922

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1875, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 271,331 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire. fr.	101,600 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de pou- lains	80,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie, etc.	9,510 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	57,721 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie.	500 »
Remboursements divers.	10,000 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre . .	12,000 »
	<hr/>
SOMME ÉGALE. fr.	<u>271,331 »</u>

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1875 s'élèvent à fr. 41,984,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes. fr.	39,262,069 14
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires	194,225 86
Pour la gendarmerie	2,527,705 »
	<hr/>
TOTAL POUR 1875. fr.	41,984,000 »
Le crédit général voté pour 1874 est de	41,480,000 »
	<hr/>
En conséquence, le Budget de l'exercice 1875 présente une augmentation de fr.	<u>504,000 »</u>

Plusieurs articles du Budget ont subi des changements nécessités par les besoins du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-après résume les différences qui existent entre les crédits demandés aux articles du Budget de 1875 et ceux alloués pour l'exercice 1874 :

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
5	Dépôt de la Guerre	"	4,000 "
7	État-major des provinces et des places	"	10,700 "
12	Traitement et solde de l'infanterie	466,000 "	"
13	— — de la cavalerie	"	41,500 "
14	— — de l'artillerie	2,500 "	"
15	— — du génie	16,000 "	"
16	— — du bataillon d'administration	5,000 "	"
22	Pain et viande	76,000 "	"
24	Casernement des hommes	6,000 "	"
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	"	12,000 "
30	Traitements divers et honoraires	5,100 "	"
55	Dépenses imprévues	"	400 "
	TOTAUX fr.	572,600 "	68,600 "
	RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	504,000 "	

Ces différences sont expliquées, pour chacun des articles auxquels elles se rapportent, dans les notes données ci-après :

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Dépôt de la Guerre.*

Diminution nette fr. 4,000 »

Le crédit de 175,000 francs qui est porté à l'article 5 du Budget depuis plusieurs années, comme charge extraordinaire et temporaire pour les travaux de la carte topographique du pays, a été diminué au Budget de 1875 de fr. 25,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 25,000 »

Par contre, le Département de la Guerre demande que le crédit de 19,000 francs qui figure au même article, comme charge ordinaire et permanente, soit augmenté de 21,000 »

RESTE DIMINUTION NETTE. . . . fr. 4,000 »

Cette combinaison a pour but de mettre à charge de l'article 5 le traitement des graveurs et des dessinateurs *permanents* du Dépôt de la Guerre, qui est imputé actuellement sur l'article 2 du Budget. (Traitement des fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale.)

La somme qui deviendra disponible à l'article 2, par suite de la modification demandée à l'article 5, fournira au Département de la Guerre les moyens : 1° de renforcer le personnel civil de l'Administration centrale, devenu insuffisant à cause de l'extension donnée au bureau de la milice, par l'organisation du nouveau mode de remplacement et 2° d'améliorer la position de quelques catégories d'employés civils dont le traitement n'est plus en rapport avec les besoins de la vie.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution. fr. 10,700 »

provenant de la suppression du crédit porté antérieurement à cet article, pour le traitement de 34 portiers-consignes des places fortes.

Par suite de la prochaine organisation d'un service d'agents de casernement qui seront chargés de la garde et de la conservation des bâtiments affectés au logement des troupes et de la surveillance des travaux d'entretien de ces locaux, le Département de la Guerre a reconnu la possibilité de réduire de 34 à 8 le nombre des portiers-consignes des places fortes.

Ces portiers devant, comme les futurs agents de casernement, être placés sous l'autorité des commandants du génie, un arrêté royal du 24 janvier 1874, numéro 3306, a décidé que le traitement des 8 portiers-consignes qui doivent être conservés, sera imputé à l'avenir sur l'article 13 du Budget où figurent les employés de l'état-major particulier du génie. (Voir plus loin.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation nette fr. 466,000 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
1° Augmentation de traitement de 500 francs par an demandée pour les lieutenants et les sous-lieutenants d'infanterie, soit :		
1,081 officiers \times 500 francs = fr. 524,500 »	} 522,678 50	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\%$ pour médicaments 1,621 50		
2° Augmentation demandée pour la solde des sous-officiers et soldats provenant, savoir :		
a. de l'augmentation de l'effectif moyen de l'infanterie (668 hommes) fr. 140,471 15	} 181,557 55	»
b. de la suppression de la 2 ^e classe qui existait dans les régiments de carabiniers, de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne pour les sous-officiers, caporaux et clairons (4,193 hommes, soit 1,550,445 journées à fr. 0 02 c' 50,608 90		
c. du supplément de solde accordé à 10 armuriers qui obtiendront le grade de sergent-major (3,650 journées à 55 centimes) 1,277 50		
3° Première mise de petit équipement pour 912 miliciens du contingent actif à 56 francs	52,852 »	»
4° Suppression de la 1 ^{re} mise des miliciens du contingent de réserve	»	25,000 »
5° Diminué en plus en 1875, pour journées de congé, savoir :		
En 1875. 270,704 90	} »	45,868 05
En 1874. 224,856 85		
TOTAUX fr.	556,868 05	70,868 05
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	466,000 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Diminution nette. fr. 41,500 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
1° Augmentation pour la solde des sous-officiers et soldats provenant d'un changement apporté à la composition des escadrons, qui compteront chacun deux maréchaux-des-logis en plus et deux cavaliers de 2 ^e classe en moins.		
Ce changement occasionne une dépense de 32,120 francs comme suit :		
80 maréchaux-des-logis en plus fr. 53,620 »	32,120 »	»
80 cavaliers de 2 ^e classe en moins. 25,506 »		
2° Diminution sur l'indemnité de casernement des chevaux, par suite de la loi qui met à charge de l'État les frais de casernement des troupes (1), savoir :		
Alloué en 1874 fr. 70,664 »	»	67,087 »
Demandé en 1875. 5,577 »		
3° Diminué en plus en 1875 pour les journées de congé, savoir :		
En 1875. fr. 43,940 80	»	6,553 »
En 1874. 37,407 80		
TOTAUX. . . . fr.	52,120 »	73,620 »
RESTE DIMINUTION NETTE. . . . fr.	41,500 »	

(1) Le crédit porté à l'article 13 du Budget de 1874 pour l'indemnité de casernement des chevaux était de 70,664 francs. Cette somme ne peut pas être supprimée entièrement au Budget de 1875, parce que la ville d'Audenarde n'a pas encore déclaré vouloir user de la faculté accordée aux communes par l'article 1^{er} de la loi du 22 juin 1873, qui met à charge de l'État les frais du casernement des troupes.

L'indemnité de casernement devra donc continuer à être payée à la ville d'Audenarde pour les chevaux de troupe qui occuperont cette garnison et dont le nombre peut être évalué à 243 (un état-major de régiment de cavalerie et deux escadrons).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation nette fr. 2,500 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
1 ^o Augmentation pour la solde des sous-officiers et soldats provenant de l'augmentation de l'effectif moyen des batteries montées 180 canonniers de 2 ^e classe fr.	41,591 °	°
2 ^o Augmentation pour la première mise de petit équipement à allouer aux miliciens à incorporer en plus dans l'artillerie.	5,140 °	°
3 ^o Diminution sur l'indemnité de casernement des chevaux, par suite de la loi qui met à charge de l'État les frais de casernement des troupes (1) savoir :		
Alloué en 1874 fr. 54,651 20	°	30,046 80
Demandé en 1875 4,584 40		
4 ^o Diminué en plus en 1875 pour journées de congé, savoir :		
En 1875. 82,156 55	°	11,981 20
En 1874. 70,152 55		
TOTAUX. fr.	44,551 °	42,051 °
RESTE AUGMENTATION NETTE.		2,500 °

(1) Le crédit porté à l'article 14 du Budget de 1874, pour l'indemnité de casernement des chevaux était de fr. 54,651 20 c. Cette somme ne peut pas être supprimée entièrement au Budget de 1875, parce que la ville de Tirmont a déclaré ne pas vouloir user de la faculté accordée aux communes par l'article premier de la loi du 22 juin 1871, qui met les frais du casernement des troupes à charge de l'État.

L'indemnité de casernement devra donc continuer à être payée à la ville de Tirmont pour les chevaux de troupe qui occuperont cette garnison et dont le nombre peut être évalué à 514. (Un état-major de régiment d'artillerie de campagne, deux batteries à cheval et deux batteries montées).

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation nette fr. 16,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
1 ^o Crédit nouveau demandé pour la rémunération à accorder à 75 agents de casernement nécessaires pour la garde des bâtiments militaires dans les diverses garnisons fr.	14,760 »	»
2 ^o Traitement de 8 portiers-consignes transféré de l'article 7 à l'article 15 (1) . . .	2,800 »	»
3 ^o Diminué en plus en 1875, pour les journées de congé, savoir :		
En 1875 12,761 »	»	1,560 »
En 1874 11,201 »		
TOTAUX fr.	17,560 »	1,560 »
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	16,000 »	

(1) Voir les renseignements donnés plus haut à l'article 7 du Budget.

Un arrêté royal du 24 janvier 1874, n° 5506, porte que des agents de casernement seront chargés de la garde et de la conservation des bâtiments affectés au logement des troupes et de la surveillance des travaux d'entretien de ces locaux.

L'organisation de ce service est devenue nécessaire par suite de la loi du 22 juin 1873 qui met à la charge de l'État les frais du casernement des troupes.

Il n'est guère possible de préciser dès à présent le nombre des agents que le Département de la Guerre devra employer, ni de fixer le traitement qui devra être alloué à chacun d'eux; ce traitement devra être réglé en raison du travail de ces agents ou de l'importance de la position qui leur sera faite.

D'après une évaluation approximative des besoins de ce service, le Département de la Guerre a porté provisoirement à l'article 15 du Budget une somme de 14,760 francs pour la rémunération à allouer à 75 agents de casernement.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Augmentation nette fr. 5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
1 ^o Augmentation de traitement de 200 francs par an accordée aux officiers d'administration de 4 ^e classe (sous-lieutenants), soit :		
19 officiers × 200 francs = fr. 3,800 °	5,781 °	°
A déduire 1/2 % pour médicaments 19 °		
2 ^o Augmentation demandée pour l'indemnité de premier équipement des sous-officiers promus sous-lieutenants	400 °	°
3 ^o Diminution sur le crédit alloué pour les chevrons	°	400 °
4 ^o Diminué en plus en 1875 pour les journées de congé, savoir :		
En 1875 fr. 4,522 50	°	781 °
En 1874 3,541 50		
TOTAUX fr.	4,181 °	1,181 °
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	3,000 °	

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ⁽¹⁾ ET AUTRES ALLOCATIONS.ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation nette. . . fr.	76,000	»	Pain. . . fr.	54,000	»
			Viande . . .	42,000	»

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est encore en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la Guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Gouvernement a néanmoins maintenu au Budget de 1875 les prix portés pour les rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
PAIN.		
Augmentation de 316,820 rations de pain à 16 centimes. fr.	50,691 20	»
Diminué en plus en 1875 pour les journées de congé, savoir :		
En 1875. 101,164 48	»	16,691 20
En 1874 84,473 28		
TOTAUX. fr.	50,691 20	16,691 20
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	34,000 »	
VIANDE.		
Augmentation de 316,820 rations de viande à 20 centimes	65,364 »	»
Diminué en plus en 1875 pour les journées de congé, savoir :		
En 1875. 127,144 40	»	21,364 »
En 1874. 105,780 40		
TOTAUX. fr.	65,364 »	21,364 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	42,000 »	

ART. 24. — Casernement des hommes.

Augmentation nette fr. 6,000

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
1° Augmentation de 316,820 journées de couchage pour les fournitures de l'État à fr. 0 02 c. fr.	6,356 40	»
2° Diminution sur les menues dépenses, savoir :		
Alloué en 1874 fr. 3,509 30	»	356 40
Demandé en 1875 3,172 90		
TOTAUX. fr.	6,356 40	356 40
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	6,000 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Chauffage et éclairage des corps de garde.*

Diminution. fr. 12,000 »

La cherté des charbons a obligé le Département de la Guerre à présenter un amendement au Budget de 1874 pour faire porter de 118,000 à 130,000 francs le crédit qui était demandé au Budget primitif pour le chauffage et l'éclairage des corps de garde et de quelques logements de troupe.

En présence de la baisse survenue depuis quelque temps dans le prix des charbons, il est permis d'espérer que les adjudications pour le service des corps de garde, pendant l'année prochaine, pourront se faire à des conditions moins onéreuses que pour l'année 1874, et c'est en vue de ce résultat que le crédit demandé à l'article 28 a été rétabli au chiffre de 118,000 francs.

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 30. — *Traitements de non-activité.*

Augmentation nette. fr. 3,100 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1874.	EN MOINS qu'au Budget de 1874.
1 ^o Augmentation de traitement des lieutenants et des sous-lieutenants en non-activité, savoir :		
10 officiers en non-activité pour motifs de santé à raison de 225 francs par an	fr. 2,250 »	
15 officiers en non-activité par mesure d'ordre à 150 francs par an	1,950 »	
TOTAL	fr. 4,200 »	
A déduire 1/2 p. % pour médicaments	21 »	
	4,179 »	
2 ^o Suppression du traitement de non-activité d'un officier, de corps francs décédé (charge extraordinaire)	»	775 80
3 ^o Réduction sur les honoraires d'avocats et frais de procédure (pour arrondir le chiffre de l'article 30)	»	505 20
TOTAUX	fr. 4,179 »	1,079 »
RESTE AUGMENTATION NETTE.		fr. 3,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

ART. 53. — *Dépenses imprévues.*

Diminution 400 francs, pour arrondir le chiffre total du Budget.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées, pendant l'année 1872, sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861, et rattachées à l'article 20 du chapitre VI du Budget.

Du 1^{er} janvier 1872, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il n'a été fait aucun prélèvement sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861.

Il en résulte que la somme disponible sur ce crédit, à la date du 1^{er} janvier 1873, est restée de fr. 1,741,489 96 c.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1875, est fixé à la somme de *quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille francs* (41,984,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer des excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget de son Département pour l'exercice 1875 (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées ou effectuées jusqu'au 1^{er} avril 1876.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances

J. MALOU.



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	} 450,810 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	159,810 »	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	50,000 »	»	
5	Dépôt de la Guerre	40,000 »	150,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	865,500 »	»	} 1,412,800 »
7	— — des provinces et des places	293,500 »	»	
8	— du service de l'intendance	256,000 »	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	288,000 »	»	} 998,000 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500 »	»	
11	Service pharmaceutique.	127,500 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,894,000 »	»	} 23,569,521 50
13	— — de la cavalerie	5,612,000 »	55,521 50	
14	— — de l'artillerie.	5,052,000 »	»	
15	— — du génie	1,164,000 »	»	
16	— — du bataillon d'administration	652,000 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER fr.		26,051,610 »	185,521 50	26,217,131 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	26,051,610 »	185,521 50	26,217,131 50
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École de guerre et de l'École militaire	228,000 »	»	261,000 »
18	Dépenses d'administration	33,000 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,700 »	»	1,072,880 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,330,000 »	»	1,330,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande.	4,872,000 »	»	10,286,520 50
23	Fourrages en nature.	3,530,000 »	5,750 50	
24	Casernement des hommes	685,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	812,790 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	140,000 »	»	170,000 »
31	Frais de représentation	30,000 »	»	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	100,526 14	2,073 86	103,500 »
	À REPORTER. fr.	50,246,806 14	194,225 86	50,441,032 »

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	59,246,806 14	194,225 80	59,441,032 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,265 »	»	15,265 »
		59,262,060 14	194,225 80	59,456,285 »
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,527,705 »	»	2,527,705 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	41,780,774 14	194,225 80	41,984,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1874.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(228)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1873.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000 »	»
2	»	— de 44 fonctionnaires et employés civils. 157,600 »	150,810 »	»
	»	— des huissiers, messagers et gens de service. 22,210 »		
3	»	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000 »	10,000 »	»
	»	— aux sous officiers — — — — — 6,000 »		
<i>Matériel.</i>				
4	»	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000 »	50,000 »	»
	»	Chauffage et éclairage 12,000 »		
	»	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 18,000 »		
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes fr. 10,000 »	40,000 »	»
	»	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000 »		
			40,000 »	150,000 »
Charges extraordinaires et temporaires.				
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} .			280,810 »	150,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1873.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	21,000 "		"	"	
159,810 "	159,810 "		"	"	
16,000 "	16,000 "		"	"	
50,000 "	50,000 "		"	"	
190,000 "	194,000 "		"	4,000 "	
436,810 "	440,810 "		"	4,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.		
				ÉTATS-MAJORS.		
				<i>État-major général.</i>		
				Officiers généraux.		
				SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	56	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 »		
		27	90		595,100 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,075 50		
					595,124 50	
				SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 20,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actifs sédentaire, à . 10,160 . . . 40,640 »		
		6	14		70,240 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 351 20		
					60,888 80	
a.				TOTAL. fr. 465,015 50		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
					18,407 50	
					444,605 80	
				A AJOUTER :		
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 »		
					1,990 »	
				Reste. fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.		
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 58,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 »		
		8	16	Majors, à 6,500 50,400 »		
		18	50	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 »		
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 »		
		46	96		261,400 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,507 »		
					260,005 »	
		79	200	A REPORTER. fr. 706,088 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		HOMMES.	CHEVAUX.	REPORT. fr. 706,088 80		
		79	200			
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVAIA :		
		"	2	1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,300 . . . fr.	1,300	"
		"	10	5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000	5,000	"
		"	12	6 — — de 3 ^e classe . . . à. . 1,000	6,000	"
		"	12	6 lieutenants d'infanterie. à. . 1,150	6,900	"
		"	2	1 lieutenant d'artillerie à. . 500	500	"
		"	2	1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500	500	"
		"	2	1 lieutenant du génie. à. . 500	500	"
		"	42		20,700	"
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	105 50	
					20,596 50	
		79	242	TOTAL. fr.	727,285 30	
				Indemnité de vivres de campagne.		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,811 20	
				Indemnité de fourrages.		
				242 chevaux \times 365 = 88,530 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t	fr. 114,820	"
	e.			A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	fr. 474 50	
					115,305 50	865,500 "
				Frais de bureau.		
				1 lieutenant-général gouverneur de la résidence fr.	500	"
				1 — de la position d'Anvers	500	"
				1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie	800	"
	f.			3 divisions territoriales, à 1,900	5,700	"
				4 — d'infanterie, à 600	2,400	"
				2 — de cavalerie, à 600	1,200	"
				16 généraux-majors chargés du commandement des brigades, à . 500	8,000	"
					10,100	"
				A REPORTER. fr.	865,500	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
865,500 "		865,500 •	•	"	
865,500 "		865,500 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
					Report. fr.	865,500 "	"	"
					État-major des provinces et des places.			
					État-major des provinces.			
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,100 francs fr.	50,800 "			
		"	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 "			
		5	10		55,500 "			
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50			
					55,025 50			
					État-major des places.			
	b.	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	57,500 "		
		4		— de 2 ^e — , à	5,500	22,000 "		
		0		— de 5 ^e — , à	4,500	40,500 "		
		2	a) 6	Majors, à	3,800	17,000 "		
		9		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,000	27,000 "		
		8		— de 2 ^e — , à	2,400	10,200 "		
		4		— de 5 ^e — , à	1,900	7,600 "		
					161,400 "			
		41	6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	807 "			
		46	25		160,595 "			
	c.			Aumôniers.				
				Traitement des aumôniers et desservants	42,000 "	295,500 "	"	"
	d.			Indemnité de vivres de campagne.				
				Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,051 "			
	e.			Indemnité de fourrages.				
				25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c.	11,862 50			
	f.			Frais de bureau.				
		9		commandants de province b).	9,600 "			
		1		de place, à	1,200	1,200 "		
		2		— , à	1,000	2,000 "		
		1		— , à	800	800 "		
		7		— , à	500	5,500 "		
		10		— , à	400	4,000 "		
		3		— , à	240	720 "		
		5		— , à	150	750 "		
		2		— , à	100	200 "		
					22,770 "			
					A REPORTER. fr.	1,156,800 "	"	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
803,500 »	803,500 »		»	»	
298,500 »	504,000 »		»	10,700 »	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,156,800 »	1,167,500 »		»	10,700 »	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	1,136,800 •	•
		<i>Intendance militaire a).</i>		
		<i>Trattement.</i>		
		Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 •		
		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 •		
		— de 2 ^{me} id., à 7,100 42,600 •		
a.		Sous-intendants de première classe, à 6,500 75,600 •		
		— de deuxième classe, à 4,600 59,800 •		
		<hr/> 219,200 •		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. 1,096 •		
		<hr/> 218,104 •		
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>		
b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,255 •	256,000 •	•
		<i>Indemnité de fourrages.</i>		
c.		14 chevaux \times 565 = 5,110 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. 6,645 •		
d.		Frais de bureau. b) 30,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr:	1,412,800 •	•

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
1	2
5	»
6	»
12	12
13	»
55	14

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1873	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
TOTAL.																																					
1,156,800 »	1,167,500 •	»	10,700 »																																		
				<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef.</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>76</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	»	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37		35	(*) 150			185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																			
Intendant en chef.	1	»																																			
— de 1 ^{re} classe	3	»																																			
— de 2 ^{me} —	6	»																																			
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»																																			
— de 2 ^{me} —	13	»																																			
Capitaines quartiers-maitres	»	38																																			
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76																																			
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																			
	35	(*) 150																																			
		185																																			
256,000 »	256,000 •	»	»																																		
1,412,800 »	1,423,500 •	»	10,700 »																																		

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII.)

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE III.				
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a).				
		<i>Traitement des officiers de santé.</i>				
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	54,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,500	50,000	•
	a.	1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 3,250	59,000	•
		12	•	— de 5 ^e classe, à 2,800	55,600	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	5		284,600	•
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments. 1,425		•
					285,177	•
9				<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,500	50
				<i>Indemnité de fourrages.</i>	288,000	•
	c.			5 chevaux \times 585 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c.	1,425	50
				<i>Frais de bureau.</i>		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>		
10	•			650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes fr. 578,945		•
	•			4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 5,555	582,500	•
				<i>Service pharmaceutique.</i>		
11	•			Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses.	127,500	•
				TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	998,000	•

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>NOMMES.</th> <th>CRÉTAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1852</td> <td style="text-align: center;">254</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25571</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">27425</td> <td style="text-align: center;">254</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		NOMMES.	CRÉTAUX.	1852	254	25571	»	27425	254			
EFFECTIF.															
NOMMES.	CRÉTAUX.														
1852	254														
25571	»														
27425	254														
		1852	254	Officiers de tous grades fr.	5,417,675 50										
		25571	»	Sous-officiers et soldats	6,027,569 40										
		27425	254												
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr	32,000 *										
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	10,200 *										
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000 *										
12	a.			Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	515,544 *										
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000 *										
					12,770,588 00										
				A DÉDUIRE :											
				Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr.	249,507 *										
				Pour vacances et petites permissions	270,704 00										
					520,011 00										
					12,250,577 *										
				A REPORTER. . . fr.	12,250,577 *										

(292 Bis)

1873-74

N° 97

Infanterie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

3 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,259,577 »		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. 120,525 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 130,000 »		
		Logement et nourriture.		
			12,804,000 »	
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr 1 25 c. 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 »		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 »		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
		1 école d'enfants de troupe. 800 »		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 »		
		————— 285,900 »		
		A REPORTER. fr. 12,804,000 »		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,804,000 »	12,428,000 »	466,000 »	»		
12,804,000 »	12,428,000 »	466,000 »	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		REPORT. fr.	12,894,000	•										
		EFFECTIF.												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>DOMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>560</td> <td>640</td> </tr> <tr> <td>5,680</td> <td>4,840</td> </tr> <tr> <td>6,040</td> <td>5,480</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		DOMES.	CHEVAUX	560	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
EFFECTIF.														
DOMES.	CHEVAUX													
560	640													
5,680	4,840													
6,040	5,480													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		Traitement, solde et accessoires.												
		Officiers de tous grades fr. 1,408,721	•											
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,945,420	80											
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté. fr. 11,500	•											
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500	•											
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000	•											
15	a.	Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000	•											
		<u>5,455,141</u>	80											
		Charge temporaire:												
		Traitement de sept capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :												
		Sept capitaines commandants à 5,100 francs 55,700	•											
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ 178	50											
		<u>55,521</u>	50											
		TOTAL. fr. 5,490,665	50											
		A DÉDUIRE :												
		Pour 95,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 78,372	•											
		Pour vacances et petites permissions 45,040	80											
		<u>122,512</u>	80											
		<u>5,568,350</u>	50											
		A REPORTER. fr. 5,568,350	50											
			12,894,000	•										

(296 Bis)

1873-74

N° 97

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,804,000	12,428,000	466,000	"	
12,804,000	12,428,000	466,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 5,568,550 50	12,804,000 »	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Casernement des chevaux.		
	c.	245 chevaux (garnison d'Audenarde) × 565 jours = 80,425 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. fr. 5,577 »		
		Moyens de transport.	5,612,000 »	55,521 50
15 (suite)	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »		
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées. Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 52,400 42,400 journées, à fr. 1 25 c ^t fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	f.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,000 »		
		TOTAL. fr. 5,647,521 50		
		A REPORTER. fr. 16,500,000 »	16,500,000 »	55,521 50

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,894,000	»	12,428,000	»	466,000	»
3,647,521 50	»	5,689,021 50	»	41,500	»
16,541,521 50	»	16,117,021 50	»	466,000	»

(300 Bis)

1873-74

N° 97

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

3 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,541,521 50	10,117,021 50		466,000 »	41,500 »	
10,541,521 50	10,117,021 50		466,000 »	41,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 4,805,314 40	16,500,000 »	35,521 50
		Indemnité de fourrages.		
	<i>b.</i>	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 565 = 13,370 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t fr. 18,031 »		
		Harnachement.		
	<i>c.</i>	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,572 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes. fr. 77,920 20		
		Casernement des chevaux.		
	<i>d.</i>	514 chevaux (garnison de Tirlemont) \times 565 = 114,610 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. fr. 4,584 40		
		Moyens de transport.		
	<i>e.</i>	Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »	5,032,000 »	
		Logement et nourriture.		
	<i>f.</i>	Mouvements éventuels pendant l'année. 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c ^t . . . fr. 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	<i>g.</i>	Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 »		
		Escadron du train et compagnies spéciales. 5,000 »		
		73,900 »		
		A REPORTER. fr. 21,558,000 »		35,531 50

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 16,541,521 50	16,117,021 50	406,000 »	41,500 »	
5,052,000 »	5,020,500 »	2,500 »	»	
21,573,521 50	21,146,521 50	468,500 »	41,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	21,558,000	55,521 50
		<i>Traitement et solde du génie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officiers.</i>		
		Colonels, à 9,500 fr. 28,500 *		
		Lieutenants-colonels, à 7,100 42,600 *		
		Majors, à 6,500 57,800 *		
		Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600 78,200 *		
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 3,700 40,700 *		
		Lieutenants, à 2,750 50,250 *		
		258,050 *		
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments 1,290 25		
		256,750 75		
		<i>Gardes.</i>		
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200 fr. 22,400 *		
		— — de 2 ^e — , à 2,800 19,600 *		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,400 28,800 *		
		— de 2 ^e — , à 2,000 25,000 *		
		— de 3 ^e — , à 1,000 19,200 *		
		114,000 *		
		Éclusiers, à 1,200 6,000 *		
		Portiers-consignes 350 2,800 *		
		Agents de casernement. { 39 à 240 fr. 9,360 *		
		{ 36 à 150 5,400 *		
		14,760 *		
		157,560 *		
		<i>Régiment.</i>		
		Officiers de tous grades 515,425 *		
		Sous-officiers et soldats 426,082 75		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 1,000 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 800 *		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 2,000 *		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs 16,920 *		
		1,154,547 50		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 22,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes 14,718 *		
		Pour vacances et petites permissions 12,761 *		
		27,479 *		
		RESTE 1,127,068 50		
		A REPORTER. fr. 1,127,068 50	21,558,000	55,521 50

(304a)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° De un régiment formé : A. de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies;

- B. de 5 compagnies spéciales, }
 savoir : } 1 — de place et d'artificiers,
 } 1 — de pontonniers de place;
 } 1 — de chemin de fer;
 } 1 — d'ouvriers;
 C. d'un dépôt.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR DU RÉGIMENT et des compagnies.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT.		
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTALS.				
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.	Hommes.			Chevaux.	
<i>État-major du régiment.</i>														
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	0,500	»	9,500
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100
Majors.	3	6	»	»	»	»	»	»	»	3	6	6,500	»	23,200
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100
Lieutenants adjudants-majors	3	3	»	»	»	»	»	»	»	3	3	2,750	»	8,250
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2,750	»	2,750
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3,800	»	3,800
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2,350	»	2,350
Capit. administrat. d'habillem. de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3,400	»	3,400
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6,500	»	6,500
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200
— de 2 ^e classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250
<i>Compagnies.</i>														
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	3,700	»	59,200
Lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	2,750	»	49,500
Sous-lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	2,350	»	42,300
12	11	48	8	4	4	3	8	1	a) 87	12				255,800
a) Officiers de l'arme. 81														
Comptables 3												87		
Médecins 3														
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.														1,575
RESTE fr.														315,425

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DES PETITS ÉTATS-MAJORS et des compagnies.								NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.			
	PETIT ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTALS.						
<i>Petit état-major.</i>														
Adjudants sous-officiers	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	2 75	5,011 25			
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25			
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	1	1	565	1 85	675 25			
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	565	2 10	766 50			
Caporaux-clairons	5	»	»	»	»	»	»	5	1,095	1 15	1,259 25			
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	1	1	565	1 85	675 25			
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	2	2	2	750	» 95	695 50			
<i>Compagnies.</i>														
Sergents-majors.	»	12	2	1	1	1	1	18	6,370	2 05	13,468 50			
— fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,370	1 85	12,154 50			
Sergents	»	72	12	6	6	6	4	106	38,690	1 85	71,576 50			
Caporaux	»	120	16	8	8	8	8	168	61,320	» 95	58,224 »			
Clairons	»	56	4	2	2	2	2	48	17,520	» 72	12,614 40			
Soldats de 1 ^{re} classe	»	252	42	21	21	21	»	357	150,505	» 75	97,728 75			
— de 2 ^e classe	»	468	78	39	39	39	»	605	241,995	» 65	152,456 85			
8	972	156	78	78	78	80	1590	507,580			418,255 50			
RESTE														426,082 75

(3046)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 21,573,521 50	21,046,521 50	468,500 »	41,500 »	
21,573,521 50	21,146,521 50	468,500 »	41,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 1,127,068 50	21,538,000 »	55,521 50
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 57 chevaux × 565 = 15,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c' fr. 17,556 50		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 »		
			1,104,000 »	
		Logement et nourriture.		
15 (suite).	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500		
		————— 5,100 journées, à fr. 1 25 c'. 5,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Inspecteur général. 2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 5,000 »		
		Le régiment 8,000 »		
		————— 15,500 »		
		A REPORTER. fr. 22,702,000 »	22,702,000 »	55,521 50

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,575,521 50	21,140,521 50		468,500 »	41,500 °	
1,164,000 »	1,148,000 »		16,000 »	°	
22,757,521 50	22,294,521 50		484,500 °	41,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	22,702,000 »	35,521 50
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		Trattement, solde et accessoires.		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr. 175,727 »		
	60	Commis aux écritures. 69,600 »		
	760	Sous-officiers et soldats 346,275 50		
a.	894			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 5,600 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs 5,450 »		
		599,052 50		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,500 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 2,530 »		
		Pour vacances et petites permissions 4,322 50		
		6,852 50		
		RESTE. fr. 593,100 »		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 800 francs. 32,800 »		
c.		Frais d'administration 3,000 »	652,000 »	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c' 500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	23,354,000 »	35,521 50

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	25,571	27,423
» 13. — Cavalerie	»	»	»	360	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	139	502	7,860	8,362
» 15. — Génie	54	158	192	87	1,500	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	304
	117	214	331	2,875	41,321	44,196

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
22,737,521 50	22,294,521 50	484,500 "	41,500 "	<p>Ce bataillon se compose :</p> <p>1° D'un état-major (Administration centrale);</p> <p>2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir :</p> <p>1° Hôpitaux; 2° boulangeries; 3° boucheries; 4° magasins de fourrages.</p>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="5">NOMBRE D'OFFICIERS.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>État-major.</th> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Boucheries.</th> <th>Magasins de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Officier principal</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>4,500</td> <td>4,500 "</td> </tr> <tr> <td>Officiers de 1^{re} classe</td> <td>1</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>17</td> <td>5,000</td> <td>81,000 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>18</td> <td>2,500</td> <td>45,000 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>19</td> <td>2,100</td> <td>39,900 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 4^e id.</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>19</td> <td>1,800</td> <td>34,200 "</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX.</td> <td>4</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>12</td> <td>18</td> <td>74</td> <td></td> <td>174,000 "</td> </tr> </tbody> </table> <p>A DÉDUIRE 1/2 p. 0/0 pour médicaments 875 "</p> <p>RESTE. fr. 175,727 "</p> <p>Commis.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADES.</th> <th>État-major.</th> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Boucheries.</th> <th>Magasins de fourrages.</th> <th>TOTAL.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commis aux écritures de 1^{re} classe.</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>1,200</td> <td>56,000 "</td> </tr> <tr> <td>Idem de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>1,100</td> <td>55,000 "</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>60</td> <td></td> <td>60,000 "</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.	Officier principal	1	"	"	"	"	1	4,500	4,500 "	Officiers de 1 ^{re} classe	1	5	5	5	4	17	5,000	81,000 "	Id. de 2 ^e id.	"	5	5	5	4	18	2,500	45,000 "	Id. de 3 ^e id.	"	5	5	4	5	19	2,100	39,900 "	Id. de 4 ^e id.	"	5	5	4	5	19	1,800	34,200 "	TOTAUX.	4	20	20	12	18	74		174,000 "	GRADES.	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.	TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe.	"	"	"	"	"	50	1,200	56,000 "	Idem de 2 ^e id.	"	"	"	"	"	50	1,100	55,000 "	TOTAL.						60		60,000 "																																																																																																																																																																																																																																																											
GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Officier principal	1	"	"	"	"	1	4,500	4,500 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Officiers de 1 ^{re} classe	1	5	5	5	4	17	5,000	81,000 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 2 ^e id.	"	5	5	5	4	18	2,500	45,000 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 3 ^e id.	"	5	5	4	5	19	2,100	39,900 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 4 ^e id.	"	5	5	4	5	19	1,800	34,200 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAUX.	4	20	20	12	18	74		174,000 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
GRADES.	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.	TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe.	"	"	"	"	"	50	1,200	56,000 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Idem de 2 ^e id.	"	"	"	"	"	50	1,100	55,000 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL.						60		60,000 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
652,000 "	620,000 "	5,000 "	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
25,569,521 50	22,925,521 50	487,500 "	41,500 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
AUGMENTATION. fr.		446,000 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="5">NOMBRE de sous-officiers et soldats.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> <th rowspan="2">Nombre de jours.</th> <th rowspan="2">Soldes journaliers.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>État-major.</th> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Boucheries.</th> <th>Magasins de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="10">État-major.</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers-majors de 1^{re} classe.</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>1,825</td> <td>1 60</td> <td>2,920 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>1,825</td> <td>1 40</td> <td>2,555 "</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1^{re} id.</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>1,695</td> <td>1 10</td> <td>1,294 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>1,695</td> <td>1 "</td> <td>1,695 "</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Hôpitaux.</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers-dépensiers de 1^{re} cl.</td> <td>"</td> <td>11</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>11</td> <td>4,015</td> <td>1 60</td> <td>6,424 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>11</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>11</td> <td>4,015</td> <td>1 40</td> <td>5,621 "</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers-majors de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 60</td> <td>7,608 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 40</td> <td>6,152 "</td> </tr> <tr> <td>Portiers de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>5,285</td> <td>1 45</td> <td>4,765 25</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>5,285</td> <td>1 25</td> <td>4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Cuisiniers de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>5,285</td> <td>1 45</td> <td>4,765 25</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>5,285</td> <td>1 25</td> <td>4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Tisaniers de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>5,285</td> <td>1 45</td> <td>4,765 25</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>5,285</td> <td>1 25</td> <td>4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>79</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>79</td> <td>23,855</td> <td>1 10</td> <td>51,718 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>79</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>79</td> <td>23,855</td> <td>1 "</td> <td>28,855 "</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Boulangeries.</td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 99</td> <td>15,870 "</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>10,950</td> <td>1 60</td> <td>17,520 "</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>40</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>40</td> <td>14,600</td> <td>1 20</td> <td>17,520 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>80</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>80</td> <td>20,900</td> <td>1 10</td> <td>52,120 "</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Boucheries.</td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 80</td> <td>8,322 "</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 80</td> <td>7,108 "</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>24</td> <td>"</td> <td>24</td> <td>8,760</td> <td>1 20</td> <td>10,512 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>48</td> <td>"</td> <td>48</td> <td>17,620</td> <td>1 10</td> <td>19,272 "</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Magasins de fourrages.</td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90</td> <td>15,870 "</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 60</td> <td>11,680 "</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>60</td> <td>60</td> <td>21,900</td> <td>1 20</td> <td>26,280 "</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>120</td> <td>120</td> <td>15,800</td> <td>1 10</td> <td>48,180 "</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX. fr.</td> <td>16</td> <td>258</td> <td>170</td> <td>96</td> <td>220</td> <td>760</td> <td>177,590</td> <td></td> <td>546,273 50</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE de sous-officiers et soldats.					TOTAL.	Nombre de jours.	Soldes journaliers.	MONTANT.	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.	État-major.										Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe.	5	"	"	"	"	5	1,825	1 60	2,920 "	Id. de 2 ^e id.	5	"	"	"	"	5	1,825	1 40	2,555 "	Infirmiers de 1 ^{re} id.	5	"	"	"	"	5	1,695	1 10	1,294 50	Id. de 2 ^e id.	5	"	"	"	"	5	1,695	1 "	1,695 "	Hôpitaux.										Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} cl.	"	11	"	"	"	11	4,015	1 60	6,424 "	Id. de 2 ^e id.	"	11	"	"	"	11	4,015	1 40	5,621 "	Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	"	12	"	"	"	12	4,580	1 60	7,608 "	Id. de 2 ^e id.	"	12	"	"	"	12	4,580	1 40	6,152 "	Portiers de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 45	4,765 25	Id. de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 25	4,106 25	Cuisiniers de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 45	4,765 25	Id. de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 25	4,106 25	Tisaniers de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 45	4,765 25	Id. de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 25	4,106 25	Infirmiers de 1 ^{re} id.	"	79	"	"	"	79	23,855	1 10	51,718 50	Id. de 2 ^e id.	"	79	"	"	"	79	23,855	1 "	28,855 "	Boulangeries.										Sergents surveillants	"	"	20	"	"	20	7,500	1 99	15,870 "	Brigadiers	"	"	50	"	"	50	10,950	1 60	17,520 "	Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	"	40	"	"	40	14,600	1 20	17,520 "	Id. de 2 ^e id.	"	"	80	"	"	80	20,900	1 10	52,120 "	Boucheries.										Sergents surveillants	"	"	"	12	"	12	4,380	1 80	8,322 "	Brigadiers	"	"	"	12	"	12	4,380	1 80	7,108 "	Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	"	"	24	"	24	8,760	1 20	10,512 "	Id. de 2 ^e id.	"	"	"	48	"	48	17,620	1 10	19,272 "	Magasins de fourrages.										Sergents surveillants	"	"	"	"	20	20	7,500	1 90	15,870 "	Brigadiers	"	"	"	"	20	20	7,500	1 60	11,680 "	Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	"	"	"	60	60	21,900	1 20	26,280 "	Id. de 2 ^e id.	"	"	"	"	120	120	15,800	1 10	48,180 "	TOTAUX. fr.	16	258	170	96	220	760	177,590		546,273 50
GRADES.	NOMBRE de sous-officiers et soldats.					TOTAL.	Nombre de jours.	Soldes journaliers.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
État-major.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe.	5	"	"	"	"	5	1,825	1 60	2,920 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	5	"	"	"	"	5	1,825	1 40	2,555 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Infirmiers de 1 ^{re} id.	5	"	"	"	"	5	1,695	1 10	1,294 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	5	"	"	"	"	5	1,695	1 "	1,695 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Hôpitaux.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} cl.	"	11	"	"	"	11	4,015	1 60	6,424 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	11	"	"	"	11	4,015	1 40	5,621 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	"	12	"	"	"	12	4,580	1 60	7,608 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	12	"	"	"	12	4,580	1 40	6,152 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Portiers de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 45	4,765 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Cuisiniers de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 45	4,765 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Tisaniers de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 45	4,765 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	5,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Infirmiers de 1 ^{re} id.	"	79	"	"	"	79	23,855	1 10	51,718 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	79	"	"	"	79	23,855	1 "	28,855 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Boulangeries.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Sergents surveillants	"	"	20	"	"	20	7,500	1 99	15,870 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Brigadiers	"	"	50	"	"	50	10,950	1 60	17,520 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	"	40	"	"	40	14,600	1 20	17,520 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	"	80	"	"	80	20,900	1 10	52,120 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Boucheries.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Sergents surveillants	"	"	"	12	"	12	4,380	1 80	8,322 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Brigadiers	"	"	"	12	"	12	4,380	1 80	7,108 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	"	"	24	"	24	8,760	1 20	10,512 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	"	"	48	"	48	17,620	1 10	19,272 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Sergents surveillants	"	"	"	"	20	20	7,500	1 90	15,870 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Brigadiers	"	"	"	"	20	20	7,500	1 60	11,680 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	"	"	"	60	60	21,900	1 20	26,280 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	"	"	"	"	120	120	15,800	1 10	48,180 "																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
TOTAUX. fr.	16	258	170	96	220	760	177,590		546,273 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE.	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant fr. 5,000 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 examinateurs permanents 6,000 "		
		1 instructeur 600 "		
		2 instructeurs adjoints 1,000 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire 1,800 "		
		1 dessinateur 2,500 "		
		1 aumônier 2,200 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 1,800 "		
	a.	1 préparateur de chimie 1,600 "		
		1 wagnemestre conservateur des bâtiments 700 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 360 "		
		1 infirmier 500 "		
		2 portiers 1,950 "		
		5 hommes de peine 2,500 "		
		2 tambours et 1 clairon 547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation 400 "		
		1 brigadier et 12 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 620 50		
			36,258 "	
		Corps enseignant.		
		8 professeurs militaires 8,900 "		
		10 — civils 45,900 "		
		11 répétiteurs militaires 8,400 "		
		5 — civils 5,000 "		
		1 maître militaire 700 "		
		5 — civils 10,600 "		
			80,100 "	
		Solde des élèves.		
	c.	Solde des élèves de l'École militaire 91,612 "	228,000 "	
		<i>École de guerre.</i>		
		<i>État-major et corps enseignant.</i>		
		1 commandant 1,500 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 professeurs civils 5,000 "		
		5 maîtres civils 2,800 "		
		9 professeurs militaires 8,650 "		
		2 maîtres militaires 500 "		
		1 secrétaire 600 "		
			20,050 "	
		A REPORTER. fr.	228,000 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1874.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
228,000 »	228,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	228,000 *	.
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,000 *	
		Chauffage et éclairage	9,500 *	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 *	
		Indemnité aux travailleurs	755 *	
	a.	Ménage des domestiques: 9 hommes, à 50 centimes par jour	1,642 50	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	700 *	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 *	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	6,504 50	
18		<u>25,100 *</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 *	
		Chauffage et éclairage	2,600 *	
		Indemnité aux travailleurs	450 *	
	b.	Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 *	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	5,002 50	
		<u>7,900 *</u>		
		53,000 *		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	261,000 *	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
228,000 »	228,000 »		»	»	
55,000 »	55,000 »		»	»	
261,000 »	261,000 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>		
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,200 »	56,700 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 21,100 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 15,700 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 5,100 »		
	e.	— — de l'école de tir. 5,600 »		
		<i>Matériel de l'artillerie.</i>		
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'Etat 261,853 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 80		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		Manufacture d'armes.		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
20		Achat de matériaux fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers 258,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		524,686 25		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . fr. 20,000 »		
		504,686 25		
		Fonderie de canons.		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
	e.	Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		93,350 70		
		A REPORTER. fr. 810,428 11	56,700 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
56,700	"	56,700	"	"	
56,700	"	56,700	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 819,428 11	56,700 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,016,180 »	»
		————— 160,351 80		
20 (suite).	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,072,880 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875. TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,700 "	50,700 "	"	"	
1,016,180 "	1,016,180 "	"	"	
1,072,880 "	1,072,880 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 524,539 »		
		Ouvrages de fortification 49,454 »		
		Ouvrages mixtes 17,440 »		
		————— 391,432 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 698,020 »		
		Ouvrages de fortification 61,656 »		
		Ouvrages mixtes 14,402 »		
		————— 774,078 »		
	c.	Frais de surveillance générale 25,000 »	1,530,000 »	
	d.	Achat d'immeubles »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale, du général gouverneur de la position d'Anvers et du général commandant la 5 ^e division territoriale; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement 49,000 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 38,000 »		
	g.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du régiment du génie et service télégraphique. 40,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 12,500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,530,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
22	a.	a) 14,169,778 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,267,164 48		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 101,164 48		
		2,166,000 »		
		<i>Viande.</i>		
23	b.	b) 14,165,722 rations, à 20 centimes fr. 2,833,144 40	4,872,000 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 127,144 40		
		2,706,000 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
23	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,910,518 75		
		1,514,585 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,665,825 50		
		3,042,640 c)		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,142 25		
		RESTE. fr. 5,530,000 »		
		<i>Charge temporaire.</i>		
		Fourrages pour les chevaux de sept capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :	5,530,000 »	5,730 50
23	b.	12 chevaux à ration légère 4,380 journées à fr. 1 10 c' fr. 4,818 »		
		2 chevaux à ration forte 730 id. à fr. 1 25 c' 912 50		
		5,730 50		
		A REPORTER. fr. 8,402,000 »		5,730 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																														
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																															
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,355,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>177,390</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>14,960,255</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>41,000</td> <td>408,700</td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,169,778</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>4,872,000</td> <td>4,796,000</td> <td>76,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">b) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,355,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>177,390</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>14,960,255</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,390</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,165,722</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>3,555,750 50</td> <td>3,555,750 50</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>500,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>11,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td colspan="2">8,556</td> <td colspan="2">3,042,640</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>8,407,750 50</td> <td>8,531,750 50</td> <td>76,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td> <p>c) Décomposition de ces rations: { Cavalerie { Chasseurs et lanciers</p> <p>{ Artillerie Guides</p> </td> </tr> </tbody> </table> </td></tr></tbody></table>				RATIONS.	a) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,355,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration . . .	177,390				14,960,255				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>41,000</td> <td>408,700</td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,169,778</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	41,000	408,700	20,277	Cavalerie	42,400	93,300	"	Artillerie	29,800	123,900	"	Génie	3,100	22,300	"	Bataillon d'administ ^{on}	400	2,300	"		119,700	650,500	20,277	Reste			14,169,778	4,872,000	4,796,000	76,000	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">b) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,355,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>177,390</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>14,960,255</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,390</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,165,722</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>3,555,750 50</td> <td>3,555,750 50</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>500,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>11,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td colspan="2">8,556</td> <td colspan="2">3,042,640</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>8,407,750 50</td> <td>8,531,750 50</td> <td>76,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td> <p>c) Décomposition de ces rations: { Cavalerie { Chasseurs et lanciers</p> <p>{ Artillerie Guides</p> </td> </tr> </tbody> </table>				RATIONS.	b) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,355,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration . . .	177,390				14,960,255				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,390</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,165,722</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	408,700	21,333	Cavalerie	42,400	93,300	"	Artillerie	29,800	123,900	"	Génie	3,100	22,390	"	Bataillon d'administ ^{on}	400	2,300	"		119,700	650,500	21,333	Reste			14,165,722	3,555,750 50	3,555,750 50	"	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>500,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>11,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td colspan="2">8,556</td> <td colspan="2">3,042,640</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	"	4,110	"	1,500,150	1,370	"	500,050	"	2,817	39	1,028,205	11,235	4,187	4,149	1,528,255	1,514,385	8,556		3,042,640		8,407,750 50	8,531,750 50	76,000	"	"	<p>c) Décomposition de ces rations: { Cavalerie { Chasseurs et lanciers</p> <p>{ Artillerie Guides</p>
			RATIONS.																																																																																																																																																																
a) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,355,415																																																																																																																																																																	
	Cavalerie	2,073,200																																																																																																																																																																	
	Artillerie	2,868,900																																																																																																																																																																	
	Génie	507,350																																																																																																																																																																	
	Bataillon d'administration . . .	177,390																																																																																																																																																																	
			14,960,255																																																																																																																																																																
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>41,000</td> <td>408,700</td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,169,778</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	41,000	408,700	20,277	Cavalerie	42,400	93,300	"	Artillerie	29,800	123,900	"	Génie	3,100	22,300	"	Bataillon d'administ ^{on}	400	2,300	"		119,700	650,500	20,277	Reste			14,169,778																																																																																																																															
JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																																																																																																																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																		
Infanterie	41,000	408,700	20,277																																																																																																																																																																
Cavalerie	42,400	93,300	"																																																																																																																																																																
Artillerie	29,800	123,900	"																																																																																																																																																																
Génie	3,100	22,300	"																																																																																																																																																																
Bataillon d'administ ^{on}	400	2,300	"																																																																																																																																																																
	119,700	650,500	20,277																																																																																																																																																																
Reste			14,169,778																																																																																																																																																																
4,872,000	4,796,000	76,000	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">b) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,355,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>177,390</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>14,960,255</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,390</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,165,722</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>3,555,750 50</td> <td>3,555,750 50</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>500,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>11,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td colspan="2">8,556</td> <td colspan="2">3,042,640</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>8,407,750 50</td> <td>8,531,750 50</td> <td>76,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td> <p>c) Décomposition de ces rations: { Cavalerie { Chasseurs et lanciers</p> <p>{ Artillerie Guides</p> </td> </tr> </tbody> </table>				RATIONS.	b) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,355,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration . . .	177,390				14,960,255				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,390</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,165,722</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	408,700	21,333	Cavalerie	42,400	93,300	"	Artillerie	29,800	123,900	"	Génie	3,100	22,390	"	Bataillon d'administ ^{on}	400	2,300	"		119,700	650,500	21,333	Reste			14,165,722	3,555,750 50	3,555,750 50	"	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>500,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>11,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td colspan="2">8,556</td> <td colspan="2">3,042,640</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	"	4,110	"	1,500,150	1,370	"	500,050	"	2,817	39	1,028,205	11,235	4,187	4,149	1,528,255	1,514,385	8,556		3,042,640		8,407,750 50	8,531,750 50	76,000	"	"	<p>c) Décomposition de ces rations: { Cavalerie { Chasseurs et lanciers</p> <p>{ Artillerie Guides</p>																																																														
			RATIONS.																																																																																																																																																																
b) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,355,415																																																																																																																																																																	
	Cavalerie	2,073,200																																																																																																																																																																	
	Artillerie	2,868,900																																																																																																																																																																	
	Génie	507,350																																																																																																																																																																	
	Bataillon d'administration . . .	177,390																																																																																																																																																																	
			14,960,255																																																																																																																																																																
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,390</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>21,333</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Reste</td> <td>14,165,722</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	408,700	21,333	Cavalerie	42,400	93,300	"	Artillerie	29,800	123,900	"	Génie	3,100	22,390	"	Bataillon d'administ ^{on}	400	2,300	"		119,700	650,500	21,333	Reste			14,165,722																																																																																																																															
JOURNÉES		Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																																																																																																																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																		
Infanterie	44,000	408,700	21,333																																																																																																																																																																
Cavalerie	42,400	93,300	"																																																																																																																																																																
Artillerie	29,800	123,900	"																																																																																																																																																																
Génie	3,100	22,390	"																																																																																																																																																																
Bataillon d'administ ^{on}	400	2,300	"																																																																																																																																																																
	119,700	650,500	21,333																																																																																																																																																																
Reste			14,165,722																																																																																																																																																																
3,555,750 50	3,555,750 50	"	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>500,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>11,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td colspan="2">8,556</td> <td colspan="2">3,042,640</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	"	4,110	"	1,500,150	1,370	"	500,050	"	2,817	39	1,028,205	11,235	4,187	4,149	1,528,255	1,514,385	8,556		3,042,640																																																																																																																																			
CHEVAUX		RATIONS																																																																																																																																																																	
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																																																																																																																																
"	4,110	"	1,500,150																																																																																																																																																																
1,370	"	500,050	"																																																																																																																																																																
2,817	39	1,028,205	11,235																																																																																																																																																																
4,187	4,149	1,528,255	1,514,385																																																																																																																																																																
8,556		3,042,640																																																																																																																																																																	
8,407,750 50	8,531,750 50	76,000	"	"	<p>c) Décomposition de ces rations: { Cavalerie { Chasseurs et lanciers</p> <p>{ Artillerie Guides</p>																																																																																																																																																														

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,402,000 »	5,750 50
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1885.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		30,000 — à une — 15 — 450,000 »		
		————— 474,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,600,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 130,000 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,991,565 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 59,827 10	685,000 »	»
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 5,172 90		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couvertures de fer et de bois 56,000 »		
		————— 59,172 90		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie 47,000 »		
25	»	Artillerie 12,000 »		
		Génie 900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		————— 100,000 »	100,000 »	»
		A REPORTER. fr.	9,185,000 »	5,750 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																			
TOTAL.																						
8,407,730 50	8,331,730 50	76,000 "	"	<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie fr.</td> <td>9,533,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>177,390</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>14,960,255</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE</td> <td>14,840,555</td> </tr> </tbody> </table> <p>a) Décomposition des journées d'occupation.</p> <p>31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 11,388,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation 1,138,800 » RESTE 10,249,200 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes 2,600,000 »</p> <p>c) — — à l'État 1,991,355 »</p> <p>TOTAL ÉGAL. 14,840,555</p>	JOURNÉES.		Infanterie fr.	9,533,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	177,390	TOTAL	14,960,255	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,840,555
JOURNÉES.																						
Infanterie fr.	9,533,415																					
Cavalerie	2,073,200																					
Artillerie	2,868,900																					
Génie	507,350																					
Bataillon d'administration	177,390																					
TOTAL	14,960,255																					
A déduire les journées de marche	119,700																					
RESTE	14,840,555																					
685,000 "	677,000 "	8,000 "	"																			
100,000 "	100,000 "	"	"																			
9,190,730 50	9,108,730 50	82,000 "	"																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,185,000 »	5,750 50
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	•
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	•	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	•
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	•
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{11}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 401,720 »	812,790 »	•
		161 — de guides, à 950. . . 149,750 »		
		115 — de selle d'artillerie, à 950. . . 105,090 »		
		225 — de trait — , à 650. . . 146,250 »		
		————— 802,790 »		
		985		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,280,790 »	5,750 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,190,750 50	9,108,750 50		82,000 "	"	
100,000 "	100,000 "		"	"	
65,000 "	65,000 "		"	"	
118,000 "	150,000 "		"	12,000 "	
812,700 "	812,700 "		"	"	
10,286,520 50	10,216,520 50		82,000 "	12,000 "	
AUGMENTATION. . . fr.			70,000 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
<i>Traitements de non-activité.</i>				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	EFFECTIF.			
	2	Majors, à	4,125	8,250 »
	15	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	42,750 »
	8	— de 2 ^e — , à	2,850	20,400 »
	3	— de 5 ^e — , à	2,250	6,750 »
	7	Lieutenants, à	1,800	12,600 »
	3	Sous-lieutenants, à	1,575	4,725 »
	38	TOTAL		95,475 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\%$ pour médicaments	477 57	94,997 65
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	1	Colonel à	4,250	4,250 »
	2	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	3,800 »
	4	— de 2 ^e — , à	1,700	6,800 »
	4	— de 5 ^e — , à	1,500	6,000 »
	7	Lieutenants, à	1,200	8,400 »
	6	Sous-lieutenants, à	1,050	6,300 »
	24	TOTAL		55,550 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\%$ pour médicaments	177 75	55,372 25
	5	<i>5° Employés civils.</i>		
	5	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		2,625 »
	65			
<i>Honoraires.</i>				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure		7,005 12
<i>Frais de représentation.</i>				
	51	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		30,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IX.				170,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
140,000	»	136,900	3,100	»	
50,000	»	50,000	»	»	
170,000	»	166,900	3,100	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 71,376 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 12,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 16,650 »		
32		100,526 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes 2,435 86	100,526 14	2,073 86
		2,073 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr	100,526 14	2,073 86
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	15,265 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr	15,265 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
105,500 »	105,500 »	»	»	
105,500 »	105,500 »	»	»	
15,263 »	15,663 »	»	400 »	
15,263 »	15,663 »	»	400 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																											
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																										
		CHAPITRE XII.																													
		GENDARMERIE. a)																													
		Traitement, solde et accessoires.																													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">EFFECTIF.</th> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th style="width: 50%;">HOMMES.</th> <th style="width: 50%;">CHEVAUX.</th> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">46</td> <td style="text-align: center;">60</td> <td>Officiers de tous grades</td> <td style="text-align: right;">fr. 182,234 25</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1,344</td> <td style="text-align: center;">1,081</td> <td>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes</td> <td style="text-align: right;">1,776,674 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1,390</td> <td style="text-align: center;">1,141</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">1,958,908 25</td> <td></td> </tr> </table>				EFFECTIF.					HOMMES.	CHEVAUX.				46	60	Officiers de tous grades	fr. 182,234 25		1,344	1,081	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,776,674 "		1,390	1,141		1,958,908 25		
EFFECTIF.																															
HOMMES.	CHEVAUX.																														
46	60	Officiers de tous grades	fr. 182,234 25																												
1,344	1,081	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,776,674 "																												
1,390	1,141		1,958,908 25																												
a.		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	27,000 "																												
			1,985,908 25																												
		A DÉDUIRE, pour incomplets et congés.	3,068 35																												
			1,982,859 90																												
		Fourrages.																													
		21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c.	28,470 "																												
b.		88,530 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c.	110,412 50																												
		306,235 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c'	336,858 50																												
			475,741 "																												
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr.	4,000 "																												
			471,741 "																												
34		Entretien de la buffeterie et du harnachement.																													
c.		465 gendarmes à pied, à 1 franc	465 "	2,527,705 "																											
		1,081 — à cheval, à 2 francs.	2,162 "	2,627 "																											
		Casernement des hommes.																													
d.		564,290 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes.	28,214 50																												
		Casernement des chevaux.																													
e.		394,565 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes	15,782 60																												
		Frais de bureau.																													
f.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale	16,300 "																												
g.		Moyens de transport aux troupes en marche	200 "																												
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers	10,000 "																												
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		2,527,705 "																											

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875. TOTAL.	CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																		
				a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																																																																																																	
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																	
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comparables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Colonel</td> <td>1,093</td> <td>10,000 »</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>750</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors.</td> <td>2,100</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>730</td> <td>5,300 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître de 1^{re} cl.</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,400 »</td> <td>3,400 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>5,500 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>Lieutenants</td> <td>3,285</td> <td>3,250 »</td> <td>29,250 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>7,300</td> <td>2,800 »</td> <td>56,000 »</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,000</td> <td></td> <td>183,150 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Reste fr. 182,234 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Troupes.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalier.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 90</td> <td>88,257 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>20,367 »</td> </tr> <tr> <td>139</td> <td>139</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>50,735</td> <td>50,735</td> <td>3 60</td> <td>183,646 »</td> </tr> <tr> <td>48</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,520</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>50,808 »</td> </tr> <tr> <td>867</td> <td>867</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>516,455</td> <td>516,455</td> <td>3 25</td> <td>1,028,478 75</td> </tr> <tr> <td>599</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>145,635</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>385,952 75</td> </tr> <tr> <td>1,546</td> <td>1,081</td> <td></td> <td>564,290</td> <td>594,565</td> <td></td> <td>4,776,674 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier.</td> <td>21,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>416,465</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>2,527,705 »</td> <td>2,527,705 »</td> <td>»</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,527,705 »</td> <td>2,527,705 »</td> <td>»</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comparables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,093	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,100	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,300 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	58,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,285	3,250 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,000		183,150 »			46											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75							Reste fr. 182,234 25					Troupes.					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalier.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 90</td> <td>88,257 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>20,367 »</td> </tr> <tr> <td>139</td> <td>139</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>50,735</td> <td>50,735</td> <td>3 60</td> <td>183,646 »</td> </tr> <tr> <td>48</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,520</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>50,808 »</td> </tr> <tr> <td>867</td> <td>867</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>516,455</td> <td>516,455</td> <td>3 25</td> <td>1,028,478 75</td> </tr> <tr> <td>599</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>145,635</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>385,952 75</td> </tr> <tr> <td>1,546</td> <td>1,081</td> <td></td> <td>564,290</td> <td>594,565</td> <td></td> <td>4,776,674 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier.</td> <td>21,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>416,465</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalier.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,650	22,650	3 90	88,257 »	18	»	— — à pied	6,570	»	3 40	20,367 »	139	139	Brigadiers à cheval.	50,735	50,735	3 60	183,646 »	48	»	— à pied	17,520	»	2 90	50,808 »	867	867	Gendarmes à cheval	516,455	516,455	3 25	1,028,478 75	599	»	— à pied	145,635	»	2 65	385,952 75	1,546	1,081		564,290	594,565		4,776,674 »					Chevaux d'officier.	21,900							416,465		2,527,705 »	2,527,705 »	»	»		2,527,705 »	2,527,705 »	»	»	
Officiers de gendarmerie.	Officiers comparables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																															
1	»	3	Colonel	1,093	10,000 »	10,000 »																																																																																																																																																																																																															
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																																															
3	»	6	Majors.	2,100	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																																															
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,300 »	5,500 »																																																																																																																																																																																																															
»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																																															
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																																																																																																																															
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	58,500 »																																																																																																																																																																																																															
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																																															
9	»	9	Lieutenants	3,285	3,250 »	29,250 »																																																																																																																																																																																																															
20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »																																																																																																																																																																																																															
44	2	60		21,000		183,150 »																																																																																																																																																																																																															
		46																																																																																																																																																																																																																			
						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75																																																																																																																																																																																																															
						Reste fr. 182,234 25																																																																																																																																																																																																															
				Troupes.																																																																																																																																																																																																																	
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalier.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 90</td> <td>88,257 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>20,367 »</td> </tr> <tr> <td>139</td> <td>139</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>50,735</td> <td>50,735</td> <td>3 60</td> <td>183,646 »</td> </tr> <tr> <td>48</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,520</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>50,808 »</td> </tr> <tr> <td>867</td> <td>867</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>516,455</td> <td>516,455</td> <td>3 25</td> <td>1,028,478 75</td> </tr> <tr> <td>599</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>145,635</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>385,952 75</td> </tr> <tr> <td>1,546</td> <td>1,081</td> <td></td> <td>564,290</td> <td>594,565</td> <td></td> <td>4,776,674 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier.</td> <td>21,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>416,465</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalier.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,650	22,650	3 90	88,257 »	18	»	— — à pied	6,570	»	3 40	20,367 »	139	139	Brigadiers à cheval.	50,735	50,735	3 60	183,646 »	48	»	— à pied	17,520	»	2 90	50,808 »	867	867	Gendarmes à cheval	516,455	516,455	3 25	1,028,478 75	599	»	— à pied	145,635	»	2 65	385,952 75	1,546	1,081		564,290	594,565		4,776,674 »					Chevaux d'officier.	21,900							416,465																																																																																																																														
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalier.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																															
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																																																																																																															
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																																															
62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,650	22,650	3 90	88,257 »																																																																																																																																																																																																															
18	»	— — à pied	6,570	»	3 40	20,367 »																																																																																																																																																																																																															
139	139	Brigadiers à cheval.	50,735	50,735	3 60	183,646 »																																																																																																																																																																																																															
48	»	— à pied	17,520	»	2 90	50,808 »																																																																																																																																																																																																															
867	867	Gendarmes à cheval	516,455	516,455	3 25	1,028,478 75																																																																																																																																																																																																															
599	»	— à pied	145,635	»	2 65	385,952 75																																																																																																																																																																																																															
1,546	1,081		564,290	594,565		4,776,674 »																																																																																																																																																																																																															
				Chevaux d'officier.	21,900																																																																																																																																																																																																																
					416,465																																																																																																																																																																																																																
2,527,705 »	2,527,705 »	»	»																																																																																																																																																																																																																		
2,527,705 »	2,527,705 »	»	»																																																																																																																																																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	280	Administration centrale	280,810	150,000
II.	282	États-majors.	1,412,800	"
III.	290	Service de santé des hôpitaux	998,000	"
IV.	292	Solde des troupes	25,554,000	35,521 50
V.	310	Académie militaire	261,000	"
VI.	314	Établissements et matériel de l'artillerie	1,072,880	"
VII.	318	Matériel du génie	1,550,000	"
VIII.	320	Pain, viande, fourrages et autres allocations	10,280,790	5,750 50
IX.	326	Traitements divers et honoraires	170,000	"
X.	328	Pensions et secours.	100,526 14	2,975 86
XI.	ib.	Dépenses imprévues	15,265	"
			50,262,060 14	194,225 86
XII.	350	Gendarmerie.	2,527,705	"
		TOTAUX. fr.	41,789,774 14	194,225 86

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1875.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
456,810	»	440,810	»	4,000	»
1,412,800	»	1,423,500	»	10,700	»
998,000	»	998,000	»	»	»
23,560,521 50	»	22,023,521 50	446,000	»	»
261,000	»	261,000	»	»	»
1,072,880	»	1,072,880	»	»	»
1,350,000	»	1,350,000	»	»	»
10,286,520 50	»	10,216,520 50	70,000	»	»
170,000	»	166,900	3,100	»	»
103,500	»	103,500	»	»	»
15,265	»	15,665	»	400	»
39,456,295	»	38,952,295	519,100	15,100	»
2,527,705	»	2,527,705	»	»	»
41,084,000	»	41,480,000	519,100	15,100	»
AUGMENTATION . . . fr.			504,000		»

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1873 jusqu'au 31 décembre 1875.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1875. 15 janvier.	Pelgrims, J.-L.	Aumônier militaire	69	41	10	°	Grand âge et infirmités.	3,000 °	3,000 °
19 juin.	Florence, J.-P.	Garde-principal du génie.	66	45	11	2	Id.	5,575 54	2,382 °
4 sept.	Hamal, H.-B.	Employé principal de 5 ^e cl.	68	10	4	5	Id.	2,061 07	527 °
Id.	De Tavernier, J.-J.	Portier-consigne	61	50	1	10	Infirmités	450 °	208 °
Id.	Verhulst, S.-J.-C.	Employé de 1 ^{re} classe	60	42	6	15	Grand âge et infirmités.	2,760 °	1,804 °
8 nov.	Seranne, L.-B.	Garde du génie de 1 ^{re} classe.	62	42	5	12	Id.	2,827 07	1,844 °
Id.	Neuprez, H.-J.	Chef d'usine.	65	50	2	4	Grand âge	1,800 °	835 °
TOTAL. fr.									10,400 °

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 24 novembre 1872 jusqu'au 25 octobre 1875.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
87	85	Peck, J.-J.-G.	13 mars 1873.	Décès	1,674 °	SITUATION AU 25 OCTOBRE 1875.
88	84	Valerius, J.-B.	50 mai id.	Id.	3,700 °	
89	28	Rencr, A.	24 nov. 1872.	Id.	175 °	
90	126	Feront, H.	31 août 1873.	Id.	668 °	
91	72	Delabie, L.-J.	25 octobre id.	Id.	925 °	
TOTAL. fr.					7,140 °	

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1875.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1874, a été voté à la somme de	fr. 14,107,205 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1875 s'élève à	14,246,005 »
Soit une augmentation de	<u>fr. 138,800 »</u>

qui se justifie par les considérations suivantes :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Augmentation : 8,500 francs.

Cette somme est demandée : 1^o pour compléter le personnel de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique, afin de suffire à l'extension toujours croissante des travaux incombant à cette administration; 2^o pour pouvoir accorder certaines augmentations à quelques agents, dans les limites fixées par les arrêtés organiques; 3^o afin de rémunérer les services d'un aide lithographique.

ART. 3. — *Matériel.*

Augmentation : 6,000 francs.

Le prix de certains objets de consommation s'est notablement accru depuis quelque temps. C'est ainsi que la houille et le bois à brûler ont coûté respectivement 48 $\frac{1}{2}$ et 23 $\frac{1}{2}$ p. % de plus pour 1873-1874 que pour 1872-1873. La dernière adjudication des travaux d'impression, faite pour une période de 3 ans, le 23 décembre 1872, occasionne une dépense supérieure de 62 p. % à celle qui résultait de l'adjudication précédente. De plus, il est notoire que les salaires de tous les corps de métiers auxquels on doit recourir, sont beaucoup plus élevés qu'antérieurement. Si l'on se borne à la demande d'une modique augmentation de 6,000 francs pour 1875, c'est que l'on espère que certains objets pourront diminuer de valeur d'ici à l'ouverture de cet exercice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Service de la Monnaie.*

Le chiffre total de cet article n'est pas modifié, mais il y a des changements dans le détail. Ainsi, sous le litt. *d* des développements, une somme de 4,000 francs était inscrite pour *location d'une maison pour le service de l'administration ; contributions, et abonnement à l'eau et au gaz.* Cette maison ayant été acquise par l'État, il n'y a plus à en payer de loyer. On ne maintient qu'une somme de 500 francs sous le litt. *d*, pour prix de l'eau et du gaz, mais les 3,500 francs restants sont répartis entre les litt. *a, b* et *c*, afin de parer à l'insuffisance des sommes qui étaient affectées à chacun de ces littéras.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE
DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — <i>Traitements des agents du Trésor.</i> — Augmentation fr.	3,500 »
ART. 12. — <i>Frais de bureau, etc.</i> — Augmentation	2,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	7,500 »
	<hr/>

Cette somme constitue la seconde moitié du crédit nécessaire pour transformer les agences mixtes en agences effectives. La première moitié a été allouée au Budget de 1874.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 14. — *Service de la conservation du cadastre.*

Aucun changement n'est apporté au crédit ouvert sous cet article. Seulement une somme de 6,500 francs, qui figurait au Budget de 1874 dans la colonne des charges extraordinaires (*développements du Budget*), est transférée à la colonne des charges ordinaires. Cette somme représentait le traitement d'un inspecteur spécial du cadastre, dont on pensait pouvoir ultérieurement supprimer l'emploi. Mais l'expérience a démontré la nécessité de maintenir une surveillance sur les opérations de tous les agents du cadastre, et pour assurer cette surveillance, l'emploi dont il s'agit sera conservé. La dépense de 6,500 francs devient ainsi normale et permanente.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. Traitements fixes.*

Une diminution de 3,500 francs peut être opérée sur le chiffre de 4,000 fr. figurant comme charge extraordinaire à cet article.

Lors de la suppression des émoluments dont jouissaient autrefois certains agents, et de leur remplacement par une indemnité de résidence, celle-ci a été établie de manière à tenir compte des droits acquis, c'est-à-dire qu'une indemnité supérieure au taux normal a été allouée à ceux qui se trouvaient lésés par la suppression des émoluments. Une somme de 4,000 francs était portée de ce chef au Budget comme charge extraordinaire. Par suite d'extinctions successives, elle peut être réduite à 500 francs.

ART. 16. — *Remises proportionnelles et indemnités.*

Augmentation : 80,000 francs.

La somme de 1,933,500 francs, inscrite au Budget de 1874 pour remises et indemnités aux receveurs des contributions directes, etc., est devenue insuffisante, par suite de l'augmentation constante du produit des impôts.

Bien que ce crédit ne soit point limitatif, il y a lieu de le mettre en rapport avec les faits constatés, et de le porter à 2,013,500 francs, soit une augmentation de 80,000 francs.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Sous le litt. m des développements de cet article, une somme de 6,000 francs est portée comme charge extraordinaire *pour indemnités de résidence.*

Par suite des considérations indiquées à propos de la réduction du crédit de l'article 15, le chiffre de 6,000 francs peut être réduit à 4,500 francs, soit une diminution de 1,500 francs.

ART. 21. — *Frais de bureau et de tournées.*

On propose à cet article une réduction de 5,500 francs, savoir :

Sur les frais de bureau	fr.	3,580	»
Sur les frais de tournées		1,920	»
		<hr/>	
	FR.	5,500	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces économies résultent :

1^o De la suppression de l'indemnité extraordinaire allouée à quelques directeurs, pour leur tenir compte de la perte qu'ils ont subie depuis que les frais de délivrance des extraits cadastraux sont perçus au profit de l'État ;

2^o De la suppression de six emplois d'essayeur des matières d'or et d'argent.

On fait observer en outre que la somme de 9,000 francs, inscrite précédemment comme charge extraordinaire sous le litt. *b* des développements de cet article, est reportée dans la colonne des charges ordinaires, et ce, comme conséquence des changements dont il est parlé ci-avant, à propos de l'article 14.

ART. 22. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Augmentation : 14,000 francs.

Le travail des mutations et des transcriptions cadastrales s'accroît d'année en année par suite des changements de plus en plus nombreux qui s'opèrent dans la propriété foncière. Pour assurer la bonne et prompte exécution de ce travail, très-important pour les intérêts des particuliers, une augmentation de 8,000 francs est demandée au crédit inscrit sous le litt. *g* des développements de l'article 22.

Une augmentation de 6,000 francs est proposée au litt. *j* du même article (frais d'escorte par la douane). Par suite de l'extension extraordinaire que prend le transit par chemin de fer, la somme de 16,000 francs affectée auparavant aux frais d'escorte, est devenue insuffisante pour couvrir ces frais.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 27. — *Traitements des agents du domaine.*

Augmentation : 3,300 francs.

Cette somme est demandée afin de pouvoir accorder certaines augmentations de traitement reconnues équitables à quelques agents du service de la navigation, ainsi que pour rémunérer le personnel attaché au service de l'Ourthe, reprise par l'administration générale.

ART. 29. — *Remises et indemnités des receveurs.*

Augmentation : 23,000 francs.

Cette augmentation se justifie par les considérations invoquées ci-avant, à propos de l'article 16, relatif aux remises et indemnités des receveurs des contributions directes, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 52. — *Dépenses du domaine.*

Augmentation : 7,000 francs.

Cette somme est demandée, comme charge extraordinaire, pour pourvoir aux frais de construction d'une maison de garde à élever dans la forêt de Hertogenwald.

Le tableau ci-après établit la comparaison entre les crédits qui ont été alloués par le Budget de 1874, et ceux qui sont proposés au Budget de 1875.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1875, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1874.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1875.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875.						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.							
I.	Administr. centrale	1,128,800	156,000	1,284,800	1,127,500	156,000	1,283,500	14,500	"	"	"	14,500	"	
II.	— de la trésorerie, etc.	191,500	"	191,500	199,000	"	199,000	7,500	"	"	"	7,500	"	
III.	— des contributions, etc.	10,165,075	115,600	10,280,675	10,280,435	85,720	10,366,175	115,380	"	"	31,880	85,500	"	
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,291,250	17,000	2,308,250	2,517,550	24,000	2,541,550	28,300	"	7,000	"	35,500	"	
V.	Pensions et secours	40,000	"	40,000	40,000	"	40,000	"	"	"	"	"	"	
VI.	Service de la caisse tonnière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"	
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"	
	Totaux. . . . fr.	13,838,605	208,600	14,107,205	14,002,285	243,720	14,246,005	163,680	"	7,000	31,880	158,800	"	
								DIFFÉRENCES. fr.		EX PLUS : 163,680	"	EN MOINS : 24,880	"	EX PLUS : 158,800

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1875, est fixé à la somme de *quatorze millions deux cent quarante-six mille cinq francs* (14,246,005 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	669,000 »	4,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées	7,000 »	»	
5	Matériel	155,000 »	»	1,265,500 »
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie	16,100 »	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre	»	150,000 »	
9	Magasin général des papiers	186,000 »	»	
10	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor	157,500 »	»	199,000 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	41,500 »	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. — Traitements	540,400 »	»	
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	604,500 »	»	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Traitements fixes	1,835,100 »	500 »	
16	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	2,015,500 »	»	
17	— des douanes et de la recherche maritime	4,665,550 »	4,500 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	24,000 »	2,500 »	
19	Suppléments de traitement	240,225 »	»	10,564,175 »
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	»	75,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	85,580 »	1,420 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	304,000 »	»	
23	Police douanière	5,000 »	»	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif)	2,000 »	»	
25	Matériel	143,000 »	»	
A REPORTER. fr.		11,606,755 »	219,720 »	11,826,475 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	11,606,755 »	219,720 »	11,826,475 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	458,800 »	»	
27	— — du domaine	125,550 »	7,000 »	
28	— — forestier	555,380 »	»	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,165,000 »	»	
30	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 »	»	2,541,550 »
31	Matériel	50,000 »	»	
32	Dépenses du domaine	77,500 »	17,000 »	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
34	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>). . .	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	
36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	12,000 »	»	40,000 »
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
37	Administration centrale. — Personnel. — Traitement	10,000 »	»	
38	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 »	»	50,000 »
39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . .	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr.	14,002,285 »	245,720 »	14,248,005 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1875.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE 1^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre.												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
	b.	Traitements de disponibilité												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">52,500</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">71,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">55,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">135,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	55,000	»	20,000	»	60,000	»	135,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
55,000	»													
20,000	»													
60,000	»													
135,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Frais pour le service du contrôle.												
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,400	»
4,200	»													
5,700	»													
7,800	»													
2,000	»													
600	»													
16,400	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
669,000	4,000	673,000	656,500	8,500	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
155,000	»	155,000	129,000	6,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
923,300	6,000	929,300	914,800	14,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																			
			REPORT. . . . fr.																		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																			
8	»	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre																			
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																			
			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">80,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">91,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">186,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	80,000	»	15,000	»	91,000	»	186,000	»	12,000	»	6,000	»	18,000	»
CHARGES																					
ordinaires.	extraordin.																				
80,000	»																				
15,000	»																				
91,000	»																				
186,000	»																				
12,000	»																				
6,000	»																				
18,000	»																				
9	{	a.	Papiers à timbrer																		
		b.	Papier électoral																		
		c.	Autres papiers de toute espèce.																		
			<i>Documents statistiques:</i>																		
10	{	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>																		
		b.	— de publication																		
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																		
		CHAPITRE II.																			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																			
			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">142,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">300 à 600</td> <td style="text-align: center;">9,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">41,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	32	3,000 à 3,000	142,400	»	»	300 à 600	9,600	»			41,500	»
Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																			
		ordinaires.	extraordin.																		
32	3,000 à 3,000	142,400	»																		
»	300 à 600	9,600	»																		
		41,500	»																		
11	{	a.	Traitements des directeurs et agents																		
		b.	— des agents auxiliaires																		
12	»		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.																		
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
925,500	6,000	929,500	914,800	14,500	»	
»	150,000	150,000	150,000	»	»	
186,000	»	186,000	186,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,127,500	156,000	1,283,500	1,248,800	14,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				14,500		
157,500	»	157,500	152,000	5,500	»	
41,500	»	41,500	39,500	2,000	»	
199,000	»	199,000	191,500	7,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	<i>Max.</i> 5,500 <i>Min.</i> 4,500	5,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	<i>Max.</i> 4,200 <i>Min.</i> 3,000	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,500	2,500	»
	g.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	2,500	2,500	»
	h.	— des premiers commis de direction	5	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			5	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
	i.	— des seconds commis de direction	14	1 ^{re}	<i>Max.</i> 5,000 <i>Min.</i> 2,400	58,100	»
			15	2 ^e	2,000	30,000	»
21			3 ^e	1,600	55,600	»	
j.	Indemnités id. id.	25	4 ^e	1,200	50,000	»	
		»	»	»	20,000	»	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
14	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
			6	1 ^{re}	4,200	25,200	»
	b.	— des contrôleurs.	6	2 ^e	5,600	21,600	»
			6	3 ^e	5,000	18,000	»
	c.	— des géomètres	57	1 ^{re}	2,500	142,500	»
			57	2 ^e	2,000	114,000	»
			59	3 ^e	1,600	94,400	»
	d.	Indemnités aux géomètres	65	4 ^e	1,200	75,600	»
»	»	»	»	400,000	»		
256 604,500 »							
A REPORTER. fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
340,400	»	340,400	340,400	»	»	
604,500	»	604,500	604,500	»	»	
944,700	»	944,700	944,700	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
15	a.	Traitements des contrôleurs	25 26 26 25	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	5,000 4,200 3,600 3,000	125,000 109,200 93,600 75,000	» » » »
	b.	— des sous-contrôleurs	26	»	2,000	52,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	4	1 ^{re}	9,000	36,000	»
			5	2 ^e	7,500	57,500	»
			2	3 ^e	6,000	12,000	»
			4	4 ^e	4,700	18,800	»
			8	5 ^e	3,600	28,800	»
			11	6 ^e	2,700	29,700	»
	d.	— des vérificateurs	18	7 ^e	2,000	36,000	»
			22	1 ^{re}	3,000	66,000	»
			27	2 ^e	2,500	67,500	»
			34	3 ^e	2,000	68,000	»
	e.	— des commis aux écritures	33	4 ^e	1,500	49,500	»
			20	1 ^{re}	2,200	44,000	»
			28	2 ^e	1,800	50,400	»
	f.	— des commis des accises	36	3 ^e	1,500	54,000	»
			43	4 ^e	1,200	51,600	»
			185	1 ^{re}	1,500	277,500	»
			187	2 ^e	1,200	224,400	»
	g.	Indemnités de résidence	100	3 ^e	1,000	100,000	»
100			4 ^e	900	90,000	»	
»			»	»	58,600	500	
			995	1,855,100	500	
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (557 agents)				1,892,000	»
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes				65,500	»
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes				56,000	»
		(Crédits non limitatifs.)				2,013,500	»
					A REPORTER. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
944,700	x	944,700	944,700	»	»	
1,855,100	500	1,855,600	1,850,100	»	3,500	
2,013,500	»	2,013,500	1,933,500	80,000	»	
4,815,500	500	4,815,800	4,757,300	80,000	3,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>							
	a.	Traitement de l'inspecteur général du service des douanes sur les chemins de fer.	1	»	9,000	9,000	»
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500	»
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	4,200	65,000	»
			16	2 ^e	3,600	57,600	»
			17	3 ^e	3,000	51,000	»
	d.	— des lieutenants	45	»	2,000	86,000	»
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600	»
	f.	— des brigadiers	464	»	1,400	649,600	»
17	g.	— des sous-brigadiers.	517	»	1,100	568,700	»
	h.	— des préposés	900	»	1,000	900,000	»
			960	»	900	864,000	»
	i.	— des préposés temporaires.	916	»	800	732,800	»
			925	»	»	308,500	»
	j.	— des matelots.	54	1 ^{re}	1,100	57,400	»
			50	2 ^e	1,000	50,000	»
	k.	— des mousses	4	»	»	2,400	»
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600	»
	m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	186,650	4,500
			4900	4,665,350	4,500
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>							
	18	»	5	1 ^{re}	3,500	10,500	»
			5	2 ^e	3,000	9,000	»
			1	3 ^e	2,500	2,500	2,500
			1	4 ^e	2,000	2,000	»
			8	24,000	2,500
A REPORTER. fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGREGATION.	DIMINUTION.	
4,813,300	500	4,813,800	4,737,500	80,000	5,500	
4,663,550	4,500	4,667,850	4,669,350	,	1,500	
24,000	2,300	26,300	26,300	,	,	
9,500,650	7,300	9,507,950	9,432,950	80,000	5,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
19	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
21	a.	Frais de bureau	32,100	1,420
	b.	Frais de tournées	53,480	»
			85,580	1,420
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
22	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	31,200	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,000	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	9,300	»
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	48,000	»
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane	22,000	»
			504,000	»
		A REPORTER. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,500,650	7,300	9,507,950	9,432,950	80,000	5,000	
240,225	»	240,225	240,225	»	»	
»	75,000	75,000	75,000	»	»	
85,580	1,420	87,000	92,500	»	5,500	
304,000	»	304,000	290,000	14,000	»	
10,130,455	83,720	10,214,175	10,130,675	94,000	10,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		<i>Police douanière.</i>
23	>	Mesures de police douanière
24	>	Frais d'expertise en matière de douane. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		<i>Matériel.</i>
		CHARGES
		ordinares. extraordin.
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc. 50,000 »
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations 87,000 »
25	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations. 18,600 »
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. . 7,000 »
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement 400 »
		143,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,130,455	85,720	10,214,175	10,130,675	94,000	10,500	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
10,280,455	85,720	10,364,175	10,280,675	94,000	10,500	
AUGMENTATION. . . fr.				85,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
		<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>			
			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
	a.	Directeurs	9	8,000	72,000 »
	b.	Inspecteurs.	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000 »
			6 2 ^e cl.	6,500	39,000 »
			12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000 »
	c.	Vérificateurs	12 2 ^e cl.	4,500	54,000 »
			12 3 ^e cl.	4,000	48,000 »
	d.	Premiers commis de direction.	9	3,500 à 4,500	36,000 »
	e.	Seconds — —	19	1,500 à 2,500	37,000 »
26	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800 »
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800 »
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100 »
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000 »
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200 »
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds commis de direction chargés du contrôle du timbre extraordinaire	»	»	2,400 »
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,000 à 2,000	45,500 »
	m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires.	»	»	5,000 »
			128	458,800 »

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT réglementaire par an.	CHARGES ordinales. extraordin.		
				REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,900	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,300	400	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 5,500	20,500	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	15	id. 4,300	3,200	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,150	»
	g.	Garde-canal messenger	1	id. 1,300	175	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 5,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,300	6,500	»
	j.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,150	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,300	2,700	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,300	150	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	300	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 1,900	4,200	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,300	2,700	»
	p.	Percepteur	1	id. 1,900	1,000	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur	1	id. 1,300	350	»
	r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,300	150	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,300	2,300	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,300	350	»
		A REPORTER.	74		64,675	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>					
			REPORT.	74	64,675	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>					
	u.	Percepteurs	2	Max. 1,900	1,500	»	
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,300	4,450	»	
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,300	150	»	
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>					
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,550	»	
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>					
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»	
	z.	Percepteur	1	id. 1,900	700	»	
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	9	id. 1,500	4,450	»	
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,300	400	»	
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	375	»	
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>					
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,300	1,150	»	
	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,300	150	»	
		<i>Canal de Liège à Maastricht.</i>					
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,300	2,200	»	
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	550	»	
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>					
	hh.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,200	»	
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>					
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	500	»	
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>					
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,300	950	»	
		<i>Ourthe.</i>					
	kk.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,300	1,500	»	
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	5,000 à 4,500	24,600	»	
	mm.	Sous-contrôleur	1	1,800	2,400	»	
		A REPORTER.	150	112,650	»	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
			REPORT.	150	112,650	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nn	Délégués à la recette	3	Max. 1,500	4,200	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
27 (suite).	pp.	Concierge	1	800	800	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant	1	1,500	1,500	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,000
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»
			144		123,350	7,000
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs	6	4,800 à 6,000	32,400	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,400 à 3,800	14,400	»
28	c.	Gardes généraux	22	1,800 à 2,800	51,600	»
	d.	Brigadiers et gardes	500	50 à 1,350	250,980	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	4,000	»
			552		335,380	»
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
123,550	7,000	130,550	127,050	3,500	»	
333,380	»	333,380	333,380	»	»	
1,165,000	»	1,165,000	1,140,000	25,000	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,158,530	7,000	2,145,530	2,119,250	26,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
<i>Matériel.</i>				
51	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	5,000	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	3,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	30,000	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	11,500	»
			50,000	»
<i>Dépenses du domaine.</i>				
32	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000	»
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	7,000
	f.	Frais de vente et autres actes.	500	»
			77,500	17,000
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
54	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (Ce crédit n'est point limitatif)		
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,138,530	7,000	2,145,530	2,119,250	26,300	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
77,500	17,000	94,500	87,500	7,000	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,517,530	24,000	2,541,530	2,508,250	53,300	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				53,300		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 5 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
37	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
38	»	— Matériel, frais de déplacement. — Indemnités diverses
39	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	346	Administration centrale
II.	348	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces
III.	330	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	360	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	370	Pensions et secours
VI.	<i>ib.</i>	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,127,300 »	136,000 »	1,263,300 »	1,248,800 »	14,500 »	»	
199,000 »	»	199,000 »	191,500 »	7,500 »	»	
10,280,455 »	85,720 »	10,364,175 »	10,280,675 »	83,500 »	»	
2,317,530 »	24,000 »	2,341,530 »	2,308,230 »	33,300 »	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
14,002,285 »	243,720 »	14,246,005 »	14,107,205 »	138,800 »	»	
AUGMENTATION. fr.				138,800 »		

(37)

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1875.

LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1875,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques	lors de leur admission à la retraite.		SOMM.	AN.	
1	4156	28 janvier 1873 .	Préposé des douanes	19	60	Veuf . . .	2	12 8	Infirmités . .
2	4157	Id.	Id.	24	64	Marié . . .	"	"	Id. . . .
3	4158	3 mars 1873 .	Géomètre du cadastre	25	67	Id. . . .	1	17	Age avancé .
4	4159	28 janvier 1873 .	Inspecteur spécial du cadastre	25	72	Id. . . .	"	"	Id. . . .
5	4140	25 avril 1873 .	Géomètre du cadastre	51	72	Id. . . .	1	15	Infirmités . .
6	4141	Id.	Receveur des contributions	23	68	Id. . . .	"	"	Age avancé .
7	4142	3 mars 1873 .	Commis des accises	25	66	Id. . . .	"	"	Id. . . .
8	4143	28 janvier 1873 .	Id.	19	56	Id. . . .	1	14	Infirmités . .
9	4144	Id.	Sous-contrôleur des accises	20	61	Id. . . .	"	"	Id. . . .
10	4145	3 mars 1873 .	Lieutenant des douanes	22	64	Id. . . .	"	"	Id. . . .
11	4146	28 janvier 1873 .	Sous-lieutenant des douanes	22	62	Id. . . .	"	"	Id. . . .
12	4147	Id.	Vérificateur des douanes	26	67	Célibataire .	"	"	Age avancé .
15	4148	3 mars 1873 .	Brigadier des douanes	18	59	Marié . . .	5	17 15 11	Infirmités . .
14	4149	28 janvier 1873 .	Id.	25	61	Veuf . . .	6	15 14 10 8 5 4	Id. . . .
15	4150	3 mars 1873 .	Id.	19	62	Marié . . .	4	6 5 3 1	Id. . . .
16	4151	Id.	Id.	22	65	Id. . . .	5	17 16 14	Id. . . .
17	4152	28 janvier 1873 .	Id.	24	54	Id. . . .	"	"	Id. . . .
18	4153	Id.	Id.	25	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
19	4154	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	65	Id. . . .	"	"	Age avancé .
20	4155	Id.	Id.	22	65	Id. . . .	4	16 11 8 3	Id. . . .
21	4156	Id.	Id.	19	60	Id. . . .	"	"	Infirmités . .
22	4157	Id.	Id.	19	59	Id. . . .	"	"	Id. . . .
23	4158	Id.	Id.	25	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
24	4159	3 mars 1873 .	Préposé des douanes	20	57	Id. . . .	3	8 6 2	Id. . . .
25	4160	Id.	Id.	18	58	Célibataire .	"	"	Id. . . .
26	4161	28 janvier 1873 .	Id.	22	49	Id. . . .	"	"	Idem par suite d'accident.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1873.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.	Francs			
Francs.	Ans Mois Jours	Ans Mois. Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Francs			
1,000	55 » 26	»	7 6 4	40 7 »	666	1 ^{er} janvier 1875.	15	Maximum.
1,000	37 5 »	»	» 10 »	38 5 »	666	Id.	15	Id.
2,600	»	37 11 »	»	37 11 »	1,516	Id.	»	
6,500	»	47 7 »	»	47 7 »	4,333	Id.	15	Id.
2,170	»	29 7 »	»	29 7 »	987	Id.	»	
1,941	34 1 »	11 2 »	»	45 3 »	1,294	Id.	15	Id.
1,500	40 2 »	»	»	40 2 »	1,000	Id.	15	Id.
1,450	29 5 »	»	7 1 »	36 6 »	920	Id.	»	
2,000	29 4 10	»	9 9 20	39 2 »	1,553	Id.	15	Id.
2,000	41 11 »	»	»	41 11 »	1,533	Id.	15	Id.
1,800	29 5 »	»	6 5 »	35 8 »	1,153	Id.	»	
1,833	32 11 »	7 9 »	»	40 8 »	1,222	Id.	15	Id.
1,400	30 5 »	»	8 1 »	38 6 »	933	Id.	15	Id.
1,400	58 7 »	»	»	38 7 »	935	Id.	15	Id.
1,400	29 11 »	»	7 1 »	37 » »	914	Id.	»	
1,400	32 8 »	»	8 1 »	40 9 »	933	Id.	15	Id.
1,400	29 6 »	»	»	29 6 »	750	Id.	»	
1,400	36 7 27	»	4 7 3	41 3 »	933	Id.	15	Id.
1,100	38 » 20	»	8 3 10	46 4 »	733	Id.	15	Id.
1,100	42 7 »	»	»	42 7 »	735	Id.	15	Id.
1,100	34 4 25	»	7 » 5	41 5 »	735	Id.	15	Id.
1,100	27 10 »	»	10 2 »	38 » »	728	Id.	»	
1,100	39 10 »	»	»	39 10 »	733	Id.	15	Id.
1,000	20 5 20	»	2 2 10	31 8 »	569	Id.	»	
1,000	31 4 »	»	7 11 »	39 5 »	666	Id.	15	Id.
1,000	10 6 »	»	5 » »	22 6 »	519	Id.	5 et 9	Accident.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	Du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				Lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	Lors de leur admission à la retraite.		NONNE.	AGE.	
27	4102	28 janvier 1873.	Préposé des douanes.	25	59	Célibataire.	»	»	Infirmités.
28	4105	Id.	Id.	25	49	Id.	»	»	Id.
29	4104	3 mars 1873.	Id.	19	56	Id.	»	»	Id.
30	4105	28 janvier 1873.	Id.	20	60	Marié.	1	5	Id.
31	4106	Id.	Id.	19	58	Id.	»	»	Id.
32	4107	Id.	Id.	22	62	Id.	3	12 9 6	Id.
33	4168	Id.	Id.	25	62	Célibataire.	»	»	Id.
34	4169	Id.	Id.	25	65	Marié.	»	»	Id.
35	4170	Id.	Id.	23	56	Célibataire.	»	»	Id.
36	4171	Id.	Id.	18	64	Marié.	5	13 10 5	Id.
37	4172	Id.	Id.	27	62	Célibataire.	»	»	Id.
38	4175	Id.	Id.	19	57	Marié.	1	5	Id.
39	4174	3 mars 1873.	Id.	32	65	Célibataire.	»	»	Age avancé.
40	4175	28 janvier 1873.	Id.	24	65	Marié.	2	7 1	Id.
41	4176	Id.	Id.	20	65	Id.	»	»	Id.
42	4177	25 avril 1873.	Id.	19	65	Célibataire.	»	»	Id.
43	4178	28 janvier 1873.	Matelot des douanes.	32	65	Marié.	»	»	Id.
44	4179	Id.	Brigadier des douanes.	19	65	Veuf.	»	»	Id.
45	4180	3 mars 1873.	Sous-brigadier des douanes.	19	65	Marié.	»	»	Infirmités.
46	4181	22 janvier 1893.	Sous-lieutenant des douanes.	19	67	Id.	»	»	Age avancé.
47	4182	Id.	Sous-brigadier des douanes.	21	65	Id.	»	»	Id.
48	4185	Id.	Préposé des douanes.	26	44	Id.	2	13 3	Infirmités par suite d'accident.
49	4184	3 mars 1873.	Sous-brigadier des douanes.	25	66	Id.	»	»	Age avancé.
50	4185	Id.	Brigadier forestier.	19	70	Id.	»	»	Id.
51	4186	Id.	Contrôleur des douanes.	21	65	Id.	5	15 8 3	Id.
52	4187	Id.	Matelot des douanes.	22	55	Id.	»	»	Infirmités.
53	4188	25 avril 1873.	Sous-brigadier des douanes.	50	64	Veuf.	»	»	Id.
54	4189	Id.	Id.	19	64	Id.	»	»	Id.
55	4190	21 juillet 1873.	Id.	19	57	Célibataire.	»	»	Id.
56	4191	25 avril 1873.	Id.	19	59	Id.	»	»	Id.
57	4192	Id.	Préposé des douanes.	19	59	Marié.	»	»	Id.
58	4195	Id.	Receveur des contributions.	21	55	Id.	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

TRAITEMENT, Moyen des 5 dernières années.	BASIS DES PENSIONS.				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRE.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs			
1,000	36 0 "	"	"	36 0 "	665	1 ^{er} janvier 185.	"	
1,000	25 9 "	"	"	25 9 "	468	Id.	"	
800	7 1 "	"	5 "	10 1 "	175	Id.	14	Minimum.
1,000	28 10 15	"	7 7 15	36 6 "	642	Id.	"	
1,000	31 6 "	"	7 7 "	39 1 "	666	Id.	15	Maximum.
1,000	57 6 "	"	" 5 "	57 9 "	666	Id.	15	Id.
1,000	30 1 21	"	7 9 9	57 11 "	666	Id.	15	Id.
1,000	36 1 "	"	4 1 "	40 2 "	666	Id.	15	Id.
1,000	35 2 "	"	"	35 2 "	605	Id.	"	
1,000	32 7 "	"	9 10 "	42 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	24 10 "	"	"	24 10 "	451	Id.	"	
1,000	28 2 "	"	7 5 "	35 5 "	625	Id.	6	Id.
1,000	35 3 "	"	"	35 5 "	604	Id.	"	
1,000	38 "	"	5 1 "	41 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	57 8 "	"	6 9 "	44 5 "	666	Id.	15	Id.
900	52 7 "	"	8 4 "	40 11 "	600	Id.	13	Id.
1,100	52 11 "	"	"	52 11 "	658	Id.	"	
1,400	57 6 "	"	5 1 "	42 7 "	955	Id.	15	Id.
1,100	32 11 27	"	10 1 5	45 1 "	755	Id.	15	Id.
1,800	58 7 "	"	9 2 "	47 0 "	1,200	Id.	13	Id. marié, sa femme n'a pas droit à la pension étant moins âgée de plus de 55 ans (art. 59 des statuts).
1,100	45 2 "	"	"	45 2 "	755	Id.	15	Maximum.
1,000	17 10 "	"	"	17 10 "	447	Id.	5 et 9	Accident.
1,100	40 5 "	"	"	40 5 "	755	1 ^{er} février 1875.	15	Maximum.
725	41 7 28	"	4 " 2	45 8 "	485	Id.	15	Id.
4,200	44 1 "	"	"	44 1 "	2,800	Id.	15	Id.
1,100	55 6 "	"	"	55 6 "	670	Id.	"	
1,100	55 7 "	"	"	55 7 "	671	1 ^{er} mars 1875.	"	
1,100	37 7 18	"	8 2 12	45 10 "	755	Id.	15	Id.
1,075	20 8 "	"	7 0 "	57 5 "	708	Id.	"	
1,100	52 10 "	"	7 " "	50 10 "	755	Id.	15	Id.
1,000	55 6 18	"	6 2 12	50 0 "	666	Id.	15	Id.
4,072	"	34 1 "	"	34 1 "	2,607	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants après le mois de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SEMI- AGE.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
59	4194	25 avril 1875.	Brigadier des douanes	25	65	Marié	"	"	Age avancé
60	4195	Id.	Id.	18	65	Id.	"	"	Id.
61	4196	Id.	Id.	20	68	Id.	"	"	Id.
62	4197	Id.	Sous-brigadier des douanes	18	65	Id.	"	"	Id.
65	4198	Id.	Id.	25	60	Veuf	"	"	Id.
64	4199	Id.	Préposé des douanes	19	68	Marié	"	"	Id.
65	4200	Id.	Id.	25	65	Id.	"	"	Id.
66	4201	Id.	Id.	18	65	Id.	"	"	Id.
67	4202	Id.	Sous-brigadier des douanes	28	65	Veuf	"	"	Id.
68	4203	Id.	Brigadier des douanes	19	65	Marié	"	"	Id.
69	4204	Id.	Huissier au Ministère des Finances.	27	59	Id.	"	"	Infirmités
70	4205	3 mars 1875.	Inspecteur général des essais à la Monnaie.	22	70	Célibataire	"	"	Age avancé
71	4206	Id.	Second commis à la Monnaie	31	71	Marié	"	"	Id.
72	4207	25 avril 1875.	Garde forestier	20	69	Veuf	"	"	Id.
73	4208	15 mai 1875	Commis aux écritures	25	65	Marié	3	15 15 10	Id.
74	4209	Id.	Géomètre du cadastre	19	67	Id.	"	"	Id.
75	4210	Id.	Préposé des douanes	19	65	Id.	"	"	Infirmités
76	4211	Id.	Id.	19	61	Célibataire	"	"	Id.
77	4212	Id.	Id.	20	57	Id.	"	"	Id.
78	4213	21 juillet 1875	Brigadier forestier	27	68	Marié	"	"	Age avancé
79	4214	Id.	Receveur de l'enregistrement	26	65	Id.	"	"	Infirmités
80	4215	15 mai 1875	Préposé des douanes	19	60	Id.	"	"	Id.
81	4216	21 juillet 1875	Sous-brigadier des douanes	24	65	Id.	4	12 7 2 0	Age avancé
82	4217	Id.	Receveur de contributions	21	61	Célibataire	"	"	Infirmités
83	4218	Id.	Id.	21	55	Marié	3	15 6 4	Id.
84	4219	Id.	Garde forestier	27	75	Veuf	"	"	Age avancé
85	4220	Id.	Chef de bureau au Ministère des Finances.	20	61	Célibataire	"	"	Infirmités
86	4221	Id.	Brigadier des douanes	22	62	Marié	1	14	Id.
87	4222	Id.	Id.	18	63	Veuf	"	"	Id.
88	4223	Id.	Id.	18	59	Marié	5	17 15 12	Id.
89	4224	Id.	Id.	25	62	Id.	5	17 16 14 10 7	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,400	41 0 »	»	»	41 0 »	955	1 ^{er} mars 1875.	15	Maximum.
1,400	42 4 »	»	1 1 »	45 5 »	955	Id.	15	Id.
1,400	38 5 »	»	»	38 5 »	955	Id.	15	Id.
1,100	37 8 »	»	8 11 »	46 7 »	755	Id.	15	Id.
1,100	41 » »	»	»	41 » »	755	Id.	15	Id.
1,000	37 8 »	»	8 11 »	46 7 »	666	Id.	15	Id.
1,000	53 6 25	»	6 5 5	59 10 »	666	Id.	15	Id.
1,000	57 0 »	»	7 5 »	44 9 »	666	Id.	15	Id.
1,100	57 8 »	»	»	57 8 »	755	Id.	15	Id.
1,400	40 5 »	»	2 10 »	43 1 »	955	Id.	15	Id.
1,086	»	51 2 »	»	51 2 »	808	Id.	»	
5,600	»	55 8 »	»	55 8 »	5,755	Id.	15	Id.
1,800	»	40 0 »	»	40 0 »	1,128	Id.	»	
700	48 6 »	»	»	48 6 »	466	Id.	15	Id.
2,200	19 10 »	16 9 »	4 5 »	40 10 »	1,466	1 ^{er} avril 1875.	15	Id.
2,600	»	57 5 »	»	57 5 »	1,490	Id.	»	
1,000	34 7 26	»	10 2 4	44 10 »	666	Id.	15	Id.
1,000	29 9 8	»	8 1 22	37 11 »	666	Id.	»	
1,000	20 5 »	»	7 7 »	57 » »	651	Id.	»	
727	40 4 »	»	»	40 4 »	484	Id.	15	Id.
5,105	»	57 2 »	»	57 2 »	2,917	Id.	»	
1,000	33 10 »	»	6 1 »	39 11 »	666	Id.	15	Id.
1,100	34 4 21	»	4 9 9	39 2 »	755	1 ^{er} mai 1875.	15	Id.
2,517	7 7 »	52 9 »	»	40 4 »	1,486	Id.	6	
2,014	25 2 »	6 9 »	»	31 11 »	1,130	1 ^{er} juin 1875.	»	
500	48 1 »	»	»	48 1 »	355	Id.	15	Id.
4,988	»	40 7 »	»	40 7 »	3,114	Id.	»	
1,400	40 7 »	»	»	40 7 »	955	Id.	15	Id.
1,400	42 5 »	»	»	42 5 »	955	Id.	59 et 13	Id.
1,400	34 5 »	»	5 1 »	37 4 »	955	Id.	59 et 13	Id.
1,400	57 11 »	»	»	57 11 »	955	Id.	15	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensionnés.	DATES Des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensionnés.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES ou VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.				
90	4225	21 juillet 1873 .	Préposé des douanes	28	49	Marié	2	16 10	Infirmités
91	4226	Id.	Id.	19	55	Célibataire	»	»	Id.
92	4227	Id.	Id.	18	58	Marié	3	0 7 5	Id.
95	4228	Id.	Id.	18	59	Id.	»	»	Id.
94	4220	Id.	Id.	20	56	Id.	»	»	Id.
95	4250	Id.	Id.	18	57	Id.	»	»	Id.
96	4251	Id.	Id.	26	65	Id.	»	»	Age avancé
97	4252	Id.	Commis des accises	20	65	Id.	»	»	Id.
98	4255	Id.	Brigadier des douanes	21	57	Id.	»	»	Infirmités
99	4254	Id.	Id.	18	58	Id.	2	12 10	Id.
100	4255	Id.	Sous-brigadier des douanes.	19	57	Id.	»	»	Id. par suite d'accident.
101	4256	Id.	Préposé des douanes	21	62	Id.	»	»	Infirmités
102	4257	Id.	Id.	20	59	Id.	»	»	Id.
103	4258	Id.	Id.	20	58	Id.	»	»	Id.
104	4259	Id.	Sous-brigadier des douanes.	19	65	Id.	»	»	Age avancé
105	4240	Id.	Receveur des contributions	16	71	Id.	»	»	Id.
106	4241	Id.	Brigadier des douanes	25	65	Id.	»	»	Id.
107	4242	Id.	Sous-brigadier des douanes.	19	67	Célibataire	»	»	Id.
108	4245	Id.	Préposé des douanes	24	65	Marié	1	15	Id.
109	4244	Id.	Brigadier des douanes	18	68	Veuf	»	»	Id.
110	4245	Id.	Id.	19	65	Marié	»	»	Id.
111	4246	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	59	Id.	»	»	Infirmités
112	4247	Id.	Géomètre du cadastre.	25	57	Id.	1	8	Id.
115	4248	Id.	Préposé des douanes	24	60	Veuf	»	»	Id.
114	4249	8 octobre 1873.	Garde forestier	40	69	Marié	»	»	Id.
115	4250	21 juillet 1873 .	Sous-brigadier des douanes.	23	65	Id.	»	»	Age avancé
116	4251	Id.	Garde forestier	19	65	Veuf	»	»	Id.
117	4252	Id.	Sous-lieutenant des douanes	24	65	Célibataire	»	»	Id.
118	4253	8 octobre 1875.	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	58	68	Veuf	»	»	Id.
119	4254	21 juillet 1873 .	Brigadier des douanes	19	65	Marié	»	»	Id.
120	4255	8 octobre 1873.	Receveur du timbre extraordinaire.	26	68	Id.	»	»	Id.
121	4256	Id.	Receveur des contributions	20	58	Id.	»	»	Infirmités
122	4257	Id.	Préposé des douanes	22	65	Célibataire	»	»	Id.
125	4258	Id.	Conservateur des hypothèques	22	70	Marié	1	10	Age avancé

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1851, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRE.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Francs.				
968	20 6 "	"	"	20 6 "	560	1 ^{er} juin 1875.	"	
1,000	25 8 27	"	7 5 5	51 2 "	545	Id.	6	
1,060	54 4 18	"	6 7 12	40 " "	666	Id.	59 et 15	Maximum.
1,000	52 11 "	"	8 " "	40 11 "	666	Id.	59 et 15	Id.
1,000	29 2 24	"	6 10 6	56 1 "	656	Id.	"	
1,000	50 5 "	"	7 9 "	58 " "	666	Id.	59 et 15	Id.
1,000	58 5 "	"	"	58 5 "	666	Id.	15	Id.
1,560	26 9 3	"	17 10 25	44 8 "	1,000	Id.	15	Id.
1,400	56 2 "	"	"	56 2 "	920	Id.	"	
1,400	55 1 "	"	6 4 "	59 5 "	955	Id.	59 et 15	Id.
1,100	26 9 "	"	7 9 "	54 6 "	755	Id.	5, 9 et 15	Id.
1,000	59 11 "	"	"	59 11 "	666	Id.	15	Id.
1,000	50 5 "	"	7 10 "	58 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	56 " "	"	" 11 "	56 11 "	666	Id.	15	Id.
1,100	55 1 "	"	9 11 "	45 " "	755	Id.	15	Id.
2,955	95 2 "	51 7 "	"	54 9 "	1,970	Id.	15	Id.
1,400	40 6 "	"	"	40 6 "	955	Id.	15	Id.
1,100	55 11 "	"	5 10 "	59 9 "	755	Id.	15	Id.
1,000	41 1 "	"	"	41 1 "	666	Id.	15	Id.
1,400	59 4 20	"	4 10 1	44 5 "	955	Id.	15	Id.
1,400	57 1 "	"	7 4 "	44 5 "	955	Id.	15	Id.
1,100	40 9 "	"	"	40 9 "	755	Id.	59 et 15	Id.
2,597	"	55 " "	"	55 " "	1,518	Id.	"	
1,000	56 8 "	"	"	56 8 "	666	Id.	"	
550	29 " "	"	"	29 " "	290	Id.	"	
1,100	56 5 "	"	4 7 "	40 10 "	755	Id.	15	Id.
250	51 2 "	"	9 6 "	40 8 "	166	1 ^{er} juillet 1875.	15	Id.
1,800	40 5 "	"	"	40 5 "	1,200	Id.	15	Id.
1,250	"	50 " "	"	50 " "	576	Id.	"	
1,400	57 4 "	"	7 6 "	44 10 "	955	Id.	15	Id.
5,711	"	42 " "	"	42 " "	5,500	1 ^{er} août 1875.	15	Id.
4,655	"	59 " "	"	59 " "	2,781	Id.	59	
1,000	54 6 20	"	6 6 10	41 1 "	666	Id.	15	Id.
11,880	"	47 5 "	"	47 5 "	5,500	Id.	15	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE.	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		POUR.	AGE.	
124	4259	8 oct. 1875 . . .	Receveur de l'enregistrement . . .	50	65	Marié . . .	5	17 16 9	Age avancé . . .
125	4260	Id.	Directeur des contributions . . .	21	71	Veuf	"	"	Id.
126	4261	Id.	Receveur des contributions . . .	16	71	Marié	"	"	Id.
127	4262	Id.	Contrôleur des douanes	18	64	Id.	"	"	Infirmités
128	4263	Id.	Sous-contrôleur des accises . . .	18	60	Id.	"	"	Id.
129	4264	Id.	Géomètre du cadastre	24	61	Id.	"	"	Id.
150	4265	Id.	Brigadier des douanes	18	61	Id.	1	15	Id.
151	4266	Id.	Id.	19	59	Id.	"	"	Id.
152	4267	Id.	Id.	25	64	Id.	2	16 15	Id.
155	4268	Id.	Id.	24	65	Id.	"	"	Age avancé
154	4269	Id.	Sous-brigadier des douanes . . .	25	56	Célibataire . . .	"	"	Infirmités
135	4270	Id.	Préposé des douanes	27	65	Marié	1	17	Age avancé
136	4271	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
157	4272	Id.	Id.	25	67	Id.	2	16 14	Id.
158	4275	Id.	Id.	21	52	Célibataire . . .	"	"	Infirmités
139	4274	Id.	Id.	21	58	Marié	5	15 15 6	Id.
140	4275	Id.	Matelot des douanes	19	55	Id.	4	17 15 11 10	Id.
141	4276	Id.	Sous-lieutenant des douanes . .	19	65	Id.	4	14 12 10 4	Id.
142	4277	Id.	Brigadier des douanes	21	56	Id.	5	6 4 1	Id.
145	4278	Id.	Commis des accises	19	65	Veuf	"	"	Id.
144	4279	Id.	Préposé des douanes	16	58	Marié	2	14 15	Id.
145	4280	Id.	Contrôleur des douanes	26	65	Id.	"	"	Age avancé
146	4281	Id.	Brigadier des douanes	21	65	Id.	5	10 8 6	Infirmités
147	4282	Id.	Id.	18	59	Célibataire . . .	"	"	Id.
148	4283	Id.	Id.	19	59	Marié	"	"	Id.
149	4284	Id.	Contrôleur des contributions . . .	21	57	Id.	"	"	Id.
150	4285	Id.	Préposé des douanes	24	58	Célibataire . . .	"	"	Id.
151	4286	29 déc. 1875 . . .	Receveur des actes judiciaires . .	29	60	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1861, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs			
5,865	"	35 2 "	"	35 2 "	5,172	1 ^{er} août 1875.	"	
8,000	18 1 "	52 6 "	"	50 7 "	5,000	1 ^{er} sept. 1875.	15	Maximum.
6,517	12 5 "	45 6 "	"	55 11 "	5,500	Id.	15	Id.
5,000	56 5 26	"	8 10 4	45 2 "	2,000	Id.	15	Id.
2,000	50 10 "	"	11 2 "	42 " "	1,555	Id.	59 et 15	Id.
2,788	"	57 10 "	"	57 10 "	1,622	Id.	"	
1,165	33 10 15	"	8 " 15	41 11 "	776	Id.	59 et 15	Id.
1,570	35 9 "	"	6 7 "	40 4 "	915	Id.	15	Id.
1,400	41 2 "	"	"	41 2 "	955	Id.	15	Id.
1,400	30 " 19	"	4 8 11	40 9 "	955	Id.	15	Id.
1,100	51 11 "	"	"	51 11 "	638	Id.	"	
1,000	57 10 "	"	"	57 10 "	666	Id.	15	Id.
1,000	56 2 "	"	5 11 "	42 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	55 4 16	"	5 11 14	37 4 "	666	Id.	15	Id.
910	24 5 "	"	7 4 "	51 9 "	506	Id.	"	
1,000	50 " "	"	7 3 "	57 5 "	616	Id.	"	
1,100	53 1 "	"	"	53 1 "	735	Id.	5, 9, 59 et 15	Id.
1,800	28 6 "	"	14 9 "	45 5 "	1,200	Id.	15	Id.
1,400	55 4 "	"	"	55 4 "	899	Id.	"	
1,500	51 8 25	"	12 2 5	45 11 "	1,000	Id.	15	Id.
1,000	29 5 29	"	11 7 1	41 1 "	666	Id.	15	Id.
5,000	59 11 "	"	"	59 11 "	2,000	Id.	15	Id.
1,110	29 5 "	"	4 1 "	55 6 "	665	Id.	"	
1,400	30 9 "	"	9 1 "	39 10 "	955	Id.	59 et 15	Id.
1,400	28 10 "	"	10 2 "	39 " "	955	Id.	15	Id.
5,600	2 11 "	52 7 "	"	55 6 "	1,905	Id.	"	
1,000	53 10 "	"	"	55 10 "	615	Id.	"	
5,452	"	50 9 "	"	50 9 "	2,579	1 ^{er} nov 1875.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		JOURNAL.	AGE.	
152	4287	29 déc. 1875.	Brigadier des douanes	19	65	Marié	2	16 12	Age avancé
155	4288	Id	Receveur des contributions	21	68	Id	"	"	Id
154	4289	Id	Receveur de l'enregistrement	26	61	Veuf	"	"	Infirmités
155	4290	Id	Commis des accises	19	64	Marié	"	"	Id
156	4291	Id	Id	40	70	Id	1	17	Age avancé
157	4292	Id	Préposé des douanes	55	65	Célibataire	"	"	Infirmités
158	4295	2 mars 1874.	Essayeur de la garantie	24	67	Marié	"	"	Age avancé
159	4294	Id	Receveur des contributions	27	68	Id	"	"	Id
160	4295	29 déc. 1875.	Commis des accises	16	59	Id	1	12	Infirmités
161	4296	Id	Brigadier des douanes	24	62	Id	"	"	Id
162	4297	Id	Id	19	61	Id	5	15 11 4	Id
165	4298	Id	Id	18	59	Id	"	"	Id
164	4299	Id	Sous-brigadier des douanes	20	62	Id	"	"	Id
165	4500	Id	Id	25	65	Veuf	"	"	Age avancé
166	4501	Id	Id	19	66	Marié	"	"	Id
167	4502	Id	Préposé des douanes	19	62	Id	1	12	Infirmités
168	4505	Id	Id	27	55	Célibataire	"	"	Id
169	4504	Id	Id	19	59	Marié	1	15	Id
170	4505	Id	Brigadier des douanes	51	59	Id	1	10	Id
171	4506	Id	Id	24	67	Id	"	"	Age avancé
172	4507	Id	Préposé des douanes	26	65	Id	"	"	Infirmités
175	4508	Id	Brigadier des douanes	22	56	Id	"	"	Id
174	4509	2 mars 1874.	Préposé des douanes	19	62	Veuf	"	"	Id
175	4510	Id	Id	18	60	Célibataire	"	"	Id
176	4511	29 déc. 1875.	Id	19	55	Veuf	1	15	Id
177	4512	Id	Brigadier des douanes	26	64	Marié	1	15	Id
178	4515	Id	Sous-brigadier des douanes	18	62	Id	5	16 14 10	Id
179	4514	Id	Préposé des douanes	19	61	Id	"	"	Id
180	4515	Id	Sous brigadier des douanes	18	63	Id	"	"	Age avancé
181	4516	Id	Commis des accises	25	55	Veuf	2	15 14	Infirmités
182	4517	Id	Receveur des contributions	19	65	Marié	4	14 15 11 8	Age avancé

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.						
	ACTIFS.		SÉDENTAIRES.						MILITAIRES.		TOTAL.			
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,400	39	4	"	"	4	2	"	45	6	"	935	1 ^{er} oct. 1875.	15	Maximum.
2,702	"	"	"	47	3	"	"	47	3	"	1,801	Id.	15	Id.
6,805	"	"	"	54	11	"	"	54	11	"	5,500	Id.	15	Id.
1,500	30	3	"	"	"	"	15	8	"	"	1,000	1 ^{er} nov. 1875.	15	Id.
1,500	30	3	"	"	"	"	"	30	3	"	825	Id.	"	"
1,550	30	2	"	"	"	"	"	30	2	"	740	Id.	"	"
2,840	"	"	"	42	11	"	"	42	11	"	1,875	Id.	"	"
3,022	22	5	"	18	2	"	"	40	7	"	2,014	1 ^{er} déc. 1875.	15	Id.
1,500	55	10	18	"	"	"	8	5	12	"	1,000	Id.	59 et 15	Id.
2,000	58	4	"	"	"	"	"	58	4	"	1,555	Id.	15	Id.
1,400	34	5	"	"	"	"	7	11	"	"	935	Id.	15	Id.
1,400	34	5	16	"	"	"	7	2	14	"	935	Id.	15	Id.
1,100	33	11	29	"	"	"	8	5	1	"	735	Id.	15	Id.
1,100	41	4	"	"	"	"	"	41	4	"	755	Id.	15	Id.
1,100	44	8	"	"	"	"	"	44	8	"	753	Id.	"	"
1,000	35	6	"	"	"	"	8	5	"	"	666	Id.	15	Id.
1,000	26	8	"	"	"	"	"	26	8	"	484	Id.	"	"
1,000	35	6	16	"	"	"	6	11	14	"	666	Id.	15	Id.
1,400	29	6	"	"	"	"	"	29	6	"	750	Id.	"	"
1,400	38	1	"	"	"	"	4	5	"	"	955	Id.	15	Id.
1,000	37	"	"	"	"	"	"	37	"	"	666	Id.	15	Id.
1,400	33	7	"	"	"	"	"	33	7	"	854	Id.	"	"
1,000	30	5	"	"	"	"	12	1	"	"	606	Id.	15	Id.
1,000	31	1	"	"	"	"	8	1	"	"	606	Id.	15	Id.
1,000	25	10	27	"	"	"	7	10	5	"	591	Id.	"	"
1,400	37	7	"	"	"	"	"	37	7	"	955	Id.	15	Id.
1,000	33	6	26	"	"	"	8	11	14	"	753	Id.	15	Id.
1,000	31	4	"	"	"	"	8	"	"	"	606	Id.	15	Id.
1,100	30	"	"	"	"	"	5	"	"	"	733	Id.	15	Id.
1,500	30	4	"	"	"	"	"	30	4	"	827	Id.	"	"
1,998	24	5	"	6	1	"	12	11	"	"	1,352	Id.	"	"
TOTAL fr.											180,012			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1873.

NUMÉROS		ÂGE		DATES		DURÉE	CAUSES	MONTANT	Les PENSIONNAIRES Instituent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?	
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.					à partir desquelles les pensions se sont éteintes.
			Ans.	Ans.				Francs.		
1	7089	3927	65	66	1 juin 1872.	31 déc 1872.	0 7	Décès.	5,000	Veuve.
2	545	3928	58	72	1 novemb. 1848.	30 nov. 1872.	24 1	Id.	670	"
3	5117	3950	75	81	1 août 1866.	31 déc 1872	6 5	Id.	5,000	"
4	6192	3951	67	70	1 septemb. 1869.	Id.	3 4	Id.	5,500	Veuve.
5	2375	3954	70	87	1 janvier 1855.	30 nov. 1872.	16 11	Id.	1,105	"
6	4917	3975	66	75	1 janvier 1866.	31 déc. 1872.	7 "	Id.	669	"
7	6808	3956	62	65	1 août 1871.	31 octobre 1872.	1 3	Id.	664	Veuve.
8	5597	3958	69	81	1 septemb. 1860.	31 déc. 1872.	12 4	Id.	545	Id.
9	5117	3940	62	75	1 décemb. 1859.	Id.	15 1	Id.	772	"
10	6984	3941	72	75	1 janvier 1872.	Id.	1 "	Id.	5,000	Veuve.
11	6760	3945	61	65	1 juin 1871.	31 janvier 1875.	1 8	Id.	655	Id.
12	1812	3944	55	76	1 novemb. 1851.	31 déc. 1872.	21 2	Id.	717	"
13	3944	3946	56	74	1 juillet 1854.	30 nov. 1872.	18 5	Id.	852	"
14	6758	3947	65	67	1 juin 1871	31 déc. 1872.	1 7	Id.	755	Veuve.
15	4670	3950	66	74	1 janvier 1865.	30 nov. 1872.	7 11	Id.	5,555	"
16	7090	3951	67	68	1 juin 1872.	31 déc. 1872.	0 7	Id.	1,544	"
17	7154	3952	57	57	1 juillet 1872.	31 octobre 1872.	0 4	Id.	926	Veuve.
18	4802	3955	56	65	1 octobre 1865.	31 août 1872.	6 11	Id.	1,719	Id.
19	637	3954	49	75	1 février 1849.	30 nov. 1872.	25 10	Id.	896	"
20	510	3956	41	65	1 septemb. 1848.	Id.	24 5	Id.	280	"
21	26	3957	58	86	1 février 1845.	31 juillet 1872.	27 6	Id.	685	"
22	6665	3958	66	68	1 mars 1871.	31 janvier 1875.	1 11	Id.	800	Veuve.
23	1951	3961	51	71	1 juillet 1852.	30 nov. 1872.	20 5	Id.	547	Id.
24	6055	3964	65	69	1 juin 1869.	31 janvier 1875.	5 8	Id.	666	Id.
25	3850	3965	72	85	1 octobre 1861.	Id.	11 4	Id.	1,679	Id.
26	3254	3966	52	66	1 mars 1859.	31 déc. 1872.	15 10	Id.	435	"
27	4100	3967	66	76	1 décemb. 1862.	30 nov. 1872	10 "	Id.	684	Veuve.
28	5177	3970	64	70	1 octobre 1866.	31 déc. 1872.	6 5	Id.	646	"
29	5901	3971	65	69	1 janvier 1869.	31 octobre 1872.	5 10	Id.	1,822	"
30	5908	3975	59	75	Id.	30 sept. 1872	5 9	Id.	955	Veuve.
31	3073	3976	65	77	1 février 1858.	28 février 1875.	14 1	Id.	579	"
32	1706	3977	64	85	1 novemb 1851.	Id.	21 4	Id.	1,539	"
33	1880	3979	55	76	1 mai 1852.	Id.	20 10	Id.	455	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES font-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?	
L'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.					à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.	Francs.		
54	6660	5081	62	64	1 mars 1871.	28 février 1875.	2 "	Décès.	955	"
55	6825	5082	67	69	1 septemb. 1871.	Id.	1 6	Id.	666	"
56	4121	5083	65	75	1 janvier 1863.	Id.	10 2	Id.	800	Veuve.
57	1625	5084	56	79	1 juillet 1850.	31 janvier 1875.	22 7	Id.	713	Id.
58	469	5990	54	79	1 mai 1848.	31 mars 1875.	24 11	Id.	578	Id.
59	579	5991	51	77	1 juillet 1847.	Id.	25 9	Id.	45	Id.
40	5995	5992	77	82	1 juin 1862.	Id.	10 10	Id.	95	"
41	5245	5995	52	58	1 janvier 1867.	28 février 1875.	6 2	Id.	518	Veuve.
42	642	5994	45	69	1 février 1849.	Id.	24 1	Id.	548	Id.
45	1598	5996	51	74	1 mai 1850.	31 mars 1875.	22 11	Id.	645	"
44	5244	4000	66	80	1 mars 1859.	28 février 1875.	14 "	Id.	555	Veuve.
45	108	4001	54	82	1 septemb. 1845.	31 mars 1875.	27 7	Id.	940	"
46	800	4002	60	84	1 mars 1849.	28 février 1875.	24 "	Id.	502	"
47	57	4005	54	82	1 mars 1845.	31 mars 1875.	28 1	Id.	5,914	Veuve.
48	6281	4005	66	69	1 mars 1870.	Id.	3 1	Id.	4,424	Id.
49	6516	4008	52	55	Id.	28 février 1875.	3 "	Id.	565	Id.
50	6452	4009	65	68	1 avril 1870.	Id.	2 11	Id.	5,500	"
51	266	4012	67	94	1 mai 1846.	Id.	26 10	Id.	992	"
52	4028	4015	64	75	1 septemb. 1862.	31 mars 1875.	10 7	Id.	605	"
53	601	4014	55	79	1 janvier 1849.	Id.	24 3	Id.	2,100	"
54	5597	4016	67	72	1 janvier 1868	Id.	5 5	Id.	920	Veuve.
55	5247	4020	68	74	1 février 1867.	30 avril 1875.	6 5	Id.	1,145	Id.
56	5197	4021	60	82	1 août 1851.	31 mars 1875.	21 8	Id.	589	"
57	1570	4022	44	67	1 mars 1850.	30 nov. 1872.	22 9	Id.	224	"
58	2546	4025	59	76	1 décemb. 1855.	31 mars 1875.	17 4	Id.	412	"
59	7261	4024	61	64	1 janvier 1875.	28 février 1875.	0 2	Id.	666	Veuve.
60	4297	4025	61	71	1 juillet 1865.	31 mars 1875.	9 9	Id.	1,892	"
61	5720	4027	67	79	1 mars 1861.	30 avril 1875.	12 2	Id.	769	Veuve.
62	1717	4029	59	81	1 avril 1851.	Id.	22 1	Id.	295	"
65	6511	4051	64	67	1 mars 1870.	28 février 1875.	3 "	Id.	666	Veuve.
64	457	4052	54	59	1 mars 1848.	30 avril 1895	25 2	Id.	275	"
65	5129	4055	61	76	1 juillet 1858	28 février 1875.	14 8	Id.	727	Veuve.
66	5665	4054	70	75	1 mars 1868.	31 mars 1875.	5 1	Id.	5,170	Id.
67	5777	4056	70	82	1 juillet 1861.	30 avril 1875.	11 10	Id.	5,500	"
68	5909	4057	66	77	1 mars 1862.	28 février 1875.	11 "	Id.	1,000	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

D'ORDRE	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES font-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
69	5760	4058	59	64	1 juin 1868.	50 nov. 1872.	4 6	Décès.	662	"
70	2568	4059	58	73	1 janvier 1856.	50 avril 1875.	17 4	Id.	480	"
71	4541	4041	62	71	1 juillet 1864.	51 janvier 1875.	8 7	Id.	1,292	Veuve.
72	699	4042	55	70	1 mars 1849.	50 avril 1875.	24 2	Id.	427	Id.
75	4178	4045	57	67	1 mars 1865.	51 mars 1875.	10 1	Id.	605	Id.
74	2727	4049	58	75	1 décemb. 1856.	51 mai 1875.	16 6	Id.	1,066	Id.
75	4069	4051	65	76	1 octobre 1862.	Id.	10 8	Id.	1,066	"
76	5109	4057	60	67	1 juillet 1866.	50 juin 1875.	7 "	Id.	1,556	"
77	152	4059	49	77	1 septemb. 1845.	51 mai 1875.	27 9	Id.	517	"
78	2444	4060	48	66	1 mai 1853.	50 juin 1875.	18 2	Id.	285	Veuve.
79	4771	4062	61	69	1 juin 1865.	51 mai 1875.	8 "	Id.	5,500	Id.
80	556	4065	51	77	1 avril 1847.	Id.	26 2	Id.	587	Id.
81	4556	4064	59	69	1 nov. 1865.	Id.	9 7	Id.	554	Id.
82	5605	4065	57	62	1 janvier 1868.	Id.	5 5	Id.	884	"
85	6089	4066	65	69	1 juin 1869.	Id.	4 "	Id.	955	Veuve.
84	7060	4068	54	55	1 avril 1872.	50 juin 1875.	1 5	Id.	1,057	Id.
85	4018	4069	66	77	1 août 1862.	Id.	10 11	Id.	1,466	Id.
86	7265	4075	49	50	1 janvier 1875.	Id.	0 6	Id.	468	"
87	6869	4074	70	72	1 octobre 1871.	Id.	1 9	Id.	456	"
88	51	4075	47	76	1 février 1845.	51 juillet 1875.	28 6	Id.	668	Veuve.
89	5755	4077	75	85	1 avril 1861.	28 février 1875.	11 11	Id.	15	"
90	4555	4078	72	82	1 nov. 1865.	51 juillet 1875.	9 9	Id.	2,105	Veuve.
91	5246	4079	46	60	1 mars 1859.	50 avril 1875.	14 2	Id.	595	Id.
92	2198	4080	49	68	1 mars 1854.	Id.	19 2	Id.	561	Id.
95	5589	4081	65	79	1 octobre 1859.	51 juillet 1875.	15 10	Id.	1,658	"
94	4494	4082	65	74	1 mai 1864.	50 juin 1875.	9 2	Id.	2,259	Veuve.
95	5460	4085	70	77	1 septemb. 1867.	51 mars 1875.	5 7	Id.	1,555	"
96	6010	4084	66	68	1 décemb. 1871.	51 juillet 1875.	1 8	Id.	955	Veuve.
97	421	4085	60	85	1 janvier 1848.	51 mai 1875.	25 5	Id.	1,152	"
98	4091	4086	59	70	1 déc. 1862.	51 juillet 1875.	10 8	Id.	794	Veuve.
99	1811	4087	50	72	1 nov. 1851.	51 mai 1875.	21 7	Id.	508	Id.
100	5726	4088	58	70	1 mars 1861.	50 juin 1875.	12 4	Id.	582	"
101	5626	4089	60	75	1 décemb. 1860.	51 juillet 1875.	12 8	Id.	2,547	"
102	2025	4090	50	71	1 février 1855.	Id.	20 6	Id.	764	"
105	2882	4091	58	74	1 mars 1857.	Id.	16 5	Id.	609	Veuve.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?	
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.					à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.	Francs.		
104	6642	4095	59	62	1 janvier 1871.	31 juillet 1875.	2 7	Décès.	1,000	»
105	7214	4096	36	57	1 octobre 1872.	Id.	0 10	Id.	380	»
106	5405	4097	59	65	1 juillet 1867.	28 février 1875.	5 8	Id.	650	Veuve.
107	7159	4098	65	64	1 août 1872.	30 juin 1875.	0 11	Id.	666	Id.
108	3729	4101	63	75	1 mars 1861.	Id.	12 4	Id.	615	Id.
109	6676	4105	65	65	1 mars 1871.	31 juillet 1875.	2 5	Id.	726	»
110	5997	4104	65	69	1 mars 1869.	28 février 1875.	4 »	Id.	955	Veuve.
111	205	4106	42	69	1 avril 1846.	31 août 1875.	27 5	Id.	450	»
112	122	4107	51	79	1 août 1845.	30 avril 1875.	27 9	Id.	627	»
113	6805	4108	67	69	1 juillet 1871.	31 août 1875.	2 2	Id.	1,000	Veuve.
114	1797	4112	69	91	1 novemb. 1851.	31 mai 1875.	21 7	Id.	5,555	»
115	6110	4115	68	72	1 juin 1869.	30 juin 1875.	4 1	Id.	2,921	Veuve.
116	5451	4116	56	62	1 juin 1867.	Id.	6 1	Id.	2,143	Id.
117	6741	4117	66	68	1 mai 1871.	31 août 1875.	2 4	Id.	666	Id.
118	4187	4119	68	79	1 mars 1865.	Id.	10 6	Id.	567	»
119	3402	4120	65	79	1 décemb. 1859.	30 sept. 1875.	15 10	Id.	710	Veuve.
120	5575	4122	81	87	1 juin 1867.	Id.	6 4	Id.	452	»
121	5905	4125	46	51	1 janvier 1869.	31 août 1875.	4 8	Id.	546	»
122	5556	4126	62	76	1 septemb. 1859.	30 sept. 1875.	14 1	Id.	768	Veuve.
125	5404	4129	65	68	1 juillet 1867.	31 janvier 1872.	4 7	Id.	1,555	Id.
124	3520	4151	58	71	1 juin 1859.	31 juillet 1872.	15 2	Id.	799	»
125	456	4152	59	65	1 mars 1848.	30 sept. 1875.	25 7	Id.	521	Veuve.
126	4948	4153	60	67	1 janvier 1866.	31 juillet 1872.	6 7	Id.	558	»
127	6805	4154	66	68	1 août 1871.	31 mai 1875.	1 10	Id.	708	Veuve.
128	5602	4156	60	66	1 janvier 1868.	31 août 1875.	5 8	Id.	665	»
129	6440	4158	50	54	1 mars 1870.	Id.	5 6	Id.	709	Veuve.
150	3535	4159	50	65	1 mai 1860.	31 juillet 1875.	15 3	Id.	541	Id.
151	7459	4140	56	56	1 septemb. 1875.	30 sept. 1875.	0 1	Id.	899	Id.
152	2957	4142	66	86	1 avril 1854.	31 octobre 1875.	19 7	Id.	502	»
153	4695	4143	65	74	1 mars 1865.	Id.	8 8	Id.	850	Veuve.
154	6798	4148	65	67	1 juillet 1871.	Id.	2 4	Id.	5,000	Id.
155	4310	4149	46	56	1 septemb. 1865.	31 juillet 1875.	9 11	Id.	527	»
156	4015	4152	66	77	1 juin 1862.	30 sept. 1875.	11 4	Id.	5,560	Veuve.
157	2772	4153	69	86	1 décemb. 1856.	Id.	16 10	Id.	1,205	Id.
158	756	4156	60	85	1 mars 1849.	31 août 1875.	24 6	Id.	2,190	»

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1875.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinctions.	lors de l'admission à la pension	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	An s.			Ans. Mois.		Francs.	
139	0978	4158	64	65	1 mars 1872.	31 juillet 1875.	1 5	Décès.	606	Veuve.
140	5412	4100	61	75	1 décemb. 1850.	31 août 1875.	15 9	Id.	972	Id.
141	2587	4164	48	66	1 février 1855.	50 avril 1875.	18 3	Id.	527	"
142	2526	4105	60	79	1 septemb. 1854.	50 nov. 1875.	19 5	Id.	578	"
145	6461	4166	65	68	1 juin 1879.	50 sept. 1875.	5 4	Id.	1,000	Veuve
TOTAL fr.									161,485	

Montant des extinctions constatées en 1875, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr. 161,485

Les extinctions constatées également en 1875, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 7,552

TOTAL des extinctions de 1875 fr. 169,015

Au 1^{er} janvier 1874, les pensions à servir des fonctionnaires et employés au Département des Finances étaient de fr. 1,931,897

Les pensions à accorder en 1874 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 165,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1871, 1872 et 1875, à 173,542

8,542

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1875 seront de 1,925,555

On présume que les pensions nouvelles pour 1875 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 165,000

Et les extinctions 166,000

1,000

De sorte que les pensions à servir en 1875 porteront une somme de 1,922,555

Soit en chiffres ronds fr. 1,925,000

IX.**BUDGET**

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1875, s'élève à 918,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1874, une diminution de 13,000 francs. Cette différence provient des augmentations suivantes, savoir : 1^o 10,000 francs sur les non-valeurs de la contribution foncière; et 2^o 17,000 francs, sur les non-valeurs du droit de patente.

Par contre, il y a diminution 1^o 2,000 francs sur les non-valeurs de la contribution personnelle; 2^o 3,000 francs sur les non-valeurs des redevances des mines et 3^o 33,000 francs sur les restitutions de droits abusivement perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaine, etc.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1875, est fixé à la somme de *neuf cent dix-huit mille francs* (918,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	110,000	"	571,000
2	— — — personnelle	175,000	"	
3	— sur le droit de patente.	80,000	"	
4	— sur les redevances des mines.	2,000	"	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	4,000	"	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	100,000	"	547,000
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	410,000	"	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	"	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000	"	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Rembours ^{ment} des droits de pilotage, de phares et fanaux.	25,000	"	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		918,000	"	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc, en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
 Récapitulation. 	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
110,000	»	110,000	100,000	10,000	»	
175,000	»	175,000	177,000	»	2,000	
80,000	»	80,000	63,000	17,000	»	
2,000	»	2,000	5,000	»	3,000	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
371,000	»	371,000	349,000	22,000	5,000	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				22,000		
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
410,000	»	410,000	445,000	»	35,000	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
547,000	»	547,000	582,000	»	35,000	
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.				35,000		
371,000	»	371,000	349,000	22,000	»	
547,000	»	547,000	582,000	»	35,000	
918,000		918,000	931,000	22,000	35,000	
DIMINUTION. fr.				13,000		

X.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité publique ; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1875 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à une somme de fr. 126,540,000 »
 Au Budget voté pour l'exercice 1874, elles sont fixées à . 119,525,500 »
 Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1875. 7,216,500 »

Parmi les changements de quelque importance apportés aux évaluations de 1875, afin de les mettre mieux en harmonie avec les faits, il y a lieu de signaler, d'une part, les augmentations proposées aux articles suivants :

1° Fonds communal	fr.	1,500,000	»
2° Dépôts chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse d'épargne		700,000	»
3° Recettes pour compte de tiers (chemin de fer).		2,000,000	»
4° Consignations de toute nature.		1,000,000	»
5° Articles d'argent confiés à la poste		5,000,000	»
TOTAL. . . fr.		<u>10,000,000</u>	»

D'autre part, deux articles qui figuraient au Budget de 1874 étant devenus sans objet, ont été supprimés, savoir :

1° Cautionnements de remplaçants	fr.	1,200,000	»
2° Agrandissement des stations communes, etc.		1,200,000	»
TOTAL. . . fr.		<u>2,400,000</u>	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Voici maintenant, au sujet du fonds communal, les renseignements exigés par la loi du 18 juillet 1860, qui a aboli les octrois :

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1875, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

Évaluations
du fonds communal
en 1875.

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café.	(3,000,000)	. fr.	2,250,000	»			
55 p. % du produit des droits	d'entrée sur	{	les eaux-de-vie.	(1,700,000)	595,000	»
			les bières et vinaigres	(300,000)	105,000	»
			les sucres raffinés.	(1,400,000)	490,000	»
			les vins	(4,200,000)	1,470,000	»
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes	d'accise sur	{	les eaux-de-vie indigènes (22,000,000)	7,700,000	»	
			les bières et vinaigres	(14,450,000)	5,050,000	»
			les sucres	(4,800,000)	1,680,000	»
			(8,490,000)	5,480,900	»	
		TOTAL. fr.	22,820,900	»		

Si l'on déduit de cette somme le montant de la retenue à opérer au profit de la réserve, conformément à l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862: s'élevant à 575,400 francs, le restant (22,247,500) n'est pas inférieur à la moyenne (21,896,000 francs) des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1), et peut, dès lors, représenter la somme à distribuer aux communes en 1875.

Indépendamment de la retenue ci-dessus de 575,400 francs, le revenu de la réserve, pendant l'année 1875, comprendra les intérêts à échoir en 1874, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1874, qu'on peut évaluer à 240,900 francs, soit ensemble une somme de 814,000 francs.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860 on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1875 (annexe A);
- 2^o La situation des réserves à la fin de ladite année (annexe B);
- 3^o L'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C).

Situation
et répartition.
du fonds communal
en 1875.

Le relevé ci-après présente le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1872 à 1874 s'élèvent savoir :

En 1872 fr.	20,947,500	»
1875		22,866,935	54
1874 (prévisions).		21,875,000	»
		ENSEMBLE.	65,689,435 54
		MOYENNE.	21,896,478 51 soit 21,896,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 10, 11 et 12.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.			MONTANT DE LA QUOTE-PART des 78 communes à octroi.			Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des COMMUNES à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859.	Observations.	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.	Minimum	Sommes allouées au delà du minimum.	des communes sans octroi.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	
1860 (165 jours)	6,721,511 48	229,470 66	»	»	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 55	5,179,059 87	17,505 75	1,295,275 22	(a)	0.58000764	9	
1861	15,255,570 57	580,657 55	»	»	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,511 01	11,558,145 80	49,501 97	5,265,485 05	0.424372289	11		
1862	15,795,568 82	550,940 44	»	»	15,444,428 58	9,548,095 25	7,778,757 95	17,326,851 16	11,558,145 80	66,214 27	5,820,068 51	0.49109101	15		
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours.)	(b) 184,796 98	»	15,905,757 59	9,624,554 05	7,884,452 44	17,508,786 47	11,558,145 80	87,451 69	4,550,159 90	0.55175900	19		
1864	16,445,952 67	»	(b) 407,240 25	»	16,056,706 42	9,747,546 79	8,003,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80	87,462 96	4,591,097 66	0.54821052	20		
1865	17,522,980 27	»	(b) 429,791 61	»	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,925 86	11,558,145 80	156,560 »	5,198,482 86	0.65858606	25		
1866	17,956,590 95	»	(b) 440,926 79	»	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,555,847 16	11,558,145 80	176,821 04	5,754,697 59	0.69425556	29		
1867	18,578,568 54	»	(b) 452,712 87	»	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80	206,566 89	6,160,942 78	0.75028086	52		
1868	17,752,716 08	»	(b) 516,546 66	»	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21	11,558,145 80	168,656 04	5,709,567 58	0.66701921	28		
1869	19,089,221 58	»	(b) 474,660 60	»	18,614,569 98	10,812,511 85	9,014,288 88	19,826,600 71	11,558,145 80	262,357 95	6,794,057 25	0.75369864	54		
1870	22,592,848 40	»	(b) 570,289 27	»	19,000,000 »	10,981,753 96	9,229,513 82	20,211,067 78	11,558,145 80	294,225 62	7,147,650 58	0.77488762	57		
1871	18,946,640 94	»	(b) 502,539 15	»	19,950,000 »	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65	11,558,145 80	559,921 72	7,851,952 48	0.85148525	41		
1872	21,498,476 29	»	(b) 462,259 78	(c) 1,465,598 84	20,947,500 »	11,559,913 56	9,599,652 42	20,959,565 98	11,558,145 80	820,498 24	8,568,855 96	0.89269565	45		
1875	25,459,041 46	»	(b) 556,471 99	»	20,947,500 »	11,559,913 56	9,599,652 42	20,959,565 98	11,558,145 80	820,498 24	8,568,855 96	0.89269565	45		
1875	25,459,041 46	»	(d) 14,504 50	»	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 55	21,684,966 77	11,558,145 80	1,564,141 75	9,944,647 99	1.00098694	58		

(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1869, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764. — (b) Réserve ordinaire, art. 2 de la loi du 20 décembre 1862 (*Moniteur* n° 337). — (c) Réserve extraordinaire dont parle l'art 15 de la loi du 15 mai 1870 (*Moniteur* n° 157). — (d) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50 c^s, lors de la répartition de 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après l'article 13 de la loi du 15 mai 1870, le *minimum* de la somme à répartir entre les communes en 1873, qui devrait, le cas échéant, être complété par un prélèvement sur la réserve extraordinaire du fonds communal, s'élève à 21,994,875 francs. Il résulte de l'annexe A que cette somme a pu être réalisée sur les ressources du fonds communal, sans qu'il ait été nécessaire de recourir à aucun prélèvement sur la réserve extraordinaire.

Le montant de cette réserve, accru des intérêts, s'élève aujourd'hui à fr. 1,797,087 79.

Quant à la réserve ordinaire, elle atteint le chiffre de fr. 5,799,515 22 (voir annexe B).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1875 sont évaluées respectivement à la somme de *cent vingt-six millions cinq cent quarante mille francs* (126,540,000 francs).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1873.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de liers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautiounnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	2,000,000	
2	Cautiounnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,000,000	
3	Fonds de rémunération des miliciens.	2,000,000	
4	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000	
5	Fonds provinciaux.	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000
		Impôts recouverts par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	6,500,000
		Revenus recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000
6	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	22,247,500	
7	Réserve du fonds communal	814,000	
8	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	500,000	
9	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	500,000	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	2,500,000	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	125,000	
13	— — — de l'Ordre judiciaire	260,000	
14	— — — du Département des Affaires Étrangères	80,000	
15	— — — des officiers de la marine de l'État	15,000	
16	— — — des pilotes.	100,000	
17	— — — du Département de l'Intérieur	110,000	
18	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	50,000	
19	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	65,000	
20	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	170,000	
21	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	250,000	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000	
23	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	800,000	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	700,000	
25	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000	
26	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	1,000,000	
27	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	700,000	
28	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
29	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	650,000	
30	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation (y compris les prélèvements revenant à la Société des Bassins houillers)	16,000,000	
31	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	500,000	
32	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	
33	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de liers, ou par suite d'arrangements particuliers avec eux	10,000	
	À REPORTER. fr.		62,089,500

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		62,989,500 *
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
34	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	400,000 *	
35	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	20,000 *	
36	Fonds spécial des préemptions	40,000 *	
37	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	8,000,000 *	
38	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	165,000 *	
39	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,000,000 *	
40	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,500 *	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
41	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	540,000 *	
42	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000 *	
43	Consignations de toute nature	10,000,000 *	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
44	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises	10,000 *	62,400,500 *
45	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers	2,000,000 *	
46	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	112,000 *	
47	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	60,000,000 *	
	Ministère de la Justice.		
48	Masse des détenus	215,000 *	
	Ministère des Travaux publics.		
49	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	12,000 *	
	Ministère de l'Intérieur.		
50	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	50,000 *	
51	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 *	
52	Produit du Jardin Botanique	1,000 *	
	A REPORTER. fr.		125,300,000 *

DE L'EXERCICE 1875.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		125,590,000 »
CHAPITRE III.			
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>			
53	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	100,000 »	} 1,150,000 »
54	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
55	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
56	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements	50,000 »	
57	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	10,000 »	
TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.			126,540,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(408)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1875.

ANNEXE A.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1875.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1875.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.		
		Exercice 1872.		Exercice 1873.	TOTAL.	Taux.	Montant.
		3.	4.	5.	6.	7.	
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		Fr. C.	
Café	2,250,000 »	»	2,904,583 58	2,904,583 58	75%	2,245,937 60	
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861.)	595,000 »	»	877,148 18	877,148 18	} 35%	307,001 86	
Bières et vinaigres. . . (Droit de douane).	91,000 »	»	483,036 57	483,936 57		169,577 80	
Vins (Droit d'accise).	1,240,000 »	» 50	4,515,848 53	4,515,849 03		1,580,547 13	
Eaux-de-vie indigènes . (Id.).	6,825,000 »	295,186 50	23,000,511 52	23,385,697 82		8,184,994 27	
Bières et vinaigres. . . (Id.).	4,900,000 »	102 16	15,553,373 85	15,553,476 01		5,443,716 61	
Sucres . . (Droits de douane et d'accise).	2,100,000 »	5,310 45	6,474,005 40	6,479,614 94		2,267,805 23	
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	15,751,000 »	300,808 61	50,994,915 94	(a) 51,295,722 55	35%	17,953,502 90	
Postes	3,075,000 »	582,256 57	7,532,633 11	(b) 7,914,860 68	41%	3,245,096 57	
TOTAL GÉNÉRAL.	21,076,000 »	683,045 18	61,522,130 63	62,205,175 81	23,444,537 16	
Recettes constatées après la répartition définitive de 1852						14,504 30	
						TOTAL. 23,459,041 46	
1 p. 0/0 sur les sommes ci-dessus (A et B) à verser à la réserve						592,105 92	
						RESTE A RÉPARTIR. 22,866,935 54	

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1873).

Réserve ordinaire. (Loi du 20 décembre 1862.)

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1874, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1872, un solde disponible de fr.	171,925 12
<i>Recettes.</i> Prélèvement ordinaire (1 p. %) sur les recettes du fonds communal de 1872 (1) 530,976 29	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1873, d'un capital nominal de 124,200 francs de la Dette publique, à 2 1/2 p. %, ci	3,103 »
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 2,984,600 francs de la Dette publique à 4 p. %, ci	119,384 »
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 1,823,050 francs de la Dette publique, à 4 1/2 p. %, ci	82,037 24
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 222,000 francs de la Société du Crédit communal, à 4 1/2 p. %, ci	9,990 »
TOTAL DES RECETTES. fr.	937,417 65
<i>Dépenses.</i> Prix d'achat d'un capital nominal de 697,700 francs de la Dette publique, à 4 1/2 p. % . fr.	715,142 50
Bonification de deux mois et vingt-huit jours d'intérêts échus	7,674 70
	722,817 20
SOLDE DISPONIBLE. fr.	214,600 45

(1) Y compris la somme de fr. 14,504 30 c^t montant des recettes constatées après la répartition définitive du fonds communal de 1872.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1875.

La réserve ordinaire du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital.	{	1865 à 1872 fr.	4,296,187 10	
		1873 (1) 577,601 62		
				<u>4,873,788 72</u>
Intérêts	{	1864 à 1872 fr.	718,884 96	
		1873 (2) 206,841 54		
				<u>925,726 50</u>
		TOTAL. fr.	5,799,515 22	

Réserve extraordinaire. (Loi du 15 mai 1870.)

Recettes. D'après le décompte annexé du Budget des Recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1874, la réserve extraordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1872, un solde disponible de fr. 35,536 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 888,400 francs de la Dette publique, à 4 p. % fr. 35,536 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 54,300 francs de la Dette publique, à 4 ½ p. % fr. 1,543 50

TOTAL DES RECETTES. fr. 72,615 50

Dépenses. Prix d'achat d'un capital nominal de 54,300 francs de la Dette publique, à 4 ½ % fr. 55,157 50 }
Bonification de deux mois et vingt-huit jours d'intérêts échus fr. 377 30 } 35,534 80

SOLDE DISPONIBLE. fr. 37,080 70

La réserve extraordinaire a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital (1870)	fr.	3,022,559 13
Intérêts. {	1871-1872. fr.	178,109 65
	1873. (3) 62,017 85	
		<u>240,127 50</u>
		3,262,686 63
Prélèvement au profit du fonds communal		1,465,598 84
	RESTE. fr.	<u>1,797,087 79</u>

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 14,504 30 c^s montant de recettes constatées après la répartition définitive de 1872 et qui a été versée à la réserve.

(2) Déduction faite d'une somme de fr. 7,674 70 c^s pour deux mois et vingt-huit jours d'intérêts bonifiés sur le capital de 697,700 francs.

(3) Déduction faite d'une somme de fr. 377 30 c^s pour deux mois et vingt-huit jours d'intérêts bonifiés sur le capital de 54,300 francs. — La somme de fr. 62,017,85 c^s comprend les intérêts, s'élevant à fr. 25,315 65 c^s, échus au 31 décembre 1873, sur les sommes versées à la Caisse d'épargne.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

*État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme
de fr. 22,866,935 54 c pour l'année 1873.*

N ^o D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1872. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1830. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nienport	13,662 58	23,576 27	»	23,576 27
2	Termonde.	51,486 36	82,117 02	»	82,117 02
3	Gand	1,140,544 12	1,549,051 »	»	1,549,051 »
4	Malines.	220,785 93	297,238 08	»	297,238 08
5	Arlon	57,849 91	50,914 47	»	50,914 47
6	Ostende	158,727 04	180,507 21	»	180,507 21
7	Lokeren	66,707 54	86,732 33	»	86,732 33
8	Hasselt.	71,014 21	91,103 80	»	91,103 80
9	Turnhout.	50,859 02	64,900 »	»	64,900 »
10	Bruges.	351,008 42	445,684 61	»	445,684 61
11	Saint-Nicolas.	117,197 84	144,157 27	»	144,157 27
12	Mons	259,464 27	317,815 50	»	317,815 50
13	La Bouverie	11,598 32	14,192 33	»	14,192 33
14	Liège	1,044,667 51	1,267,362 98	»	1,267,362 98
15	Lierre.	60,637 18	82,582 34	»	82,582 34
16	Louvain	289,407 34	340,740 50	»	340,740 50
17	Verviers et Hodimont	246,735 77 24,128 10	314,641 67	»	282,551 37 32,090 30
18	Tournai	255,481 07	294,761 71	»	294,761 71
19	Frameries.	24,434 93	24,996 86	»	24,996 86
20	Ypres	111,346 10	114,011 23	»	114,011 23
21	Bruxelles	2,867,947 38	2,863,166 07	5,064 36	2,868,230 43
22	Maeseyck.	14,250 84	14,180 65	71 60	14,252 25
23	Furnes.	30,151 37	29,761 93	372 41	30,134 34
24	Menin	43,135 03	41,662 70	1,494 61	43,137 31
25	Namur	225,267 60	214,715 74	10,574 09	225,289 83
26	Huy	76,373 15	72,242 06	4,138 63	76,380 69
	A REPORTER.	7,863,018 05	9,022,618 07	21,715 70	9,044,334 67

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1875.

N° d'ordre.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1872. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant aux COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	7,863,018 05	9,022,618 97	21,715 70	9,044,554 07
27	Poperinghe.	43,362 61	40,536 05	3,050 26	43,366 89
28	Audenarde	37,109 25	54,591 32	2,611 58	37,202 90
29	Courtrai.	176,540 79	165,798 76	12,565 45	176,504 19
30	Lessines.	23,448 68	21,566 92	1,884 07	23,450 99
31	Diest.	45,112 "	40,998 58	4,117 87	45,116 45
32	Tirlemont	78,264 35	70,034 07	8,257 98	78,272 05
33	Alost.	104,698 68	92,492 99	12,216 02	104,709 01
34	Dinant	45,921 97	58,000 "	7,926 50	45,926 50
35	Saint-Trond	54,224 07	44,489 "	9,740 42	54,229 42
36	Ath	55,552 70	44,795 98	10,542 18	55,558 16
37	Tongres.	44,696 74	35,696 36	9,004 79	44,701 15
38	Philippeville	7,043 24	6,242 72	1,701 30	7,044 02
39	Quaregnon	36,367 77	27,659 42	8,711 94	36,371 36
40	Herenthals	14,752 86	11,118 41	3,615 00	14,754 31
41	Charleroi	98,758 66	70,585 17	28,183 24	98,768 41
42	Dixmude	26,132 40	18,500 "	7,634 98	26,134 98
43	Blankenberghe.	10,985 33	12,000 "	4,085 01	10,985 01
44	Spa	48,551 52	34,094 "	14,462 11	48,556 11
45	Anvers	2,003,864 18	1,350,578 98	653,482 97	2,004,061 95
46	Renaix	48,379 50	32,102 62	16,281 75	48,384 37
47	Aerschot	17,092 05	11,515 51	6,178 27	17,093 78
48	Nivelles.	57,014 88	36,410 "	20,610 51	57,020 51
49	Stavelot	17,673 57	11,250 60	6,444 71	17,675 31
50	Grammont.	44,856 48	26,725 "	17,935 80	44,660 80
51	Gheel.	24,953 85	14,822 54	10,133 77	24,956 31
52	Ninove	26,236 50	15,000 "	11,239 09	26,259 09
53	Dour	31,024 29	17,864 55	13,962 86	31,027 41
54	Péruwelz	39,696 46	21,151 96	18,548 42	39,700 38
55	Mariembourg	3,487 19	1,700 10	1,697 53	3,487 54
56	Herve.	19,180 51	9,651 88	9,530 52	19,182 40
57	Wavre	33,779 45	15,690 20	18,092 58	33,782 78
58	Jodoigne.	21,471 18	9,494 35	11,078 95	21,473 30
59	Rœulx	11,643 10	4,900 "	6,854 34	11,644 34
60	Pâturages	28,450 98	12,179 35	16,285 45	28,462 80
	A REPORTER.	11,250,908 76	11,420,616 85	1,011,942 80	12,452,559 74

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1872. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	11,250,908 76	11,420,616 85	1,011,942 89	12,432,559 74
61	Binche	54,422 94	14,610 "	19,816 54	54,420 54
62	Gembloux	15,005 06	6,500 "	8,705 14	15,005 14
63	Roulers	60,067 86	24,749 "	55,524 79	60,075 79
64	Soignies	35,420 57	12,500 "	20,925 87	35,425 87
65	Basle	14,017 59	5,044 15	8,974 84	14,018 97
66	Leuze	54,195 98	12,157 12	22,060 24	54,197 56
67	Hornu	25,246 21	8,746 09	16,502 61	25,248 70
68	Beaumont	15,644 "	4,625 "	9,022 55	15,645 55
69	Vilvorde	51,555 56	9,948 46	21,610 01	51,558 47
70	Enghien	25,582 05	7,500 "	16,084 54	25,584 54
71	Wasmès	54,781 55	10,751 57	24,055 21	54,784 78
72	Tamise	51,175 11	8,666 01	22,511 28	51,178 19
73	Fontaine-l'Évêque	19,157 70	3,455 "	15,684 58	19,159 58
74	Bouillon	9,825 57	1,540 99	8,479 55	9,826 54
75	Bastogne	9,550 86	1,246 80	8,084 92	9,551 78
76	Chimay	19,580 15	2,459 00	16,922 16	19,582 06
77	Jemappes et Fleu	57,660 91 8,978 48	2,505 92	44,560 08	57,695 65 2,979 57
78	Eecloo	54,426 15			1,540 "
	Communes à octroi	11,740,588 24	11,558,145 80	1,564,141 75	12,022,287 55
	Communes sans octroi	9,944,578 55	"	9,944,647 09	9,944,647 09
	TOTAL GÉNÉRAL	21,684,966 77	11,558,145 80	11,508,789 74	22,866,955 54

Marc le franc de la répartition en 1875 1.0000986945

en 1872 0.8926956500

En plus en 1875 0.1074050445 ou 12 p. %.

Le Ministre des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1875.

J. MALOU.

Bruxelles, le 2 février 1874.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1875.

ANNEXE D.

Relevé des sommes payées en 1872 aux diverses sociétés de chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'Administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES rattachées.	Observations.
Chemin de fer des Bassins Houillers	5,845,646 42	
— Belge-Rhénan	280,710 07	
— Louis de Hesse	54,790 48	
— Goole-Steam Shipping	15,717 86	
— Agence continentale et Anglaise	42,966 16	
— Braine-le-Comte à Gand	839,777 37	
— État Néerlandais	241,268 09	
— Nord-Français	1,356,525 72	
— Nord-Belge	829,264 54	
— Liège à Maestricht	129,125 17	
— Anvers à Gand (par Saint-Nicolas)	6,506 40	
— Chimay	55,588 94	
— Dendre et Waes	1,954,095 81	
— Cock Steam Ship	781 95	
— Lierre à Turnhout	2,057 85	
— Manchester Sheffield and Lincolnshire	527 08	
— Bruxelles à Lille	641,526 09	
— Luxembourg	985,127 25	
— Jurbise à Tournai	659,989 .	
— Jonction Belge-Prussienne	68,887 29	
— Société Autrichienne	2,131 50	
— Plateaux de Herve	21,081 15	
— North Western Railway	418 81	
Télégraphes. — Office français	505,094 99	
— — anglais	595,905 17	
— État néerlandais	26,591 51	
— Lierre à Turnhout	971 64	
Emploi du matériel { Malines à Terneuzen	4,000 62	
{ Pepinster à Luxembourg	122,649 79	
{ Gand à Bruges	1,855 60	
{ Société d'exploitation	95,184 47	
Restitution de la somme versée pour compléter la part nette garantie à l'État pour l'année 1871, par les Bassins Houillers (art. 49 de la convention du 25 avril 1870)	105,772 60	
TOTAL	15,115,934 02	

(416)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1875.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les conditions dans lesquelles le Département des Travaux publics doit, chaque année, faire son Budget des dépenses de l'exercice suivant, à l'époque fixée par la loi de comptabilité, le mettent dans l'impossibilité d'établir ses prévisions avec assez de précision pour n'avoir pas à y apporter des modifications plus ou moins importantes, quand vient le moment où la Législature est en mesure de l'examiner et de le discuter.

Depuis vingt ans, en effet, ce Budget, quoique présenté toujours dix mois avant l'ouverture de l'exercice, comme l'exige la loi de comptabilité, n'a été promulgué que quatre fois avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il se rapportait. Il a donc fallu, la plupart du temps, arrêter les propositions budgétaires de l'exercice futur avant que les Chambres se fussent prononcées sur celles dont elles étaient saisies pour l'exercice courant.

D'ailleurs, en eût-il été autrement, le Département des Travaux publics ne se fût pas moins trouvé devant cette difficulté, résultant de la nature même des services dont la gestion lui est dévolue, de déterminer avec certitude, dix mois d'avance, les besoins si variables et parfois si imprévus auxquels il doit pourvoir.

Telle est encore sa situation cette année : de nombreux amendements viennent seulement d'être proposés au Budget de 1874, déposé au mois de février 1873; plusieurs mois s'écouleront probablement encore avant que la Législature ait statué sur les propositions définitives de crédits qui lui sont soumises pour l'exercice courant; et cependant il faut, dès à présent, lui présenter le projet de Budget du prochain exercice, en exécution de l'article 1^{er}, § 2, de la loi du 15 mai 1846.

C'est assez dire que ce Budget, comme le précédent, devra vraisemblablement subir, à l'époque où les Chambres pourront utilement s'en occuper, les modifications qu'une connaissance plus exacte des besoins des services en 1875 commandera d'y introduire.

Sous réserve d'une révision ultérieure des propositions de crédits qui y sont formulées, le projet de Budget de l'exercice 1873 est proposé à la somme de fr. 83,670,567 »

Il présente, comparativement à celui qui est proposé pour l'exercice 1874 à la somme de fr. 84,806,816 »

une diminution de fr. 1,136,249 »

provenant des modifications expliquées ci-après.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'allocation proposée au Budget de 1874 est de fr.	4,173,200 »
Il est demandé pour 1875	4,186,763 »
	<hr/>
L'augmentation de fr.	11,563 »
	<hr/>

s'applique : à concurrence de 930 francs au litt. c (*Ponts et chaussées et mines*) et de 10,613 francs au litt. d (*Chemins de fer, postes, télégraphes et marine*).

La somme de 930 francs provient de deux transferts : l'un de 500 francs, de l'article 45 (*Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées*); l'autre de 430 francs, de l'article 30 (*Traitement du personnel du corps des mines*); elle forme le complément des traitements alloués en vertu des arrêtés royaux du 18 septembre 1873 aux sous-ingénieurs des ponts et chaussées et des mines détachés à l'Administration centrale (v. p. 3 des *Doc. parlem.*, n° 91, session de 1873-1874).

La somme de 10,613 francs représente le complément d'un crédit de 54,600 francs justifié à la page 4 du même document.

ART. 6^m. — *Lignes du Luxembourg* fr. 162,360 »

Les crédits nécessaires aux divers services des lignes du Luxembourg figurent au Budget de 1874 sous un chapitre spécial. Désormais, ces crédits devront être fusionnés avec les allocations correspondantes du Budget, affectées aux services des chemins de fer en général.

Cette fusion sera opérée lors de la révision du projet de Budget de 1875. En attendant on s'est borné à rattacher à chaque service : *administration centrale, voies et travaux, traction et matériel, transport et services en général*, l'allocation afférente aux lignes du Luxembourg.

Le crédit ci-dessus de 162,360 francs dépasse de 15,700 francs celui qui est prévu au Budget de 1874.

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 7. — *Routes.*

La somme demandée pour le service des routes est de fr.	3,849,000 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

<i>A.</i> Entretien ordinaire des routes en 1875 et entretien de nouvelles routes fr.	2,449,000 »
<i>B.</i> Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et de reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	400,000 »
<i>C.</i> Travaux de construction et de rectification de routes, et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemins de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières	1,000,000 »
TOTAL. fr.	<u>5,849,000 »</u>

A. — Entretien ordinaire.

La somme demandée est de	2,449,000 »
Allocation de 1874	2,562,000 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	<u>87,000 »</u>

Cette différence résulte de la mise à l'entretien, en 1875, de 27 nouvelles sections de route de grande voirie.

Le crédit repris sous le littéra *b* étant la reproduction de celui qui figure au Budget depuis 1865, on croit pouvoir se référer aux explications qui ont été fournies antérieurement

C. — Construction et rectification de routes.

La somme demandée est de 1,000,000 de francs.

Ainsi qu'on l'a dit à l'appui du projet de Budget de 1875, cette allocation est indispensable pour satisfaire en partie aux nombreuses demandes concernant la construction de nouvelles voies de communication.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme, égale à celle votée depuis un grand nombre d'années, est destinée à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement d'anciennes.

SECTION 2^e. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers; établissement et entretien de squares, achat d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.*

Somme demandée : 350,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui a été porté au Budget de 1874.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et de l'Observatoire royal, à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture, à l'école vétérinaire, à Cureghem; aux toitures et gouttières d'une partie du palais de la Nation, à l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruxelles, etc., etc.*

Crédit demandé : 220,000 francs.

A. — *Musées.*

Somme demandé : 40,000 francs.

Elle est destinée à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

B. — *Bâtimens de l'Observatoire royal, à Bruxelles.*

Somme demandée : 25,000 francs.

La nécessité a été constatée d'exécuter des travaux extraordinaires de restauration aux bâtiments de l'Observatoire. En outre il faudra renouveler la charpente et la toiture de l'une des salles d'observations.

C. — *Locaux du Musée, occupés par les tableaux gothiques.*

Somme demandée : 95,000 francs.

Un premier crédit de pareille somme a déjà été alloué au Budget de 1874. Le deuxième crédit sollicité suffira à l'entier achèvement des travaux d'appropriation desdits locaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D. — *École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Il est destiné à la construction d'égouts; les eaux provenant de l'établissement ne peuvent plus se déverser dans la Senne, par suite des travaux d'assainissement de cette rivière.

E. — *Renouvellement des toitures et gouttières d'une partie du palais de la Nation, des bâtiments du Jardin Botanique, de l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruxelles, etc.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Il a été constaté que l'on ne pouvait pas ajourner plus longtemps le renouvellement des toitures et gouttières dont il s'agit.

5^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE
ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations, on croit utile d'indiquer, pour les services compris dans cette section et dans la suivante, les différences que présentent, dans leur ensemble, les crédits demandés au Budget de 1875 avec ceux qui sont portés au Budget de 1874.

Le tableau résumé ci-après établit ces différences :

DESTINATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1875.	
	1873.	1874.	En plus.	En moins.
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières. fr.	864,250	795,850	70,400	"
— — — — — extraordinaire — — . . .	880,250	1,007,750	"	127,500
— — — — — d'amélioration des canaux et rivières.	510,000	745,100	"	235,100
Plantations	25,000	25,000	"	"
Bacs et bateaux de passage	55,000	55,000	"	"
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.	227,500	245,500	"	16,000
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, pha- res et fanaux.	457,000	548,000	109,000	"
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	526,000	245,000	81,000	"
Fr	5,525,000	5,445,200	260,400	578,600
Les crédits des 5 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une diminution de fr.			118,200	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui se subdivise de la manière suivante :

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières	•	57,100 »
-- d'amélioration des canaux et rivières	»	255,100 »
-- d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . .	95,000 »	»
-- d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	81,000 »	»
	Fr. 174,000 »	292,200 »
DIMINUTION finale comme ci-dessus. fr.		118,200 »

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,744,500 francs.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprements dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été portées au Budget précédent, ou le prix de marchés conclus, ou, enfin, le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger.

On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux ayant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

Le crédit sollicité se répartit de la manière suivante :

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans la province de Namur, dragages et enlèvement d'atterrissements dans la même province fr.	20,000 »	51,500 »
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège.	146,000 »	10,000 »
A REPORTER. fr.	166,000 »	41,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	466,000 »	41,500 »
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	20,000 »	»
B. — Ourthe.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,000 »	11,500 »
C. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas, et reconstruction de ponts tournants	45,000 »	74,000 »
D. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dragages et entretien des plantations . fr.	50,000 »	20,000 »
2° Remplacement du pont tournant en bois de Solt par un pont tournant en fer	»	14,000 »
Le pont actuel est en mauvais état.		
E. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		
1 ^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements et entretien des plantations.	18,000 »	»
2° Remplacement du pont suspendu n° 12, par un pont treillis en fer	»	12,000 »
La route de Lommel à la frontière néerlandaise vers Luykgestel doit passer par le pont suspendu n° 12 de la 1 ^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Ce pont, qui, d'ailleurs, n'est plus en très-bon état, n'est pas fait pour résister aux fatigues produites par le passage fréquent de lourdes charges. Il est donc		
A REPORTER. fr.	289,000 »	173,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	289,000 »	173,000 »
indispensable de remplacer le pont suspendu par un pont treillis présentant plus de rigidité et de solidité.		
2 ^m e SECTION.		
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	28,000 »	»
4 ^o Renouvellement, pour cause de vétusté, des portes aval des écluses nos 5, 6, 8, 9 et 10.	»	18,000 »
3 ^m e SECTION.		
5 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	55,000 »	»
6 ^o Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16-26 août 1858. — Part de l'État	5,600 »	»
7 ^o Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accession à l'Escaut	25,000 »	»
F. — <i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements et entretien des plantations.	8,000 »	»
G. — <i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements et entretien des plantations.	26,000 »	»
H. — <i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,600 »	»
A REPORTER. fr.	421,200 »	191,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	421,200 »	191,000 »
I. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Coor.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	10,000 »	»
J. — Sambre canalisée.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	80,000 »	»
2° Reconstruction du tablier, du portique et des flèches du pont-levis de Lobbes	»	15,000 »
Ces parties de pont sont en mauvais état et doivent être remplacées par des ouvrages métal- liques.		
3° Reconstruction du tablier, du portique et des flèches du pont-levis sur l'écluse n° 2, à Labuissière.	»	10,000 »
Ces parties de pont sont également en mau- vais état et doivent être remplacées par des ou- vrages métalliques.		
4° Reconstruction du tablier du pont de halage existant le long du 11 ^m e bief, au débou- ché de l'Eau-d'Heure.	»	9,500 »
Cette passerelle de halage est en mauvais état; il y a lieu de la remplacer par une passerelle en fer.		
PROVINCE DE NAMUR.		
5° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, travaux de curage et de dragage, etc. . .	4,700 »	30,000 »
La somme de 30,000 francs est destinée aux travaux non compris dans le forfait de l'entreti- en de la rivière et de ses dépendances.		
A REPORTER. . . . fr.	515,900 »	255,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	515,900	»	255,500 »
 K. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements. 			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; dragages; curages: alimentation par ma- chines à vapeur; fonctionnement du brise-glace; entretien des plantations	66,000	»	28,000 »
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, de neuf paires de portes d'écluses	»		18,000 »
3° Grosses réparations aux bâtiments et éta- blissement de poteaux d'amarrage	»		2,500 »
4° Reconstruction de bajoyers d'écluses et réparations à effectuer aux maçonneries des ponts, aqueducs et autres ouvrages.	»		14,000 »
5° Reconstruction partielle du pont de Pont- à-Celles, sur le 11 ^{me} bief	»		6,000 »
6° Renouvellement du tablier du pont-levis de l'écluse n° 54 et de la charpente de la passe- relle de l'épanchoir de Lembecq.	»		2,500 »
7° Consolidation, au moyen de perrés, des parties de talus éboulées aux pieds des digues en aval des écluses nos 52 et 53	»		6,500 »
8° Peinturage, goudronnage, brayage et calfa- tage des portes d'écluses, ponts, déversoirs, etc.	»		6,000 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

L. — Escaut.

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	10,000	»	42,000 »
---	--------	---	----------

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, grosses réparations, dévasements	12,800	»	10,600 »
---	--------	---	----------

A REPORTER. . . fr.	604,700	»	389,600 »
---------------------	---------	---	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
	—		—	
REPORT. . . fr.	604,700	»	389,600	»
5° Acquisition du matériel nécessaire pour baliser les ponts momentanément encombrés, et construction d'un hangar destiné à abriter ce matériel.	»		5,000	»
PROVINCE D'ANVERS.				
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	21,000	»	45,000	»
M. — Canal de Mons à Condé.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, grosses réparations, frais résultant de la navigation de nuit	12,600	»	8,000	»
2° Dragage de la cunette du canal	»		8,000	»
3° Reconstruction en fer du pont-levis de l'écluse des Postes, à Jemmapes.	»		15,000	»
Ce pont se trouve en mauvais état.				
N. — Canal de Pommerœul à Antoing.				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; curages; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	20,400	»	34,000	»
O. — Lys.				
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique	9,600	»	9,000	»
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique)	300	»	150	»
A REPORTER. . . fr.	668,600	»	513,750	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
REPORT. . . . fr.	668,600 »	513,750 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements éventuels, etc.	9,900 »	16,500 »
4° Reconstruction du pont aux Herbes, à Gand.	»	55,000 »

Le pont actuel est à simple voie et se trouve en très-mauvais état. A cause de la grande circulation qui a lieu sur ce pont, établi dans la direction de la route de Bruxelles à Ostende, il est nécessaire de le reconstruire à double voie charretière.

P. — Canal de dérivation de la Lys.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges; dévasements.	10,500 »	22,000 »
2° Substitution d'un portique en fer et d'une trappe à longerons en tôle au portique et à la trappe en charpente du pont-levis de Meerendré. L'ouvrage existant est en mauvais état.	»	7,000 »
3° Substitution d'un pont tournant à longerons en fer au pont-levis en charpente de Schipdonck.	»	23,000 »

Le portique et la trappe du pont-levis de Schipdonck sont également en mauvais état. Au lieu de les renouveler, il est préférable de remplacer le pont-levis actuel par un pont tournant, afin de faire cesser la gêne et le danger qu'il cause à la navigation sur le canal de Gand à Bruges, par suite de la nécessité d'interrompre momentanément le halage au droit du pont, ce qui laisse les bateaux exposés au courant transversal du canal de dérivation de la Lys.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	20,000 »	10,000 »
A REPORTER. . . . fr.	708,800 »	649,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	708,800 »	649,250 »
Q. — Canal de Roulers à la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	12,000 »	6,000 »
R. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements et acquisition d'une nacelle pour le service de l'administration	9,700 »	20,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	18,000 »	10,000 »
3° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	»	2,000 »
4° Dévasement de la partie du canal qui tra- verse la ville de Bruges, entre l'écluse de la Cou- pure et les bassins de commerce.	»	15,000 »
Il existe dans cette partie du canal des atterris- sements considérables qui entravent la naviga- tion et qu'il importe de faire disparaître dans l'intérêt du commerce.		
5° Remplacement par un pont métallique du pont en bois existant à l'origine du canal de Damme, sur la nouvelle écluse dite : de la porte de Damme, à Bruges	»	50,000 »
Le mauvais état de ce pont nécessite sa recon- struction prochaine.		
S. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	3,000 »	4,000 »
A REPORTER fr.	751,500 »	756,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	751,500	»	736,750 »
T. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations.	6,000	»	2,000 »
2° Substitution d'un pont métallique au pont tournant en bois situé à Adinkerke, sur le canal de Furnes à Dunkerke.	»		65,000 »
Le pont actuel se trouve en très-mauvais état:			
U. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements éventuels	7,400	»	12,000 »
V. — <i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	28,500	»	16,000 »
2° Continuation des travaux de reconstruction, au mortier de ciment, des perrés établis sur les talus du chenal de l'écluse maritime, à Heyst	»		35,000 »
L'expérience a démontré que les perrés non maçonnés ne résistent pas à l'action de la mer dans les gros temps.			
Le crédit demandé pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est pétitionné sous la réserve à laquelle les allocations précédemment accordées pour le même objet ont été expressément subordonnées, c'est-à-dire sous celle du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres. (Voir notamment pages 420 et 421 de la <i>Note préliminaire</i> au projet de Budget de l'exercice 1865.)			
A REPORTER. . . fr.	793,400	»	866,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordinaires et temporaires.
	—		—
REPORT. fr.	793,100	»	866,750
<i>W. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements éventuels	5,200	»	4,000
<i>X. — Durme.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	3,000	»	»
<i>Y. — Dendre.</i>			
Entretien des plantations existant entre Alost et Termonde et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau le Quintje, à Termonde.	900	»	»
<i>Z. — Rupel.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,000	»	»
<i>A'. — Senne.</i>			
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	»		2,000
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	250	»	»
<i>B'. — Dyle et Demer.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	27,000	»	»
<i>C'. — Petite Nèthe canalisée.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,000	»	»
A REPORTER. fr.	847,450	»	872,750

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extrordin. et temporaires.
REPORT. fr.	847,450 »	872,750 »
<i>D'. — Grande Nèthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	8,000 »	»
BASSIN DE L'YZER.		
<i>E'. — Yser.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	8,800 »	7,500 »
TOTAUX. fr.	864,250 »	880,250 »
Total des sommes demandées pour les tra- vaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et ri- vières	1,744,500 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1875, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 39,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

(*Néant.*)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROVINCE DE LIÈGE.

1^o Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. fr. 19,000 »

PROVINCE DE LIMBOURG.

2^o Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration 20,000 »

TOTAL. fr. 39,000 »

ART. 13. — *Ourthe.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemin de halage aux endroits où il n'en existe pas.

ART. 14. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 13,800 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal, au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de renforcement de contre-digues et de travaux divers d'amélioration.

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 34,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^{re} SECTION.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 8,000 »

2^{me} SECTION.

2^o Établissement d'un pavage aux abords du bassin existant
près du pont n° 4, en regard de la commune de Moll 2,000 »

3^{me} SECTION.

3^o Élargissement de la rampe gauche existant à l'écluse n° 6,
au Dam, sous Anvers, et pavage de cette rampe. 17,000 »

4^o Construction d'appendices aux maisons de service qui
en sont dépourvues 7,000 »

TOTAL. . . fr. 54,000 »

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contre-digues, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contre-digues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de pavage aux abords du bassin d'Arendonck et de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 20. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 28,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Construction de perrés, empièrrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration fr.	10,000	»
2° Construction d'une nouvelle maison de garde-déversoir à Charleroi.	13,000	»

L'habitation actuelle du garde-déversoir tombe dans le tracé de la nouvelle rue à ouvrir le long de la rive droite de la dérivation de la Sambre, entre les deux ponts métalliques de Charleroi, et doit, conséquemment, être démolie. La nouvelle maison sera élevée sur un ancien terrain militaire, réservé par l'administration des ponts et chaussées, à côté des nouvelles maisons éclusières.

PROVINCE DE NAMUR.

3° Construction de perrés, empièrrements ou pavage du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux, et travaux secondaires d'amélioration fr.	5,000	»
TOTAL. . . fr.	28,000	»

ART. 21. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 20,900 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts; empièrrement des digues. fr.	1,500	»
2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières	6,400	»
3° Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues.	3,000	»
4° Travaux divers d'amélioration, consistant en établissement de garde-corps, clôtures, construction de perrés, etc.	8,000	»
Les travaux dont le détail précède formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.		
5° Élargissement du pont de l'écluse n° 32, à Ruysbroeck .	2,000	»
La largeur actuelle de ce pont n'est plus en rapport avec les besoins de la circulation.		
TOTAL. . . fr.	20,900	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 22. — *Escaut.*

Somme demandée : 98,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Démolition du barrage nommé la Grande-Machine, à Tournai, ainsi que du barrage de Mair fr.	60,000 »
Ces deux barrages ne sont plus aujourd'hui que des obstacles excessivement graves, tant pour la navigation, que pour l'écoulement des eaux. Le premier surtout occasionne très-fréquemment des sinistres. Il est indispensable de les faire disparaître le plus tôt possible.	
2° Rectification de la Petite-Rivière.	30,000 »
Le redressement de la Petite-Rivière est nécessité par le déplacement de la station du chemin de fer, à Tournai.	
Le crédit demandé forme le complément de celui qui figure au Budget de 1874, pour la reconstruction du pont de la Porte Morelle, sur la Petite-Rivière, à Tournai.	
3° Travaux divers d'amélioration	7,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

4° Travaux secondaires d'amélioration.	1,400 »
TOTAL. . . fr.	<u>98,400 »</u>

ART. 23. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 44,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction d'une maison destinée à servir de logement à l'aide éclusier de Saint-Ghislain, et acquisition du terrain nécessaire à l'établissement de cette maison	9,000 »
L'aide éclusier de Saint-Ghislain n'a pas, comme ses collègues, la jouissance d'une maison; il ne parvient à se loger près de l'écluse qu'à des conditions onéreuses et qui ne sont pas en rapport avec le traitement de 700 francs qu'il touche.	
A REPORTER. . . fr.	<u>9,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	9,000 »
2° Construction d'une passerelle près de Saint-Ghislain, où la circulation est très-active certains jours de la semaine.		15,000 »
3° Pavage de quelques parties de quais publics le long du canal.		12,000 »
Ce pavage est nécessaire pour assurer la facilité de la circulation des voitures.		
4° Travaux divers d'amélioration		8,000 »
	TOTAL. fr.	<u>44,000 »</u>

ART. 24. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 23,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de quais fr.	18,500 »
Pareil crédit est alloué au Budget de 1874 ; mais il ne pourra pas être utilisé, une baisse des eaux du canal ne devant pas avoir lieu en 1874, ce qui force d'ajourner à 1875 l'exécution du travail projeté.	
2° Travaux divers d'amélioration	5,000 »
	TOTAL. fr.
	<u>23,500 »</u>

ART. 25. — *Lys.*

Somme demandée : 2,700 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration. fr.	1,500 »
---	---------

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux divers d'amélioration	1,200 »
	TOTAL. fr.
	<u>2,700 »</u>

ART. 26. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 2,400 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 27. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 28. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.*

Somme demandée : 67,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrain pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement fr.	1,500 »
---	---------

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration	9,000 »
--	---------

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

3° Construction d'un pont sur la tête amont de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges	57,000 »
--	----------

L'établissement de ce pont, instamment réclamé par la Chambre de commerce de Bruges, est nécessaire pour donner satisfaction au commerce et à l'industrie, qui ont atteint, dans ces derniers temps, un grand développement aux abords de la porte de Damme.

TOTAL. . . . fr.	<u>67,500 »</u>
------------------	-----------------

ART. 29. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langeleed.*

Somme demandée 20,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, effectués au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 30. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 1,800 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration. De même que celle pétitionnée pour l'entretien du canal, elle est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des deux Flandres.

ART. 31. — *Canaux le Moervaert et la Zuidteede.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 32. — *Rupel.*

Somme demandée : 5,500 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 33. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 34. — *Yser.*

Somme demandée : 66,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés fr.	6,000 »
A REPORTER. fr.	6,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	6,000 »
---------------------	---------

Ces travaux sont nécessaires pour consolider les talus de la rivière dans les endroits les plus menacés. Ils formeront la continuation de ceux entrepris au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents.

2° Achèvement des travaux de recreusement de la rivière et amélioration du chemin de halage.	60,000 »
--	----------

Au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents, il a été exécuté des travaux de recreusement du lit et d'amélioration du chemin de halage de la partie du Haut-Yser comprise entre Rousbrugge et la ferme Van Exem. située en aval de la Fintelle.

Pour que ces travaux puissent avoir un effet utile, il a été reconnu indispensable de les compléter, en effectuant à Rousbrugge un redressement des coudes qu'y forme la rivière et en construisant certains ouvrages, notamment des radiers au pont de Rousbrugge.

C'est pour être à même d'effectuer ces travaux complémentaires et d'acquérir les terrains nécessaires à leur exécution qu'un nouveau crédit de 60,000 francs est demandé.

TOTAL. fr	66,000 »
-------------------	----------

ART. 35. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées. pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 36. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^{me} SECTION. — PORTS ET CÔTES.

ART. 37. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 684,500 francs.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont, ou les mêmes que celles qui ont été portées au Budget précédent, ou le prix de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port. . fr.	60,000	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1824 (part de l'État).	4,000	»
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans	8,000	»
4 ^o Travaux de réparation et de consolidation de la grande digue de mer, au moyen du cimentage des perrés	»	5,000
5 ^o Continuation des travaux de reconstruction partielle et d'amélioration de l'ancien musoir de l'estacade d'ouest.	»	65,000
Une première partie de ces travaux a été exécutée au moyen d'un crédit alloué au Budget de 1873.		
6 ^o Travaux de reconstruction partielle de l'ancien musoir de l'estacade d'est et de la jetée basse (2 ^{me} partie).	»	20,000
Le chiffre du crédit demandé est limité, parce		
À REPORTER. fr.	69,000	» 90,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
RÉPORT. fr.	69,000 »	90,000 »
 qu'il n'est guère possible de reconstruire une grande longueur de jetée basse en une seule campagne.		
7° Recreusement partiel et approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse française (2 ^{me} partie)	»	50,000 »
Un premier crédit est demandé au Budget de 1874 pour l'exécution de ces travaux.		
8° Recreusement partiel et approfondissement du bassin de retenue de l'écluse Léopold. — 1 ^{re} partie	»	50,000 »
Ce bassin est déjà notablement envasé; il est nécessaire de le recreuser pour en tirer le meilleur parti possible.		
 B. — <i>Port de Nieuport.</i> 		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	45,000 »	»
2° Reconstruction, en maçonnerie de briques et mortier de ciment, d'une partie de la jetée basse établie en arrière de l'estacade d'est du chenal. — 2 ^{me} partie.	»	30,000 »
Un premier crédit est porté au Budget de 1874 pour l'exécution de ces travaux.		
3° Reconstruction, en maçonnerie, du mur de quai en charpente situé dans le bassin d'échouage du port près du long pont.	»	98,000 »
Ce mur de quai en charpente est dans un état de vétusté tel qu'il est devenu impossible d'y effectuer encore des réparations. Sa reconstruction sera indispensable en 1875.		
 C. — <i>Port de refuge de Blankenberghe.</i> 		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	10,000 »	55,000 »
2° Construction de perrés en moellons et mortier de ciment, en remplacement des revêtements en fascinages établis sur les talus qui limitent le chenal et le bassin d'échouage.	»	50,000 »
A REPORTER. fr.	124,000 »	405,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	124,000 »	403,000 »

Les revêtements en fascinages, dont l'entretien est fort coûteux, ne présentent pas une résistance suffisante contre les chocs des chaloupes de pêche.

D. — Côtes.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	100,000 »	50,000 »
--	-----------	----------

E. — Phares et fanaux.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre	5,500 »	»
2° Rejointoiment, au mortier de ciment de Boulogne, du parement extérieur de la tour du grand phare d'Ostende.	»	4,000 »

Le rejointoiment ancien n'a pas tenu. Celui qu'on projette d'effectuer au moyen de ciment de Boulogne sera très-difficile et relativement coûteux.

TOTAUX. . . . fr.	227,500 »	487,000 »
-------------------	-----------	-----------

Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux fr.

684,500 »

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 38. — Port d'Ostende.

Somme demandée : 215,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Achèvement des travaux de redressement de la rive droite de l'avant-port, devant l'ouvrage à couronne, triangles, dragages, etc. fr.	95,000 »
Le crédit demandé est nécessaire pour achever complètement cet important travail, les allocations obtenues étant insuffisantes, par suite de l'augmentation considérable qui s'est produite sur les prix des ouvrages en général.	
2° Continuation des travaux d'enlèvement des lunettes militaires et des maçonneries de l'ancienne écluse de Slykens; dévasement de l'arrière-port. — 2 ^{me} partie	60,000 »
Un premier crédit est demandé au Budget de 1874 pour l'exécution de ces travaux.	
3° Achèvement de l'épi n° 4, à l'angle ouest de la grande digue de mer, et construction de rampes aux épis nos 1, 2, 3 et 4 contre la digue	60,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>215,000 »</u>

ART. 39. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'une maison éclusière double aux écluses dites : d'Ypres et de Furnes, au port de Nieuport. Il n'existe à ces écluses qu'une seule maison appartenant à l'État pour le logement du chef-éclusier. Il est désirable, dans l'intérêt du service, qu'il soit établi une seconde maison pour le logement des deux aides-éclusiers. Il est, en effet, indispensable que ces agents soient, d'une manière permanente, à proximité de leur poste.

ART. 40. — *Côtes*

Somme demandée : 90,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de construction de perrés en maçonnerie, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer.

ART. 41. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux et à l'acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet, aux Budgets précédents.

SECTION VI. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 43. — *Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées* fr. 823,900 »

Déduction faite d'une somme de 500 francs, dont le transfert à l'article 2 a été expliqué au chapitre I^{er}, la différence de 44,900 francs que présente cette allocation comparée à celle du Budget de 1874, est destinée à compléter l'application des nouveaux cadres établis par l'arrêté royal du 18 septembre 1873. (Voir p. 17 du *Document parlementaire*, n° 91. Session de 1873-1874.)

ART. 44. — Il n'est actuellement demandé aucune augmentation à cet article de dépense ayant pour objet les traitements et indemnités des chefs de bureau, commis, etc., des ponts et chaussées.

L'application complète des mesures décrétées par l'arrêté royal du 18 septembre 1873 nécessitera cependant une augmentation du crédit affecté à cette partie du personnel des ponts et chaussées. On se réserve de la proposer, lorsque, à l'époque de la révision du Budget, on pourra en déterminer exactement le chiffre.

ART. 45. — *Traitements et indemnités des architectes et autres agents des bâtiments civils* fr. 50,000 »

L'augmentation de 5,000 francs que présente cette allocation, comparativement à celle qui est demandée pour 1874, a été justifiée à la page 17 du *Document parlementaire*, n° 91, déjà cité à propos d'autres articles.

CHAPITRE III. — MINES.

ART. 50. -- *Traitements et indemnités du personnel du corps.* 271,100 »

Déduction faite de la somme de 450 francs transférée à l'article 2 pour les motifs indiqués au chapitre I^{er}, l'augmentation de 23,050 francs, déjà justifiée à la page 19 du *Document parlementaire*, n° 91, précité, est demandée pour compléter l'application des cadres établis par l'arrêté royal du 18 septembre 1873, publié comme annexe à ce document.

ART. 52. — *Confection de la carte générale des mines* . . . fr. 19,000 »

Ce crédit extraordinaire est de 4,000 francs supérieur à celui qui figure au Budget de 1874. Cette augmentation est demandée pour accélérer le travail auquel le crédit est affecté.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.**

La Législature n'ayant pas encore statué sur les propositions budgétaires qui lui sont soumises pour l'exercice 1874, l'Administration croit devoir maintenir provisoirement pour 1875 les mêmes propositions, en ce qui concerne les crédits ordinaires, sauf quelques compléments d'allocations, dont la première partie a été demandée au Budget de 1874 et justifiée dans la note préliminaire accompagnant ce Budget. Les crédits extraordinaires, portés au Budget de 1874 pour les billes, rails et accessoires, les travaux d'entretien, le combustible, etc., n'ont pas été reproduits, parce qu'il n'est point possible de déterminer actuellement les besoins qui pourront se produire avec exactitude et qu'il semble préférable de ne formuler de propositions définitives pour ces crédits, comme pour les autres, que lors de la révision que subira le projet de Budget actuel.

CHAPITRES V ET SUIVANTS.

Aucune modification n'est proposée en ce qui concerne les services désignés aux chapitres V et suivants du Budget.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en
Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre
Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exer-
cice 1875, est fixé à la somme de *quatre-vingt-trois mil-
lions six cent septante mille cinq cent soixante-sept francs*
(83,670,567 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peu-
vent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Travaux publics,***A. BEERNAERT.***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	•	
2	— des fonctionnaires et employés	1,180,705	•	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	47,700	•	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	121,000	•	1,677,425
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	105,000	•	
6	Honoraires des avocats du Département	55,600	•	
6 ^{bis}	Lignes du Luxembourg	162,560	•	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,849,000	•	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	•	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques	350,000	•	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils	•	220,000	
	A REPORTER. fr.	5,917,425	220,000	1,677,425

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,907,425 •	220,000 •	1,877,425 •
	SECTION 5. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	864,250 •	880,250 •	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	•	59,000 •	
13	Ourthe	•	7,000 •	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	•	15,800 •	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	•	10,000 •	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	•	34,000 •	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	•	5,000 •	
18	— — vers Hasselt.	•	10,000 •	
19	— — vers Turnhout	•	3,000 •	
20	Sambre canalisée.	•	28,000 •	
21	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	•	20,900 •	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut	•	98,400 •	
23	Canal de Mons à Condé.	•	44,000 •	
24	— de Pommerœul à Antoing	•	25,500 •	
25	Lys	•	2,700 •	
26	Canal de dérivation de la Lys.	•	2,400 •	
27	— de Roulers à la Lys	•	4,000 •	
28	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	•	67,500 •	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed	•	20,000 •	9,494,260 •
30	— de Selzaete à la mer du Nord	•	1,800 •	
31	Canaux le Moervaert et la Zuidlede.	•	500 •	
32	Rupel	•	5,500 •	
33	Dyle et Demer.	•	5,000 •	
	A REPORTER. fr.	6,771,075 •	1,544,250 •	11,171,894 •

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,771,675 »	1,544,250 »	11,171,694 »
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
34	Yser.	»	66,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
35	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
36	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	35,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'admini- stration des ports, côtes, phares et fanaux	227,500 »	457,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
38	Port d'Ostende	»	215,000 »	
39	— de Nieuport	»	20,000 »	
40	Côtes.	»	90,000 »	
41	Phares et fanaux.	»	1,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
42	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudi- cations	35,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	823,900 »	»	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclu- siers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	788,560 »	»	
45	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du ser- vice spécial des bâtiments civils	50,000 »	»	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; mis- sions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	8,778,444 »	2,393,250 »	11,171,694 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,778,444 »	2,595,250 »	11,171,694 »
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
47	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,810 »	»	
48	— — — Frais de route	500 »	»	
49	— — — Matériel	1,800 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs. . .	271,100 »	»	
51	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et mis- sions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
52	Confection de la carte générale des mines.	»	10,000 »	595,010 »
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
55	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 »	»	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
54	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	851,640 »	»	
56	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	5,888,880 »	»	
57	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,658,850 »	»	
58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	1,860,580 »	»	
58 bis	Lignes du Luxembourg.	1,028,758 »	200,652 »	
	A REPORTER. . . . fr.	25,525,142 »	2,672,902 »	11,566,704 »

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	25,525,142	2,072,902	11,566,704
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	747,990	•	
60	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	8,828,600	•	
61	Primes d'économie et de régularité.	245,995	•	
62	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,566,500	•	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	6,892,550	•	
63 ^{bis}	Lignes du Luxembourg.	4,820,500	300,000	
	SECTION 3. — Transports.			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	5,160,500	•	
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	4,527,900	•	
66	Primes pour encourager la marche régulière des convois	220,000	•	
67	Frais d'exploitation	1,791,000	•	
68	Camionnage	1,150,000	•	
69	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	200,000	•	
70	Redevances aux compagnies	10,000	•	
70 ^{bis}	Lignes du Luxembourg.	2,165,555	•	
	SECTION 4. — Postes.			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,846,870	•	
72	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	2,495,758	•	
75	Transport des dépêches; indemnité à payer éventuellement à la Compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges sur le Brésil, la Plata et le Chili, pour compléter, jusqu'à concu- rrence des sommes garanties par l'État, le produit des taxes ma- ritimes, des correspondances transportées par ces services. (Cré- dit non limitatif)	1,208,050	•	71,960,565
74	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs dé- clarées. (Crédit non limitatif)	10,000	•	
75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	591,000	•	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,455,515	•	
77	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	700,400	•	
78	Entretien	265,500	•	
	REPORTER. fr.	76,225,545	2,072,902	85,527,067

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	76,223,543 •	2,972,002 •	85,527,067 •
	SECTION 6. — Marine.			
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	721,879 •	•	
80	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	167,200 •	•	
81	Remises.	900,000 •	•	
82	Subsides.	52,045 •	•	
85	Traction et matériel.	1,273,504 •	•	
	SECTION 7. — Services en général.			
84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	213,114 •	•	
85	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	124,000 •	•	
86	Matériel et fournitures de bureau.	708,240 •	•	
87	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	20,000 •	•	
88	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	20,000 •	•	
89	Conférences des chemins de fer belges	1,000 •	•	
89 ^{bis}	Lignes du Luxembourg. (Les crédits portés aux articles 2, 53, 59, 64, 71, 76, 79 et 84, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	128,740 •	•	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
90	Frais de route et de séjour.	1,000 •	•	
91	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . .	1,000 •	•	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000 •
92	Frais de route et de séjour.	100 •	•	
95	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 •	•	
	CHAPITRE VI.			
94	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	•	74,000 •	74,000 •
	A REPORTER. . . . f.	80,361,165 •	3,046,902 •	85,608,067 •

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	80,561,105 •	3,046,902 •	85,608,067 •
	CHAPITRE VII.			
95	Pensions : premier terme	19,000 •	•	19,000 •
	CHAPITRE VIII.			
96	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	25,500 •	•	25,500 •
	CHAPITRE IX.			
97	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 •	•	18,000 •
	TOTAL DU BUDGET. . . . fr.	80,623,005 •	3,046,902 •	85,670,567 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. BEERNAERT.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(456)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1875.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre. fr.
	a.	Secrétariat général fr. 111,150 "
	b.	Régie 52,000 "
2	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. 132,000 "
	d.	Ponts et chaussées et mines 855,615 "
	e.	Chemins de fer, postes, télégraphes et marine. 56,000 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	"	Honoraires des avocats du Département
6 bis	"	Lignes du Luxembourg.
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1874 fr.
7	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.
8	"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	"	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers; établissement et entretien de squares. — Achat de différents objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques; conservation de ces objets. fr.
10	"	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et de l'Observatoire royal à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture, à l'école de médecine vétérinaire à Cureghem, aux toitures et gouttières d'une partie du Palais de la Nation, du Jardin Botanique, de l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, etc.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
1,180,765	»	1,180,765	1,175,200	11,565	»	
47,700	»	47,700	47,700	»	»	
121,000	»	121,000	121,000	»	»	
105,000	»	105,000	105,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
162,560	»	162,560	146,060	15,700	»	
1,677,425	»	1,677,425	1,650,160	27,265	»	
2,440,000	»	2,440,000	2,562,000	87,000	»	
400,000	»	400,000	400,000	»	»	
1,000,000	»	1,000,000	1,000,000	»	»	
41,000	»	41,000	140,000	»	»	
3,890,000	»	3,890,000	3,805,000	87,000	»	
550,000	»	550,000	550,000	»	»	
»	220,000	220,000	(¹) 540,000	»	120,000	(¹) Travaux extraordinaires à divers bâti- ments civils, énumérés au Budget de 1874.
550,000	220,000	570,000	690,000	»	120,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
	<i>a.</i>	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
	<i>b.</i>	Ourthe
	<i>c.</i>	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
	<i>d.</i>	— de Maestricht à Bois-le-Duc
	<i>e.</i>	— de jonction de la Meuse à l'Escaut
	<i>f.</i>	— d'embranchement vers le camp de Beverloo
	<i>g.</i>	— — vers Hasselt
	<i>h.</i>	— — vers Turnhout.
	<i>i.</i>	— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.
	<i>j.</i>	Sambre canalisée.
	<i>k.</i>	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
	<i>l.</i>	Escaut
	<i>m.</i>	Canal de Mons à Condé
	<i>n.</i>	— de Pommerœul à Antoing.
	<i>o.</i>	Lys
11	<i>p.</i>	Canal de dérivation de la Lys
	<i>q.</i>	— de Roulers à la Lys
	<i>r.</i>	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	<i>s.</i>	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	<i>t.</i>	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit <i>de Langeleed</i>
	<i>u.</i>	— de Gand à Terneuzen
	<i>v.</i>	— de Selzaete à la mer du Nord.
	<i>w.</i>	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	<i>x.</i>	Durme
	<i>y.</i>	Dendre
	<i>z.</i>	Rupel
	<i>a'</i>	Senne
	<i>b'</i>	Dyle et Demer
	<i>c'</i>	Petite Nèthe canalisée.
	<i>d'</i>	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	<i>e'</i>	Yser.
		REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
186,000	41,500					
12,000	11,500					
43,000	74,000					
50,000	54,000					
109,600	50,000					
8,000	"					
26,000	"					
6,600	"					
10,000	"					
84,700	62,500					
66,000	85,500					
43,800	102,600					
12,600	31,000					
20,400	54,000					
10,800	80,050					
50,500	64,000	1,744,500	1,801,600	"	57,100	
12,000	6,000					
27,700	77,500					
3,000	4,000					
6,000	67,000					
7,100	12,000					
28,500	51,000					
3,200	4,000					
5,000	"					
900	"					
6,000	"					
250	2,000					
27,000	"					
12,000	"					
8,000	"					
8,800	7,500					
864,250	880,250	1,744,500	1,801,600	"	57,100	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Néant
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	b.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration du chemin de halage, bermes et travaux divers.
		<i>Ourlhe.</i>
15	"	Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemin de halage dans des endroits où il n'en existe pas
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	"	Travaux de renforcement des berges, pavages et améliorations diverses
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	"	Travaux de renforcement des contre-digues et améliorations diverses.
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 ^{re} SECTION.
	a.	Travaux divers d'amélioration
		2 ^{me} SECTION.
16	b.	Établissement de pavage aux abords du bassin existant près du pont n° 1, en regard de la commune de Moll
		5 ^{me} SECTION.
	c.	Élargissement de la rampe gauche existant à l'écluse n° 6, au Dam, sous Anvers, et pavage de cette rampe.
	d.	Construction d'appendices aux maisons de service qui en sont dépourvues
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration.
		A REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
864,250 »	880,250 »	1,744,500 »	1,801,600 »	»	57,100 »	
»	»	»	»	»	»	
»	19,000 »	50,000 »	298,000 »	»	250,000 »	
»	20,000 »	»	»	»	»	
»	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	15,800 »	15,800 »	12,000 »	1,800 »	»	
»	10,000 »	10,000 »	21,000 »	»	11,000 »	
»	8,000 »	»	»	»	»	
»	2,000 »	34,000 »	8,000 »	26,000 »	»	
»	17,000 »	»	»	»	»	
»	7,000 »	»	»	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
864,250 »	987,050 »	1,851,500 »	2,150,600 »	27,800 »	327,100 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
19	"	Travaux de pavage aux abords du bassin d'Arendonck et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
	b.	Construction d'une nouvelle maison de garde-déservoir à Charleroi.
20		
		PROVINCE DE NAMUR.
	c.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
	a.	Élargissement des pavages existants, et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et des ponts; empierrement des digues
	b.	Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières.
21	c.	Établissement de garde-corps et clôtures; construction de perrés et travaux divers d'amélioration
	d.	Élargissement du pont existant à l'écluse n° 52, à Ruysbroeck
	e.	Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues.
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Travaux divers d'amélioration
	b.	Démolition du barrage nommé la Grande Machine, à Tournai ainsi que du barrage de Mair et rectification de la Petite Rivière
22		
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	c.	Travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
	a.	1° Construction d'une maison destinée à servir de logement à l'aide-éclusier de St-Ghislain et acquisition du terrain nécessaire à l'établissement de cette maison
25	b.	2° Construction d'une passerelle près du pont de St-Ghislain
	c.	5° Pavage de quelques parties de quais publics existant le long du canal.
	d.	4° Travaux divers d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			GRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
864,250 "	987,250 "	1,851,500 "	2,150,600 "	27,800 "	527,100 "	
"	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"	"	
"	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"	"	
"	10,000 "	28,000 "	75,000 "	"	47,000 "	
"	15,000 "					
"	5,000 "	20,900 "	14,400 "	6,500 "	"	
"	1,500 "					
"	6,400 "					
"	8,000 "					
"	2,000 "					
"	5,000 "	98,400 "	145,600 "	"	45,200 "	
"	7,000 "					
"	90,000 "	44,000 "	28,000 "	16,000 "	"	
"	1,400 "					
"	9,000 "					
"	15,000 "					
"	12,000 "	8,000 "				
"	8,000 "					
864,250 "	1,191,550 "	2,055,600 "	2,424,600 "	50,500 "	410,500 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
24	a.	Travaux divers d'amélioration
	b.	Construction de quais
		<i>Lys.</i>
25	a.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale
	b.	— — — orientale
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>
26	•	Travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>
27	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	a.	Travaux secondaires d'amélioration et acquisition de terrains pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
28	b.	Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration.
	c.	Construction du pont sur la tête amont de la nouvelle écluse à la porte de Damme, à Bruges
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
•	•	Néant
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement dit de Langeloed.</i>
29	•	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage du canal et travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>
50	•	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>
51	•	Travaux secondaires d'amélioration.
		A REPORTER. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
864,250 "	1,191,350 "	2,055,600 "	2,424,600 "	50,500 "	419,300 "	
"	5,000 "	25,500 "	21,500 "	2,000 "	"	
"	18,500 "					
"	1,500 "	2,700 "	5,300 "	"	600 "	
"	1,200 "					
"	2,400 "	2,400 "	8,800 "	"	6,400 "	
"	4,000 "	4,000 "	4,000 "	"	"	
"	1,500 "	67,500 "	55,000 "	55,000 "	"	
"	9,000 "					
"	57,000 "					
"	"	"	2,000 "	"	2,000 "	
"	20,000 "	20,000 "	10,000 "	10,000 "	"	
"	1,800 "	1,800 "	6,500 "	"	4,700 "	
"	500 "	500 "	400 "	100 "	"	
864,250 "	1,515,750 "	2,178,000 "	2,511,700 "	96,500 "	455,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. fr.
		<i>Rupel.</i>
32	•	Continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives, et travaux divers d'amélioration.
		<i>Dyle et Demer.</i>
33	•	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
34	a.	Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés
	b.	Achèvement des travaux de recensement de la rivière et amélioration du chemin de halage.
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>
"	"	(Pour mémoire)
		<i>Plantations.</i>
35	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
36	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTALS DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
37	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nicuport.
	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
864,250 »	1,313,750 »	2,178,000 »	2,514,700 »	96,500 »	435,000 »	
»	5,500 »	5,500 »	1,000 »	4,500 »	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	6,000 »	66,000 »	0,000 »	60,000 »	»	
»	60,000 »					
»	»	»	20,000 »	»	20,000 »	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
924,250 »	1,390,250 »	2,314,500 »	2,606,700 »	160,800 »	455,000 »	
DIMINUTION. . fr.				292,200 »		
60,000 »	190,000 »	684,500 »	591,500 »	95,000 »	»	
45,000 »	148,000 »					
10,000 »	65,000 »					
100,000 »	50,000 »					
3,500 »	4,000 »					
227,500 »	457,000 »	684,500 »	591,500 »	95,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
33	a.	Continuation des travaux de rectification de la rive droite du chenal de l'avant-port, le long de l'ouvrage à couronne; triangles, dragages, etc. (4 ^{me} partie)
	b.	Continuation des travaux d'enlèvement des lunettes militaires et des maçonneries de l'ancienne écluse de Slykens; dévasement de l'arrière-port (2 ^e partie).
	c.	Achèvement de l'épi n° 4, à l'angle ouest de la grande digue de mer et construction de rampes aux épis n°s 1, 2, 5 et 4 contre la digue
		PORT DE NIEUPOORT.
39	"	Construction d'une maison éclusière double aux écluses dites d'Ypres et de Furnes
		CÔTES.
40	"	Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
		PHARES ET FANAUX.
41	"	Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux.
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
42	"	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.
		TOTAUX DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
43	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
44	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées
45	"	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments
46	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAUX DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
227,500 "	457,000 "	684,500 "	591,500 "	95,000 "	"	
"	95,000 "					
"	60,000 "	215,000 "	140,000 "	75,000 "	"	
"	60,000 "					
"	20,000 "	20,000 "	"	20,000 "	"	
"	90,000 "	90,000 "	140,000 "	"	14,000 "	
"	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"	"	
227,500 "	785,000 "	1,010,500 "	856,500 "	188,000 "	14,000 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				174,000 "		
55,000 "	"	55,000 "	55,000 "	"	"	
55,000 "	"	55,000 "	55,000 "	"	"	
825,900 "	"	825,900 "	799,000 "	(1) 44,900 "	"	
788,569 "	"	788,569 "	788,569 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	45,000 "	5,000 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
1,674,269 "	"	1,674,269 "	1,624,569 "	49,700 "	"	

(1) Déduction faite d'un transfert de 500 francs à l'art. 2 litt. c.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtimens civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
47	•	Personnel du conseil des mines. — Traitemens.
48	•	— — — Frais de route.
49	•	— — — Matériel.
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
50	•	Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
51	•	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
52	•	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
55	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
54	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,890,000 "	"	3,890,000 "	3,803,000 "	87,000 "	"	
350,000 "	220,000 "	570,000 "	690,000 "	"	120,000 "	
024,250 "	1,590,250 "	2,514,500 "	2,606,700 "	"	292,200 "	
227,500 "	783,000 "	1,010,500 "	836,500 "	174,000 "	"	
35,000 "	"	35,000 "	55,000 "	"	"	
1,674,260 "	"	1,674,260 "	1,624,360 "	49,900 "	"	
7,101,019 "	2,595,250 "	9,494,260 "	9,395,560 "	510,900 "	412,200 "	
DIMINUTION . . . fr.				101,500 "		
40,810 "	"	40,810 "	40,810 "	"	"	
300 "	"	300 "	300 "	"	"	
1,800 "	"	1,800 "	1,800 "	"	"	
271,100 "	"	271,100 "	248,050 "	1) 23,050 "	"	1) Déduction faite d'un transfert de 450 francs à l'art. 2, litt. c.
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
"	19,000 "	19,000 "	15,000 "	4,000 "	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
376,010 "	19,000 "	395,010 "	367,960 "	27,050 "	"	
AUGMENTATION . . . fr.				27,050 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
56	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
57	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
58	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
58 ⁶⁴	"	Lignes du Luxembourg
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
121,040 »	»	851,040 »	828,840 »	2,800 »	»	Complément d'un crédit de 8,400 francs justifié au projet de Budget amendé de 1874. (Voir page 21, n° 91 des Documents parle- mentaires, session de 1873-1874)
505,100 »	»					
152,500 »	»					
55,200 »	»					
3,076,750 »	»	5,888,880 »	5,888,880 »	»	»	
1,012,150 »	»					
2,185,000 »	»	5,658,850 »	6,058,850 »	»	400,000 »	Suppression des charges extraordinaires et temporaires inscrites au projet de Budget amendé de l'exercice 1874. (Document précité, p. 22.)
2,956,200 »	»					
557,650 »	»					
1,401,400 »	»	1,860,580 »	2,050,580 »	»	190,000 »	Idem.
289,100 »	»					
81,780 »	»					
88,500 »	»	2,180,500 »	2,173,340 »	16,050 »	»	
1,928,738 »	260,652 »					
10,168,688 »	260,652 »	16,420,340 »	17,000,400 »	18,850 »	500,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
59	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
60	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général, à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompours, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
61	a.	Pour économie constatée dans l'emploi du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
62	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses)</i>		
65	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
65 ^{bis}	a.	Lignes du Luxembourg
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
177,460	"	747,090	728,790	19,200	"	Complément d'un crédit de 57,700 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exer- cice 1874 (Voir page 25, n° 91 des Documents parlementaires, session de 1875-1874.)
540,165	"					
182,905	"					
38,460	"					
2,010,540	"	8,828,600	8,828,600	"	"	
1,910,000	"					
1,050,000	"					
998,060	"					
1,960,000	"					
120,546	"	245,995	245,995	"	"	
125,649	"					
4,069,700	"	5,566,500	6,266,500	"	700,000	Suppression des charges extraordinaires et temporaires inscrites au projet de Budget amendé de 1875. (Document précité, page 25.)
1,496,600	"					
5,780,590	"	6,892,550	6,892,550	"	"	
5,071,960	"					
40,000	"					
4,820,500	500,000	5,120,500	5,118,600	10,700	"	
27,108,555	500,000	27,408,555	28,078,635	20,900	700,000	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
64	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
65	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-convois à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
66	•	Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
67	c.	Usage de la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant aux compagnies.
	d.	Redevances aux compagnies de Mariemont et de Bascoup
68	•	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
69	•	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
70	•	Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.
70bis.	•	Lignes du Luxembourg
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
404,800	»	»	»	»	»	1) Complément de différents crédits justifiés au projet du Budget amendé de 1874. (Voir pages 27 et 28, n° 91 des <i>Docu- ments parlementaires</i> , session de 1873- 1874.)
1,568,200	»	»	»	»	»	
3,070,500	»	5,169,500	5,052,200	116,500	»	
117,000	»	»	»	»	»	
2,941,460	»	»	»	»	»	
1,316,400	»	4,527,960	4,527,960	»	»	
270,100	»	»	»	»	»	
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
1,284,500	»	»	»	»	»	
506,000	»	1,791,000	1,791,000	»	»	
155,500	»	»	»	»	»	
65,000	»	»	»	»	»	
1,130,000	»	1,130,000	1,130,000	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
2,163,333	»	2,163,333	2,054,220	109,113	»	
15,211,793	»	15,211,793	14,986,380	225,413	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
71	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
72	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Triage des correspondances à expédier
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
73	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer éventuellement aux compagnies concessionnaires des lignes de paquebots belges, sur le Brésil, la Plata et le Chili, pour compléter, jusqu'à concurrence des sommes garanties par l'État, le produit des taxes des correspondances transportées par ces services (<i>crédit non limitatif</i>)
74	»	Indemnité et remboursement du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).
75	»	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
76	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
77	»	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
78	»	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
224,100	"	1,846,870	1,829,550	17,540	"	Complément d'un crédit de 32,630 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1874. (Voir page 31, n° 91 des Documents parlementaires, session de 1873-1874.)
1,407,150	"					
215,640	"					
905,750	"	2,405,758	2,405,758	"	"	
25,200	"					
1,587,405	"					
175,545	"					
47,520	"	1,208,050	1,208,050	"	"	
415,520	"					
55,270	"	1,208,050	1,208,050	"	"	
44,120	"					
650,000	"	10,000	10,000	"	"	
10,000	"					
591,000	"	591,000	608,000	"	17,000	Suppression des charges extraordinaires et temporaires inscrites au Budget amendé de 1874. (Document précité, p. 55.)
6,149,658	"	6,149,658	6,149,518	17,540	17,000	
237,975	"	1,455,515	1,424,515	51,000	"	Complément des crédits justifiés au projet du Budget amendé de 1874. (Document précité, p. 34.)
1,217,540	"					
709,400	"					
265,500	"					
2,450,415	"	2,450,415	2,509,415	51,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
79	a. b. c. d.	a. Direction centrale du service b. Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre c. Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque. d. Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la journée et par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
80	"	Huissier, lamaneurs, veilleurs, ouvriers, marins supplémentaires, agents à l'essai, etc., pour les différents services.
81	"	Remises aux comptables et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux vérificateurs et aux contrôleurs des recettes, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités pour la surveillance de l'embarquement des émigrants; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (<i>Credit non limitatif</i>).
82	"	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
<i>Traction et matériel:</i>		
85	a. b. c. d. e.	a. Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. b. Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. c. Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel d. Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue e. Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
58,700 "	"	721,879 "	713,479 "	8,400 "	"	Complément d'un crédit de 23,400 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1874. (Voir page 37, n° 91 des Documents parlementaires, session de 1873-1874.)
356,975 "	"					
207,404 "	"					
8,800 "	"					
167,200 "	"	167,200 "	167,200 "	"	"	
900,000 "	"	900,000 "	900,000 "	"	"	
52,945 "	"	52,945 "	52,945 "	"	"	
937,000 "	"	1,273,504 "	1,393,504 "	"	120,000 "	Suppression des charges extraordinaires et temporaires inscrites au projet de Budget amendé de 1874. (Document précité, p. 39.)
309,204 "	"					
1,500 "	"					
2,800 "	"					
3,115,528 "	"	3,115,528 "	3,227,128 "	8,400 "	120,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
<i>SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes, télégraphes et marine).</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
84	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités — Frais de déplacement et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
85	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
86	"	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses</i>
87	"	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.</i>
88	"	<i>Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt</i>
89	"	<i>Conférences des chemins de fer belges</i>
89 ^{bis}	"	<i>Lignes du Luxembourg.</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. C, 55, 59, 64, 71, 76, 79 et 84, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Marine		
7 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																		
187,514 "	"	213,114 "	204,981 "	8,135 "	"	Complément d'un crédit de 24,000 francs justifié au projet de Budget amendé de 1874. (Voir page 40, n° 51 des Documents parlemen- taires, session de 1873-1874.)																																																																																																	
25,600 "	"						42,700 "	"	124,000 "	124,000 "	"	"	30,300 "	"	51,000 "	"	708,240 "	"	708,240 "	708,240 "	"	"	20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	128,740 "	"	128,740 "	150,040 "	"	1,500 "	1,215,094 "	"	1,215,094 "	1,208,261 "	8,135 "	1,500 "	16,168,688 "	260,652 "	16,429,340 "	17,000,400 "	18,850 "	590,000 "	27,108,535 "	300,000 "	27,408,535 "	28,078,635 "	29,900 "	700,000 "	15,211,795 "	"	15,211,795 "	14,986,380 "	225,415 "	"	6,149,658 "	"	6,149,658 "	6,149,318 "	17,340 "	17,000 "	2,430,415 "	"	2,430,415 "	2,399,415 "	31,000 "	"	3,115,528 "	"	3,115,528 "	3,227,128 "	8,400 "	120,000 "	1,215,094 "	"	1,215,094 "	1,208,261 "	8,135 "	1,500 "	71,300,711 "	500,652 "	71,801,363 "	75,049,627 "	359,036 "	1,428,500 "	DIMINUTION. . . . fr.		
42,700 "	"	124,000 "	124,000 "	"	"																																																																																																		
30,300 "	"																																																																																																						
51,000 "	"						708,240 "	"	708,240 "	708,240 "	"	"	20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	128,740 "	"	128,740 "	150,040 "	"	1,500 "	1,215,094 "	"	1,215,094 "	1,208,261 "	8,135 "	1,500 "	16,168,688 "	260,652 "	16,429,340 "	17,000,400 "	18,850 "	590,000 "	27,108,535 "	300,000 "	27,408,535 "	28,078,635 "	29,900 "	700,000 "	15,211,795 "	"	15,211,795 "	14,986,380 "	225,415 "	"	6,149,658 "	"	6,149,658 "	6,149,318 "	17,340 "	17,000 "	2,430,415 "	"	2,430,415 "	2,399,415 "	31,000 "	"	3,115,528 "	"	3,115,528 "	3,227,128 "	8,400 "	120,000 "	1,215,094 "	"	1,215,094 "	1,208,261 "	8,135 "	1,500 "	71,300,711 "	500,652 "	71,801,363 "	75,049,627 "	359,036 "	1,428,500 "	DIMINUTION. . . . fr.				1,080,204 "								
708,240 "	"	708,240 "	708,240 "	"	"																																																																																																		
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"																																																																																																		
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"																																																																																																		
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"																																																																																																		
128,740 "	"	128,740 "	150,040 "	"	1,500 "																																																																																																		
1,215,094 "	"	1,215,094 "	1,208,261 "	8,135 "	1,500 "																																																																																																		
16,168,688 "	260,652 "	16,429,340 "	17,000,400 "	18,850 "	590,000 "																																																																																																		
27,108,535 "	300,000 "	27,408,535 "	28,078,635 "	29,900 "	700,000 "																																																																																																		
15,211,795 "	"	15,211,795 "	14,986,380 "	225,415 "	"																																																																																																		
6,149,658 "	"	6,149,658 "	6,149,318 "	17,340 "	17,000 "																																																																																																		
2,430,415 "	"	2,430,415 "	2,399,415 "	31,000 "	"																																																																																																		
3,115,528 "	"	3,115,528 "	3,227,128 "	8,400 "	120,000 "																																																																																																		
1,215,094 "	"	1,215,094 "	1,208,261 "	8,135 "	1,500 "																																																																																																		
71,300,711 "	500,652 "	71,801,363 "	75,049,627 "	359,036 "	1,428,500 "																																																																																																		
DIMINUTION. . . . fr.				1,080,204 "																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
90	»	Frais de route et de séjour.
91	»	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
92	»	Frais de route et de séjour.
95	»	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
94	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
95	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
96	»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
97	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
100 "	"	100 "	100 "	"	"	
4,900 "	"	4,900 "	4,900 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	74,000 "	74,000 "	74,000 "	"	"	
"	74,000 "	74,000 "	74,000 "	"	"	
19,000 "	"	19,000 "	19,000 "	"	"	
19,000 "	"	19,000 "	19,000 "	"	"	
25,500 "	"	25,500 "	25,500 "	"	"	
25,500 "	"	25,500 "	25,500 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	458	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	472	Mines
IV.	474	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.
V.	486	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,677,425 »	»	1,677,425 »	1,650,160 »	27,265 »	»	
7,101,019 »	2,595,230 »	9,494,269 »	9,595,569 »	»	101,500 »	
376,010 »	19,000 »	595,010 »	567,060 »	27,950 »	»	
71,500,711 »	560,652 »	71,960,563 »	73,040,027 »	»	1,080,264 »	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
25,500 »	»	25,500 »	25,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
80,625,665 »	5,046,902 »	85,670,567 »	84,806,816 »	54,515 »	1,190,564 »	
DIMINUTION. . . . fr.				1,156,249 »		

(49)

ANNEXE**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****POUR L'EXERCICE 1875.**
**TABLEAU**

des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis le 1^{er} juillet 1873 jusqu'au 28 février 1874, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1319	Beyer, P.-A.	Pilote	31 janv. 1875.	La Haye	12 mars 1816.
1320	Lemmens, I.-E.	Distributeur des postes	14 mars 1875.	Herck-la-Ville	5 mars 1805.
1321	Baugnies, P.-J.	Écluser.	28 id.	Blaton	26 mai 1807.
1322	Suaet, H.	Chef facteur des postes	9 avril 1875.	Anvers.	18 déc. 1800.
1323	Verhaegen, A.-J.-T.	Pilote auxiliaire	12 id.	Malines	7 mars 1815.
1324	Faskin, I.-P.-J.	Machiniste	28 id.	Liège	29 juin 1815.
1325	Deblauwe, C.-H.	Facteur rural	50 id.	Iseghem	15 mars 1815.
1326	Reubens, C.-L.	Éclusier-receveur.	26 id.	St-Lauvent	19 sept. 1815.
1327	Van Eyckenberg, J.	Facteur rural	50 id.	Hal.	20 nov. 1815.
1328	Demarque, J.-L.	Facteur des postes.	50 id.	Moucron.	5 févr. 1817.
1329	Pieters, H.	Pilote auxiliaire	12 id.	Flessingue	24 id.
1350	Sax, F.-A.-A.	Commis au chemin de fer	50 id.	Dinant.	25 févr. 1828.
1351	Van Hemelryck, P.	Pilote extraordinaire	12 id.	Anvers.	5 déc. 1829.
1352	Jacquin, L.-J.	Facteur rural	9 id.	Houffalize.	28 nov. 1840.
1353	Lhermitte, J.-J.	Facteur des postes.	25 mai 1875.	Marcour	28 janv. 1815.
1354	Deblauwe, I.-B.	Id.	25 id.	Gand	16 mai 1814.
1355	Moiny, A.-J.	Facteur rural	21 id.	Vonèche	20 févr. 1818.
1356	Lemaigre, D.	Garde déversoir.	25 juin 1875	Montigny-le-Tilleul.	28 oct. 1818.
1357	Meert, G.	Machiniste au chemin de fer	50 id.	Denderwindeke	21 janv. 1819.
1358	Geudert, J.-J.	Facteur rural	12 juill. 1875.	Wellin	9 mai 1817.
1359	Durt, D.-A.	Chef-pilote	25 id.	Ostende	12 avril 1814.
1340	Bossmol, A.-D.	Chef de station.	7 août 1875.	Mons	14 juin 1816.
1341	Cossaert, E.-F.-A.	Facteur rural	7 id.	Mariembourg	14 août 1812.
1342	Claeys, P.-F.	Lieutenant de vaisseau	26 juin 1875	Ostende	8 déc. 1810.
1343	Pieters, P.	Facteur rural	50 id.	Meerendré	24 oct. 1825.
1344	Culot, N.-J.	Distributeur des postes	7 août 1875.	Gedinne	28 janv. 1795.
1345	Jadot, J.-J.	Facteur rural	7 id.	Gedinne	31 mai 1822.
1346	Hemiouille, P.-J.	Facteur des postes.	7 id.	Noduwé-Linsmeau	17 févr. 1832.
1347	Frantzen, E.-C.-U.	Chef de dépôt principal	11 sept 1875.	Maestricht	8 juill. 1804.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

Bases de la liquidation de la pension				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séculaires et militaires						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	"	26 10 "	1,800 "	Art. 5 et 9	1,054 "	1 févr. 1873.	11 juill. 1873.
"	25 5 "	25 5 "	900 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	551 "	1 avril 1873.	Id.
"	55 9 "	55 9 "	956 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	496 "	Id.	Id.
56 0 "	5 8 "	42 5 "	1,561 67	Art. 5, 8 et 15.	1,041 "	1 mai 1873.	Id.
12 7 "	8 8 "	21 5 "	1,100 "	Art. 5 et 8	598 "	Id.	Id.
54 4 "	6 5 "	40 7 "	2,500 "	Art. 5, 8 et 15.	1,666 "	Id.	Id.
54 1 "	"	54 1 "	800 17	Art. 5 et 8, § 2	501 "	Id.	Id.
4 8 "	28 2 "	32 10 "	1,246 67	Art. 5 et 8	646 "	Id.	Id.
23 7 "	"	23 7 "	809 16	Art. 5 et 8, § 2.	546 "	Id.	Id.
29 5 "	6 5 "	35 8 "	1,109 16	Art. 5 et 8	699 "	Id.	Id.
"	"	28 7 "	1,800 "	Art. 5 et 9	1,105 "	Id.	Id.
"	24 8 "	24 8 "	2,386 67	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	905 "	Id.	Id.
"	"	21 1 "	2,500 "	Art. 5 et 9	1,245 "	Id.	Id.
7 4 "	5 9 "	13 1 "	709 17	Art. 5, 8 et 14.	175 "	Id.	Id.
50 11 "	8 "	58 11 "	1,110 "	Art. 5, 8 et 15.	740 "	1 juin 1873.	Id.
16 5 "	14 2 "	50 7 "	1,010 "	Art. 5 et 8	521 "	Id.	Id.
22 8 "	" 5 "	22 11 "	810 "	Id.	556 "	Id.	Id.
"	27 7 "	27 7 "	787 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	534 "	1 juill. 1873.	18 sept. 1873.
29 10 "	"	29 10 "	2,000 "	Id § 2.	1,084 "	Id.	Id.
55 10 "	"	55 10 "	800 "	Id, id.	521 "	1 août 1873.	Id.
52 5 "	"	32 5 "	4,051 67	Id., id.	2,388 "	Id.	Id.
"	56 5 "	36 5 "	2,500 "	Art. 5, 9 et 13.	1,666 "	1 sept. 1873.	Id.
51 8 "	1 4 "	55 "	812 50	Art. 5 et 8	484 "	Id.	Id.
"	"	58 10 "	"	Art. 2, 14, 17 et 31 de la loi du 24 mai 1858 sur les pensions militaires et lois du 25 février 1842 et 28 juillet 1871.	2,280 "	27 juin 1873.	Id.
20 1 "	6 2 "	26 3 "	750 "	Art. 5 et 8	545 "	1 juill. 1873.	18 nov. 1873.
"	50 1 "	50 1 "	900 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	416 "	1 sept. 1873.	Id.
28 1 "	" 5 "	28 4 "	780 "	Art. 5 et 8	401 "	Id.	Id.
14 6 "	"	14 6 "	816 67	Art. 5 et 8, § 2.	215 "	Id.	Id.
"	58 2 "	38 2 "	5,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	2,935 "	1 oct. 1873.	Id.
A REPORTER. . . fr.					25,290 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE	DATE de NAISSANCE.
1548	Abras, C.-J.	Sergent d'eau	10 sept. 1873.	Namur	6 févr. 1808.
1549	Yandewege, R.	Facteur rural	31 oct. 1873.	Velsieque	25 févr. 1819.
1350	Jacob, G.-J.	Facteur de perception.	14 nov. 1875.	Herve	2 avril 1809.
1351	Chevron, J.-P.	Facteur rural	14 id.	Harzé	17 juill. 1815.
1552	Rousseau, P.-J.	id.	20 id.	Roucourt	27 juill. 1823.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1875.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
				REPORT. fr.	25,200 »		
»	52 4 »	52 4 »	1,100 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	547 »	1 oct. 1875.	18 nov. 1875.
52 4 »	»	32 4 »	814 17	Art. 5 et 8, § 2.	478 »	1 nov. 1875.	9 janv. 1874.
55 7 »	»	35 7 »	840 85	Id.	515 »	1 déc. 1875.	Id.
26 9 »	7 6 »	34 5 »	765 »	Art. 5 et 8	465 »	Id.	Id.
25 7 »	» 10 »	24 5 »	765 »	Id.	557 »	Id.	Id.
				TOTAL. fr.	27,628 »		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} juillet 1875 au 28 février 1874, au nombre de 57, s'élèvent ensemble à					27,186 »		
				RESTE. fr.	442 »		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 28 février 1874, les pensions inscrites, au nombre de 1,352, s'élèvent à . . . fr.					885,670 »		
Et les pensions éteintes, au nombre de 755, à fr.					432,866 »		
				RESTE. fr.	452,804 »		